Digitized by Google

15 DEC. 1989
M. MOURA
[redacted]ECTEUR DOREUR

Digitized by Google

BIBLIOTH. DE LA VILLE LYON

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

Digitized by Google

BIBLIOTH. DE LA VILLE LYON

Digitized by Google

M Lavaur. 349091

ANNUAIRE STATISTIQUE

DE LA

COUR ROYALE

DE GRENOBLE

Et du département de l'Isère,

Pour l'année 1841,

AUGMENTÉ

De la liste de MM. les Maires et Adjoints de toutes les communes de ce département,

Par M. A. A. A. Pilot.

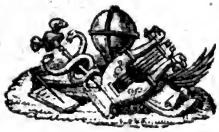

A GRENOBLE,

CHEZ BARATIER FRÈRES ET FILS,

LIBRAIRES, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS DE LA COUR ROYALE.

BIBL. DU PALAIS DE LA JUSTICE LYON

Digitized by Google

349091

ANNUAIRE STATISTIQUE

DE LA

COUR ROYALE

DE GRENOBLE

ET DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE,

POUR L'ANNÉE 1841.

Par M. J. J. A. Pilot.

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON

A GRENOBLE,

CHEZ BARATIER FRÈRES ET FILS, LIBRAIRES, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS DE LA COUR ROYALE.

Digitized by Google

GRENOBLE, IMPRIMERIE DE C.-P. BARATIER.

Digitized by Google

M. Lavaure.

CALENDRIER

Où sont indiqués les saints du Dauphiné, ceux dont les noms ont été conservés à des communes, villages, hameaux et autres lieux de cette province, et ceux sous le vocable desquels se trouvent les paroisses et les églises des départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes.

Epoques remarquables de l'histoire du Dauphiné.

Depuis le premier passage des Gaulois en Italie, par le mont Genèvre	2443 ans.
Depuis la première apparition d'une armée romaine en deçà des Alpes	2065
Depuis le passage des Alpes par Annibal	2059
Depuis la conquête de l'Allobrogie par les Romains.	1960
Depuis l'abandon de Vienne et des provinces voisines fait par les Romains aux Bourguignons.	1374
Depuis la conquête des états bourguignons par les Francs	1307
Depuis la création des royaumes de Vienne et d'Arles	962
Depuis l'origine de la puissance des Dauphins à Grenoble et dans le Graisivaudan	801
Depuis la cession du Dauphiné à la France.	492
Depuis l'adoption du Calendrier Grégorien en France, d'après l'ordonnance de Charles IX, datée du château de Roussillon, en Dauphiné, de 1564.	277

Fêtes mobiles.

Septuagésime.	7 février.	La Trinité.	6 juin.
Les Cendres	24 février.	La Fête-Dieu	10 juin.
Pâques	11 avril.	Le 1er Dim. de l'Avent	28 nov.
Les Rogations,	17, 18, 19 mai.	Des Rois à la Septuag.	5 Dim.
Ascension.	20 mai.	De la Pentecôte à l'Avent	25 Dimanches.
La Pentecôte	30 mai.		

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	28	Indiction romaine	14
Epacte	VII	Lettre dominicale.	C
Cycle scolaire	2		

Digitized by Google

Quatre-Temps.

Les 3, 5, 6 mars.
Les 12, 14 et 15 juin.
Les 15, 17 et 18 septembre.
Les 15, 17 et 18 décembre.

Commencement des Saisons.

Le Printemps, le 20 mars, à 6 heures 38 minutes du soir.
L'Eté, le 21 juin, à 3 heures 48 minutes du soir.
L'Automne, le 23 septembre, à 5 heures 44 minutes du mat.
L'Hiver, le 21 décembre, à 11 heures 6 minutes du soir.

Eclipses de 1841.

Le 22 janvier, Eclipse partielle de soleil, invisible à Paris.
Le 6 février, Eclipse totale de lune, visible à Paris,
Le 21 février, Eclipse partielle de soleil, invisible à Paris.
Le 2 août, Eclipse totale de lune, invisible à Paris.
Le 16 août, Eclipse partielle de soleil, invisible à Paris.

Digitized by Google

JANVIER.

1	vendr.	CIRCONCISION; s. Paracode, év. de Vienne; s. Oyen, abbé.
2	samedi.	ss. Défendant et ses Compagnons, mart. du diocèse de Vienne; s. Clair, abbé de St-Ferréol, près de Vienne, né à St-Clair près du Rhône.
3	Dim.	s. Basile év. et d.; s. Florent, év. de Vienne et mart.
4	lundi.	S. Tite, év.
5	mardi.	s. Siméon-Stylite. *Vigile sans jeûne.*
6	mercr.	EPIPHANIE.
7	jeudi.	s. Pélade, év. d'Embrun.
8	vendr.	s. Lucien, mart.
9	samedi.	ste Marcienne, vierg. et mart.
10	Dim.	s. Guillaume, év.
11	lundi.	s. Hygin, pape.
12	mardi	s. Satyre, mart.
13	mercr.	Bapt. de J. C.; s. Verus II, év. de Vienne; s. Torquat, év. de St-Paul-trois-Châteaux.
14	jeudi.	s. Hilaire, év.; s. Cadeolde, év. de Vienne.
15	vendr.	s. Bonnet, év.; les 5 corps (les 5 frères mineurs, mart.)
16	samedi.	s. Ferjus, év. de Grenoble; s. Honoré (*s. Ondras*), év.
17	Dim.	s. Antoine, abbé en Egypte.
18	lundi.	Chaire de s. Pierre.
19	mardi.	s. Sulpice le Pieux, év.
20	mercr.	ss. Fabien et Sébastien, mart.
21	jeudi.	ste Agnès, vierge et mart.
22	vendr.	s. Vincent, diacre et mart., ancien patron de la cathéd. et du diocèse de Grenoble; ss. Vincent, Oronce, Victor, ste Aquiline et leurs compagnons, mart. vénérés à Embrun; s. Blidian, év. de Vienne.
23	samedi.	s. Barnard, év. de Vienne; s. Martin, év. de St-Paul trois-Châteaux.
24	Dim.	s. Thimothée, év. et mart.
25	lundi.	Conversion de s. Paul; s. Préject (*s. Priest*), év. et mart.
26	mardi.	s. Polycarpe, év. et mart.
27	mercr.	s. Jean Chrisostôme, év. et doct.; s. Marius (*s. May, s. Mary* et *s. Mery*), abbé, mort à St-May près de Nyons.
28	jeudi.	s. Cyrile, év.
29	vendr.	s. François de Sales, év. de Genève.
30	samedi.	ste Balthide, reine.
31	Dim.	s. Pierre ou Patrocole, év. de Grenoble et mart., vénéré anciennement dans l'abbaye de St-Denis.

Pleine Lune le 7, à 3 heures 7 minutes du soir.
Dernier Quartier le 14, à 0 heure 40 minutes du soir.
Nouvelle Lune le 22, à 5 heures 16 minutes du soir.
Premier Quartier le 30, à 11 heures 9 minutes du matin.

Digitized by Google

FÉVRIER.

1	lundi.	s. Ignace, év. et mart.; s. Tigre, év. de Gap; s. Paul, év. de St-Paul-trois-Châteaux; ste Galle (*ste Jalle*), vierge du diocèse de Valence.
2	mardi.	PURIFICATION.
3	mercr.	s. Blaise, év. et mart.; s. Simplice, s. Philippe et s. Evance, tous trois év. de Vienne; s. Remy, év. de Gap.
4	jeudi.	s. Aventin, prêtre.
5	vendr.	s. Avit, év. de Vienne.
6	samedi.	ste Agathe, vierge et mart.; s. Amance, év. de St-Paul-trois-Châteaux.
7	Dim.	*Septuagésime*. s. Romuald, abbé.
8	lundi.	s. Jean de Matha, conf.
9	mardi.	ste Apollonie, vierge et mart.
10	mardi.	ste Scholastique, vierge et mart.
11	jeudi.	s. Simplide, év. de Vienne et mart.
12	vendr.	ste Eulalie, vierge et mart.
13	samedi.	s. Benin, mart.
14	Dim.	*Sexagésime*. s. Valentin, prêtre et mart.
15	lundi.	ss. Faustin et Jovite, mart.
16	mardi.	s. Onésime, mart.
17	mercr.	s. Flavien, év.
18	jeudi.	s. Siméon, év. et mart.
19	vendr.	ste Béatrix, vierge.
20	samedi.	s. Eleuthère (*s. Lattier*), év. et mart.
21	Dim.	ste Eléonore, vierge.
22	lundi.	s. Paquase, év. de Vienne.
23	mardi.	s. Serin.
24	mercr.	*Les Cendres*. s. Mathias, apôtre.
25	jeudi.	s. Gerland, év.
26	vendr.	s. Alexandre, patriarche.
27	samedi.	s. Léandre, év.
28	Dim.	*Quadragésime*. s. Romain (*s. Romans*), abbé.

Pleine Lune le 6, à 2 heures 15 minutes du matin.
Dernier Quartier le 13, à 6 heures 48 minutes du matin.
Nouvelle Lune le 21, à 11 heures 30 minutes du matin.
Premier Quartier le 28, à 8 heures 12 minutes du soir.

Digitized by Google

1	lundi.	s. Albin, év. d'Embrun, vénéré autrefois à Grasse.
2	mardi.	ste Secondille, mart.
3	mercr.	*Quatre-Temps.*
4	jeudi.	s. Casimir, confesseur.
5	vendr.	s. Eusèbe et ses compagnons martyrs.
6	samedi.	ste Colette, vierge.
7	Dim.	*Reminiscere.*
8	lundi.	s. Jean-de-Dieu.
9	mardi.	ste Françoise, veuve.
10	mercr.	Les quarante soldats martyrs.
11	jeudi.	s. Euloge, mart.
12	vendr.	s. Théophane, abbé.
13	samedi.	ste Euphrasie, vierge.
14	Dim.	*Oculi.*
15	lundi.	s. Jean, moine de Bonneveaux, dans le dioc. de Vienne.
16	mardi.	Ordination d'Isice, 1^er^ év. de Vienne.
17	mercr.	Susception du corps de s. Antoine, transféré à Saint-Antoine en Viennois.
18	jeudi.	s. Gabriel, archange.
19	vendr.	s. Joseph.
20	samedi.	s. Ours, év. de Vienne, né à St-Symphorien-d'Ozon.
21	Dim.	*Lætare.* s. Vérus 1^er^, év. de Vienne, et ses comp. mart.
22	lundi.	s. Emile.
23	mardi.	s. Eusèbe, év. de St-Paul-trois-Châteaux.
24	mercr.	s. Bernulphe, év.
25	jeudi.	ANNONCIATION.
26	vendr.	s. Ludger, év.
27	samedi.	s. Rupert, év.
28	Dim.	*Passion.* s. Gontran, roi de Bourgogne et de Vienne.
29	lundi.	s. Armogaste, mart.
30	mardi.	s. Pasteur, mart.
31	mercr.	ste Balbine, vierge.

Pleine Lune le 7, à 1 heure 46 minutes du soir.
Dernier Quartier le 15, à 2 heures 28 minutes du matin.
Nouvelle Lune le 23, à 2 heures 46 minutes du matin.
Premier Quartier le 30, à 3 heures 8 minutes du matin.

Digitized by Google

AVRIL.

1 jeudi.	s. Hugues, év. de Grenoble ; s. Hugues, abbé de Bonneveaux ; s. Dadolin, év. de Vienne.
2 vendr.	Notre-Dame des sept Douleurs.
3 samedi.	s. Ulphin, év. de Die.
4 Dim.	*Rameaux*. s. Ambroise, év. et docteur.
5 lundi.	s. Vincent Ferrier.
6 mardi.	s. Sixte, pape et mart.
7 mercr.	s. Célestin, pape.
8 jeudi.	s. Edèse, mart.
9 vendr.	ste Marie égyptienne, pénitente.
10 samedi.	s. Badène, mart.
11 Dim.	PAQUES. s. Constantin, év. de Gap.
12 lundi.	s. Constance, év. de Gap.
13 mardi.	ste Euphémie, vierge et m. ; s. Martius, 1er év. de Die.
14 mercr.	s. Villicaire, év. de Vienne; s. Jacques, pélerin, mort et enterré à Echirolles, près de Grenoble.
15 jeudi.	stes Basilisse et Anastasie, mart.
16 vendr.	s. Isidore, mart.
17 samedi.	s. Pantagate, év. de Vienne.
18 Dim.	s. Parfait, mart.
19 lundi.	s. Léon, pape.
20 mardi	s. Marcellin, 1er év. d'Embrun et mart. ; ss. Vincent et Dominin, martyrs d'Embrun.
21 mercr.	s. Anselme, év.
22 jeudi.	s. Soter, pape et mart.
23 vendr.	s. Georges (*s. Geoires*, *s. Jeoirs* et *s. Jeurs*), mart. ; ss Félix, Fortunat et Achilée, mart. de Valence.
24 samedi.	s. Fidèle, mart.
25 Dim.	s. Marc, évangéliste; s. Clarence, év. de Vienne.
26 lundi.	s. Marcellin, pape et mart. ; s. Jean, év. de Valence.
27 mardi.	s. Polycarpe, év. et mart.
28 mercr.	s. Marcel, év. de Die.
29 jeudi.	s. Robert, abbé.
30 vendr.	s. Maxime, mart. ; s. Maxime, év. de Die, vénéré autrefois dans l'abbaye d'Aisnay.

Pleine Lune le 6, à 1 heure 40 minutes du matin.
Dernier Quartier le 13, à 10 heures 14 minutes du soir.
Nouvelle Lune le 21, à 2 heures 41 minutes du soir.
Premier Quartier le 28, à 9 heures 7 minutes du matin.

Digitized by Google

MAI.

1 samedi.	ss. Philippe et Jacques, apôtres; s. Arey, év. de Gap; s. Sigismond, roi de Bourgogne et de Vienne.
2 Dim.	s. Athanase, év. et docteur.
3 lundi.	INVENTION DE LA CROIX.
4 mardi.	s. Just, év. de Vienne et mart.
5 mercr.	s. Andéol, mart.; s. Nizier, év. de Vienne.
6 jeudi.	s. Jean Porte Latine.
7 vendr.	s. Stanislas, év.
8 samedi.	s. Victor, mart.
9 Dim.	s. Grégoire de Naziane, év. et docteur; s. Denis, év. de Vienne.
10 lundi.	s. Pallade, év.
11 mardi.	s Mamert (*s. Men* et *s. Maman*), év. de Vienne; s. Mayol, abbé.
12 mercr.	s. Pancrasse, mart.
13 jeudi.	s. Servais, év.
14 vendr.	s. Pons, év. et mart.
15 samedi.	s. Euphraise, év.
16 Dim.	s. Jean Népomucène.
17 lundi.	*Rogations, abstinences.*
18 mardi.	s. Dioscore, mart.
19 mercr.	s. ste Prudentienne, vierge.
20 jeudi.	ASCENSION. s. Baudille (*s. Bueil*), mart.
21 vendr.	s. Hospice, confesseur.
22 samedi.	s. Yves, conf.
23 Dim.	s. Siacre, év.
24 lundi.	s. Didier (*s. Dizier*), év. de Vienne; s. Didier, év. de Die.
25 mardi.	s. Urbain, p. et mart.
26 mercr.	s. Bobon ou Babolin, év. de Vienne.
27 jeudi.	s. Zacharie, év. de Vienne, premier mart. des Gaules.
28 vendr.	s. Eutrope, év.
29 samedi.	*Vigile-jeûne.* s. Maximin, év.
30 Dim.	PENTECOTE.
31 lundi.	ste Pétronille, vierge.

Pleine Lune le 5, à 2 heures 14 minutes du soir.
Dernier Quartier le 13, à 4 heures 31 minutes du soir.
Nouvelle Lune le 20, à 11 heures 52 minutes du soir.
Premier Quartier le 27, à 3 heures 19 minutes du soir.

Digitized by Google

AOUT.

1 Dim.	s. Pierre ès liens; s Nectaire, év. de Vienne.
2 lundi.	Les sept frères Machabées et leur mère, martyrs, anciens patrons de la cathédrale de Vienne.
3 mardi.	Reliques de s. Etienne, premier martyr.
4 mercr.	s. Dominique, prêtre.
5 jeudi.	s. Venance, év. de Viviers; s. Cassien, év.
6 vendr.	Transfiguration de Jésus Christ; fête du Sauveur.
7 samedi.	s. Cajetan, confesseur.
8 Dim.	s. Sévère (*s. Sevest*), prêtre de Vienne.
9 lundi.	s. Romain, mart.
10 mardi.	s. Laurent, diacre et mart.
11 mercr.	Susception de la couronne d'épines.
12 jeudi.	ste Claire, vierge.
13 vendr.	s. Hippolyte, mart.
14 samedi.	*Vigile-jeûne.*
15 Dim.	ASSOMPTION, fête patronale de la cathédrale et du diocèse de Grenoble, des anciennes cathédrales d'Embrun et de Die, et des anciens diocèses de ces deux villes.
16 lundi.	s. Roch.
17 mardi.	s. Mamès, mart.
18 mercr.	ste Hélène, impératrice.
19 jeudi.	s. Donat, prêtre du diocèse d'Embrun.
20 vendr.	s. Bernard, abbé et docteur; s. Philibert, abbé.
21 samedi.	s. Privat, év. et mart.; s. Juste, év. de St-Paul-trois-Châteaux et mart.; s. Sexte, mart. de Valence.
22 Dim.	s. Symphorien, mart.
23 lundi.	s. Sidoine, év. de Clermont, et ste Papianille.
24 mardi.	s. Barthélemi, apôtre.
25 mercr.	s. Louis, roi.
26 jeudi.	s. Genès (*s. Genis*), mart. d'Arles.
27 vendr.	s. Césaire, év. et docteur.
28 samedi	s. Augustin, év. et docteur.
29 Dim.	Décollation de s. Jean-Bap.; s. Burcard, év. de Vien.
30 lundi.	s. Julien (*s. Julin* et *s. Gelin*), mart. né à Vienne.
31 mardi.	s. Raymond, confesseur.

Pleine Lune le 2, à 10 heures 11 minutes du matin.
Dernier Quartier le 10, à 6 heures 28 minutes du matin.
Nouvelle Lune le 17, à 9 heures 43 minutes du soir.
Premier Quartier le 23, à 9 heures 29 minutes du soir.

Digitized by Google

SEPTEMBRE.

1 mercr.	s. Lazare, stés Marie et Marthe, ses sœurs.
2 jeudi.	s. Antonin, mart.
3 vendr.	s. Grégoire, pape et doct.
4 samedi.	s. Marcel, mart.
5 Dim.	s. Théodore, mart.
6 lundi.	s. Timoléon.
7 mardi.	s. Etienne, év. de Die.
8 mercr.	NATIVITÉ DE NOTRE-DAME.
9 jeudi.	s. Gorgon, mart.
10 vendr.	s. Eynode, év.; s. Emilien, 1er év. de Valence.
11 samedi.	ss. Prothée et Hyacinthe, mart.
12 Dim.	s. Guy, laïque.
13 lundi.	s. Amé, prêtre du diocèse de Grenoble, né dans cette ville, abbé de Saint-Romaric en Lorraine.
14 mardi.	Exaltation de la Croix.
15 mercr.	*Quatre-Temps.*
16 jeudi.	s. Corneille, pape et mart.
17 vendr.	s. Cyprien, év., doct et mart.
18 samedi.	s. Ferréol, mart. de Vienne.
19 Dim.	s. Arnoux, év. de Gap, patron de la cathédrale et du diocèse de cette ville.
20 lundi.	s. Eustache (*s. Uze*), et ses compagnons, mart.
21 mardi.	s. Matthieu, apôtre et évang.; s. Grégoire, év. d'Amince en Arménie, mort à Tallard, près de Gap.
22 mercr.	s. Maurice (*s. Murys*) et ses comp. mart., patron de l'ancienne église primatiale et de l'ancien diocèse de Vienne.
23 jeudi.	ste Thècle, première vierge mart.
24 vendr.	Notre-Dame de la Merci.
25 samedi.	s. Loup, év. de Lyon.
26 Dim.	ste Eutropie, veuve.
27 lundi.	ss. Côme et Damien, mart.
28 mardi.	s. Ismidon, év. de Die, né à Sassenage, dans le diocèse de Grenoble; s. Ennemond, év.
29 mercr.	s. Michel, archange.
30 jeudi.	s. Jérôme, prêtre et docteur.

Pleine Lune le 1er, à 1 heure 43 minutes du matin.
Dernier Quartier le 8, à 2 heures 22 minutes du soir.
Nouvelle Lune le 15, à 6 heures 11 minutes du matin.
Premier Quartier le 22, à 1 heure 41 minutes du soir.
Nouvelle Lune le 30, à 4 heures 28 minutes du soir.

Digitized by Google

OCTOBRE.

1	vendr.	s. Rémi, év.
2	samedi	ss. Anges gardiens.
3	Dim.	s. Gilbert, abbé.
4	lundi.	s. François d'Assise, cénobite.
5	mardi.	s. Apollinaire, év. de Valence, patron de la cathédrale et du diocèse de cette ville.
6	mercr.	s. Bruno, fondat. des Chartreux; s. Bardulphe (*s. Bardoux*), év.
7	jeudi.	s. Bacque (*s. Bacq*), mart.
8	vendr.	ste Brigitte, veuve.
9	samedi.	ss Denis, év. de Paris, et ses comp., mart.
10	Dim.	ste Pélagie, pénitente.
11	lundi.	s. Firmin, év.
12	mardi.	s. Maximilien, év.
13	mercr.	s. Giraud ou Géraud, abbé.
14	jeudi.	s. Agrat et s. Casture, deux év. dans les Gaules, morts à Vienne.
15	vendr.	ste Thérèse, vierge; s. Déodat, év. de Vienne.
16	samedi.	s. Gal, abbé.
17	Dim.	ste Hedwige, veuve.
18	lundi.	s. Luc, évangéliste.
19	mardi.	s. Véran, év. de Cavaillon.
20	mercr.	s. Caprais, mart.
21	jeudi.	ste Ursule et ses comp., vierg. et mart.
22	vendr.	s. Ecdice, év. de Vienne.
23	samedi.	s. Domitius, conf.
24	Dim.	s. Magloire, év.
25	lundi.	ss. Crépin et Crespinien, mart.
26	mardi.	Invention des Reliques de s. Maurice et de ses comp. mart.; s. Démétère, premier év. de Gap, mart.
27	mercr.	s. Evariste, mart.
28	jeudi.	ss. Simon et Jude, apôtres.
29	vendr.	s. Theudère (*s. Chef*), abbé de Saint-Chef en Viennois, près Bourgoin.
30	samedi.	*Vigile-jeûne.* s. Lucain, mart.
31	Dim.	s. Quentin, mart.

Dernier Quartier le 7, à 9 heures 21 minutes du soir.
Nouvelle Lune le 14, à 4 heures 55 minutes du soir.
Premier Quartier le 22, à 9 heures 11 minutes du matin.
Pleine Lune le 30, à 6 heures 7 minutes du matin.

Digitized by Google

NOVEMBRE.

1 lundi.	LA TOUSSAINT.
2 mardi.	COMMÉMORAISON DES MORTS. s. Albin, mart.
3 mercr.	Mémoire des saints Evêques de la province de Vienne; s. Georges, év. de Vienne.
4 jeudi.	s. Charles, év. de Milan; s. Domin, év. de Vienne.
5 vendr.	s. Ruf, év.
6 samedi.	s. Agrippan (*s. Egrève*), év. et mart.
7 Dim.	s. Domnin, premier év. de Grenoble; s. Restitut, év. de Saint-Paul-trois-Châteaux.
8 lundi.	Vénération des saintes Reliques.
9 mardi.	s. Isice 1er, év. de Vienne, père de s. Avit.
10 mercr.	s. Léon, pape et doct.
11 jeudi.	s. Martin, év. de Tours.
12 vendr.	s. Isice II, év. de Vienne; s. Ismier, pèlerin du diocèse de Grenoble, mort à Saint-Ismier.
13 samedi.	s. Léonien, abbé de Saint-Pierre de Vienne.
14 Dim.	s. Macaire.
15 lundi.	s. Maclou, év.
16 mardi.	s. Eucher, év. de Lyon, et ste Galle, sa veuve, nés dans l'Embrunois.
17 mercr.	s. Agnan (*s. Agnin*), frère de s. Mamert, né à Saint-Agnin, dans le Viennois, év. d'Orléans; s. Naamat, év. de Vienne, et sainte Euphrasie, sa veuve.
18 jeudi.	s. Théoffrey (*s. Chaffrey*), mart.
19 vendr.	ss. Séverin, Exupère et Félicien, mart. de Vienne.
20 samedi.	Dédicace des Apôtres.
21 Dim.	LA PRÉSENTATION DE NOTRE-DAME. s. Libéral, év. d'Embrun, vénéré autrefois dans le Limousin.
22 lundi.	ste Cécile, vierge et mart.
23 mardi.	s. Clément, pape et mart.
24 mercr.	s. Chrysogone, mart.
25 jeudi.	ste Catherine, vierge et mart.
26 vendr.	s. Lin, pape et mart.
27 samedi.	s. Mansuet, év.
28 Dim.	*L'Avent.*
29 lundi.	s. Saturnin (*s. Sorlin*), év. et mart.
30 mardi.	s. André, apôtre.

Dernier Quartier le 6, à 4 heures 23 minutes du matin.
Nouvelle Lune le 13, à 5 heures 38 minutes du matin.
Premier Quartier le 21, à 6 heures 20 minutes du matin.
Pleine Lune le 28, à 8 heures 47 minutes du soir.

Digitized by Google

DÉCEMBRE.

1	mercr.	s. Candide et ses comp. mart.
2	jeudi.	ste Bibiane, vierg. et mart.
3	vendr.	s. François-Xavier, prêtre.
4	samedi.	ste Barbe, vierge et mart.
5	Dim.	s. Aper (*s. Aupre*), prêtre du diocèse de Grenoble, curé de la Terrasse; s. Thiers, mart.
6	lundi.	s. Nicolas, év.
7	mardi.	s. Eutrope, confesseur.
8	mercr.	CONCEPTION DE NOTRE-DAME.
9	jeudi.	s. Cyr, év.
10	vendr.	Notre-Dame de Lorette; s. Sindulphe, év. de Vienne.
11	samedi	s. Damaze, pape.
12	Dim.	s. Valéry, abbé.
13	lundi.	ste Luce, vierge et mart.
14	mardi.	s. Lupicin, év. de Vienne et mart.; s. Adon, év. de Vienne.
15	mercr.	*Quatre-Temps.*
16	jeudi.	s. Alexandre, év. de Vienne.
17	vendr.	ste Olympiade, vierge.
18	samedi.	s. Gratien, év.
19	Dim.	s. Bernard, év. de Die.
20	lundi.	s. Jules, mart.
21	mardi.	s. Thomas, apôtre.
22	mercr.	ss. Démétrius et ses comp. mart.
23	jeudi.	ste Victoire, vierge et mart.
24	vendr.	*Vigile-jeûne.* s. Sulpice, premier év. de St-Paul-trois-Châteaux; s. Boniface et s. Michel, tous deux év. de cette ville.
25	samedi.	NOEL.
26	Dim.	s. Etienne, diacre et premier mart., ancien patron de la cathédrale et du diocèse de Valence.
27	lundi.	s. Jean, évangéliste et apôtre.
28	mardi.	ss. Innocents, martyrs.
29	mercr.	s. Trophime, év.; Ordination de s. Crescent, premier év. de Vienne.
30	jeudi.	ste Colombe, première vierge mart. des Gaules.
31	vendr.	s. Silvestre, pape.

Dernier Quartier le 5, à 0 heure 25 minutes du soir.
Nouvelle Lune le 12, à 9 heures 44 minutes du soir.
Premier Quartier le 21, à 2 heures 58 minutes du matin.
Pleine Lune le 28, à 6 heures 44 minutes du matin.

Digitized by Google

Coucher et lever apparents du centre du soleil, à Grenoble, calculés en tenant compte de la réfraction.

JOURS.	JANVIER.		FÉVRIER.		MARS.	
	Lever du S.	Couch du S.	Lever du S.	Couch. du S.	Lever du S.	Couch. du S.
	h. m	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
1	7 38	4 23	7 9	4 52	6 28	5 33
2	7 37	4 23	7 8	4 53	6 26	5 34
3	7 37	4 24	7 6	4 54	6 25	5 36
4	7 36	4 24	7 6	4 56	6 23	5 38
5	7 36	4 25	7 5	4 57	6 22	5 39
6	7 35	4 25	7 2	4 58	6 20	5 41
7	7 34	4 26	7 1	5 00	6 18	5 42
8	7 34	4 27	6 59	5 1	6 17	5 44
9	7 33	4 27	6 58	5 3	6 15	5 45
10	7 32	4 28	6 57	5 4	6 14	5 47
11	7 32	4 29	6 55	5 5	6 12	5 49
12	7 31	4 30	6 54	5 7	6 11	5 50
13	7 30	4 30	6 52	5 8	6 9	5 52
14	7 29	4 31	6 51	5 10	6 7	5 53
15	7 28	4 32	6 49	5 11	6 6	5 55
16	7 27	4 33	6 48	5 13	6 4	5 57
17	7 26	4 34	6 46	5 14	6 3	5 58
18	7 25	4 35	6 45	5 16	6 1	6 0
19	7 24	4 36	6 43	5 17	5 59	6 1
20	7 23	4 37	6 42	5 19	5 58	6 3
21	7 22	4 38	6 40	5 20	5 56	6 5
22	7 21	4 39	6 39	5 22	5 55	6 6
23	7 20	4 41	6 37	5 23	5 53	6 8
24	7 19	4 42	6 36	5 25	5 52	6 9
25	7 18	4 43	6 34	5 27	5 50	6 11
26	7 16	4 44	6 33	5 28	5 48	6 12
27	7 15	4 45	6 31	5 30	5 47	6 14
28	7 14	4 46	6 30	5 31	5 45	6 16
29	7 13	4 48			5 44	6 17
30	7 12	4 49			5 42	6 19
31	7 10	4 50			5 40	6 20

Digitized by Google

JOURS.	AVRIL.		MAI.		JUIN.	
	Lever du S.	Couch. du S.	Lever du S.	Couch. du S.	Lever du S.	Couch. du S.
	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
1	5 39	6 22	4 54	7 7	4 20	7 40
2	5 37	6 24	4 53	7 8	4 20	7 41
3	5 36	6 25	4 51	7 9	4 19	7 42
4	5 34	6 27	4 50	7 11	4 18	7 42
5	5 33	6 28	4 49	7 12	4 18	7 43
6	5 31	6 30	4 47	7 13	4 17	7 43
7	5 30	6 31	4 46	7 15	4 16	7 44
8	5 28	6 33	4 45	7 16	4 16	7 44
9	5 26	6 34	4 44	7 17	4 15	7 45
10	5 25	6 36	4 42	7 18	4 15	7 45
11	5 23	6 37	4 41	7 20	4 15	7 46
12	5 22	6 39	4 40	7 21	4 14	7 46
13	5 20	6 41	4 39	7 22	4 14	7 46
14	5 19	6 42	4 38	7 23	4 14	7 47
15	5 17	6 44	4 36	7 24	4 14	7 47
16	5 16	6 45	4 35	7 26	4 13	7 47
17	5 14	6 47	4 34	7 27	4 13	7 47
18	5 13	6 48	4 33	7 28	4 13	7 47
19	5 11	6 50	4 32	7 29	4 13	7 47
20	5 10	6 51	4 31	7 30	4 13	7 47
21	5 8	6 53	4 30	7 31	4 13	7 47
22	5 7	6 54	4 29	7 32	4 13	7 47
23	5 5	6 55	4 28	7 33	4 13	7 47
24	5 4	6 57	4 27	7 34	4 13	7 47
25	5 3	6 58	4 26	7 35	4 13	7 47
26	5 1	7 0	4 25	7 36	4 13	7 47
27	4 0	7 1	4 24	7 36	4 13	7 47
28	4 58	7 3	4 23	7 37	4 13	7 47
29	4 57	7 4	4 23	7 38	4 14	7 46
30	4 55	7 5	4 22	7 39	4 14	7 46
31			4 21	7 40		

Digitized by Google

JOURS.	JUILLET.		AOUT.		SEPTEMBRE.	
	Lever du S.	Couch. du S.	Lever du S.	Couch. du S.	Lever du S.	Couch. du S.
	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
1	4 14	7 46	4 40	7 20	5 23	6 37
2	4 15	7 45	4 41	7 19	5 24	6 35
3	4 15	7 45	4 42	7 17	5 26	6 34
4	4 15	7 44	4 43	7 16	5 27	6 32
5	4 16	7 44	4 44	7 15	5 29	6 31
6	4 16	7 43	4 46	7 14	5 30	6 29
7	4 17	7 43	4 47	7 12	5 32	6 27
8	4 17	7 42	4 48	7 11	5 33	6 26
9	4 18	7 42	4 50	7 10	5 35	6 24
10	4 19	7 41	4 51	7 8	5 36	6 23
11	4 19	7 40	4 52	7 7	5 38	6 21
12	4 20	7 39	4 54	7 6	5 39	6 20
13	4 21	7 39	4 55	7 4	5 41	6 18
14	4 22	7 38	4 56	7 3	5 43	6 17
15	4 22	7 37	4 58	7 1	5 44	6 15
16	4 23	7 36	4 59	7 0	5 46	6 13
17	4 24	7 35	5 1	6 59	5 47	6 12
18	4 25	7 35	5 2	6 57	5 49	6 10
19	4 26	7 34	5 3	6 54	5 50	6 9
20	4 27	7 33	5 5	6 53	5 52	6 7
21	4 28	7 32	5 6	6 52	5 54	6 6
22	4 29	7 31	5 8	6 50	5 55	6 4
23	4 30	7 30	5 9	6 49	5 57	6 3
24	4 31	7 29	5 11	6 47	5 58	6 1
25	4 32	7 28	5 12	6 46	6 0	5 59
26	4 33	7 27	5 14	6 44	6 1	5 58
27	4 34	7 26	5 15	6 43	6 3	5 56
28	4 35	7 24	5 17	6 41	6 5	5 55
29	4 36	7 23	5 18	6 40	6 6	5 53
30	4 37	7 22	5 20	6 38	6 8	5 52
31	4 38	7 21	5 21			

Digitized by Google

JOURS.	OCTOBRE.		NOVEMBRE.		DÉCEMBRE.	
	Lever du S.	Couch. du S	Lever du S.	Couch. du S.	Lever du S.	Couch. du S.
	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
1	6 9	5 50	6 56	5 3	7 31	4 28
2	6 11	5 48	6 58	5 2	7 32	4 28
3	6 12	5 47	6 59	5 0	7 33	4 27
4	6 14	5 45	7 1	4 59	7 34	4 26
5	6 16	5 44	7 2	4 57	7 34	4 26
6	6 17	5 42	7 3	4 56	7 35	4 25
7	6 19	5 41	7 5	4 55	7 35	4 24
8	6 20	5 39	7 6	4 53	7 36	4 24
9	6 22	5 37	7 7	4 52	7 37	4 23
10	6 23	5 36	7 9	4 51	7 37	4 23
11	6 25	5 34	7 10	4 49	7 38	4 22
12	6 27	5 33	7 11	4 48	7 38	4 22
13	6 28	5 31	7 13	4 47	7 38	4 22
14	6 30	5 30	7 14	4 46	7 39	4 21
15	6 31	5 28	7 15	4 44	7 39	4 21
16	6 33	5 27	7 16	4 43	7 39	4 21
17	6 34	5 26	7 17	4 42	7 39	4 21
18	6 36	5 24	7 19	4 41	7 40	4 20
19	6 37	5 22	7 20	4 40	7 40	4 20
20	6 39	5 21	7 21	4 39	7 40	4 20
21	6 40	5 19	7 22	4 38	7 40	4 20
22	6 42	5 18	7 23	4 37	7 40	4 20
23	6 43	5 16	7 24	4 36	7 40	4 20
24	6 45	5 15	7 25	4 35	7 40	4 20
25	6 46	5 13	7 26	4 34	7 40	4 20
26	6 48	5 12	7 27	4 33	7 39	4 21
27	6 49	5 10	7 28	4 32	7 39	4 21
28	6 51	5 9	7 29	4 31	7 39	4 21
29	6 52	5 7	7 30	4 30	7 39	4 21
30	6 54	5 6	7 30	4 29	7 38	4 22
31	6 55	5 4			7 38	4 22

Digitized by Google

USAGES, FÊTES ET COUTUMES,

EXISTANT OU AYANT EXISTÉ EN DAUPHINÉ,

PENDANT CHAQUE MOIS DE L'ANNÉE.

MOIS DE JANVIER.

Ce mois, qui tire son nom, soit du latin *janua*, porte, ouverture, c'est-à-dire, la porte, l'ouverture de l'année, soit de *Janus*, divinité romaine dont la double figure passait pour regarder l'année qui finit et l'année qui commence, était consacré à cette même divinité. On offrait à ce Dieu, au premier du mois, le gâteau appelé *janual*, des dattes et du miel, symboles des temps heureux et primitifs de l'âge d'or, lorsque Janus régnait en Italie : ce même jour, on se visitait, on s'envoyait des présents et l'on s'adressait des vœux; on s'invitait aussi à des festins, accompagnés de déguisements et de danses, toutes coutumes qu'on retrouve après vingt siècles et plus, et que rappellent nos visites et nos étrennes du jour de l'an, ainsi que le gâteau des rois et le carnaval qui commence au six de ce mois.

Les chrétiens, dans les premiers siècles de l'église, jeûnaient, le premier janvier, pour expier par leurs mortifications les superstitions et les folies auxquelles se livraient les païens dans le courant de cette journée; jeûne qui depuis longtemps n'existait plus lorsque vivait S. Eloi, né en 588. On lit, dans les homélies attribuées à cet évêque, qu'on passait le premier jour de janvier dans les réjouissances.

FÊTES ET COUTUMES.

1er Janvier. *Visites et étrennes; feux de genièvre, le guy-l'an-neuf.*

Visites et étrennes. — Les visites et les étrennes du jour de l'an ont leur origine dans les visites et dans les présents que se faisaient les Romains, au commencement de l'année. Cette coutume est très-ancienne. On dit que Tatius, roi des Sabins, qui prit le Capitole et qui régna dans Rome conjointement avec Romulus, ayant reçu en don, à pareil jour, des branches coupées dans un bois sacré de la déesse *Stre-*

Digitized by Google

nia, regarda ce don comme un augure favorable et voulut que, chaque année, il fût renouvelé; d'où seraient venus l'usage et le nom des étrennes, appelées en latin *streniæ*.

Le temps prescrit pour les visites dure du 1er au 6 janvier.

Feux de Genièvre. — Les branches de genièvre qu'on brûle, dans les campagnes, le 1er janvier, au-devant des maisons et dans leur intérieur, comme étant une sorte de préservatif contre la peste et les maléfices, ne sont pas moins des vestiges d'une ancienne coutume due aussi aux Romains; elles retracent le feu nouveau et autres cérémonies qu'ils faisaient en l'honneur de Janus, à qui le genièvre était consacré et dont il portait le nom (*Juniperus*). C'est de là que vient également la croyance populaire qu'un charbon de cet arbrisseau, recouvert de cendres du même bois, conserve son feu pendant une année entière : Janus était en effet le dieu de l'année; on le représentait, pour cette raison, tenant d'une main trois C (*ccc*), et de l'autre les lettres LXV (65), CCC. LXV (365), allusion faite au nombre de jours des douze mois de l'année.

Guy-l'an-neuf. — Dans quelques localités, les enfants, le 1er janvier, ou la veille de ce jour, crient dans les rues : *guy-l'an-neuf, au guy-l'an-neuf;* souvenir du gui sacré que les druides allaient cueillir autrefois dans les forêts le premier jour de l'année.

— *Fête du Bourdonnier, à Romans.*

Le 1er janvier, jour de la Circoncision, les chanoines de Romans célébraient anciennement un office appelé *Bourdonnier*, parce que l'officiant, à qui l'on donnait le même nom, portait un bourdon, ou bâton de pèlerin, lequel bâton était conservé et gardé avec respect. Après l'office, les chanoines accompagnaient le bourdon jusqu'au logement du bourdonnier, qui, ce jour là, était tenu d'offrir une collation aux assistants, de payer le luminaire du chœur et de compter une somme de vingt florins d'or pour les besoins de l'église. Le lendemain, dès le matin, il devait aussi donner à manger la soupe et donner à boire à tous ceux des habitants qui se rendaient chez lui. (*Voir* la fête des fous, le 25 décembre et les jours suivants.)

Cette fête du bourdonnier se pratiquait encore en 1472.

6 Janvier. *Roi de la fève.*

On a vu que, le jour de l'an, les anciens offraient à Janus un gâteau; le soir du même jour, avait lieu un repas, où, suivant l'usage, on choisissait au sort un roi du festin, chargé de l'ordre et de la disposition du repas. Ce gâteau et ce roi, établis d'abord pour le 1er janvier, furent ensuite transférés au six du mois, jour de l'Epiphanie; appelé

Digitized by Google

communément *jour des Rois*, à cause de la fête des rois-mages et où le choix d'un roi paraissait mieux placé.

Le gâteau des rois contient une fève; on le coupe en morceaux; le roi est celui à qui échoit la fève : le roi choisit une reine. Si la fève échoit à une personne du sexe, celle-ci choisit un roi.

Il en est qui pensent que le royaume de la fève est plutôt une imitation des saturnales célébrées chez les Romains du 14 au 21 décembre, et cela, parce qu'il arrivait quelquefois qu'on faisait entrer dans la salle un enfant que l'on consultait comme l'oracle vivant d'Apollon, en disant *Phœbe, domine,* et que, de nos jours encore, dans quelques endroits, on place sur la table un enfant, le plus jeune de la famille, enfant qui, au mot *fébé* prononcé par le maître de la maison, demande la première part de gâteau pour le bon Dieu, indiquant ensuite, chaque fois qu'on répète *fébé*, la part du même gâteau assignée à chaque convive.

La part du bon Dieu est mise en réserve, et donnée au premier pauvre qui se présente.

Fragments d'une chanson du pauvre qui attend au-devant de la porte la part du bon Dieu :

Honneur à la compagnie
De cette maison;
A l'entrée de votre table,
Nous vous saluons.
Nous sommes venus d'un pays étrange
Dedans ces lieux;
C'est pour vous faire la demande
De la part à Dieu.
. . . . . .
La part à Dieu, s'il vous plaît;
. . . . . .
Les rois! les rois! Dieu vous conserve
A l'entrée de votre souper,
S'il y a quelque part de galette,
Puis nous accorderons nos voix,
Bergers, bergères;
Puis nous accorderons nos voix
Sur nos hautbois.
. . . . . .
La part à Dieu, s'il vous plaît.

A Grenoble, les consuls, les conseillers et les officiers de ville se réunissaient anciennement le jour des rois, pour tirer en commun le roi de la fève, usage qui s'est maintenu

Digitized by Google

jusqu'au XVII^e^ siècle. Voici une note datée de l'année 1614, constatant une dépense de cette nature :

Mandat à Félix Bout, bolengier, de la somme de sept livres, à lui ordonnée pour le gâteau par lui fourni à MM. les consuls et conseil de ville; lequel, suivant l'ancienne coutume, a été partagé cejourd'hui. Ledit gâteau pesant 61 livres et demie, à raison de deux sols six deniers la livre, et ce sur les deniers communs.

Au jour des rois, commence le temps du carnaval, ainsi nommé de la grande consommation de viandes qui s'y fait. (*Caro, carnis.*)

Cuves de Sassenage. — Le même jour, 6 janvier, les curieux allaient visiter autrefois les cuves de Sassenage, pour juger de la fertilité ou de la stérilité de l'année, selon qu'elles étaient, ce jour-là, plus ou moins remplies d'eau; coutume qui paraît remonter à une époque éloignée, peut-être même au culte de Cérès, déesse de l'agriculture et des moissons. Les mystères de Cérès se célébraient dans des lieux écartés et solitaires; Cérès était communément appelée *Eleusine*, du nom d'Eleusis, ville d'Attique où elle était adorée, et que rendaient fameuse les mystères de cette même déesse; ne serait-il point possible que la déesse d'Eleusis soit devenue pour nous, dans la mythologie du moyen âge, la célèbre fée Mélusine, ou plutôt Meleusine qui passait pour habiter ces cuves et les grottes qui les entourent; et que ces cuves, ainsi consultées chaque année pour la récolte, soient le seul souvenir qui se rattache, en ce lieu, à l'ancienne déesse, nourrice des hommes.

16 Janvier. S. Honoré; fête patronale des boulangers, à Grenoble et dans plusieurs lieux du Dauphiné, transférée, à cause de l'hiver, au 16 mai. Il paraît que les boulangers ont pris ce saint pour patron, parce que, habitué à travailler des mains pour n'être à charge à personne et pour avoir de quoi distribuer aux pauvres plus abondamment, il avait coutume de dire, comme S. Hilaire, évêque d'Arles, son parent et son successeur : *Semons, puisqu'il faut manger du pain, et cultivons la vigne, puisqu'il faut boire.* (*Voir* le 16 mai et le 29 septembre.)

20 Janvier. S. Sébastien; fête des anciennes *confréries des jeux de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse* qui existaient à Grenoble, à Vienne, à Romans, à Valence, à Gap et dans d'autres lieux du Dauphiné. Cette fête, à Grenoble, était renvoyée, à cause de l'hiver, au mois de mai : le jour de sa célébration, les confrères de ces jeux plantaient un mai devant la maison de la confrérie, concouraient au grand prix du *Pape-Gay*, faisaient un festin et allumaient un feu de joie sur la place principale. Les mêmes confrères avaient,

Digitized by Google

à Grenoble, une chapelle sous le vocable de S. Sébastien dans l'église du couvent des Jacobins, aujourd'hui le bâtiment de la halle aux blés, et dans laquelle chapelle était leur sépulture. On sait qu'on lit dans les *actes* de ce saint qu'ayant été persécuté pour la foi, il fut un jour blessé de plusieurs flèches et laissé mort sur la place; ce qui l'a fait choisir d'abord pour le patron des archers et des arbalétriers, et successivement pour celui des arquebusiers, lorsque l'usage des armes à feu fut connu.

Sur la requeste verbale faite par le Roy des arquebusiers qui a requis MM. les consuls luy vouloir prester, pour dimanche, une enseigne de la ville et quatre arquebouts, pour planter la may, — conclud luy prester une enseigne et quatre arquebouts en passant obligation de les rendre incontinent après. (Déliber. du conseil de ville de Grenoble, du 27 mai 1558.)

Sur la requeste présentée par le roy des arquebusiers dudit Grenoble tendant de leur prester l'artillerie et arquebots, ensemble les enseignes de la ville, pour leurs monstres (parades) *et leur feu de joye, aussi permettre de rompre la muraille; conclud que l'artillerie, arquebots et enseignes de la ville seront prestés audit roy, en en passant par luy obligation de les rendre dans quatre jours après; et quant au résidu de ladite requeste, néant.* (*Ibid.* du 12 mai 1559.)

22 Janvier. *Fête des laboureurs.* Cette fête, dont l'ancien usage se perd chaque année, existait autrefois dans presque toutes les paroisses et se célébrait ordinairement, comme on le fait encore dans quelques localités, le jour de S. Vincent: dans d'autres lieux c'était le jour de S. Valentin, le 14 février, ou même le jour de tout autre saint. Cette fête se passait en festins, en danses et en amusements, parmi lesquels amusements un des principaux était celui de promener dans la traversée du village et de conduire jusqu'au bourg voisin ou jusqu'à la ville la plus proche un bœuf, orné de rubans et monté par un Bacchus. Il en est qui doivent se rappeler avoir vu ce bœuf à Grenoble. S. Vincent a été choisi pour le patron, soit des laboureurs, soit des vignerons, à cause du mot *vin* (*vinum*) qui entre dans la formation du nom de ce saint: une raison analogue (*valere*, être fort, avoir de la force) a fait choisir aussi S. Valentin pour ce même patron.

A Upie, dans le canton de Chabeuil (Drôme) et dans les communes voisines, où cette fête des laboureurs s'est le mieux conservée, et où elle se célèbre dans le mois de janvier, le président a le nom de *roi;* il tient une espèce de pique couronnée d'épis en signe de sa dignité, et porte à sa boutonnière un bouquet formé aussi d'épis. Les assistants ont eux-mêmes un bouquet pareil. Le lendemain, tous se réu-

Digitized by Google

nissent dans un champ où ils amènent leurs charrues pour figurer les travaux du laboureur, après quoi l'on continue les plaisirs de la veille pendant le restant de la journée.

25 Janvier. Conversion de S. Paul; fête des peigneurs de chanvre à Grenoble, transférée, à cause de l'hiver, à S. Paul, évêque, au 7 juin. (*Voir* le 7 juin.)

MOIS DE FÉVRIER.

Les expiations que faisaient les anciens pendant ce mois, et qu'ils appelaient *februaria* ou *februalia*, parce qu'on s'y servait d'eau bouillante et de flambeaux allumés (*fervere*, brûler) sont l'explication naturelle de l'origine du nom de ce mois, le dernier de l'ancien calendrier romain, et ensuite le deuxième de l'année réformée par Numa.

FÊTES ET COUTUMES.

2 Février. *La Chandeleur*, ou *Chandeleuse*. On appelle vulgairement ainsi la fête de la Purification que l'église célèbre ce jour, parce qu'on y porte à la procession des chandelles ou cierges allumés (*candelæ*).

A Grenoble, les consuls, les conseillers et les officiers de ville étaient dans l'usage d'assister en corps à cette procession, portant, chacun, un cierge, qui fut en cire jaune jusqu'en 1611, époque où l'on remplaça cette cire par de la cire blanche.

Achat de cierges de cire blanche, au lieu de cire jaune, pour donner, suivant l'ancien usage, aux consuls, conseillers et officiers de la maison de ville du conseil ordinaire, le jour de la Purification.

(Archives de Grenoble, *année* 1611, *folio* 19.)

— *Roi de l'Abbaye*, à Grenoble. Ce roi, élu chaque année et nommé aussi le *grand Abbé*, était le chef ou président d'une société joyeuse, dite le *Royaume*, formée par les habitants de Grenoble, et qui donnait diverses fêtes pendant le carnaval. Il est fait mention de ce roi et de ce royaume de l'abbaye, dans un ancien registre de la maison commune de cette ville, sous la date du samedi 1er février 1539.

« *Presté à Pierre Vincent* 21 *piques de la ville, pour demain, pour le royaume de l'Abbaye, et qu'il rendra, après demain, à ses dépens, dans la maison de ville. Plus, presté, pour le susdit royaume, à Pierre Marel, roi de l'abbaye, deux enseignes de la ville, et conclu prester huit, dix ou douze arquebuses et arcots, comme dessus, et qu'on rendra après demain.*

3 Février. S. Blaise, patron des drapiers en Dauphiné,

Digitized by Google

choisi par les personnes de cette profession, parce que, disent-elles, il fut martyrisé avec des outils de leur état. Des confréries de drapiers existaient à Grenoble, à Vienne et à Romans, dès le XIII^e^ siècle : aujourd'hui le peu de drapiers qui restent à Grenoble, forment, avec les tisserands, les chapeliers, les teinturiers, les passementiers et les tapissiers de cette ville, le 6^e^ bureau de bienfaisance mutuelle créé en 1808. A Vienne, où la draperie s'est non-seulement maintenue, mais encore où elle s'est accrue d'une manière considérable, les drapiers et les tondeurs de draps sont organisés en une société ou confrérie particulière, appelée la confrérie de St-Blaise.

6 Février; Ste Agathe, patronne des femmes, parce qu'on lui arracha les mamelles lorsqu'elle souffrit le martyre.

10 Février. *Fête du retour du soleil*, dans le village des Andrieux.

On donne ce nom à la fête que font ce jour-là les habitants du hameau des Andrieux, dépendance de la commune de Guillaume-Peyrouse, dans le canton de Saint-Firmin (Hautes-Alpes), parce que c'est le jour où le soleil reparaît sur l'horizon de ce hameau, tellement enfoncé entre les rochers, que, pendant cent jours de l'hiver, il reste privé de la vue de cet astre. Les habitants, ayant à leur tête un des vieillards du lieu, se rendent, avant l'aurore, au pont construit sur un ruisseau voisin, et portent, chacun d'eux, une offrande consistant en une omelette. Ils dansent, en attendant que l'aurore dissipe les ténèbres : dès que le soleil apparaît, chacun prend son offrande qu'il lui présente, et qu'il mange en famille, étant de retour dans le village.

— Jeudi de la Sexagésime; *élection du roi des écoliers*, à Grenoble. Ce jour, après le dîner auquel prenaient part les maîtres des écoles et les écoliers qui voulaient y assister, il était permis à deux de ces écoliers, des plus jeunes et des plus adroits, de faire battre dans un lieu public, et successivement, six ou neufs coqs de chaque côté : la victoire était pour celui dont les coqs ou le plus grand nombre de coqs restaient vainqueurs; il était proclamé *roi des écoliers*. Ce roi devait aussitôt, et à ses frais, se pourvoir d'une poule qu'on portait dans un champ. Le *recteur* des écoles, placé à l'extrémité du champ, prenait cette poule qu'il jetait en l'air, de manière à la laisser voler et courir à son gré; les écoliers se tenaient à l'autre extrémité, et, dès que la poule était lancée, couraient après elle : on donnait le nom de *Capio* (je prends) à celui qui, le premier, l'attrappait par la tête; il devenait le ministre du roi; mais c'était là tout ce qu'il retirait de son agilité, car la poule était livrée au recteur qui en faisait son profit.

Digitized by Google

Le roi des écoliers est nommé aussi *roi du coq* (*rex galli*) dans une délibération du conseil de ville de Grenoble, du 20 février 1518; dans laquelle délibération il est exposé que *les moines ont fait plusieurs violences aux écoliers qui se sont rendus à Saint-Robert* (*Voir* le dimanche de la Quinquagésime), et il est conclu qu'*il sera présenté requête à cet effet au parlement au nom de la ville.*

Ce roi, ainsi qu'il est consigné dans un règlement des écoles de Grenoble, fait par les consuls et le conseil de cette ville, en date du 1er juin 1520, jouissait du droit *de demander au maître d'école le jeu des barres pour le mardi et le jeudi de chaque semaine,* demande à laquelle le maître devait obtempérer, à moins qu'il n'y eût dans la semaine deux fêtes, dans lequel cas les barres étaient renvoyées à chaque fête.

— Dimanche de la Quinquagésime, appelé autrefois: *dimanche joyeux de carême-entrant.*

Suivant une ancienne fondation faite par les dauphins, les écoliers de Grenoble, leurs maîtres, les clercs de la ville et le roi des écoliers choisi le jeudi précédent se rendaient, dans la matinée de ce dimanche, avec un tambour et au milieu des cris de joie, à Saint-Robert où ce roi était présenté au prieur des bénédictins. On le conduisait à l'église où il était béni et couronné; le prieur donnait ensuite à ses jeunes hôtes un modeste repas, consistant en six soupes, en une pièce de bœuf bouilli, en un chapon ou une poule; le plat du chapon était mis devant le roi. Au soir, les mêmes écoliers allaient à Montfleury, avec leur roi, à qui la prieure du monastère était dans l'habitude de faire un don; tous rentraient en ville; on marchait en ordre dans les rues pour se faire voir; enfin, ceux qui le voulaient accompagnaient le roi chez lui, où, à son bon plaisir, il donnait une collation à toute sa suite. Le *Capio* (voir le paragraphe précédent), ou celui qu'il déléguait pour en faire les fonctions, portait devant le roi, en triomphe et à la pointe d'une épée, une tête dorée d'une poule, symbole de sa victoire.

Cet usage, dont on ne voit plus de traces après les guerres de religion du XVIe siècle, tombait déjà en désuétude dès avant cette époque, ainsi qu'il est constaté par une délibération du conseil de ville de Grenoble du 9 février 1553.

Par le premier consul a été remontré que de toute ancienneté le roy des enfants de l'école et les écoliers de cette ville, le jour de carême-entrant, doivent aller au prieuré de Saint-Robert, pour, là, à l'église beneytre et coroner le roy desdits écoliers, puis leur donner à dîner et à leur

Digitized by Google

compagnie; ce qui a été observé de si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire, sauf que, de trois ans en çà que l'on n'y va point, pour la discontinuation de ce, seroit à craindre que l'on ne leur fit quelque refus : qu'il seroit bon, pour la conservation d'icelle et tant louable coustume, y penser, et mander venir Claude Magnin, marchand, à présent censier dudit prieuré, et savoir de lui ce qu'il a délibéré faire quant à ce..... lequel Claude Magnin, censier, mandé venir au conseil, et à lui donné à entendre ce que dessus, a déclaré qu'il veut faire, quant à ce, ce qui a été par ci-devant observé.

— Lundi gras. *Fête des bouchers à Grenoble.*
— Mardi gras. *Mascarades, bals et réjouissances.*

L'usage des bals durant le carnaval est mentionné souvent dans les actes anciens. Ces bals se donnaient, comme aujourd'hui, chez des particuliers; d'autres fois, ils avaient lieu sur la place publique; il arrivait aussi que des habitants se cotisaient entre eux pour louer un local dans ce but, et pour subvenir à leurs diverses dépenses communes.

Délibération du conseil de ville de Grenoble, du mercredi 6 janvier 1574, au sujet des bals du carnaval de cette année.

Le premier consul a proposé avoir entendu comme certaines personnes et autres particuliers de cette ville veulent faire danser en icelle ville les dimanches tant le jour que la nuit jusqu'au carême prochain, s'étant à ces fins cotisés entre eux jusqu'à la somme de 60 livres et tant; laquelle somme il vaudroit mieux quester et employer à l'entretien et nourriture des pauvres qui crient à la faim par les rues et places; — conclud qu'il en sera parlé par les gens d'église et MM. les consuls au gouverneur, pour le prier d'en parler aux gens de la cour de défendre lesdites danses, sinon le jour, du moins la nuit, attendu la malice des temps et troubles de guerre, et conclud de présenter requeste, en même temps, au procureur du roy, pour faire défendre lesdites danses.

Les masques, bals publics et autres divertissements du carnaval furent momentanément supprimés en Dauphiné, par les protestants, dans les divers lieux qu'ils eurent en leur pouvoir, pendant les guerres de religion. La même suppression fut de nouveau demandée par les mêmes protestants et maintenue pour eux, lorsqu'on nomma des commissaires pour faire exécuter l'édit de Nantes daté du mois d'avril 1598, et qu'on les chargea du règlement de la police particulière de chaque ville.

Et d'autant que par les débauches usitées, tant par ballets que par masques, pourroit arriver quelque occasion de tumulte qui troubleroit l'union, concorde, repos public,

Digitized by Google

ordonnons que, jusqu'à ce que par Sa Majesté y ait été plus amplement pourvu, lesdits masques cesseront, ensemble les bals publics en rues ou en places, si ce n'est par la permission du magistrat; et quant aux bals qui seront dressés en maisons privées, la modestie y sera gardée, en sorte qu'il n'en ensuive aucun scandale duquel les propriétaires d'icelles maisons seraient responsables. (Ordonnance du 13 novembre 1599, publiée à Montélimar.)

Origine des masques.

Nos mascarades sont une imitation des *saturnales* des anciens, pendant lesquelles fêtes on se plaisait à se déguiser et à se travestir pour jouir en quelque sorte d'une plus grande apparence de liberté, et pour rappeler en même temps, en se mêlant dans la foule, cette égalité première de l'âge d'or qu'on affectait de vouloir faire revivre un instant pendant la durée de ces fêtes. A cela, il faut ajouter que non-seulement nous tenons des anciens cet usage, qui, chez eux, avait un caractère moral et religieux, mais encore que nous avons emprunté d'eux les masques ou faux visages et jusqu'à leurs types de bouffonnerie, tels que *Maccus, Tersite, Planipes* et autres acteurs des *atellanes;* lesquels personnages burlesques, passant de l'ancienne scène sur les places publiques, transformés et modifiés suivant les mœurs, le costume et le langage des temps, rétablis sur la scène à la renaissance du théâtre sous les noms modernes de *Polichinelle,* de *Pierrot,* d'*Arlequin* et autres, remplacés depuis, sur ce théâtre, par de nouveaux acteurs plus en rapport avec nos goûts et nos habitudes, se sont conservés sur les traiteaux des foires et dans les mascarades du carnaval.

Le mardi gras est le grand jour où les masques se réunissent pour la promenade, et où les curieux vont les voir. A Grenoble, l'habitude est de se rendre à la Tronche; le soir, a lieu au théâtre un bal paré et masqué. Avec ce jour finit le carnaval.

A Lyon, les promeneurs du mardi-gras se rendent jusqu'à *San-Fons* ou *Saint-Fons*, dans le département de l'Isère, sur la grande ronte de Lyon à Vienne.

— Mercredi des cendres. *Jugement de Carême-entrant.* Ce jour, on continue dans plusieurs lieux les amusements de la veille : ces amusements se terminent par le jugement et la condamnation d'un homme de paille auquel on donne le nom de Carêmentrant, ou plutôt de carême-entrant (entrée en carême), espèce de mannequin qu'on promène en le faisant sauter dans une couverture de lit, et qu'on brûle

Digitized by Google

ensuite, ou qu'on va jeter dans la rivière voisine, en signe de fin de toutes folies.

A Briançon, cette fête est renvoyée au dimanche suivant, premier dimanche de carême; et l'homme de paille, au lieu d'être porté dans une couverture, ou sur un bayard comme à Vienne, est promené sur un âne.

— Premier dimanche de carême, dit le *dimanche des brandons*.

Ce dimanche, au soir, les gens de la campagne et les enfants ont conservé l'usage d'allumer de grands feux, autour desquels ils forment des danses; ce qui est un reste des fêtes expiatoires que célébraient les anciens pendant le mois de février, fêtes appelées *feralia*, qui duraient onze jours, et pendant lesquels ils couraient les nuits avec des flambeaux allumés, pour se purifier et pour apaiser les mânes de leurs parents et amis.

Autrefois ces feux étaient plus multipliés : les habitants des villes y prenaient aussi part; ils élevaient des espèces de phares sur leurs tours principales et portaient, dans les rues, des brandons ou tisons embrasés qu'ils agitaient en chantant et en poussant des cris de joie; d'où vient le nom de *brandons* donné, de nos jours encore, à ces sortes de réjouissances publiques; nom dérivé de l'ancienne langue des peuples du nord (*brand*) et qui signifiait *feu, torche allumée*. On le trouve mentionné, dans le même sens et avec la même signification, dans des lettres de Louis IX, roi de France, et de Rodolphe, légat du saint-siége, portant commission de terminer des différents survenus entre les habitants et le clergé de Lyon, et qui sont datées du vendredi avant les brandons.

— *Fête des brandons à Pierre-late; abbé de la jeunesse.*

Il existait autrefois dans le bourg ou petite ville de Pierrelate (Drôme), et peu d'années encore avant la révolution de 1789, une société joyeuse, dont le chef, appelé l'abbé de la jeunesse, était élu annuellement par les jeunes gens et par le prieur-curé de la paroisse. Cette société jouissait de plusieurs revenus qu'elle employait, partie en des prières, partie en des travaux d'utilité publique et en des divertissements, suivant les intentions d'une vieille fille, nommée Soubeyran, qui vivait dans le XII^e^ siècle, et qui avait institué pour ses héritiers cette même société et son abbé. Chaque année, la société, après avoir fait acquitter un certain nombre de messes pour le repos de l'âme de la testatrice, devait, avec sa bannière, aller sur son tombeau le dimanche des brandons, et amener le plus grand nombre possible de jeunes filles, ayant chacune d'elles à la main un petit cierge rouge allumé, pour y faire des farandoles, en chantant : *Requin-*

Digitized by Google

quez-vous, belles, requinquez-vous donc. L'un des jeunes gens portait un romarin qu'il ornait de rubans, et qu'il arrosait de trois verres de vin pendant qu'on chantait; ce romarin était ensuite brûlé en grande cérémonie sur la place.

Il est facile de reconnaître qu'une telle fête était une image visible des expiations des anciens pour les morts; tout s'y trouvait : le feu, les flambeaux, la tombe du défunt, un arbuste aromatique et toujours vert, et les libations de vin faites en l'honneur des mânes (1). Cette fête, qui, par son ancienneté et par sa bizarrerie, méritait à coup sûr d'être protégée et conservée, a eu un sort tout contraire; elle a été abolie par un arrêt du parlement de Grenoble, lequel arrêt en a défendu la continuation, et a réuni ses revenus à l'hôpital de Pierre-late.

MARS.

Consacré au dieu Mars dont il conserve le nom, ce mois était le premier de l'année, avant la réforme du calendrier romain par Numa; il en devint le troisième depuis cette réforme, sans qu'on crut néanmoins devoir rien changer à l'indication des mois, pour lesquels on continua à se servir des anciennes dénominations, même de celles qui, en indiquant mars comme point de départ, désignaient six de ces mois comme étant les cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et dixième du calendrier primitif; dénominations maintenues au surplus par la force de l'usage et de l'habitude, et qui, transmises de siècle en siècle, ont prévalu au point que nous disons encore septembre, octobre, novembre et décembre, quoique ces mois n'aient plus leur ancien rang et qu'ils soient depuis longtemps les quatre derniers de l'année.

Le mois de mars passait chez les anciens pour être funeste au mariage; c'était surtout le jour des calendes (le premier mars) qu'ils regardaient comme fatal, et qui, dans les fastes, était annoté par ces mots : *malum est nubere.*

(1) Les anciens avaient pour les morts un culte et un respect particuliers; culte et respect, dont il reste encore assez de témoignage, pour n'avoir à cet égard aucun doute : les preuves en sont nombreuses; il en est une entre autres, qui appartient à notre province, et qui, se rattachant aux usages qui s'y pratiquaient du temps des Romains, ne doit point être passée sous silence. Une pierre tumulaire, trouvée à Die, nous apprend qu'un habitant de cette ville, Publicius Callixtus, imposa à ses héritiers l'obligation de faire chaque année des libations aux dieux Mânes, voulant que les revenus d'un arpent de vigne qu'il possédait à *Cumbeze* fussent spécialement employés à cette dépense annuelle.

Digitized by Google

Mi-carême. — On appelle ainsi le jeudi de la troisième semaine après la Quadragésime, c'est-à-dire, le dix-huitième jour après le dimanche des brandons; jour où l'on se livre à des réjouissances en signe de joie de ce qu'il ne reste plus qu'une moitié du carême à s'écouler. Le soir du même jour, a lieu, à Grenoble, un bal paré et masqué, et qui est le dernier de l'année.

A Gap, cette fête s'appelle la *vieille;* elle se passe en parties de plaisir à la campagne, en danses et en réunions de famille. Dans cette ville, les enfants eux-mêmes prennent part à cette joie commune; ils se réunissent, et se rendent sur la hauteur de *Puy-More*, d'où ils descendent, divisés en deux corps.

Les danses ont toujours été conservées et maintenues, à Gap, même par les protestants, lorsqu'ils demandèrent, en 1599, la suppression des jeux, des masques et des sociétés joyeuses.

Quant aux bals, il n'y a lieu de les prohiber en maisons privées, à la charge que modestie y sera gardée, en sorte qu'il ne s'en suive aucun scandale, lequel les propriétaires d'icelles maisons seront responsables. (Ordonnance publiée à Gap, en 1601.)

— *Anciens usages relatifs au carême.*

A Vienne et dans l'ancien diocèse de cette ville, le lundi et le mardi qui précèdent le mercredi des cendres faisaient autrefois partie du carême; ce qui a duré jusqu'en 1507, que le cardinal Georges d'Amboise, se trouvant cette année à Vienne, exempta les habitants du jeûne, en sa qualité de Légat du saint-siége, et les autorisa à faire gras pendant ces deux jours.

Si l'on remonte à une époque plus ancienne, on trouve aussi que le dimanche qui précède ces deux jours appartenait au carême, étant lui-même désigné dans les vieux titres sous l'indication de dimanche où l'on commence à se priver de viandes (*domenica carnis privii*). C'est le nom qu'il portait encore dans le XVI^e^ siècle, quoiqu'à cette époque il fut déjà, depuis longtemps, un jour gras, du moins pour les séculiers; car, dans les maisons religieuses, le temps du carême fut constamment fixé depuis ce dimanche jusqu'à Pâques. On comptait ainsi, en Dauphiué, deux dimanches de *carnis privii*, nommés, l'un, l'*ancien*, et l'autre, le *nouveau;* l'ancien dimanche était celui de la Quinquagésime, et le nouveau, le premier dimanche de carême.

Semblablement les quatrième et sixième féries du temps

Digitized by Google

de carême, en commençant au dimanche de carnis privii *ancien, jusqu'à la fête de Pâques..... chaque jour, depuis le dimanche de* carnis-privii *ancien, jusqu'au dimanche de* carnis privii *nouveau, ou dimanche des brandons.* (*A die domenicâ carnis-privii veteris, usquè ad domenicam carnis-privii junioris, seu brandorum.*) Règlement concernant l'ancien prieuré de Saint-Laurent de Grenoble, du 5 octobre 1491.)

Pendant toute la durée du carême on ne se servait anciennement, pour les apprêts, que d'huile : le beurre et le laitage n'étaient permis par l'évêque ou par son official que sur la demande expresse du corps de chaque ville épiscopale, lequel corps délibérait auparavant s'il y avait lieu ou non de demander cette licence, motivée toujours sur la cherté et la rareté des huiles. En cas de refus de la part de l'évêque, le conseil de ville en appelait au métropolitain. C'était aussi ce conseil qui fixait la petite rétribution que chaque habitant, attendu la licence accordée, devait donner en forme d'aumône, et qui était employée à des besoins publics; ce qui rappelle le nom de *Tour-de-beurre*, donné à la tour de Rouen où était la grande cloche *Georges-d'Amboise*, tour ainsi nommée parce qu'elle fut construite avec le produit des aumônes pour la permission de se servir de beurre.

Pendant ce même temps du carême, défense était faite aux bouchers, par les consuls des villes et des communautés, de vendre et de débiter de la viande sous peine d'une amende et de la confiscation des viandes saisies : un seul boucher, chaque année, à tour de rôle, recevait l'autorisation d'en tenir uniquement pour les malades et pour les personnes ayant dispense.

Un autre usage qui existait à Grenoble, comme les deux précédents, et qui, comme eux, a subsisté jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle, était celui du choix d'un prédicateur que faisait la ville, pour prêcher pendant le carême et *lire les Ecritures*, et à qui elle donnait de douze à quinze écus, tant pour *ses peines* que pour *achat de poisson*. Le parlement avait lui-même un prédicateur particulier qu'il payait, et qui prêchait dans l'église de Saint-André : le prédicateur de la ville prêchait dans celle de Notre-Dame.

Pour la licence de manger du beurre durant la caresme, proposé que, à présent, il est grande charestie des huiles, et que en la diocèse de Vienne et en plusieurs autres diocèses, attendu ladite charestie, l'on a baillé permission durant la caresme prochaine de manger du beurre, parquoi demandé si l'on doit bailler aussi requeste ou non..... les voix ouies, et attendu la necessité et charistie des huiles qu'est à présent, conclu pour ceste année et sans consé-

Digitized by Google

quence, qu'on baille requeste au seigneur évesque de Grenoble pour avoir permission, de lui, de manger du beurre durant cette caresme, en baillant un liard pour la réparation du pont de l'Isère de la présente cité, et là où ledit évêque ne la vouldrait bailler, qu'on présente ladite requeste à l'archevesque de Vienne pour l'obtenir de lui. (Délibér. du conseil de ville de Grenoble du 21 janvier 1543.)

Proposé que cejourd'hui a été baillée auxdits consuls une requeste, qui est adressée au vicaire ou official de l'évesque de Grenoble, tendant ès fins d'obtenir licence pour manger du beurre et du laict durant la caresme prochaine, attendu la cherté des huiles d'olive et de noix..... a été conclu par tous les assistants, pour bonnes causes et bons respects, ladite requeste ne devoir admettre ni bailler au seigneur évesque ni à son vicaire pour en obtenir licence en ladite requeste mentionnée, ni à icelle adhérer en quelque sorte que ce soit; mais que l'on observe le commandement de l'église et caresme que l'on a eu de coustume pour le passé. (Délibérat. du même conseil, du 11 février 1541.)

19 Mars. S. Joseph; fête des charpentiers, des maçons et des tailleurs de pierres, à Grenoble, renvoyée au 20 avril. Ce saint est qualifié, dans les évangélistes, de *faber*, mot latin désignant tout ouvrier et artisan qui emploie le marteau.

25 Mars. *Fête de l'Annonciation.* Pendant longtemps et suivant l'usage des premiers chrétiens, l'année a commencé en Dauphiné à pareil jour, 25 mars, en mémoire de l'incarnation du Christ; de même qu'on trouve que l'année y a commencé aussi à Noël et à Pâques, en mémoire de sa naissance et de sa résurrection. Ce sont les ères indiquées, dans les anciens titres, par les formules: *depuis l'an de l'incarnation du Seigneur..... depuis la nativité du Seigneur..... depuis l'an de la résurrection du Seigneur.....;* ères dont la plus usitée dans les derniers temps fut celle de la nativité (*Voir* le 25 décembre), et qui toutes trois furent abolies par l'ordonnance de Charles IX, de 1564, fixant le premier jour de l'année au premier janvier comme le faisaient les Romains, afin d'établir dans toute la France une seule manière de compter générale. Avant cette réforme, le même mois dans lequel commençait l'année figurait deux fois, c'est-à-dire au commencement et à la fin de cette année: ainsi, par exemple, en prenant l'ère de l'incarnation, les six derniers jours de mars appartenaient au commencement de l'année, et les vingt-quatre premiers jours à sa fin.

Fin des veillées. Les veillées cessent d'habitude à la Notre-Dame de mars (25 de ce mois), de même qu'elles commencent à la Notre-Dame de septembre (8 septembre).

Digitized by Google

Lorsque les veillées finissent, les ouvriers font en quelques lieux des feux de joie ; à Grenoble, ils placent quatre bouts de chandelle aux quatre coins d'une planche mise sur l'Isère, ce qui s'appelle, vulgairement parlant : *embarquer les veillées pour Beaucaire.*

AVRIL.

Ce mois, suivant les étymologistes anciens, devrait son nom, soit à Vénus, surnommée par les Grecs *Aphros*, c'est-à-dire, sortie de l'écume de la mer (Vénus était spécialement honorée pendant ce mois), soit au mot latin *Aperire* (*ouvrir*), parce que le printemps, pendant ce même mois, semble en effet ouvrir à l'homme le sein de la terre : aussi avril était-il chez les Romains, le mois consacré aux plaisirs, et celui qu'ils regardaient, non sans raison, comme le plus agréable et le plus délicieux? Ils disaient d'avril, ce que nous, placés sous une latitude plus froide, disons de mai : *c'est le mois le plus beau de l'année.*

FÊTES ET COUTUMES.

Poisson d'Avril. — L'origine de cet usage, qui consiste à faire courir inutilement d'un lieu à un autre les personnes crédules dont on abuse de la bonne foi, n'est qu'une mauvaise allusion faite à la passion du Christ, arrêté, pendant la nuit du 2 au 3 avril, et traîné, par dérision, de tribunal en tribunal. On a dit d'abord et dans le même sens, *passion d'avril;* d'où s'est formée la locution vicieuse *poisson d'avril :* le premier et le dernier du mois sont les deux jours destinés à ces sortes de plaisanteries.

Dimanche des Rameaux. — Les enfants suspendent aux rameaux qu'ils portent ce jour, en procession, des gâteaux, des fruits et des rubans : ces gâteaux sont appelés, dans le Briançonnais, *rémolives*, nom qu'on donne aussi, dans ce pays, à ces mêmes gâteaux (*ramæ olivarum*), et qui rappelle les branches d'olivier que portaient les juifs allant à la rencontre du Christ lors de son entrée à Jérusalem.

Ténèbres. — Après l'office des nocturnes ou des ténèbres, qui a lieu le soir des mercredi, jeudi et vendredi de la semaine sainte, les enfants ont l'habitude de faire du bruit, dans les rues et au-devant des portes des églises, avec des espèces de mailloches et de crécelles, dites vulgairement *ténèbres*, du nom même de l'office célébré pendant ces trois jours; bruit représentant le tremblement de terre que l'on ressentit à la mort du Christ, lorsque des ténèbres épaisses couvrirent en même temps une partie de la Judée.

Digitized by Google

OEufs de Pâques — Les œufs, dont l'usage était prohibé en Dauphiné pendant le carême, devenaient, le jour de Pâques, le principal apprêt de la table de nos pères. Ce jour-là, on servait des œufs à tous les repas; on s'envoyait, en présents, des œufs et des gâteaux en forme de panier renfermant deux œufs rouges; on donnait des œufs pour étrennes aux enfants et aux gens de la maison. De là vient aussi le nom d'*œufs de Pâques*, usité pour désigner généralement les petits présents qu'on se fait encore à pareille époque de l'année dans quelques localités.

Dans plusieurs campagnes, principalement dans l'arrondissement de la Tour-du-Pin, on donne des œufs au curé, aux fêtes de Pâques.

Jour de Pâques. *Procession à Notre-Dame de Beaulieu.* Les habitants de Mirabel dans le canton de Nyons, le corps municipal de cette commune et les habitants des villages voisins sont dans l'usage, le jour de Pâques, de se rendre en procession, chaque année, à la petite chapelle de Notre-Dame de Beaulieu, et d'y prier pour obtenir la pluie ou le beau temps suivant les besoins de la campagne. Cette chapelle, située à l'extrémité du territoire de Mirabel sur les limites de Puyméras et de Ville-Dieu, et donnée aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem par Dragonnet, seigneur de Montauban, qui vivait vers le milieu du XIII^e^ siècle, est fort ancienne; elle est mentionnée dans un acte de 1212. Dragonnet y fut enterré en 1276. Il paraît que c'est à lui et à Randonne, sa fille et son unique héritière, que sont dues cette procession et ces prières annuelles, car la coutume s'est conservée, toutes les fois qu'on fait ces prières publiques à Beaulieu, d'y joindre des prières particulières pour ce seignenr et pour sa fille.

Lundi de Pâques. *Election du roi de l'aumône, à Saint-Donat.* — Un privilége dont jouissaient autrefois les habitants de Saint-Donat, privilége créé, dit-on, en 894, en mémoire des couronnements du roi Boson et de Louis, son fils et son successeur, était celui d'élire chaque année un roi, appelé: *roi de l'aumône*, parce qu'il devait, le jour de l'Ascension, distribuer aux pauvres une aumône annuelle, pour laquelle existait une fondation fort ancienne, relatée et confirmée dans un acte sous la date de 1318. Ce roi était choisi parmi les habitants les plus apparents, et nommé par le premier consul ou par l'un des consuls du bourg, le lendemain de la fête de Pâques. (*Voir*, le jour de l'Ascension.)

20 Avril. S. Joseph, patron des charpentiers, des maçons et des tailleurs de pierres; fête qui tombe le 19 mars et qui est renvoyée à ce jour.

23 Avril. *Fête des SS. Félix, Fortunat et Achilée, mar-*

Digitized by Google

tyrs. — A pareil jour, tous les vingt-cinq ans, était autrefois dressé à Valence, aux frais de la ville, un théâtre public sur lequel on jouait la vie et la mort de ces martyrs, ainsi qu'il est constaté par divers titres et par des lettres patentes de *la reine mère, Louise, duchesse d'Angoulême, régente en France et en Dauphiné,* lettres datées de *Saint-Just-lès-Lyon* du 10 février 1524, et accordées aux habitants de cette même ville de Valence, à l'effet d'être exemptés de tous droits de péage pour les bois nécessaires à *la représentation des tragédies de ces saints;* lesdits bois devant être employés, *après cette représentation,* à la construction d'un hôpital.

Comme nos chers et bien-aimés les manants et habitants de la ville de Valence, pour préserver et garder leur ville de pestes et autres maladies et inconvéniens, et la tenir en prospérité et santé, dès longtemps aient par us et ancienne coustume et louable coustume et observance, accoustumé de de vingt-cinq en vingt-cinq ans, ou aultre temps limité, jouer ou faire jouer l'istoyre des glorieux saincts martyrs Felix, Fortunat et Achillée dès qui eux les corps reposent en icelle ville; ce qu'ils ont délibéré de faire, cette année présente, en laquelle écheyt ledit temps et terme limité, et que pour faire lesdites dépenses nécessaires, leur seroit besoin à acheter des boys jusques à la somme de six ou sept cents livres tournois, lequel boys est force aller acheter ès quartiers de Grenoble, montagnes de Dauphiné et aultres lieux loingtains et distants de ladite ville, et icelluy faire amener tant par terre que par eau, ce qu'ils ne pourroient faire sans grands fraicts et mises, savoir faisons que nous, en contemplation desdits glorieux corps saincts, espérant que leur intercession pourra ayder au roi notre seigneur et fils et à son armée étant de là les monts, et à nous aussy; et que lesdits habitants ont délibéré mettre ledit boys à faire un hospital pour les pauvres de Dieu audit Valence, après ladite istoyre jouée, et aultres raisons avec nous menées, avons auxdits habitants de Valence donné et donnons par ces présentes, en vertu du pouvoir à nous donné par le roy notre seigneur et fils, permission et faculté qu'ils puissent acheter du boys à ce nécessaire jusqu'à ladite somme de sept cents livres, et icelluy achepter du lieu où ils achepteront jusques audit lieu de Valence, tant par terre que par eau, franchement et quittement. (Archives de Valence.)

Même jour, 23 Avril. — S. Georges, martyr; fête d'une ancienne confrérie, existant autrefois à Grenoble et qui est mentionnée dans une ordonnance du dauphin Jean II, datée du 18 février 1318 : *S'il arrive que ces ouvriers ou quelqu'un d'entr'eux* (les orfèvres) *soient punis ou condamnés en quelque chose par les consuls, le montant de ces sortes de punitions et de condamnations sera appliqué à la confrérie*

Digitized by Google

de S. Georges qui est à Grenoble, ou à toutes personnes que désigneront ces mêmes consuls, suivant qu'ils le jugeront à propos et plus utile.

La fête de S. Georges était aussi, dans le temps des anciens dauphins, une fête nationale qu'on célébrait en Dauphiné par des feux de joie, des festins, des danses et d'autres manifestations de joie publique, cette contrée étant placée alors sous la sauvegarde et sous le patronage de ce saint. La bannière delphinale, portée à la guerre, représentait ce même saint, à cheval, armé de toutes pièces, et terrassant un dragon; le cri de guerre était : *Saint Georges et Dalphiné.*

25 Avril. S. Marc. Ce jour, on fait dans les campagnes une procession pour demander à Dieu une récolte abondante et la conservation des fruits de la terre.

30 Avril. *Les mayanches.* — Pendant la nuit du 30 avril au 1er mai, les jeunes gens, dans plusieurs lieux de l'ancien Dauphiné et même aux environs de Grenoble (aux Granges près de cette ville, à Fontaine, à Sassenage, à Noyarey, au Villard-de-Lans, etc.), sont dans l'usage de courir de maison en maison en chantant le retour de mai et de frapper aux portes, jusqu'à ce qu'on leur ait donné de l'argent ou des œufs, pour faire une omelette qui est mangée en commun, le lendemain ou le premier dimanche suivant. Ces jeunes gens sont nommés *mayanches*, du nom du mois de mai, dit autrefois *may*.

A Vienne et dans les campagnes voisines de cette ville, ce ne sont point les jeunes gens qui quêtent ainsi; mais bien les jeunes filles, qui, habillées de blanc et portant des fleurs, vont chanter le soir du 30 avril, pour avoir également quelques pièces de monnaies et des œufs : ces jeunes filles sont nommées, comme les jeunes gens, *mayanches.*

MAI.

Ce mois, consacré, chez les Romains, aux deux déesses *Maia*, c'est-à-dire, à *Maia*, femme de Vulcain, et à *Maia*, mère de Mercure, l'était aussi à la Majesté (*Maiestas*), fille de l'Honneur et de la Révérence; aux Anciens et aux Sénateurs, les uns et les autres désignés sous le nom de *majores* (*maiores*), et à Cybèle, Vesta ou la Terre, appelée la grande déesse (*dea maia, dea maior*).

L'on offrait à Cybèle, pendant ce mois, une truie pleine, symbole de l'abondance et de la fertilité de la terre : des feuillages, des rameaux de pin, souvent des arbres verts entiers décoraient les fêtes de cette déesse, celle dont le

Digitized by Google

culte était le plus répandu, et qui passait pour veiller d'une manière spéciale au salut de Rome et à la conservation de l'empire. Sa statue était représentée assise; elle était ornée de bandelettes, de feuillages et de rameaux, et placée sur les voies publiques, dans de petites niches ou oratoires qu'on ombrageait plus particulièrement de branches d'arbres, pendant ce mois consacré à la grande déesse. De là viennent les *mais* ou arbres *mais*, usités encore dans quelques localités, et les *vierges* ou *reines de mai*, qu'on pare, dans les campagnes, les dimanches et les jours de fête de ce mois.

Les anciens qui célébraient dans le mois de mai les fêtes des mânes, des lutins et des esprits follets, regardaient ce mois comme funeste à ceux qui se mariaient à cette époque de l'année. On retrouve dans quelques lieux la même crainte populaire : on sait aussi que les superstitieux font un grand cas de la rosée de mai et du beurre de mai.

FÊTES ET COUTUMES.

Arbres mais. — Les mais furent très en usage jusqu'au XVIII^e^ siècle. On en plantait, le premier du mois, au-devant des maisons des personnes qu'on voulait honorer, au-devant de la maison consulaire ou maison de ville, au-devant du logis des prieurs des sociétés, honneur que leur rendaient les confrères, ainsi qu'au-devant du logement du gouverneur. Les amants dressaient aussi des mais à leurs amantes, profitant souvent de l'occasion pour faire un reproche, par le choix de l'arbre, soit à l'insensibilité, soit à la perfidie de la personne aimée : dans le premier cas on choisissait le sureau; dans le deuxième on prenait un houx.

En 1595, la ville de Grenoble offrit à Lesdiguières un *mai*, qui fut un énorme sapin, décoré de guirlandes, d'inscriptions et de peintures, et surmonté de trois écussons aux armes de France, de la ville et de Lesdiguières.

A Loys Angellin, peintre de Grenoble, fait mandat de cinq écus dix sous, pour avoir fait et peint 220 *aunes de lauriers, trois armoiries, savoir : celles du roi, de Lesdiguières et celles de la ville, plus, l'écriture d'un tableau posé sur une grande pièce de sapin, le tout livré pour le mai que la ville a donné à Lesdiguières, le mois de mai passé, et placé au-devant du logis dudit seigneur.*

Reines de mai. — Ces reines ne sont plus aujourd'hui que des enfants, parées d'une couronne de fleurs, et assises sous un feuillage d'aubépine, au coin d'une rue ou à l'entrée d'un village, pendant qu'une de leurs compagnes se recommande aux passants, pour les frais de la parure de la reine. Autrefois, c'étaient de grandes personnes qui s'offraient ainsi en spectacle; usage qui exista à Grenoble jusqu'en 1630,

Digitized by Google

époque où il y fut aboli par une ordonnance du conseil de police de cette ville, du 30 avril de cette année.

Sont faites inhibitions et défenses à tous habitants de la ville de faire n'y faire faire aucune reyne, appelée reyne de mai, sous peine de confiscation des dorures et habits qui se trouveront avoir été empruntés, et de dix livres d'amende contre le chacun contrevenant; applicables lesdites confiscations et amendes aux pauvres de l'hôtel-Dieu de cette ville.

Dans le canton du Touvet, les jeunes filles de chaque village, le premier dimanche du mois, après la messe de paroisse, choisissent une reine qu'elles accompagnent dans les maisons bourgeoises et à qui l'on donne une étrenne.

A Vienne et dans une partie du Viennois, il n'y a point de reines : à la place de ces reines, des jeunes gens, habillés en filles, se placent au-devant des maisons, sous des feuillages d'arbres, pendant les deux premiers dimanches du mois; d'autres jeunes gens, habillés aussi en filles, chantent et dansent : le chant principal de ces *Mayanches* (c'est le nom qu'on leur donne) est le mois de mai.

Voici, voici le joli mois de mai,
Où la rose boutonne;
Laissez la rose boutonner,
Au bois du gentilhomme;
J'aime mieux ma mie, oh gai!
J'aime mieux ma mie.

3 Mai. Jour de l'Invention de la croix.

Ce jour, à la procession qui se fait le matin dans les campagnes, on porte des croix qu'on fait bénir et qu'on plante dans les champs pour obtenir une récolte heureuse et abondante.

16 Mai. S. Honoré, patron des boulangers; fête qui tombe le 16 janvier, et qui, depuis longtemps est transférée à ce jour. Claude Lattoux et Charles Charpie sont qualifiés, dans un acte du 17 février 1645, de *prieurs de la confrérie de Saint-Honoré de Grenoble, formée des boulangers et des pâtissiers de cette ville.* Quelques boulangers ont l'habitude, ce jour là, de parer le devant de leurs boutiques de branches d'arbres, ce qui est un reste de l'usage des *mais.*

Les lundi, mardi et mercredi avant l'Ascension; fêtes des *Rogations* instituées à Vienne par S. Mamert, évêque de cette ville, vers l'an 469. Pendaut ces trois jours on fait des processions pour la sérénité de l'air et pour la fécondité de la terre.

Jour de l'Ascension. *Roi de l'aumône*, à Saint-Donat.

Digitized by Google

La veille de l'Ascension, le roi de l'aumône, ainsi nommé parce qu'il était chargé de faire l'aumône aux pauvres, et qu'élisait, chaque année, l'un des consuls du lieu le lundi de Pâques, se rendait, accompagné de ce consul et de plusieurs habitants, à une chapelle proche de Saint-Donat, où ce même cousul le proclamait de nouveau roi, et lui mettait sur la tête une couronne en signe de sa dignité suprême. Le roi choisissait ses officiers dont le premier et le principal était le connétable qui lui présentait une épée; avec eux, il allait visiter les prisons pour en délivrer les détenus; il donnait ensuite ses ordres pour la fête du lendemain.

Le jeudi, jour de l'Ascension, le roi et ses officiers, revêtus chacun du costume et des insignes de sa charge (le roi, ayant la couronne en tête et tenant un sceptre) se trouvaient, à cheval, à une procession générale qui se faisait dans le bourg; après la procession, ils assistaient à la messe. A midi, le roi distribuait l'*aumône* qui consistait en des aliments qu'il devait goûter le premier : le reste de la journée se passait en des réjouissances publiques et en des amusements auxquels prenaient part les habitants et ceux des communes voisines.

Le lendemain, la cour jouissait du privilége de la pêche et de la chasse, pêche et chasse dont le produit faisait une partie des frais du festin du soir, par où se terminait cette royauté de 48 heures renouvelée chaque année jusqu'en 1790. (*Voir*, le lundi de Pâques, *élection du roi de l'aumône*, à Saint-Donat.)

Couronnement d'un *roi de l'aumône* ou *roi de l'Ascension*, en 1735.

Sachent tous présents et advenir, que ce jourd'hui, veille de l'Ascension de Notre-Seigneur, 29 *du mois de mai, année* 1735, *de toutes anciennes, immémorées et louables coutumes observées en ce lieu de Saint-Donat, le premier consul doit élire et créer, le lundi de Pâques de chaque année, un des plus notables habitants du lieu, pour roy de l'Ascension, ensuite de laquelle élection et nomination faites par ledit sieur consul, ledit jour lundi de Pâques, de la personne de M. Denis Tabarin, marchand dudit Saint-Donat, pour roy de l'Ascension; lequel ayant accepté ladite royauté avait créé pour ses officiers les personnes de sieur Jean Seigneuret, son connétable; sieur Louis Ponchon, son chancelier; sieur Denis Pipard, juge; sieur Pierre Alloy et Balthasard Regnaud, ses conseillers; sieurs François Eymard et Jean Ithier, ses capitaines et lieutenants aux gardes; sieur Jean Faure, son grand intendant et guidon; sieur Nicolas Paul, son procureur; sieur Jacques Prohet, châ-*

Digitized by Google

telain; Jullien Eymard, procureur d'office; Paul Puel-Laplace, grand écuyer et bouffon; Christophe Rolland, son premier garde; Louis Argod, son second garde; et François-Antoine Morel, du lieu de Marsas, y habitant, est resté choisi pour son huissier et sergent : tous lesquels officiers s'étant rendus à cheval cedit jour, environ les quatre heures après midi, au-devant de la maison dudit sieur Tabarin, élu roy comme dessus; ils l'auraient conduit et accompagné en cet état jusqu'à la chapelle de Saint-Anaclet, au faubourg des Balmes dudit lieu, où après être descendu de cheval, suivant la coutume, sieur Pierre Brenier, premier consul dudit Saint-Donat, avait déclaré de nouveau et couronné roi de l'Ascension ledit sieur Tabarin, et en signe de possession des honneurs, droits et prérogatives qui lui sont dus, il lui avait mis sur la tête la couronne de ladite royauté, avec toutes les autres cérémonies accoutumées, ensuite de quoi étant remonté à cheval, ledit roy avait ordonné et fait promettre à tous ses officiers de s'acquitter dûment et fidèlement de leurs charges, et en exécution avaient été faites à l'instant par Antoine Morel, sergent à la requête dudit procureur d'office les proclamations ordinaires et accoutumées à la place publique et carrefours dudit Saint-Donat, et particulièrement que chacun ait à accompagner, le jour de demain, avec honneur et respect le roy à la procession générale, nettoyer les rues et les tapisser de feuillages, à chacun endroit-soy, par où ladite procession doit passer, avec défense à toutes personnes de blasphémer le saint nom de Dieu, de la sainte Vierge et des saints, et aux hôtes et cabaretiers de ne donner à boire ni à manger dans leurs cabarets pendant le service divin, sur les peines portées par les ordonnances, le tout à peine de désobéissance et de vingt-quatre livres d'amende; et après, s'étant transportés aussi, suivant la coutume, aux prisons dudit lieu et y étant entrés, ils n'avaient trouvé personne; après quoi lesdits officiers avaient accompagné le roy jusqu'à sa maison, en attendant de s'y rendre demain pour s'acquitter le chacun des obligations de sadite charge, jusqu'à vendredi prochain à la même heure qu'aujourd'hui finit ladite royauté. De tout quoi lesdits roy et consul ont requis nous Louis Jullien, notaire royal, reçu en la souveraine cour du parlement de cette province de Dauphiné, de leur octroyer acte qui a été fait audit lieu pour servir et valoir ce que de raison, ledit jour et an, en présence de sieur Marc-Joseph Legentil, sieur Sébastien Legentil, sieur Claude Salles; messire Vincent Motte, officier; sieur Paul Benoît, marchand, tous habitants audit Saint-Donat, témoins requis et soussignés.

Barons de Saint-Antoine. — Ce même jour de l'Ascension

Digitized by Google

avait lieu à Saint-Antoine, en Viennois, une procession annuelle pour laquelle tous les habitants se mettaient sous les armes, et où la châsse renfermant le corps du patron de ce bourg (S. Antoine, fêté le 17 janvier) était portée par quatre notables, qualifiés ce jour-là de barons. Ces quatre barons ayant été une fois le seigneur de Château-Neuf, le duc de Milan, le vicomte de Vintimille et le baron de Bressieux, qui tous les quatre se trouvèrent à cette fête, et à qui les habitants déférèrent, par honneur, le droit de porter les restes du Saint, l'usage s'établit dès lors de regarder ces seigneurs comme les barons nés de Saint-Antoine, et de les faire appeler à haute voix, chaque année, par un héraut d'armes, pour assister à la cérémonie. Leurs titres étaient aussi donnés aux quatre notables qui portaient le corps du saint; on les nommait dans cet ordre : le baron de Château-Neuf, le duc de Milan, le vicomte de Vintimille et le baron de Bressieux.

C'est de là que prirent le titre de baron les seigneurs de Bressieux et de Château-Neuf.

JUIN.

De même que le mois de mai, au dire des étymologistes, devrait son nom aux anciens et aux sénateurs (*majores*), de même celui de juin tirerait le sien des jeunes gens et de la jeunesse romaine (*juniores*) : il en est d'autres, au contraire, qui préfèrent dériver ce nom soit de Junon, parce que la fête de cette déesse se célébrait le premier de ce mois, soit de Junius-Brutus, en mémoire de la liberté rendue à Rome et de la destruction de la tyrannie des Tarquins.

Les anciens regardaient comme mauvais de se marier avant le sept de ce mois.

FÊTES ET COUTUMES.

Jour de la Pentecôte. *Fête de la Frérie ou Frairie*, à Guillestre.

Cette fête, ainsi nommée parce que tous les habitants, sans distinction d'âge ni de fortune, y étaient traités et regardés comme frères, et pour laquelle existait une fondation consistant en une vigne et en d'autres biens fonds dont les revenus étaient affectés aux dépenses de la fête, se célébrait chaque année, à Guillestre, le jour de la Pentecôte. Il y avait un prieur et des conseillers annuels, chargés de l'administration de ces revenus et de leur emploi; ceux-ci devaient pourvoir à l'achat de deux bœufs et d'un veau, les faire

Digitized by Google

mettre à l'engrais, et faire travailler à la vigne et aux fonds de la frérie.

Deux jours avant la Pentecôte, ces bœufs et ce veau, image des victimes du paganisme, couverts d'une toile blanche et les cornes ornées de fleurs, étaient promenés dans les rues avec pompe et au son d'instruments de musique. On les ramenait chez le prieur, où ils étaient abattus et dépecés; le curé, en habits sacerdotaux, bénissait cette viande et le pain.

Le jour de la fête, avait lieu un festin public où se rendaient tous les habitants sans exclusion, les serviteurs et les pauvres, qui tous étaient servis à table par les consuls et par les conseillers municipaux eux-mêmes. On faisait deux repas, l'un le matin, l'autre le soir; le curé y assistait chaque fois et rendait à haute voix les actions de grâce d'usage : un office religieux terminait chaque repas. Ce jour, se distribuaient aussi à chaque famille, à domicile, de la soupe et du pain, à raison de deux livres pour chaque membre de la famille, y compris les enfants à la mamelle.

Le lendemain, lundi, une nouvelle distribution de vivres était faite aux pauvres en particulier; après, on priait pour les défunts.

Le mardi, se célébrait à l'église un office des morts pour les prieurs décédés; l'on choisissait ensuite le nouveau prieur et ses conseillers parmi les personnes les plus recommandables par leurs vertus et par leur probité : cette élection finie, on se rendait chez le nouveau prieur, on lui présentait un flambeau garni de fleurs et on le conduisait à l'église où était chanté un *Te Deum*.

Cette fête, suspendue plusieurs fois, mais toujours renouvelée, a cessé entièrement depuis la vente des biens qui formaient sa dotation et qui ont été aliénés comme biens nationaux; elle n'existe plus depuis 1801.

Même jour de la Pentecôte; fête d'une confrérie existant anciennement à Grenoble, désignée sous le nom de confrérie du *Saint-Esprit*, et qui est rappelée dans des actes du XV^e^ siècle. Cette confrérie avait une maison, elle possédait une vigne et faisait, le jour de sa fête, une aumône générale à tous les pauvres qui se présentaient. D'autres semblables confréries, connues sous le même nom, étaient organisées dans d'autres localités et même dans les campagnes; celle de Saint-Martin-le-Vinoux, près de Grenoble, est ainsi indiquée dans un acte de donation faite à la maladerie de la Balme ou de la Buisserate, en 1444, par un lépreux nommé Jean Amabert, du lieu de Crolles, et par sa femme. *Ainsi devront le promettre et jurer, et seront tenus de le faire, entre les mains de l'un des prieurs de la confrérie du Saint-Esprit de ladite paroisse de Saint-Martin-le-Vinoux, ceux*

Digitized by Google

qui, après le décès desdits donateurs, seront admis dans cette maladerie, et avant qu'ils y soient reçus. (Acte du 11 décembre 1444).

Même jour de la Pentecôte. *Jeux des mystères,* à Grenoble. — Ce jour, à certaines époques, par intervalles de dix ou douze ans, étaient joués dans cette ville, à grands frais, et sur un théâtre dressé sur la place publique, les *mystères* de la passion, ceux de S. Christophe ou d'un autre saint, et l'on faisait alors un appel aux consuls et aux conseillers des villes du Dauphiné pour les inviter à se rendre à cette fête.

Il a été exposé que MM. les consuls et conseillers des villes de Romans, de Valence et des autres villes du Dauphiné, viendront ou doivent venir, pour le jeu de S. Christophe, à la fête prochaine de la Pentecôte, et comme plusieurs d'entr'eux ont fait bon accueil aux habitans de cette ville, il est demandé si on leur donnera du vin aux frais de la ville; conclu, à la majeure partie des voix, qu'il sera acheté deux tonneaux, l'un de vin claret et l'autre de vin blanc, et qu'il sera distribué de ce vin à MM. les consuls et conseillers, jusqu'à la quantité de six sommées. (Délibération du conseil de ville de Grenoble du 24 mai 1527.)

Il a été exposé par M. François Faysan, procureur fiscal général du Dauphiné, que, lors de la délibération où il fut conclu de jouer dans cette ville le mystère de la passion du Christ pour la fête prochaine de la Pentecôte, le rôle de Jésus-Christ fut donné à M. Pierre Buchichard (il est nommé ailleurs *Buchicher* et *Bucher*), *docteur en droit, qui accepta ce rôle, gratis, qui promit et jura de jouer le personnage de ce rôle, et qui, depuis environ cinq mois, l'a étudié, soit chez lui, soit pendant les répétitions faites pour ce mystère; et comme, depuis peu, ledit M. Buchichard a renvoyé et rendu ce rôle à ceux qui ont la conduite de ce mystère, et qu'il a déclaré qu'il ne jourait point ce personnage; ce qui serait du plus grand préjudice et d'un grand déshonneur à la chose publique de cette ville et aux personnes chargées, à prix fait, du théâtre et des échaffauds, sur lesquels doit se jouer le mystère, il est demandé ce qu'il convient de faire pour obvier à une si grand perte, attendu que M. Buchichard, interpellé, a refusé de reprendre son rôle et de jouer ce personnage. — Sur cela a été conclu, que, si ledit M. Buchichard refuse de reprendre ce rôle et de jouer le personnage de Jésus-Christ, il sera adressé, contre lui, une supplique à l'insigne cour du parlement du Dauphiné, sur l'instance des consuls de la ville et des personnes chargées du théâtre; par laquelle supplique il sera demandé que M. Buchichard soit obligé et contraint par les meilleures et plus fortes voies*

Digitized by Google

possibles, à reprendre et étudier son rôle, et à jouer le personnage du Christ; ou autrement qu'il soit condamné à compter et payer aux consuls ou à l'universalité des habitans de cette ville et aux constructeurs du théatre, tous les dommages, intérets et frais qu'ils seront en droit d'exiger, par suite de ce refus de M. Buchichard de jouer ce même personnage, et d'observer ce qu'il a promis et juré à cet effet. (Autre délibér. du même conseil de ville, du 8 février 1533, *super ludum mysterii passionis Christi.*)

Le même jour de la Pentecôte, les habitants des paroisses voisines de Notre-Dame-du-Laus, dépendance de la commune de Saint-Etienne-d'Avançon (Hautes-Alpes), vont en pélerinage à ce lieu, processionnellement et ayant en tête la bannière de leur paroisse. Cette dévotion à Notre-Dame-du-Laus est très-répandue dans une partie du midi de la France; elle date de 1667, époque où fut commencée la construction d'une église, à laquelle construction coopéra, par son zèle et par sa ferveur, une bergère des environs, Benoîte de Reneurel, appelée communément la *sœur Benoite.*

Chapelle de Saint-Nicolas, à Huez. — Un usage, pratiqué encore dans le dernier siècle par les jeunes filles qui désiraient de se marier dans le courant de l'année, et qui existait dans le pays de l'Oisans formant aujourd'hui le canton du Bourg-d'Oisans dans le département de l'Isère, et le canton de la Grave dans le département des Hautes-Alpes, était de se rendre en pèlerinage, après la fonte des neiges, au commencement du mois de juin, à une chapelle sur la montagne de Brandes (territoire d'Huez, Isère), connue sous le nom de chapelle de Brandes ou de Saint-Nicolas. Ce saint, regardé comme le protecteur et le patron des petits enfants, devait être considéré aussi comme le protecteur du mariage; de là vient que les jeunes personnes songeant à une union conjugale, allaient au moins une fois faire leur prière dans cet oratoire, où était une pierre aiguë, de forme conique et aplatie, et sur laquelle elles se mettaient à genoux. S'il arrivait que dans cette attitude trop prolongée, la fatigue les forçât de suspendre leur prière, elles devaient alors se prosterner et tenir entre leurs genoux cette même pierre, à laquelle était attachée la vertu de procurer un mari. Les plus dévotes choisissaient elles-mêmes, en montant à l'oratoire, la pierre la plus aiguë qu'elles pouvaient trouver, et qu'elles déposaient aux pieds du saint avec leur offrande.

On voit dans cet usage, empreint de paganisme et de superstition, des traces de la pierre de Priape et du culte des divinités génératrices des anciens, dans un mois surtout, placé sous le signe des gémeaux ou des enfants.

Fête-Dieu. *Prieurs et prieures de la Fête-Dieu.* — C'est le

Digitized by Google

nom qu'à Gap, à Briançon et dans d'autres lieux, on donne aux personnes choisies pour accompagner avec des flambeaux le saint sacrement porté à la procession de ce jour; lesquelles personnes ne doivent jouir de cet honneur et de ce titre qu'une seule fois dans leur vie. Cette fête a été instituée à Vienne en 1312.

Fête des merveilles, à Vienne. — Cette fête, établie pour honorer la mémoire des quarante-huit martyrs de Vienne et de Lyon qui périrent sous Marc-Aurèle, et qui, au rapport de Sulpice Sévère, furent les premiers martyrs des Gaules, se célébrait autrefois le dimanche avant la Saint-Jean. Ce jour, le clergé de Lyon descendait le Rhône jusqu'à Vienne; celui de Vienne se réunissait à lui, et tous les deux se rendaient à Saint-Romain, où, disait-on, reposaient sous l'autel de cette église, les cendres des martyrs; cendres qui, jetées dans le Rhône à Lyon, auraient été recueillies miraculeusement par les habitants de Vienne, et auxquelles cendres ceux de cette ville auraient joint celles de leurs propres martyrs; origine du nom de cette fête, appelée en latin *festum miraculorum*, et qui déjà avait perdu de son ancienne pompe au commencement du XVI^e^ siècle. A cette époque, le clergé de Lyon ne faisait plus chaque année sa procession sur eau. Celui de Vienne en conservait encore le souvenir; mais il se bornait à traverser le fleuve sur des barques, pour faire dire une messe à Sainte-Colombe; après quoi, il allait en station au-devant d'une maison de ce bourg, où était une image de S. Zacharie : à cette station, l'on récitait une prière, et l'on présentait des reliques à la vénération des fidèles.

Cette fête a cessé entièrement depuis les guerres de religion.

7 Juin. S. Paul, évêque. Ce jour, les peigneurs de chanvre de Grenoble font leur fête, qui est celle de la Conversion de S. Paul et qui tombe le 25 janvier, mais qui, se trouvant pendant l'hiver, époque peu convenable à la célébration d'une fête patronale, est transférée, à cause de la ressemblance du nom, à ce S. Paul, évêque : S. Paul a été choisi pour le patron des peigneurs, parce qu'il est dit, dans les actes des apôtres, qu'il faisait des tentes. *Après cela, Paul étant sorti d'Athènes, vint à Corinthe; y ayant trouvé un juif, nommé Aquila, originaire du Pont, qui depuis peu était venu d'Italie avec sa femme Priscilla (parce que Claude avait ordonné à tous les juifs de quitter Rome), il se rendit auprès d'eux, et comme ils étaient du même état, il demeurait chez eux et travaillait (leur état était de faire des tentes)*. (Actes des Apôtres, chap. IV.)

Une société de peigneurs, organisée, comme celle de Grenoble, en société de bienfaisance mutuelle, existe aussi à Voiron et célèbre la même fête.

Digitized by Google

Feux de Saint-Jean. — L'usage d'allumer des feux la veille de la Saint-Jean, le 23 juin, restes de la fête du solstice d'été que célébraient les anciens à pareil jour, s'est conservé principalement dans les hautes montagnes, où l'on joint à ces feux des promenades et des danses au milieu des prairies alors émaillées de fleurs. Les jeunes filles se rendent à ces feux, persuadées qu'il faut en visiter neuf et faire des farandoles autour de chacun d'eux, pour trouver à se marier dans l'année; les paysans et les pâtres y conduisent leurs troupeaux qu'ils font sauter par-dessus le brasier, afin de les préserver, disent-ils, de tout accident et des maladies. Les plantes aromatiques, aussi, cueillies ce même jour, sont regardées comme des spécifiques contre les maux et le tonnerre, et sont conservées pendant toute l'année; la menthe et la mélisse sont celles de ces plantes que l'on cueille le plus communément: dans la Matésine, on choisit les fleurs de sureau auxquelles on attache la même vertu. Toutes ces superstitions sont anciennes: on les trouve mentionnées, dès le VII^e^ siècle, dans les homélies de S. Eloi, où il est dit que l'on chantait et dansait à la fête de S. Jean; qu'on sautait par-dessus le feu de la veille, pour accoucher heureusement, et qu'on faisait passer les hommes et les bêtes par des arbres creux ou dans la terre percée.

A Grenoble, on élevait autrefois sur l'ancienne place de Saint-Jean, au-devant de l'église de ce saint (église aujourd'hui démolie et dont l'emplacement est occupé par la place actuelle de Saint-André), un grand bûcher que bénissait le curé de la paroisse, et auquel bûcher les consuls mettaient ensuite le feu. Le roi Louis XII s'étant trouvé deux fois dans cette ville, à l'époque de cette fête, en 1502 et en 1511, mit lui-même le feu, chacune de ces deux fois, au bûcher du saint.

A Gap, était également dressé un bûcher sur la place publique; mais, dans cette ville, l'usage était d'y suspendre des chats qu'on y laissait brûler; sans doute, parce que le chat était voué au soleil, par la raison que cet animal domestique aime à se blottir dans les cendres.

Ces feux ne se font plus dans les villes depuis longtemps: tombés déjà même en désuétude dans plusieurs lieux de la campagne, ils existent encore dans la Valloire, dans la vallée de la Drôme et dans des localités élevées, où se sont mieux conservées les vieilles fêtes de nos pères, et avec elles leurs préjugés et leur gaîté naïve. C'est à dater de la seconde moitié du XVI^e^ siècle, c'est-à-dire du temps des guerres de religion, que ces feux ont commencé à cesser dans les villes, autant à cause des troubles qui pendant de longues années agitèrent les populations, qu'à cause des diverses réformes qui alors s'opérèrent à la fois dans les mœurs et dans les

Digitized by Google

croyances religieuses. Avant cette époque, on faisait partout des feux le 23 juin; on y attachait partout une vertu particulière, et il n'y avait pas en un mot de si petit bourgeois, soit dans les villes, soit dans les villages, qui, ce jour-là, ne se fit un devoir de brûler un fagot au-devant de sa maison, en l'honneur de *monseigneur S. Jean*, et en mémoire de sa nativité. C'est en mémoire aussi de cette nativité, que, dans les cantons de Vif, de St-Laurent-du-Pont et dans d'autres lieux, le soir du 23 juin, on place des couronnes de fleurs et des feuillages de noyers sur les portes des maisons, et que, dans d'autres lieux, comme à la Mure et à Voreppe, on apporte à l'église, le même jour, les petits enfants nés dans l'année, afin de les faire bénir, et de les préserver par-là des maladies et des dangers.

Indépendamment des feux, des danses et des bûchers, d'autres préparatifs contribuaient à augmenter l'éclat de cette fête, et à la rendre l'une des plus brillantes par le plus de manifestation de joie possible; ainsi, à Grenoble, en 1398, le 23 et le 24 juin au soir, furent joués publiquement les mystères de la passion du Christ, et il fut donné à boire, aux frais de la ville, une sommée de vin (une charge) à ceux qui firent le guet pendant ces mystères et durant toute la nuit.

Item, les consuls précités ont payé et compté à Raphael de Cortone, lombard, pour quatre flambeaux achetés chez lui par Oducet, châtelain de la Buissière, et sur l'ordre du gouverneur du Dauphiné, pour faire la gayte à Grenoble, la veille de la nativité de Jean Baptiste, lorsque fut jouée la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ (quâ die fuit factus ludus passionis Domini nostri J. C.). . . . . . IIII *florins* IX *gros.*

Item, pour une sommée de vin et quelques dépenses faites par ceux qui furent chargés de la gayte les deux nuits pendant la durée de ce jeu de la passion. . . . . XVI *gros.*

(Archives de Grenoble, comptes de l'année 1398.)

Le 24 juin est le jour du changement des domestiques à Grenoble et dans plusieurs lieux du Dauphiné. Il se tient ce jour une foire a Montseveroux. dans le canton de Beaurepaire (Isère), où se rendent les garçons et les filles des environs qui veulent se louer, et qu'on reconnaît à un fouet qu'ont les garçons et à un bouquet que portent les filles. Une pareille foire se tient le même jour à Villette, hameau de la commune de St-Laurent-du-Pont.

Le même jour, fête de la société de bienfaisance mutuelle des chamoiseurs, des mégissiers, des tanneurs et des corroyeurs, à Grenoble. *S. Jean*, disent les évangélistes, *portait un vêtement fait de poil de chameau, et avait autour des reins une ceinture de peau;* ce qui a fait choisir ce saint

Digitized by Google

pour le patron de cette société et en particulier pour celui des chamoiseurs. (*Voir* le 28 octobre, SS. Simon et Jude.)

Jeu du coq, à Gap. — Le même jour de la Saint-Jean, au hameau de Saint-Jean, dépendance du territoire de Gap, a lieu un jeu particulier qui consiste à attacher un coq à un piquet peu élevé : on enivre ce coq afin de lui donner plus de force, et on ne lui laisse que l'espace nécessaire pour se remuer; on l'attaque ensuite avec une pierre, en se tenant à une distance de vingt-cinq pas du but; le coq est pour celui qui, le premier, l'étend mort, sans que la pierre touche terre.

26 Juin. S. Eloi; fête des orfèvres, des forgerons, des serruriers et des charrons, à Grenoble. Ce saint, au rapport des chroniques, excella dès sa jeunesse dans les ouvrages d'orfévrerie et fut nommé, par Dagobert II, son trésorier et le maître de la monnaie; de là vient qu'il a été choisi pour le patron des orfèvres, et successivement pour celui des autres corps d'état se servant comme eux de l'enclume et du marteau. Autrefois il y avait à Grenoble un corps d'état particulier des orfèvres, organisé en 1318 et soumis à des statuts, suivant deux ordonnances du Dauphin Jean II, datées du 18 février de cette année.

28 Juin. *Confrérie de Saint-Pierre, à Corenc.* — Le jour de S. Pierre, fête patronale de Corenc, la confrérie établie autrefois en ce lieu était dans l'usage de donner tous les deux ans, après l'élection des prieurs, un repas, pour lequel étaient tués deux bœufs gras, dont elle devait six côtes aux dames de Montfleury. Le même usage se pratiquait à la Tronche, commune voisine, où existait une semblable confrérie connue sous le nom de *Saint-Ferjeuil* (St-Ferjus), du nom du patron de cette paroisse, ce qui résulte d'une reconnaissance générale passée par les syndics et les conseillers de *l'universalité* des hommes du mandement de Montfleury, des droits et des cens dus par eux à ce monastère; acte du 17 mai 1431.

Item, il ont déclaré que ledit monastère perçoit, a et est en coustume d'avoir, chaque année où l'on faict l'exercice de la confrérie de Saint-Fergeul, des prieurs d'icelle confrérie, du premier bœuf qui se tue et se mange pour ladite confrérie, six costes dudit bœuf avec la chair y jointe, comme elle a accoustumé d'estre levée et qu'elle est levée; à sçavoir, trois costes de chaque costé dudit bœuf, de quoi a esté autrefois passé reconnaissance par les prieurs de ladite confrérie, par-devant Pierre Berthelet, notaire, par instrument receu par lui en l'année de Notre-Seigneur 1357, *le* 1er *jour du mois de juillet, et dont l'acte a esté exhibé à Jean Marc, notaire, commissaire des protocoles dudit Ber-*

Digitized by Google

thelet; et il en a et est accoustumé d'en recevoir autant, dans la confrérie de Corenc, des prieurs d'icelle, toutes les années auxquelles se faict l'exercice de ladite confrérie et ainsi s'est faict et a esté en usage et en coustume d'ancienneté.

De pareilles confréries, chacune d'elles portant ordinairement le nom du patron de chaque paroisse, étaient organisées dans plusieurs lieux du Dauphiné; quelques-unes avaient le nom particulier de *Confréries du Saint-Esprit.* Voici une indication de quelques lieux où l'on trouve établies de ces confréries du Saint-Esprit, dès le commencement du XVI^e^ siècle.

Grenoble,
Le Touvet,
Saint-Martin-le-Vinoux,
Cessieu,
Demptesieu,
Meyzieu,
Saint-Georges-d'Espéranche,
Tramolé,
Saint-Jean-de-Bournay,
Saint-Prin,
Surieu,
Pommier, en Viennois,
Revel, en Viennois,
Tourdan,
Saint-Barthélemy-de-Beaurepaire,
Saint-Hilaire de la Côte,
Brezin,
Saint-Lattier,
Saint-Nazaire en Royans,
Alixan,
Briançon,
Mont-Genèvre.

(*Voir* le jour de la Pentecôte et le 2 novembre.)

JUILLET.

Ce mois, le cinquième de l'année romaine avant la réforme du calendrier par Numa, était nommé, pour cette raison, *quintilis* (cinquième), nom qu'il a conservé jusqu'au temps de Marc-Antoine, qui, devenu consul, ordonna par une loi de l'appeler *Julius*, en mémoire de Jules-César, né le 12 de ce mois, et qui, lui-même, avait réformé le calendrier de Numa, resté défectueux : du latin *Julius* s'est formé juillet.

FÊTES ET COUTUMES.

25 Juillet. *Fête de S. Jacques*, à Echirolles, près de Grenoble. Cette fête de Saint-Jacques d'Echirolles, pèlerin qui mourut et fut enterré en ce lieu au commencement du neuvième siècle, s'est toujours célébrée, comme on le fait encore, le troisième jour de Pâques. Les habitants de ce village, prétendant néanmoins qu'ils devaient posséder non pas le corps d'un pèlerin, mais celui de l'apôtre S. Jacques, fêtaient aussi le 25 juillet, jour consacré par l'église au

Digitized by Google

martyre de ce dernier saint. Ce jour, les consuls de Grenoble se rendaient à Echirolles où ils faisaient chanter une messe; ils offraient au saint quatre flambeaux du poids de six livres et assistaient à la procession qu'on faisait ensuite. A cette procession, où était portée l'image du saint, succédait un repas; après quoi, les consuls, accompagnés de maitres-maçons experts et d'un ou deux conseillers de ville, visitaient la rivière du Drac, depuis la Marcelline jusqu'à sa jonction dans l'Isère, et ordonnaient les réparations nécessaires, pour préserver la ville de tout danger.

Dans l'après-dîner, avaient lieu, à Echirolles, des danses et d'autres divertissements auxquels présidait un des habitants, choisi chaque année et désigné sous le nom d'*abbé* (*Voir* le 8 septembre): c'était chez lui que se rendaient les consuls, et que se préparait le repas aux frais de la ville. Cet abbé avait aussi le soin de faire dresser un *mai* (1) dans le champ de la danse.

Vendredi, 25 juillet 1539, *dans la maison de l'abbé d'Echyrolles, en Echyrolles ont esté appelés les sous-nommés, aux fins souscrites, par François Gordet et Claude Poyet, serviteurs de la ville, du commandement de messieurs les consuls.*

Messieurs Laurent Boson, Jean Fabvre et Jean Manein, consuls; Jean Verdonnay et Pierre Audeyard, conseillers;

(1) On donnait ce nom de *mai* à un arbre coupé, planté dans un champ, le jour d'une fête, par analogie aux arbres coupés qu'on plantait le 1er mai au-devant des maisons des personnes qu'on voulait honorer. Il a déjà été question, au mois de mai, de ces arbres et des reines de mai : nous ajouterons que ces reines, appelées aussi *mayanches* (*mayenchiæ*), étaient souvent de grandes personnes du sexe et même des femmes mariées, comme on le voit par une ordonnance du juge de la Cour Commune de Grenoble, en date du 20 avril 1445, défendant à ces reines ou mayanches de demander le *mai* aux prêtres et aux clercs; ce *mai* était l'étrenne qu'elles demandaient aux passants. *Aucun habitant de quelque condition qu'il soit, ne souffrira que des filles ou des femmes de sa maison molestent en aucune manière les prêtres et les clercs, se rendant au synode de Vienne. Il ne permettra pas non plus que des mayanches se placent devant sa maison, et qu'elles demandent la moindre chose à ces prêtres et à ces clercs, sous peine de dix écus pour chacune d'elles. Défense est faite aussi sous la même peine, à toutes femmes mariées ou non mariées, âgées de plus de douze ans, d'aider ces filles, de les seconder et de se prêter en cela à leur désir : dans le cas contraire, des poursuites seront dirigées contre leurs parents et leurs maris, pour l'application de ces mêmes peines.* (*Contra filias petentes mayum à sacerdotibus.*)

Digitized by Google

Pierre Symond, receveur; Michel Pomier, secrétaire, et Antoine Charand-Griot, chapuisier (charpentier).

Proposé par lesdits consuls, que, suivant la coustume ancienne jusqu'à présent observée, tel jour qui est aujourd'hui, ils ont faict appeler par huissiers de la ville, pour venir faire dire une messe à Saint-Jacques d'Echyrolles, offrir quatre torches aux armes de la ville, faire faire la procession et porter S. Jacques, et pour visiter la rivière du Drac, les réparations faictes durant toute l'année et les réparations nécessaires à faire; savoir : MM. Pierre Buchicher, Jean Sernaud, Jean Dessuelles, Urbain Tibaud et Jean Chosson, appelés par lesdits François Gordet et Claude Poyet; et lesquels ont esté attendus aujourd'hui audit Echyrolles, par lesdits consuls et aultres, jusqu'à dix heures et plus : en l'absence d'iceux a esté dite la messe, a esté faite la procession et ont esté offertes les torches; et après le disner, a esté conclu, par lesdits consuls, Verdonnay, Andeyard et Simond d'aller visiter ladite rivière du Drac, depuis l'arche de maître Martin jusqu'auprès de la ville, d'examiner les réparations faictes et aultres nécessaires et puis d'en référer au premier consul. (Archives de Grenoble, année 1539.)

26 Juillet. Ste Anne; fête patronale des gantiers à Grenoble.

Les gantiers de Grenoble sont les premiers qui aient formé, dans cette ville, une société de bienfaisance mutuelle, créée le 1er mai 1803; anniversaire que toutes les sociétés de la ville fêtent par un repas commun. Il y a quelques années que ces mêmes sociétés, du moins celles qui, sous le rapport de l'aggrégation de personnes du même état, remplaçaient les anciennes corporations, étaient encore dans l'usage de porter en triomphe leur patron le jour de leur fête. Aujourd'hui elles ont supprimé cette coutume; elles se bornent à faire célébrer une messe, et à distribuer des pains bénits, dont quelques-uns (ceux qu'ils destinent à leurs principaux membres) sont appelés *dauphins*, parce qu'ils ont la forme d'un dauphin; allusion faite au nom du pays.

Pains bénits. — L'usage du pain bénit, dont l'origine remonte au VIe siècle, et qui a remplacé les *agapes* et l'*eulogie* des premiers chrétiens, est encore existant dans presque tout le Dauphiné. Dans la plupart des lieux, ce pain est distribué tous les dimanches à la messe de paroisse, et le jour de Noël, à celle de minuit; dans d'autres lieux, cette cérémonie se fait seulement le jour des grandes fêtes. Les sociétés et les corporations font bénir des pains, le jour de leurs fêtes patronales; il y a aussi des paroisses où les pénitents se distribuent des petits pains pendant leur office du dimanche. Un morceau de pain bénit, conservé d'une année

Digitized by Google

à l'autre, passe aux yeux de quelques bonnes gens pour être un spécifique contre les sortiléges.

Sorciers et sortiléges. — La croyance aux sorciers, aux sortiléges ainsi qu'aux *sorts* jetés sur les animaux, s'est conservée dans plusieurs cantons du Dauphiné, où souvent elle est la cause de bien de haines et de crimes. Il n'y a pas encore dix ans que la cour d'assises de Grenoble a condamné un habitant de l'arrondissement de Vienne, reconnu coupable d'avoir causé la mort à une vieille femme qui passait dans le pays pour sorcière, et qu'il accusait d'avoir jeté un *sort* sur un de ses frères, tombé dans un état d'imbécillité. D'autres exemples de cette nature nous sont offerts par les annales judiciaires : ce n'est pas, toutefois, que la justice elle-même n'ait anciennement contribué à fortifier cette croyance par ses propres jugements et par ses condamnations. On trouve, en 1501, que les biens meubles et immeubles de Julienne Eynard et d'Antoinette Rogier, du lieu de Chante-Merle près de Briançon, et ceux de Vincent et de Jeanne Martin du lieu de Saint-Chaffrey, furent cette année confisqués au profit du roi-dauphin, par le parlement de Grenoble, non pas que ces malheureux se fussent rendus coupables d'un attentat quelconque, mais simplement parce qu'ils étaient réputés adroits sorciers. (1) A une époque plus récente, en 1606, le même parlement, par un arrêt du 14 août de cette année, condamna un pauvre prêtre, nommé *Francesco de Nobilibus*, à être pendu et brûlé sur la place Grenette, comme convaincu du crime de magie. L'ignorance des temps faisait alors attribuer à cette magie et aux démons les effets physiques qu'on ne comprenait point : cette ignorance, d'un autre côté, accréditait aussi des moyens de reconnaître sûrement un sorcier. Un de ces moyens le plus employé était de faire bouillir une poule noire dans un pot de terre neuf, avec du fort vinaigre et des clous neufs qu'on devait avoir volés : on attribuait à cette préparation la vertu puissante d'attirer le sorcier dont on avait à se plaindre ; malheur à celui qui, le premier, se rendait dans une maison où se faisait l'infernal apprêt. Dans quelques lieux, on remplaçait la poule noire par de vieux souliers brulés.

Les cantons de Saint-Bonnet, de Saint-Etienne-en-Dévoluy, de l'Argentière, d'Orcières et de la Bâtie-neuve (Hautes-Alpes), sont ceux où cette croyance aux sorciers est la plus répandue.

(1) Un arrêt plus sage, rendu par cette cour, dans ce même siècle, condamne la croyance de ceux qui attribuaient aux vents des facultés procréatives.

Digitized by Google

AOUT.

Ce mois, appelé d'abord *sextilis* (sixième) parce qu'il était le sixième de l'année romaine en commençant par mars, reçut le nom d'*auguste* (*augustus*) en l'honneur de cet empereur, né le 13 de ce mois, et parce que, suivant la remarque faite dans le temps, son premier consulat, ses trois triomphes, la conquête de l'Egypte et la fin de la guerre civile, les principaux événements de la vie d'Auguste, s'accomplirent dans le courant même de ce mois. D'*Auguste* dérive le nom actuel de ce mois, le huitième de notre année; on a dit successivement *augst*, *aoust*, et *août*.

FÊTES ET COUTUMES.

3 Août. *Fête de S. Etienne, à Ribiers.* — Chaque année, le 3 août, jour de l'invention du corps de S. Etienne, fête patronale de Ribiers (Hautes-Alpes), les chanoines de Sisteron, qui jouissaient des biens des anciens templiers de Saint-Etienne et des dîmes d'une partie du territoire même de Ribiers, étaient tenus, en leur qualité de possesseurs de ces biens et de ces dîmes, de donner aux habitants de cette paroisse un repas suivi de jeux. Ces jeux, suivant l'usage, consistaient en des danses, en des tours de force et d'adresse, en des courses dans des sacs, des courses sur âne et des courses à cheval; ce qui s'est pratiqué jusqu'au commencement du XVI^e^ siècle, époque où le chapitre, trouvant ces divertissements trop mondains, traita avec les consuls de Ribiers pour une rente annuelle de 60 livres; rente qui fut servie jusqu'en 1790 et employée à payer des prédicateurs de carême.

10 Août, *fête de S. Laurent.* Ce jour, on crie dans les rues, à Grenoble, des petits pains jaunes, safranés, appelés *Pains de Saint-Laurent;* usage déjà mentionné dans des actes des XIV^e^ et XV^e^ siècles, et où ces pains sont désignés sous le nom de *panes cum croco.* Autrefois, on allumait aussi à Grenoble des feux de joie le soir de la fête de ce saint, l'un des anciens patrons de cette ville.

Même jour; fête d'une ancienne confrérie de Saint-Laurent, à Grenoble, existant déjà en 1340. *Item per lo loyer de les écoles de la gramatica que en la mayson de la confrérie de Seynt Lorenz de l'an dessus dit. V florins.* (Archives de Grenoble, année 1340 f. 62.) Supprimée, pendant les guerres de religion, cette confrérie a été rétablie en 1594, et remplacée par une confrérie de pénitents, en 1631 : à

Digitized by Google

cette société se rattache un souvenir particulier; c'est le nom d'Ennemond Rabot, seigneur d'Illins, premier président au parlement, nom placé en tête d'une liste dressée pour la réorganisation de cette même société en 1594.

La confrairie de Sainct-Laurans commencée l'année mil cinq cent nonante-quatre et le dix du moys d'aoust premièrement : monsieur Ennemond Rabot; madame Dyllins sa femme; madame Dyllins leur fille. (Note inscrite sur le premier feuillet d'un registre baptistaire de la paroisse de Saint-Laurent, année 1594, archives de Grenoble n° 133.

Processions pour la pluie. — L'usage s'est conservé dans plusieurs paroisses de faire des processions, principalement dans les mois de juin, de juillet et d'août, soit pour demander la pluie, soit pour la faire cesser; processions auxquelles, dans plusieurs lieux, se joignaient autrefois, et même encore à l'époque du rétablissement du culte en 1802, des pratiques superstitieuses et empreintes de paganisme. Ainsi, à Saint-Julien-de-Ratz, dans le canton de Voiron (Isère), les gens de cette paroisse et des environs se rendaient dans un champ, appelé *vas*, où était une pierre en forme d'autel, qu'ils soulevaient de terre, et qu'ensuite ils élevaient ou baissaient, suivant ce qu'ils désiraient d'obtenir. Ils prétendaient qu'en élevant cette pierre, avec les cérémonies et les prières que fait le prêtre, la pluie tombait tout à coup et en abondance, de même que la pluie cessait lorsqu'on baissait la pierre; ce qui rappelle la pierre *manale* des Romains (*lapis manalis*) dont le déplacement, disait-on, était toujours suivi de pluie.

Dans les Hautes-Alpes, aux environs de Montclus (canton de Serres) les processions des paroisses voisines se réunissaient au village de l'Epine, où le curé choisissait une jeune fille, la plus pure, qu'il faisait entrer dans le bassin d'une fontaine; cette jeune fille y lavait ses vêtements, et c'est pendant cette opération que devait tomber la pluie.

Procession faite pour la pluie en 1534.

Des processions ont été faites cette année, et surtout pendant les mois d'avril, de juillet et d'août, dans tout le Dauphiné, où de mémoire d'homme ne s'est vue une si grande sécheresse, et où le soleil fut si ardent, que dans plusieurs lieux, pendant ces mois de juillet et d'août, les pâturages devinrent arides, que plusieurs fontaines et ruisseaux tarirent et que plusieurs villageois, principalement dans le haut Viennois, quittèrent leurs maisons, pour aller, sur les bords du Rhône et de l'Isère, faire désaltérer leurs troupeaux et y demeurer. En cela, il ne faut point ou-

Digitized by Google

blier que le jour de la fête de Saint-Laurent, le peuple des paroisses de Saint-Martin-le-Vinoux, de Quaix, de Proveysieu, de Saint-Egrève, de Saint-Robert, de Mont-Saint-Martin, du Fontanil et de Saint-Vincent-du-Plâtre, fit de grandes processions, de paroisse en paroisse, lesquelles processions n'en formèrent qu'une seule, qui vint à Grenoble, grossie par un nombreux concours de personnes; les hommes marchant pieds nus, la tête découverte, et les femmes étant voilées et marchant également nu-pieds; tous invoquant la miséricorde de Dieu et s'écriant : Kyrie, eleison; Christe, audi nos; Christe, exaudi nos; sancta Maria, intercede pro nobis; ô Christe, miserere nobis. MM. les consuls, grâce à Dieu, firent rassasier avec du pain et du vin ce peuple accablé de chaleur et fatigué d'une longue marche, qui supplia Dieu dans l'église de cette ville (l'église de Saint-Laurent) *et partit de la ville pour retourner à sa demeure. La dépense du pain et du vin qui furent donnés au peuple s'éleva à 14 florins 4 gros et 9 deniers.* (Note inscrite sur un registre des délib. du conseil de ville de Grenoble, année 1534 fol. 306. *De processione pro pluviâ.*)

15 Août. *Procession à Grenoble.* — Une procession avait lieu anciennement à Grenoble, le 15 août, jour de l'Assomption, fête patronale de la cathédrale et du diocèse de cette ville. A cette procession assistaient les consuls, qui étaient dans l'usage de prendre rang immédiatement après le clergé; venaient ensuite le gouverneur de la province, le parlement, les autorités judiciaires et les fonctionnaires publics. C'est à la procession de ce jour, célébrée le 19 du même mois, en l'année 1600, que le roi Henri IV, se trouvant à Grenoble et voyant que les consuls restaient en arrière ne sachant point quel rang il plairait au roi de choisir, leur ordonna de prendre leur ancienne place et ne voulut marcher qu'après eux.

En cette année mil six cent, on doit remarquer que le roy Henry le Grand, se trouvant en cette ville, dans Nostre-Dame où estaient les consuls, du XV^e^ *jour de Nostre-Dame d'aoust ayant été faite une procession générale où le roy assista, avant que de partir pour aller à ladite procession, les consuls de ladite année estant en peyne pour prendre leur rang à ladite procession, ce parce que celui qui commandoit les gardes du corps ne vouloit permettre que les sieurs consuls marchassent à ladite procession après l'esglise et devant le roy, comme ils sont en coustume de marcher auxdites processions, par commandement de Sa Majesté lesdits consuls tinrent leur rang et place auxdites processions directement après l'esglise; et estoient lors consuls : MM. Urbain Fléard, premier consul; François Cla-*

Digitized by Google

passon, procureur en la cour, second consul; Martin Colaud, apothicaire, troisième consul, et Antoine Mègard, quatrième consul, et depuis l'on a continué de marcher auxdites processions; et ainsi, moy, dit Clapasson, à présent secrétaire de ladite ville de Grenoble, le certifie, pour servir à la possession, et sur mon honneur et conscience, le présent certificat véritable. Fait à Grenoble ce 14 septembre 1638. Clapasson, à présent secrétaire.

(Note inscrite sur le premier feuillet d'un registre des *conclusions de l'hôtel de ville de Grenoble*, année 1600.)

Les autres villes du Dauphiné où les consuls prenaient, dans les processions générales, le premier rang après le clergé, étaient : Vienne, Valence et Romans. Un arrêt du conseil d'état, du 18 novembre 1633, rendu en faveur des consuls de cette dernière ville, contre le chapitre de saint Barnard qui leur contestait cet honneur, contient que *ces consuls prendront leur rang accoutumé, et qu'ils marcheront immédiatement après les gens d'église, comme à Grenoble, à Vienne et à Valence.*

16 Août. *Danse du Baccu-ber, à Briançon.* Cette danse, ainsi nommée du nom de Bacchus, et dont l'origine, s'il faut en croire la tradition, serait due à un soldat romain en garnison dans l'ancien château de Briançon, se joue au pont de Cervières près de cette ville, le 16 août, jour de S. Roch, fête patronale du lieu. Elle est accompagnée du chant de plusieurs femmes qui se réunissent et qui placent au milieu d'elles la plus âgée; les spectateurs sont rangés autour. Il y a neuf, onze ou treize danseurs, tous en pantalon blanc, sans habits, ayant les manches de leurs chemises retroussées au-dessous du coude et retenues par des rubans : chacun d'eux tient une large épée, mais courte et sans pointe; ils font avec ces épées douze figures.

Procession des pénitents blancs de Saint-Laurent de Grenoble. — La procession que les pénitents de Saint-Laurent de cette ville ont conservé l'habitude de faire annuellement à la chapelle de Saint-Roch, le jour de la fête de ce saint, est un reste d'un vœu, formé par les consuls et le corps municipal de Grenoble, lors de la peste qui affligea cette même ville en 1629. Cette année, les consuls, suivant une délibération du conseil de santé du 16 avril, et afin de conjurer le ciel de délivrer la cité du fléau appesanti sur elle, formèrent en effet le vœu de fonder une messe perpétuelle dans l'église cathédrale, de faire don à cette église d'une lampe d'argent du prix de 200 écus, de célébrer d'une manière spéciale les fêtes de S. Sébastien et S. Roch et d'ériger en leur honneur un autel particulier dans l'église du nouvel hôpital alors en construction (aujourd'hui l'hôpital

Digitized by Google

général). Le vœu fut exécuté. Chaque année, on célébrait une messe dans cet hôpital, à l'autel de S. Roch, d'où l'on allait processionnellement à la chapelle de ce même saint, située près de l'Isère, et qui autrefois était la chapelle d'un hôpital des pestiférés, aujourd'hui démoli, appelé *l'hôpital de l'Ile*.

Il existe encore, au-dessus de la porte de cette chapelle, un écusson de pierre blanche aux armes de la ville.

A Saint-Marcellin, une pareille procession, pour la même cause, se faisait chaque année, le lundi de la Pentecôte, au *champ des infectes*, situé entre la ville et l'Isère, près du torrent de Cumane, lieu de la sépulture des pestiférés morts dans cette ville, à l'époque où elle souffrit de la peste en 1586. L'usage de cette procession a duré jusqu'en 1826.

Voyage des consuls de Romans, à Saint-Antoine en Viennois. — Le même jour, 16 août, les consuls de Romans se rendaient chaque année à Saint-Antoine, pour y assister à une messe fondée en 1631, par leurs prédécesseurs et par le conseil de la cité, en mémoire de la délivrance de cette ville de la peste, et en exécution d'un vœu fait, à cette époque, par les habitants. Ce vœu de la ville fut l'exécution de deux ex-voto d'argent représentant S. Sébastien et S. Roch, qu'on plaça dans l'église de Saint-Barnard, et la fondation de cette messe annuelle dans l'église de l'abbaye de Saint-Antoine. Pendant long-temps les consuls furent exacts à se rendre à cette messe; ils se contentèrent d'y envoyer ensuite un représentant : bientôt après, la messe et la fondation cessèrent; il n'en était plus question en 1789.

SEPTEMBRE.

Ce mois, nommé en latin *september*, était le septième de l'année romaine lorsque cette année n'avait que dix mois; d'où lui vient son nom qu'il a conservé, quoiqu'il soit devenu, depuis, le neuvième mois de l'année, et qu'on ait tenté, plusieurs fois et successivement, de l'appeler *tiberius*, en l'honneur de Tibère; *germanicus*, en l'honneur de Domitien, décoré de ce même titre; *antoninus*, en l'honneur d'Antonin le Pieux; *herculeus*, en l'honneur de Commode, surnommé Hercule, et *tacitus*, en l'honneur de l'empereur Tacite. Son ancien nom de septembre a prévalu.

FÊTES ET COUTUMES.

4 Septembre. S. Marcel, fête de la société des Arts et Métiers, à Grenoble.

Dévotion à Notre-Dame de Mian. — La chapelle de Mian,

Digitized by Google

située sur le territoire des Marches en Savoie, commune limitrophe de celle de Chapareillan sur France, jouissait autrefois d'une grande célébrité comme lieu de pèlerinage : aujourd'hui encore de nombreuses personnes s'y rendent chaque année; mais cette chapelle n'est plus, pour nous, aussi connue qu'elle l'était avant 1778, lorsqu'elle faisait partie du diocèse de Grenoble, qui, à cette époque, s'étendait jusqu'à Chambéry et à Aix. Cette dévotion à cette vierge est mentionnée ici à cause de l'usage dans lequel étaient les habitants de Grenoble de se rendre à cette chapelle, annuellement et en procession, le 8 septembre, jour de la Nativité de Notre-Dame; procession que grossissaient des pèlerins des paroisses par où elle passait et d'autres paroisses voisines; les consuls y assistaient quelquefois, et présentaient, au nom de la ville, une offrande à la Vierge : cette offrande fut une double *éminée* de sel, en 1583.

Octroyé mandat à Jean Baroz et Ennemond Quinson, bolangiers à Saint-Ismiers, de 13 *escus* 29 *sols, pour pain et vin, et aultres choses par eux fournies, par commandement des sieurs consuls, aux pauvres accompagnant la procession de cette ville allant à Notre-Dame de Myans. Item, mandat a esté octroyé à Pierre, Robert et Antoine Nicoud, frères, marchands de cette ville, de 4 escus sols, pour vente de deux éminées de sel offertes, au nom de la ville, par les sieurs consuls, dans l'église de Notre-Dame de Myans, lorsqu'ils furent dernièrement en procession générale audit lieu.* (*Archives de la ville, année* 1583, *fol.* 157.)

Le nom de Mian a été donné à cette église, parce que le service de la paroisse ne s'y faisait anciennement que pendant six mois de l'année; son premier nom a été : *église de la mi-an*. La dévotion à Notre-Dame de Mian date de l'époque d'un tremblement de terre arrivé en 1248, et qui détruisit la petite ville de Saint-André en Savoie, et plusieurs villages en Dauphiné, aux environs de la Buissière, où s'est conservé le souvenir de cet événement désastreux.

8 Septembre. *Dévotion à Notre-Dame-de-Gruon*, à Savasse. — Ce jour, un concours considérable de peuple se rend annuellement à la chapelle de cette vierge, sur la commune de Savasse, dans le canton de Marsanne (Drôme), pour y obtenir des guérisons miraculeuses.

Même jour; un même concours de peuple se rend, dans le même but, à *Notre-Dame-de-l'Osier*, dépendance de la commune de Vinay (Isère) et dont la dévotion date de 1657.

Même jour; *vogue de Fontaine*, près de Grenoble.

Le mot *vogue*, signifiant affluence, foule de personnes,

Digitized by Google

est le terme usité en Dauphiné pour désigner les divertissements et les réunions qui ont lieu dans la campagne, le jour des fêtes patronales. Ce mot n'est point nouveau; on le trouve employé, dans le même sens, dans une ordonnance de police du 20 mars 1523 par laquelle ordonnance il est défendu aux habitants de Grenoble d'aller, cette année, aux *vogues et aux indulgences*, à cause du danger de peste dont on était menacé.

Conclu qu'il sera défendu, par son de trompe, à tous habitants de cette ville de se rendre aux indulgences et aux vogues, hors de la ville, sous peine d'un bannissement ou expulsion de quarante jours; et que le juge de la cour Commune de Grenoble sera requis de faire publier la présente inhibition, attendu qu'on rapporte que plusieurs personnes des environs de la ville sont mortes de la peste. (*Ne quis vadat ad aliquas indulgentias nec voguas.*)

La vogue de Fontaine qui arrive le 8 septembre, jour de la nativité de la Vierge, fête patronale de ce lieu, est l'une des plus suivies et des plus fréquentées du département de l'Isère et de l'ancien Dauphiné, autant à cause de la proximité de Grenoble qu'à cause de la beauté et du charme du site : elle se tient dans la belle prairie au pied du rocher des Balmes.

Vogues; ancien abbé de la jeunesse.

L'amusement général des vogues est la danse, à laquelle on joint, suivant l'importance et la population des localités, des courses, des jeux d'adresse, des mâts de cocagne et même des feux d'artifice : dans les communes sur le littoral du Rhône, ont lieu aussi des joûtes sur ce fleuve.

Dans diverses localités, principalement dans les pays de montagnes, le maître d'une bonne maison bourgeoise doit avoir, le jour d'une vogue, table ouverte, et doit tenir tête à tous ceux qui vont boire chez lui.

Autrefois, il y avait dans plusieurs paroisses un président de vogue, appelé *abbé, abbé de la jeunesse,* ou *abbé de liesse* (*abbas lætitiæ*), chargé de veiller au bon ordre, de convoquer les musiciens, et d'amener à la fête le plus de danseuses qu'il pouvait trouver. A cet effet, cet abbé allait, à domicile, inviter les jeunes filles, promettant à leurs parents de leur offrir aide et protection, de ne point les perdre de vue, et de les prendre sous sa sauve-garde; celles qui acceptaient nouaient un ruban à un bâton que portait l'abbé, et qui était la marque de sa dignité.

Cet usage s'est conservé dans le Champsaur (canton de Saint-Bonnet et une partie de celui d'Orcières, Hautes-Alpes). La veille de la vogue, l'abbé fait la quête dans le village pour le *ménestrel* ou ménétrier. Le lendemain, dès

Digitized by Google

le matin, cet abbé, accompagné du ménétrier, se rend dans les maisons où sont des filles à marier, les invite à la fête de l'après-dîner, et reçoit leurs rubans qu'il noue à son bâton. Il y a peu d'années qu'il attachait ces rubans à ses vêtements et à son chapeau, et qu'il devait avoir les cheveux poudrés : cette étiquette est passée de mode. L'abbé est l'un des habitants les plus apparents de la commune; c'est à lui que chaque danseur fait la demande de la jeune fille avec laquelle il désire danser : après la vogue, il distribue aux jeunes gens les rubans qu'il a reçus, ayant soin de donner à chacun d'eux le même ruban qui lui a été remis par la jeune personne qu'il croit devoir lui être la plus chère. Ces rubans sont portés pendant quelque temps comme un souvenir; ils deviennent plus d'une fois la première cause d'un mariage.

L'abbé de la jeunesse avait aussi, dans plusieurs lieux, la direction du *charivari* (on appelle ainsi, en Dauphiné, le tapage nocturne fait au-devant de la maison d'une personne veuve ou âgée qui se remarie), c'est-à-dire que cet abbé ordonnait le charivari, de même qu'il le faisait cesser, moyennant finances, et suivant qu'il le jugeait convenable. Dans les villes, le charivari était l'une des attributions de l'*abbaye* ou société de *Malgouvert* ou *maugouvert*, appelée aussi, pour cette raison, *malgouvert et charivari*.

Charivari. — L'origine de ce mot paraît venir de l'expression populaire *chavirer* ou *chariver*, employée pour désigner un char qui dévie, un char qui tombe : on aura dit d'abord, dans le même sens et par allusion, *chavivari*, et successivement *charivari*, pour désigner la mauvaise administration devant résulter d'un mariage inconvenant, mal assorti et que le public désapprouve. Il fallait, lors de ces sortes d'alliances blâmées par la voix publique, donner largement à boire, ou payer, pour ne point encourir l'indignation des voisins, qui, pendant trois jours, faisaient chaque soir un fracas terrible au-devant de la maison de la personne *charivarisée*. Aujourd'hui, dans plusieurs lieux, ce sont les enfants qui ont hérité de cet usage, et qui courent les rues en frappant sur des poêles et des chaudrons, et en chantant :

Dis donc, vieille carcasse,
Tu veux te marier,
Sans avertir les femmes,
Les enfants du quartier?
Nous sommes de bons drilles,
Des enfants sans souci;
Donne-nous de quoi boire,
Ou bien charivari.

Digitized by Google

Dans le Briançonnais et dans une partie de l'Embrunais, le sens et le fond de la chanson populaire sont les mêmes; mais les paroles sont différentes et mieux rimées. On dit, après le premier vers :

Veux-tu donc nous payer?
Au triple de tes noces,
Aux enfants du quartier;
Nous sommes de bons drôles
Qui vivons sans souci;
Nous voulons des pistoles,
Ou bien charivari.

Abbayes de Maugouvert et Charivari. — Ces abbayes ou sociétés, dont le président portait le titre d'abbé et qui existaient dans plusieurs villes, à Grenoble, à Vienne, à Beaurepaire, à Romans, à Valence, à Montélimar, à Die, à Gap, à Embrun et dans d'autres lieux, étaient autant de sociétés joyeuses, organisées pour les plaisirs du carnaval, pour les vogues, pour les danses et pour tous les amusements auxquels prenait part la jeunesse. Les protestants furent les premiers qui, sous le prétexte de la réforme des mœurs, et se fondant sur les excès auxquels on se livrait dans ces sociétés, en demandèrent la suppression qu'ils obtinrent pour leurs coreligionnaires. Bientôt après, le gouvernement, à son tour, croyant voir autant de factieux qu'il y avait de membres dans ces mêmes sociétés, s'occupa à les détruire : elles furent supprimées, dans tout le Dauphiné, par un arrêt du conseil d'état de 1671.

Ordonnent en outre, lesdits commissaires, que les dits de la religion ne seront astreints ni sujets à l'Abbaye de Maugouvert ni Charivary. (Ordonnance publiée à Beaurepaire en 1599.)

Ne sera loisible faire le charivary ni aucun exploit de l'abbaye de Malgouvert contre ceux de la religion, sur les peines de l'édit. (*Ibid.* publiée à Romans, même année.)

Et pour lever tout sujet de contestation et désordre qui pourroit survenir en certains cas dépendant de l'abbaye de Malgouvert, déclarent iceux de la religion ne seront compris en cas auxquels on a accoustumé faire le charivary qui est très-expressément défendu sur les peines portées par les édits. (*Ibid.* publiée à Valence, même année.)

Et d'autant que, par les débauches usitées par l'abbaye de Maugouvert et Charivary, pourroit arriver quelque occasion de tumulte, ordonnons, jusqu'à ce que par Sa Majesté y ait été plus amplement pourvu, lesdits abbayes et charivary cesseront. (*Ibid.* publiée à Montélimar, même année.)

Digitized by Google

Et d'autant que les débauches usitées par l'abbaye de Malgouvert et Charivary pourroient apporter quelque occasion de tumulte qui troubleroit le repos public, ordonnons, jusqu'à ce que autrement soit ordonné par Sa Majesté, que lesdits abbaye et charivary cesseront. (*Ibid.* publiée à Gap en 1601.)

Abbaye de Maugouvert, à Romans; *usage de faire monter sur l'âne.*

A Romans, l'abbaye de Maugouvert, établie dans cette ville vers le commencement du XV^e^ siècle, reconnue par les magistrats et astreinte à des statuts particuliers, avait pour patron *S. Pichon, abbé de Maugouvert*, représenté sur le mur de façade d'une maison dans le carrefour du Tortorel: ce saint avait une mitre sur la tête; il tenait d'une main le *pichon* ou bâton et de l'autre une quenouille. C'était là, au-devant de cette image, que se rendaient les confrères, lorsqu'une femme avait battu son mari, et que, pour venger cette insulte faite à la dignité maritale, ils faisaient monter sur l'âne un des voisins du mari battu; après quoi, ce voisin adressait à ceux qui l'accompagnaient une allocution touchante pour excuser la faiblesse du pauvre mari, et déposait une quenouille aux pieds du saint.

Cet usage de faire monter sur l'âne existe encore dans tout le Dauphiné.

Le voisin du mari battu, habillé en femme et dans une attitude suppliante, est à reculons sur sa monture; il porte une quenouille, et tient d'une main la queue de l'âne, en forme de bride: derrière lui est un écriteau, sur lequel on lit le nom du mari; il est suivi par un autre voisin, à pied, et habillé aussi en femme, qui lui donne des coups de balai. Dans le Dévoluy et dans le Valgodemar (cantons de Saint-Etienne et de Saint-Firmin, Hautes-Alpes), le voisin qui monte sur l'âne représente la femme; on lui donne à boire du vin, en lui essuyant les lèvres avec la queue de l'âne.

9 Septembre. S. Gorgon, ancien patron des chapeliers, à Grenoble. Les chapeliers de cette ville, réunis aux tisserands, aux drapiers, aux teinturiers, aux passementiers et aux tapissiers, font aujourd'hui leur fête le lundi de la Pentecôte.

14 Septembre. Exaltation de la croix; époque usitée à Grenoble pour les déménagements; usage, déjà rappelé dans des actes du XIV^e^ siècle et qui a prévalu à un arrêté du cinq vendémiaire an 3 (26 septembre 1794), fixant cette époque au 1^er^ vendémiaire de chaque année (22 septembre), et donnant aux locataires trois jours avant et trois jours après la même époque pour déménager. Les deux payes de loyers sont à Noël et à Pâques; les contremands se donnent depuis Noël jusques et compris le 31 janvier.

Digitized by Google

Procédures contre les insectes; délibération du conseil de ville de Grenoble, du vendredi 22 septembre 1543, où il est conclu de présenter une requête à l'official du diocèse, pour le prier de procéder contre des chenilles.

Ces sortes de procédures, par lesquelles des hommes graves et revêtus d'un caractère public citaient des insectes à comparaître devant une cour, leur nommaient un procureur d'office pour défendre leur cause, et les condamnaient à vider le pays, parce qu'ils détruisaient les récoltes, étaient encore usitées en Dauphiné au XVI^e^ siècle, ainsi que le constate le témoignage invoqué ici et qui rappelle un pareil fait, monument des erreurs et des croyances de nos pères à cette époque.

Proposé, comme dès à présent il est si grand nombre de limasses et chenilles qui mangent les blés jaz semenés et aultres herbes tant des jardins que aultres qu'est le grand interest de toust le monde du dit lieu universellement par quoy demande si l'on doict prier M. l'official voloir excomunier lesdites bestes et procéder contre elles par censures pour obvier aux dommages qu'elle font jornellement et feront si Dieu ni advertit et remedie..... les voix ouyes, conclud que les consuls aillent prier M. l'official de voloir procéder contre lesdites bêtes par censures et aultrement comme l'on a acoustumé de faire par le passé en semblables affaires. (Délibération du conseil de ville de Grenoble, du vendredi 22 septembre 1543, fol. 179.)

Une semblable procédure, également contre les chenilles, a eu lieu, à Valence, devant l'official du diocèse de cette ville, en 1582.

29 Septembre. S. Michel; fête des tailleurs, à Grenoble; fête aussi des boulangers dans quelques lieux du Dauphiné, à cause du mot *miche* qui entre dans la formation du mot Michel, et qui, lui-même, est le nom donné par ces boulangers à une sorte de pain rond. (*Voir* le 13 novembre.)

OCTOBRE.

Le mois d'octobre, comme le mois précédent et les deux qui le suivent, indique par son nom (*october*) le rang qu'il occupait dans l'ancien calendrier romain : il était alors le huitième mois de l'année; il en est aujourd'hui le dixième, ayant toujours conservé et conservant encore son premier nom, quoique le sénat, par une basse flatterie pour l'impératrice Faustine, femme d'Antonin le Pieux, et pour Commode, fils de cette princesse, ait ordonné de l'appeler d'abord *Faustinus*, en l'honneur de la mère, et ensuite *Invictus*, en l'honneur du fils, revêtu du titre d'*invincible :*

Digitized by Google

Domitien, déjà, n'avait pas mieux réussi en voulant le faire appeler *Domitianus*. Ce mois était consacré, chez les anciens, à *Bacchus*, *planteur de la vigne* (*consitor uvæ*), et à Vertumne, dieu des jardins et des vergers, connu par son amour constant pour la déesse Pomone, ce qui naturellement nous conduit à parler des vendanges et des mariages en Dauphiné.

FÊTES ET COUTUMES.

Vendanges. — Le nom de *ban des vendanges*, donné autrefois à la publication de l'arrêté fixant, dans chaque commune, le jour de l'ouverture de la vendange, est le terme encore usité pour désigner cette même publication. Il n'en est point ainsi du nom de *prud'hommes*, qui n'existe plus, et qui était donné aux personnes commises par les consuls et le conseil des communautés pour faire la visite des vignes, à l'effet de juger de l'état de maturité des raisins : un repas aux frais de la commune suivait cette visite; ce qui du moins se pratiquait à Grenoble, où ces prud'hommes, avant de faire leur rapport, juraient sur les évangiles et entre les mains des consuls, d'agir suivant leur conscience, et sans aucune faveur.

1540, *Mardi 24 aoust, dans la boutique de Jehan Chosson a esté appelé le conseil et aussi les prud'hommes qui ont visité les vignes pour faire les vendanges, et se sont trouvés les soubsnommés..... devant lesquels consuls et conseillers, ont été appelés les Mistraux et aultres prud'hommes soubsnommés : Jehan Freydure, de la rue de Saint-Laurent; Humbert Levet, de Saint-Martin-le-Vinoux; Jehan Galliet, Hugues Merlet, Jehan Poncet et Guy Genas, du mandement de Montfleury; Guigues Monier et Antoine Martinat-Gras, de Saint-Martin-le-Vinoux, et Pierre Collau, du Bachet, lesquels ont promis et juré sur les saincts évangiles de Dieu, touché les mains desdits consuls, de faire leur relation bonne et vraye de ce que leur sera demandé..... sur lesquelles choses n'a été faite aultre conclusion; mais a esté demouré à en informer, jeudi prochain, messieurs de la cour, — Et lesquelles vendanges la cour, après en estre informée fict crier à mercredi suivant.* (Délibération du conseil de ville de Grenoble du 24 août 1540.)

L'époque ordinaire des vendanges, dans la vallée du Graisivaudan, est du 28 septembre au 10 octobre.

Mentions de quelques vendanges remarquables.

— Année 1440. — *Vendanges renvoyées aux rois.*

Digitized by Google

En l'an qui est, sans rien rabattre,
Mil quatre cent quarante-quatre,
Un temps doux, sans froid ni gel,
Jusqu'aux Rois, après Noël,
Fit qu'on trouvait partout vendanges;
Chose à dire bien estrange
Et que jamais ne s'était vû
Tant qu'un homme avait vécu.

(Chronique en vers, manuscrite.)

— Année 1506. — *Vendanges à S. Martin d'hiver.*

En mil cinq cens quatre et deux,
Mois où l'on fait du feu,
A S. Martin en novembre,
Un mois avant décembre,
La vendange eut lieu seulement,
Partout le Graisivaudan.

(Même chronique.)

— Année 1540, dite l'*année chaude.* — *Vendange dans le mois d'août.*

Mil cinq cens plus quarante
Fut un an de grosse rente,
On vit, sans nul danger,
En aoust vendanger.

(Même chronique.)

A Grenoble, dans les communes du mandement de Montfleuri et à Saint-Martin-le-Vinoux, l'ouverture des vendanges n'eut lieu cependant qu'au 2 septembre, huit jours après l'ouverture de celles du Touvet, de Lumbin et d'autres localités de la même vallée; ce qui fut arrêté par le parlement, obligé d'intervenir, parce que les prud'hommes de Grenoble, se trouvant partagés d'opinions, ne pouvaient point s'accorder entre eux : les uns voulaient qu'on vendangeât avant le mois de septembre : les autres demandaient au contraire qu'on renvoyât la vendange au six du mois.

— Années 1511 et 1541. — *Mauvaises vendanges.*

En l'an mil cinq cens et onze
Les vins furent verds par tout le monde;
En mil cinq cent quarante-un,
Ils furent semblables et tous un.

(Note inscrite sur un registre des délibérations du conseil de ville de Grenoble; année 1541, f. 432.)

Digitized by Google

Mariages; usages relatifs aux mariages. — Un jeune homme qui fait la demande d'une jeune fille, emploie ordinairement, pour réussir dans ses vues, l'intermédiaire d'un voisin bien famé et connu des parents de la jeune personne : ce voisin est nommé dans le Gapençais *chatmaraude* (chat de la maraude); il a le même nom dans le Champsaur; mais, dans cette dernière contrée, il est d'usage que cet entremetteur ne fasse connaître le but de sa mission et n'entre en pourparler qu'un jour de samedi. Dans d'autres lieux ce n'est point un voisin qui agit; c'est un ami même du prétendant qui se rend chez le père de la jeune fille, et qui, après lui avoir exposé le motif de sa visite, fait un éloge pompeux des qualités de son ami, n'oubliant d'exagérer ni sa fortune ni ses avantages personnels.

Sans attendre le résultat de ces démarches, il est certains signes qu'un jeune homme, ayant déjà l'entrée d'une maison, doit interpréter, et auxquels il peut reconnaître si sa demande sera acceptée ou rejetée. Ainsi, par exemple, lorsqu'une jeune fille roule son *fouda* (tablier) en présence d'un garçon; lorsqu'elle n'empêche pas que ce garçon roule lui-même ce *fouda*; lorsqu'on offre au jeune homme la place d'honneur au foyer; lorsqu'on a soin d'attiser le feu devant lui; lorsque la jeune fille, dans un repas de famille, lui présente un potage qu'elle couvre d'une quantité de fromage rapé (ce fromage passe dans nos montagnes pour avoir toutes les propriétés d'un philtre puissant): ce sont là autant de signes qui apprennent à un jeune homme qu'il est le bienvenu de la maison. Si, au contraire, la jeune fille glisse dans les poches de son amant quelques grains d'avoine (recevoir l'avoine c'est essuyer le refus le plus formel); si elle tourne vers lui le bout non allumé des tisons, comme dans le Briançonnais (ce qui veut dire qu'il n'y a plus de bois à brûler pour lui); si l'on enlève de devant lui ces mêmes tisons, comme dans la Valloire; si on le place au foyer, du côté où sont rangées les bûches, comme dans les cantons de Domène, de Goncelin et d'Allevard : ce sont là des indices certains d'un refus assez exprimé.

Lorsqu'un amant est supplanté par un rival, on dresse au-devant de sa maison un saule ou un arbre vert, auquel on suspend des rubans, des devises et le plus souvent des oignons pour exciter à la douleur le pauvre amant délaissé. Dans quelques lieux, cet amant est même tenu de donner à diner à ceux qui le matin ou la veille sont venus lui offrir ce *mai* de regret : alors tout s'oublie, et l'on rit de la mariée qui n'était pas digne de l'amour aveugle qu'on lui portait. Dans le Briançonnais, au lieu de planter un saule, on fait avec du noir une traînée sur le mur des maisons,

Digitized by Google

depuis la demeure de la mariée jusqu'à celle du jeune homme dont les espérances viennent d'être trompées.

Dans le canton de Roussillon, les jeunes filles, en pareil cas, ne sont pas mieux épargnées que les jeunes gens. Si l'une d'elles est supplantée, ses compagnes cherchent à la rencontrer, le jour du mariage de sa rivale, et lui présentent un bouquet où se trouve un oignon; bouquet qu'elle est obligée d'accepter, pour ne point s'exposer à recevoir quelque plus grande mortification.

Une jeune fille qui a forfait à l'honneur ne porte point le jour de son mariage une robe blanche, ni le voile, ni la couronne : les jeunes personnes de sa paroisse ne le souffriraient point; elles se placeraient plutôt toutes sur son passage pour lui arracher cette couronne, au moment qu'elle se rendrait à l'église ou qu'elle en sortirait.

Si la jeune fille se marie hors de son village, les garçons l'accompagnent et l'escortent jusqu'au village du mari, en portant devant le cortége une perche garnie de rubans de diverses couleurs, à laquelle perche est attachée une poule. Cette escorte est souvent nécessaire, parce que dans la traversée d'un village, il peut arriver que les jeunes gens cherchent à enlever la mariée, pour avoir une rançon (c'est-à-dire pour se faire payer à dîner) ou tout au moins pour tâcher d'attrapper la poule qu'ils mangent ensuite. Il est aussi d'usage, dans les Hautes-Alpes, à l'entrée de chaque village, lorsqu'on sait qu'il y passe une noce, de dresser une petite table sur laquelle on place deux noix confites, une pour chaque époux, et un verre de liqueur que les deux époux n'oseraient refuser de boire la moitié chacun : ce qui signifie qu'ils doivent être unis comme les deux coquilles d'une noix, et que pour eux tout doit être mis en commun. Dans la vallée de la Drôme, on sème devant eux une poignée de blé et l'on verse un verre de vin, signes symboliques d'abondance et de fertilité.

Arrivée près du village du mari, la mariée trouve les parents et les amis de ce dernier qui viennent à sa rencontre, et qui, réunis en grand nombre, lui font la meilleure réception possible : on chante, on allume des feux de joie, on fait partir des pétards. Dans les montagnes des Hautes-Alpes, dans celles du Villard-de-Lans et dans le Royannais, d'autres réjouissances succèdent à ces divertissements : les jeunes gens qui vont recevoir une épouse passent deux ou trois jours entiers au cabaret; dépenses faites pour le compte des nouveaux mariés, et que le mari acquitte, s'il veut continuer à être bien vu par ses camarades.

A Vaujany, dans le canton du Bourg-d'Oisans (Isère), le marié, le jour d'une noce, emprunte de ses voisins tous leurs ustensiles de cuisine qu'il transporte chez lui, et dont

Digitized by Google

il garnit le devant de sa maison; il emprunte même quelquefois jusqu'à leurs bêtes à cornes qu'il fait conduire dans ses écuries, et cela, pour faire honneur à une jeune mariée, par cet étalage de grandes richesses.

Le jour d'une noce, et le lendemain, appelé *le retour*, les nouveaux mariés et les personnes invitées à la noce se promènent dans tout le village, ayant en tête un ou deux ménétriers qui jouent de leur mieux. La nouvelle mariée, habillée de blanc et avec une couronne de fleurs, marche la première, donnant le bras à son beau-père ou à un vieux parent : le nouveau marié ferme la marche; il porte un gros bouquet à sa boutonnière et conduit sa belle-mère ou une vieille tante.

Chaque soir ont lieu des danses.

Le même jour des noces, à minuit, on apporte aux mariés *la rôtie au sucre*. Celui qui la présente tient une baguette dont il frappe des coups sur les doigts du mari, s'il s'avise d'y toucher sans demander à se laver les mains; à cet effet, et pour cette opération, il est accompagné d'une personne qui porte un linge et un vase plein d'eau.

Ces usages, comme on le comprend bien, ne concernent que les campagnes : on ne voit plus rien de semblable dans les villes, où les promenades avec le violon tombent même en désuétude. A Grenoble, tout se borne à un festin, à un bal et à des visites : on pare de guirlandes et de fleurs le devant de la maison de la mariée; on envoie des dragées aux voisins, qui, en retour, ont pris l'habitude de faire des illuminations le soir de la noce.

Couronnes de fleurs mises sur les fontaines. — Dans le mois d'octobre, après les vendanges, l'usage s'est conservé en quelques lieux de suspendre des fleurs sur les fontaines et au-dessus des puits; vestiges des *Fontinales* ou fête des fontaines (*Fontinalia*) que les Romains célébraient le 13 de ce mois : dans la canton de Voiron, c'est au jour de l'an, au 1er janvier, qu'on pose ces fleurs, quand on peut s'en procurer. Dans ce canton, s'est conservée également la croyance populaire d'attribuer à certaines fontaines la propriété de rajeunir : on peut citer, comme étant visitée, et comme passant encore, aux yeux des bonnes gens, pour jouir de cette propriété, la fontaine de *vieillesse*, située sur le territoire de Saint-Julien-de-Ratz. Le nom de *fontaine de la Néotonnière* (fontaine *de jeunesse, fontaine rajeunissant*) que donnent les gens du pays à un ancien aqueduc près de l'église de Chimilin, proche d'Aost, deux lieux qui l'un et l'autre sont d'origine romaine, nous apprend, d'un autre côté, que cette même croyance existait dans notre contrée au temps des Romains.

Digitized by Google

25 Octobre. S. Crépin; fête des cordonniers. Le mot *crepida*, signifiant, en latin, une chaussure militaire, mot dont la racine est la même que celle de crépin (*crepinus*), est la seule cause qui a fait choisir ce saint pour le patron des cordonniers, et qui a donné lieu à une foule de contes sur ce même saint et sur son frère Crépinien.

Le même jour; fête de l'ancienne confrérie ou société des *frères cordonniers et tailleurs*, instituée par Henri-Michel Buche (cordonnier, natif du duché de Luxembourg, mort en 1666), et qu'on trouve déjà établie à Grenoble en 1662. Cette confrérie était composée d'artisans, réunis pour vivre chrétiennement, pour travailler en commun et pour distribuer aux pauvres le surplus de leur nécessaire. La même société fut favorisée, à Grenoble, par le gouvernement, qui exempta ses membres du logement des troupes en 1692, comme le constate une lettre de cette année, adressée au maire et aux consuls de cette ville par l'intendant Bouchu.

A Grenoble, le 28 *décembre* 1692.

Ce billet, Messieurs, et pour vous donner avis que l'intention du roy est qu'on exempte du logement des gens de guerre les frères cordonniers et tailleurs qui sont en cette ville; à quoi je vous supplie de tenir la main, en faisant déloger, sans perte de temps, les soldats qui pourraient être chez eux, et empêchant qu'il ne leur en soit donné aucun à l'avenir. Je vous prie de croire que je suis, messieurs, etc..... Bouchu.

Ces confrères avaient, à Grenoble, dans l'église ou chapelle de Saint-Hugues, un tombeau, dont la pierre fut enlevée en 1838, époque où l'on refit le dallage de cette église. On y lisait au-dessus : *Tombeau des frères cordonniers et tailleurs de cette ville*, 1737.

28 Octobre. SS. Simon et Jude; fête des tanneurs et des corroyeurs qui ont choisi le premier de ces deux saints pour leur patron, parce qu'il est question, dans les actes des Apôtres, d'un Simon, corroyeur, qu'ils ont confondu avec Simon, frère de Jude. *Maintenant, envoye des hommes à Joppé et fais venir Simon qui est surnommé Pierre; il demeure chez un Simon, corroyeur, dont la maison est proche de la mer; celui-ci te dira ce qu'il faut faire.* (Actes des Apôtres, chap. x.)

Autrefois, les tanneurs et les corroyeurs, désignés sous les noms d'*adobeurs* et de *corriers* (*adobatores* et *correatorii*), formaient à Grenoble, avec les cordonniers, une confrérie appelée la confrérie des *Escoffiers*, et déjà mentionnée dans des titres du XI^e^ siècle : aujourd'hui, ils sont réunis aux chamoiseurs et aux mégissiers, formant, avec eux, le cinquième bureau de bienfaisance mutuelle, organisé en 1807. (*Voir* le 24 juin.)

Digitized by Google

Foires d'octobre. — Avant la révolution de 1789, c'était l'usage, en Dauphiné, de voir se rendre aux foires considérables d'octobre des instituteurs de campagne, descendus, pour la plupart, des montagnes du Briançonnais, de l'Oisans et de l'Embrunais, couverts d'habits grossiers et ayant à leurs chapeaux une plume, indice de leur état et de leur désir de se louer pour quelques mois. Ces instituteurs, de qui l'on n'exigeait d'autre talent que celui de savoir lire et écrire, cherchaient à se placer pendant l'hiver et à gagner quelques écus qui servaient à payer leurs contributions; au moment de la fonte des neiges, ils retournaient dans leur pays, où ils travaillaient à la terre pendant tout le temps de la belle saison.

NOVEMBRE.

Le nom de ce mois vient du latin *november*, c'est-à-dire neuvième, parce qu'en effet il était le neuvième mois de l'année, avant la réforme du calendrier romain par Numa: il est aujourd'hui le onzième mois de notre année. Le 27 novembre, les Romains faisaient des sacrifices mortuaires aux mânes.

FÊTES ET COUTUMES.

2 Novembre. *Commémoraison des morts*, à Briançon. — Suivant un ancien usage, les pénitents noirs de Briançon, pendant la nuit du 1er au 2 novembre, et aussitôt après l'heure de minuit, parcourent les rues de la ville, en agitant une clochette, et en récitant les psaumes *De profundis* et *Miserere* : chaque psaume est précédé et suivi de l'avertissement : *réveillez-vous, gens qui dormez, priez pour les fidèles trépassés.* Les mêmes pénitents, dès le point du jour, se réunissent dans leur chapelle, où ils chantent l'office des morts, et vont ensuite en procession au cimetière.

Cette coutume de courir les rues avec une clochette, pendant la nuit qui précède la commémoraison des morts, existe aussi dans les paroisses du Briançonnais et de l'Embrunais, où sont organisées des confréries de pénitents.

Usages relatifs aux enterrements.

A Briançon, lorsque les pénitents de cette ville assistent à un enterrement, les deux pénitents qui ouvrent la marche portent, chacun d'eux, sous le bras droit, un os antérieur d'une jambe de mort : des têtes de morts sont représentées sur les panonceaux de leurs flambeaux.

Dans plusieurs communes rurales, s'il décède un père de famille très-âgé, on porte à l'église son cercueil découvert.

Digitized by Google

Les fils du défunt ou ses héritiers l'accompagnent à l'église, et de là au cimetière; dans plusieurs lieux ils portent un manteau noir, et sont précédés d'un ou deux pleureurs, couverts aussi d'un long manteau, et tenant, chacun d'eux, un cierge allumé : cet usage des manteaux et des pleureurs se perd depuis quelques années; il n'existe déjà plus à Grenoble. Les invités suivent les fils ou les héritiers du défunt et les parents qui conduisent le deuil.

Les sociétés de bienfaisance de Grenoble, et les sociétés de pénitents établies dans plusieurs paroisses, se servent pour les enterrements d'un brancard ou corbillard sur lequel est placé le cercueil. La société des tailleurs a depuis quelque temps adopté, à cet égard, un nouveau genre de transport; elle a fait construire, en 1838, un char funèbre, qui est le premier qu'on ait vu à Grenoble.

Dans cette ville, les femmes qui font partie d'une société de bienfaisance mutuelle, assistent aux enterrements de leurs *sœurs*; elles marchent avant les hommes.

Les jeunes filles invitées à l'enterrement d'une de leurs compagnes, s'habillent de blanc; elles reçoivent un ruban qu'elles portent en sautoir ou en ceinture, et qu'elles gardent comme un dernier souvenir. Dans le canton de Saint-Symphorien-d'Ozon, l'une de ces jeunes filles, lorsque le prêtre arrive devant le cercueil, prend la croix que lui remet un enfant de chœur, et la tient elle-même pendant le temps qu'on récite l'absoute.

Dans presque tout le Dauphiné, à l'exception des villes et des bourgs, les invités à un enterrement se mettent à table, dès qu'ils sont de retour de la cérémonie funèbre; on ne mange à ce repas ni viande ni soupe de pâte : dans le Queyras, canton d'Aiguille (Hautes-Alpes), on sert du riz et du pain blanc. On mange aussi du riz dans le canton de Saint-Laurent-du-Pont (Isère), où le fossoyeur est toujours l'un des convives de droit. Dans d'autres localités, au lieu de se réunir immédiatement chez les parents du défunt ou dans sa propre maison, on porte au cimetière une outre pleine de vin, pour donner à boire aux invités, en attendant le repas de famille qui se fait ensuite le dernier jour de la neuvaine. A Saint-Luce, dans la canton de Corps (Isère) et dans le canton de l'Argentière (Hautes-Alpes), on conservait encore, il y a une dizaine d'années, et pour les grands enterrements, l'habitude de dresser une ou plusieurs tables dans le cimetière même, et sur la tombe qu'on venait de couvrir de terre : on mangeait et on buvait, après avoir porté une santé à la mémoire du défunt, et après avoir poussé des cris et sautillé quelque temps sur les deux pieds, le repas était suivi d'une prière pour le mort, par où finissaient les obsèques.

On prie également pour ce mort, après le repas qui se fait

Digitized by Google

chez les parents, soit le jour de l'enterrement, soit le dernier jour de la neuvaine, soit celui de la *messe du bout de l'an* ou de l'anniversaire, lorsque c'est la coutume dans le pays de faire tous ces repas.

Anciennement, une part du repas était mise en réserve et envoyée au curé; d'où vient l'usage encore existant en Dauphiné, d'offrir du pain et du vin à chaque messe d'une neuvaine faite pour un chef de famille: c'est une femme, en deuil, qui présente l'offrande, et qui tient un cierge allumé.

A Grenoble, le deux novembre, jour de la solennité des morts, on faisait dans l'église cathédrale, et avant l'époque des guerres de religion, de pareilles offrandes que se distribuaient les prêtres et les clercs de cette église, comme il résulte des pièces d'un procès intervenu, en 1501, entre quelques chanoines de cette même cathédrale et les prieurs de la confrérie du Saint-Esprit établie à Grenoble; lesquels prieurs réclamaient le droit de recevoir eux-mêmes ces offrandes et de les distribuer soit aux prêtres de l'église, soit aux pauvres. Voici comment avait lieu la distribution de ces offrandes, ainsi qne le constatent les pièces du procès et l'arrêt du parlement qui régla les parties, en reconnaissant la demande des prieurs légitime et fondée sur l'ancien usage : *à l'ebdomaire de l'église, une sachée de pain et un baril de vin; à chaque prêtre assistant à l'office et au service, la moitié d'un pain d'un gros et une symaise ou deux pots de vin; à chaque esclaffard, le quart d'un pain et trois picotes de vin; à chaque petit clerc, le quart d'un pain et un pot de vin; à chaque bâtonnier, une livre de pain et un pot de vin; aux prêtres et aux manigliers ou sonneurs de cloches, une certaine quantité de pain et de vin.* (*Pro parte prioris confrateriæ S. Spiritus B. Mariæ Gratianopolis, contra aliquos canonicos et præsbyteros dictæ ecclesiæ, anno* 1507.)

Un autre usage qui existait à Grenoble, à Vienne et dans d'autres villes du Dauphiné, usage qui tirait son origine de l'habitude où avaient d'abord été quelques personnes de faire un legs aux églises, ou toutau moins de leur laisser une partie de leur lit, et qui, avec le temps, était devenu un abus dont se prévalurent les chapitres des églises cathédrales, était celui de donner à ces chapitres les lits des défunts, ou l'un de leurs lits s'ils en avaient plusieurs.

Et d'après l'habitude, sera exigé le lit du défunt, non point le meilleur, s'il en a plusieurs, mais seulement le médiocre. (*Médiocre duntaxat exigatur.* Libertés accordées aux habitants de Vienne par Jean Bournins, archevêque de cette ville.)

A Grenoble, cette rétribution des lits, après avoir été longtemps contestée et même souvent refusée par plusieurs habitants, fut entièrement supprimée par une transaction

Digitized by Google

du 16 décembre 1416, passée entre les consuls de la ville et le chapitre, et par laquelle transaction furent établis des *droits mortuaires*, pécuniaires, réglés suivant la succession du défunt (*de facto cubilium*. Archives de Grenoble, comptes de l'année 1417, f. 141.)

Enfants morts sans baptême; dévotion à Notre-Dame-des-Faisces, à Ribiers. — Une chapelle située à Ribiers (Hautes-Alpes), dédiée à la sainte Vierge sous le nom de *Notre-Dame-des-Faisces*, c'est-à-dire des langes (*fasciæ*), était autrefois un lieu de pèlerinage où l'on portait les enfants morts sans baptême : la croyance était que ces enfants revenaient à la vie pour quelques instants, et qu'on avait le temps de les baptiser pendant la messe qu'on faisait célébrer pour leur résurrection.

Baptêmes. — Les enfants portés à l'église pour être baptisés sont couverts d'une espèce de mantelet blanc, appelé *paillassieu*, orné d'un bouquet où d'une couronne de fleurs, suivant que l'enfant est un garçon ou une fille. Les parents et les invités accompagnent le nouveau-né. Dans quelques lieux, surtout dans le canton de Roussillon (Isère), le parrain et les hommes qui assistent à la fête ont à l'une de leurs boutonnières un bouquet attaché avec un ruban : ce sont les *commères* qui font don de ce ruban à leurs *compères*, et que ces derniers doivent garder comme un souvenir d'amitié. Dans d'autres lieux, principalement dans le Briançonnais, il est d'usage que le parrain, en sortant de l'église, jette une poignée de monnaie aux enfants et qu'il se montre en cela généreux, s'il ne veut point s'exposer à des injures.

13 Novembre. S. Hombon; ancienne fête des tailleurs de Grenoble qui avaient choisi ce patron, parce qu'il est dit, dans sa vie, qu'il *vendait du drap;* le patron des tailleurs de cette ville est aujourd'hui S. Michel. (*Voir* le 29 septembre.)

19 Novembre. SS. Séverin, Exupère et Félicien. — *Mystères, joués à Romans.* — Une peste terrible qui désolait Romans depuis deux ans ayant cessé en 1507, il fut délibéré par les habitants qu'on rendrait des actions de grâces aux *saints martyrs Séverin, Exupère et Félicien*, patrons de la ville, et que, chaque année, au jour de leur fête, il serait joué en leur honneur une *tragédie ou histoire de leur martyre glorieux*. Louis Perier, juge royal, fut en même temps chargé de composer cette *tragédie*, ou autremrnt *les mystères* de ces trois saints martyrisés à Vienne; pièce divisée en trois journées, comprenant 3000 vers et contenant 100 personnages, dont les principaux étaient : les trois saints; dame Silence, qui se présentait la première pour demander l'at-

Digitized by Google

tention des spectateurs; l'Europe, l'Asie et l'Afrique personnifiées (les trois parties du monde alors connues); l'empereur, une femme prostituée à l'empereur et le bourreau. Cette pièce, jouée à Romans, jusqu'au moment des guerres de religion, durait trois jours; elle était représentée dans la cour du couvent des cordeliers, sur un grand théâtre, orné avec tout le luxe du siècle, et décoré de cent chambres; une chambre pour chaque personnage. (*Voir* le 23 avril, le jour de la Pentecôte, le 24 juin et les fêtes de Noël.)

De semblables pièces de théâtre, connues sous le même nom de *mystères*, étaient jouées autrefois dans toutes les villes du Dauphiné. Briançon est celle de ces villes où ces mystères se sont conservés le plus longtemps; on y jouait encore la *passion* sur le cimetière, à la fin du XVIIe siècle.

22 Novembre. Ste Cécile; fête des musiciens, qui ont choisi cette sainte pour leur patronne, par analogie au mot latin *cecini*, prétérit du verbe *canere* (chanter). Ce jour, la société philharmonique de Grenoble a fait chanter quelquefois une messe en musique.

25 Novembre. Ste Catherine; patronne des jeunes personnes du sexe, choisie à cause de son nom (*aicatarine*), signifiant en grec, *pure, sans tache* : autrefois, les écoliers et les jeunes gens de Grenoble fêtaient aussi cette sainte. (*Voir* le 6 décembre).

30 Novembre. S. André; fête des hommes, parce que le nom de ce saint (*aner, andros*) signifie en grec : *homme fort, homme robuste.*

DÉCEMBRE.

Ce mois, qui est le douzième et le dernier de notre année, était le dixième de l'année romaine, lorsque cette année n'avait que dix mois; d'où vient qu'il reçut le nom de *december* (dixième) qu'il conserve encore : l'empereur Commode voulut lui donner celui d'*amasonus*, en l'honneur d'une dame romaine dont il portait l'effigie sur sa bague, et qui était représentée en costume d'amazone; mais ce changement n'a été qu'instantané; l'ancien nom du mois a prévalu.

4 décembre. Ste Barbe; *ancienne fête des tisserands,* à Grenoble. — Il existe dans l'église de Saint-Laurent de cette ville un tableau représentant cette sainte, enchaînée, tenant une palme et portant une tour. Aux pieds de la sainte est roulée une pièce de toile, et au-dessous on lit : *Les tisserans de cette ville ont fait faire ce tableau, anno* 1657. *Ste Barbe.*

Même jour; ancienne fête des *balistiers*, dont on trouve

Digitized by Google

une confrérie ou corporation organisée à Grenoble dès le XIIIe siècle. C'était le nom qu'on donnait aux habitants chargés du service des balistes et autres machines de guerre pour la défense de la ville; artillerie qu'ont remplacée, depuis l'invention de la poudre, les pièces de canon et tout l'attirail de guerre actuel.

6 Décembre. S. Nicolas; *fête des bateliers*, à Grenoble. — Ce jour, les bateliers de cette ville faisaient chanter une messe dans la chapelle de Saint-Nicolas, dépendance de l'église de Saint-Laurent : après la messe, ils nommaient deux prieurs, dont la principale charge était de faire préparer, pour la fête de l'année suivante, un repas aux frais de la confrérie, et de pourvoir au pain bénit qu'on portait à l'église dans un bateau, orné de rubans et placé sur un char traîné par plusieurs paires de bœufs. On promenait ce bateau dans les rues, et jusqu'à Montfleury, où ces bateliers envoyaient un pain aux dames de ce monastère, à cause du péage qu'elles percevaient sur l'Isère à la Terrasse. Cet usage s'est constamment pratiqué jusqu'en 1789, sauf que, dans le dernier siècle, l'habitude était venue de transférer cette fête au mois de mai.

Le 9 mai 1753, Léon Pascal et Amédée Rosset, prieurs de la confrérie de Saint-Nicolas, sont remplacés par Ennemond Chatrousse et Pierre Margain. Les deux prieurs sortants font porter le lendemain, 10 mai, le pain bénit à la chapelle de Saint-Nicolas, sur un bateau attelé de quatre bœufs bien ornés, et ledit jour, après midi, les susdits ont fait conduire leur équipage jusque dans la cour des dames de Montfleury, ayant en tête une bannière garnie de taffetas. (Extrait d'un registre de la confrérie des bateliers de Grenoble.)

A Vienne, anciennement, existait aussi une confrérie de bateliers; de même qu'il y avait, dans cette ville, au temps des Romains, un *ordre* ou *corps* de ces mêmes bateliers, désigné, sur les marbres, sous le nom d'*ordre des nautonniers du Rhône.*

Les bateliers de ce fleuve ont conservé deux cris, dont ils se servent pour indiquer leur droite ou leur gauche, suivant qu'ils descendent ou qu'ils remontent le cours de ce même fleuve: *Péri* et *Rio*, deux mots dont l'origine remonte à l'époque où le Dauphiné était une province de l'empire, séparée du royaume de France par le Rhône, et qui signifient *empire* et *royaume. Péri* est le côté du Dauphiné, et *Rio* le côté opposé.

Même jour; *fête des écoliers.* — On lit dans un règlement dressé, pour les écoliers de Grenoble, par les consuls et les

Digitized by Google

conseillers de cette ville, en date du 1er juin 1520 : *seront faites des quêtes à l'occasion des fêtes de S. Nicolas, martyr, et de Ste Catherine; pour lesquelles fêtes chaque écolier, grand ou petit, sera tenu de donner deux liards. Le maître, quatre ou cinq jours avant la fête, devra annoncer cette collete qu'il recevra lui-même ou que recevra celui qu'il aura délégué, et dont le montant sera appliqué à une grande messe célébrée le jour de la fête, ainsi qu'aux frais de deux flambeaux. Les deux flambeaux seront portés par deux écoliers, l'un en tête et l'autre à la fin de la procession qui sera faite en allant de l'école à l'église, et en retournant de l'église à l'école. A cette procession, les plus petits marcheront les premiers; viendront ensuite les plus grands par âge, par corpulence et par science, successivement les bacheliers et le maître. Le restant des quêtes sera employé à des jeux et à des réjouissances.* (Réglement pour les écoles de Grenoble : *pro regimine scolarum.*) *Voir* le dimanche de la *Quinquagésime.*

Chants de noëls. — Des chants en langage du pays et appelés noëls, parce qu'ils annonçaient la venue prochaine du Christ, commençaient autrefois le premier dimanche de l'Avent, et continuaient, pendant les trois dimanches suivants; d'autres noëls, sur la naissance du Sauveur et sur l'adoration des bergers et des mages, commençaient à la messe de minuit, et duraient jusqu'à l'Epiphanie. Tous ces noëls étaient chantés par des troupes d'hommes, de femmes et d'enfants qui montaient sur les clochers et les tours, et qui, de là, criaient en cohue et en faisant le plus de bruit possible. L'habitude vint même, pour le grand jour de Noël et lorsque les canons furent connus, de se répondre d'un lieu à un autre par une ou deux pièces d'artillerie placées dans le clocher le plus élevé, comme étaient dans l'usage de le faire entre eux les habitants de Romans et de Saint-Donat, avant la chute de l'ancien clocher de ce dernier bourg, arrivée en 1618.

C'était sur cette cime (sur ce clocher)
Que l'on chantait, en bonne rime,
Les noëls depuis les avents
Jusques à la fin de leur temps;
Et puis, de là, l'artillerie
Saluait Jésus et Marie :
Nos canonniers, fort braves gens,
Répondaient à ceux de Romans.

(Extrait d'une pièce de vers sur la chute du clocher de Saint-Donat, par le chanoine Charvet, auteur d'une *histoire de la sainte église de Vienne.*)

Digitized by Google

L'usage de ces chants de *noëls* a été supprimé en Dauphiné par le parlement en 1712, époque où ils furent remplacés par des chants d'église, qui eux-mêmes ont subsisté dans plusieurs localités jusqu'en 1789.

25 Décembre; *Noël.* — Dans quelques lieux, on allume des feux de joie la veille de la fête de Noël; ce qui peut être regardé comme un vestige des feux des solstices qu'allumaient les anciens le 22 du même mois. (*Voir* les feux de la Saint-Jean.)

L'habitude d'aller à la messe de minuit est très-répandue. Au retour de cette messe, on fait une collation appelée *Réveillon*, où l'on mange de la soupe de *Lozans* (pâte coupée en losange) ou des gâteaux en forme de tartes, et désignés vulgairement sous le nom de *pognes:* toutes les personnes de la maison prennent part à cette collation, pour laquelle on réveille même les petits enfants. Dans le Briançonnais, on donne aussi à manger aux bestiaux, et le lendemain, on ajoute à leur ration ordinaire un surcroît de foin ou d'avoine. Dans cette contrée, le soir de Noël, et à cause de la grande joie de cette fête, l'usage est de se servir de chandelles au lieu d'huile et de bois résineux.

Au jour de Noël, tous les parents se réunissent pour faire un repas en famille; dans les villes, on mange un dinde. On donne aux enfants des amandes : ces enfants s'amusent à faire pétiller des feuilles de buis sur un fer chaud, ou sur la plaque rougie d'un poêle, coutume qui semble se rattacher aux anciens feux des solstices. Dans quelques lieux, ce n'est point au jour de Noël, mais à celui des Rois, que les enfants font pétiller ces feuilles, et auxquelles dans les campagnes on attache un pronostic ainsi interprété : lorsque le plus grand nombre de ces feuilles tourne et pétille, et qu'il y a dans la maison une jeune fille à marier, on conclut de là que cette jeune fille trouvera un parti dans le courant de l'année; lorsqu'au contraire il n'y a pas de fille nubile, et qu'il se trouve dans la maison des personnes âgées, les bonnes gens regardent les nombreux pétillements de ces feuilles comme un indice d'une mort prochaine, pour la personne la plus avancée en âge (1).

(1) Un autre préjugé qui existe en Dauphiné et qui se rattache au jour des Rois, c'est que les chasseurs ne vont point à la chasse ce jour-là, dans la crainte qu'il leur arrive un malheur : par le même motif, plusieurs campagnards évitent de sortir le soir et pendant la nuit. La cause de cette crainte vient d'une croyance populaire; que le roi Hérode, dont on fait un épouvantail aux enfants, donne la mort aux enfants qui sortent le soir des Rois.

Digitized by Google

Le même jour de Noël a été longtemps le commencement de l'année, fixé au 25 décembre, en mémoire de la naissance du Sauveur; d'où vient le nom de *calendes* (*calendæ*), désignant chez les Romains le premier jour de chaque mois, et donné par analogie au premier jour de l'année, nom employé avec la même acception dans plusieurs titres et encore si usité, en Dauphiné, que dans toutes les campagnes on appelle Noël *Chalendes*.

La quarta semana furent chalendes que non valguirent les dicts fornaios, ma que lo derrer jort del dit meys valguit..... IIII *libvres* XII *sols* V *deniers oboles.* C'est-à-dire: *dans la quatrième semaine furent les fêtes de Noël, pendant lesquelles fêtes lesdits fourniers ne firent aucune recette; sauf le dernier jour du mois qui rendit 4 livres 12 sous 5 deniers oboles.* (Archives de la ville de Grenoble; comptes de l'année 1340.)

De plus, est tenu et sera tenu ledit prieur de donner..... annuellement, pendant les trois jours des Chalendes (singulis tribus diebus Calendarum) et pendant les jours de la Circoncision, de l'Epiphanie et de la Purification de la Vierge..... à chaque religieux, au vicaire et à chaque personne dudit couvent, deux rôties par jour. (Règlement pour le prieuré de Saint-Laurent de Grenoble; année 1491.)

Le cloche de pertout su lo champ l'on sonit
Non pas du tristo ton que chasse la tempêta,
Mais coma pe Chalande ou pe que qu'autra fêta.

(Poëme en patois grenoblois, sur les fêtes qui eurent lieu à Grenoble, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, en 1682.)

27 Décembre; *S. Jean, évangéliste; fête des notaires.* — Les notaires formaient autrefois en Dauphiné un *ordre* ou collége, mentionné dans des titres anciens, et que réorganisa, en 1451, le dauphin Louis, depuis, le roi Louis XI: ce collége se réunissait, chaque année, le jour de la Saint-Jean, fête patronale.

Par chacun an, s'assemblent les notaires, au jour de monseigneur saint Jean l'évangéliste, qui est prins et éleu leur singulier patron, comme celui qui fut le principal et le plus hault desdits secrétaires évangélistes de notre Sauveur Jésus-Christ. (Ordonnance de Louis XI, du mois de novembre 1482.)

Fête des fous, à Romans et à Valence; *crèches de Noël.* — Cette fête, mélange inconcevable des saturnales des anciens et des mystères joués dans le moyen âge en mémoire de la naissance du Christ, et qui a été connue dans divers lieux

Digitized by Google

de la France sous les noms bizarres de *fête des fols, des ânes, des enfants, des Innocents, etc.*, a aussi existé en Dauphiné, à Romans, à Valence et dans le diocèse de Viviers, contrée que nous citons, parce qu'une partie de ce diocèse s'étendait dans notre ancienne province, avant 1790. Dans ces villes, les clercs et les enfants de chœur, les uns et les autres, connus sous le nom d'*Esclaffards*, élisaient entre eux, chaque année, un évêque, un abbé et leurs conseillers, un aumônier de l'évêque, un préchantre, un second chantre et d'autres choristes, qui, à l'issue des offices religieux, célébraient eux-mêmes un office particulier, les jours de Noël, de S. Etienne, de S. Jean et des Innocents, étant tous en chappe et l'évêque ayant une mitre et le bâton pastoral : cet évêque, nommé l'*évêque fol*, était élu le jour des Innocents, pour les fêtes de Noël de l'année suivante; l'élection de l'abbé se faisait huit jours avant Noël.

A Romans, cette *fête des fous* fut supprimée, en partie, en 1274, *à cause des malheurs, des dangers et des scandales qui jusque-là en avaient été la suite* (multa mala et pericula et scandala), ainsi qu'il résulte d'un jugement arbitral rendu, cette année, à l'occasion de différends survenus entre le chapitre et les habitants de Romans, et par lequel jugement il fut défendu aux *Esclaffards* d'élire leur abbé, sous peine d'être chassés du chœur, et aux habitants, de concourir en aucune manière à cette élection, sous peine aussi d'être expulsés de la ville. On conserva seulement la création de l'*évêque fol*, que ces *Esclaffards* continuèrent à choisir le jour des Innocents, et à couvrir d'ornements pontificaux, comme par le passé. Cet évêque enfant était installé le même jour, et conduit à la première place du chœur, où les chanoines allaient lui rendre des témoignages simulés de leur soumission. Ces chanoines entonnaient le *Magnificat*, au verset *deposuit potentes de sede, afin que les paroles concordassent avec la chose* (disaient les anciens statuts); *l'évêque fol* et le trésorier du chapitre présentaient un *bourdon* ou bâton de pèlerin à tous ceux qui étaient dans le chœur : celui qui l'acceptait s'obligeait à célébrer l'office de *Bourdonnier* le jour de la Circoncision. (*Voir* le 1er janvier : *Office du Bourdonnier*, à Romans.

A Valence, on trouve des traces de ces mêmes folies et de ces extravagances dans un titre latin de l'ancien chapitre ce Saint-Apollinaire, où il est parlé d'un *roi* et d'une *fête des fous* (*rex et festum fatuorum*); fête qui subsista aussi, et pendant longtemps, à Viviers et dans le diocèse de cette ville : elle avait lieu encore à Viviers en 1407. Il y avait même dans ce diocèse un office de cette fête (*officium stultorum sive fatuorum ad usum ecclesiæ Vivar.*) décrit dans un Cérémonial ou Rituel manuscrit de cette église,

Digitized by Google

daté de 1365, *folio* 155 du manuscrit. Des fragments de cet office ont été publiés par Ducange, *verbo kalendæ*, et insérés dans l'histoire de l'académie des inscriptions et belles-lettres, tom. 7, pag. 255, édit. in-4.

Origine de cette fête.

L'origine de cette fête, et de ces ridicules cérémonies introduites par la simplicité de nos pères, est due à l'ancienne solennité de Noël et à la grande joie publique de cette solennité pour laquelle on jouait autrefois des *mystères* ou des pièces de théâtre; cette fête n'ayant été elle-même, dans les premiers temps, qu'une simple représentation des *mystères de la crèche*, où figuraient des *mages* ou des rois, des bergers, le clergé remplacé par des enfants de chœur et l'âne de la crèche; car il faut dire que, dans l'*office* ou les *mystères* de cette fête qui se sont conservés, il est souvent question d'un âne, appelé *sire asnes*, de la *prose de l'âne* et quelquefois d'une *prose du bœuf*, animal domestique que la tradition place aussi dans l'étable de Bethléhem. A ces mystères se joignaient également des vestiges des anciennes saturnales et des autres fêtes que les Romains célébraient depuis le 17 de décembre jusqu'au 25 de ce mois; monstrueux mélange de paganisme et de piété qu'accréditait l'ignorance, et d'où viennent l'invocation d'*Evovæ* ou *Evohe* et le nom de Bacchus défiguré en ceux de *Bacchorum*, de *Fontaine-de Baccon* et autres semblables qu'on retrouve dans ces mêmes mystères.

La même origine doit être donnée aux *crèches* ou *présepes* qu'on représentait dans quelques églises, avant l'époque des guerres de religion du XVI^e^ siècle, et que des personnes pieuses dressaient aussi chez elles depuis le jour de Noël jusqu'à celui de l'Epiphanie ou des rois : ce dernier usage s'est maintenu dans quelques localités voisines de la Provence et du Piémont où ces *présepes*, restes de nos mystères, sont encore usités. D'autres restes de ces mystères existent en Dauphiné, dans un enfant Jésus qu'on place dans plusieurs églises pendant l'octave de Noël, et dans les enfants qui ornent les processions de la Fête-Dieu, et qui sont habillés en anges, en évêques, en pèlerins, ou qui représentent des saints et des personnages de l'histoire sainte.

Digitized by Google

PRINCES

DE LA DERNIÈRE BRANCHE D'ORLÉANS.

—

Philippe Ier, deuxième fils de Louis XIII et frère unique de Louis XIV, né le 21 septembre 1640, d'abord duc d'Anjou, ensuite duc d'Orléans, après la mort de Gaston, son oncle, arrivée en 1661, décédé le 9 juin 1701.

Philippe II, fils du précédent, né le 10 août 1664, d'abord duc de Chartres, ensuite duc d'Orléans après la mort de son père, nommé Régent du royaume, en 1715, pendant la minorité de Louis XV, décédé le 2 décembre 1723.

Louis, fils du précédent, duc d'Orléans, né le 4 août 1703, mort le 4 février 1752.

Louis-Philippe, fils du précédent, duc d'Orléans, né le 12 mai 1725, mort le 18 novembre 1785.

Louis-Philippe-Joseph, fils du précédent, duc d'Orléans, né le 13 avril 1747, mort le 6 novembre 1793.

MAISON ROYALE DE FRANCE.

—

LOUIS-PHILIPPE Ier, né à Paris le 6 octobre 1773, Roi des Français le 9 août 1830, marié à Palerme le 25 novembre 1809, à

Marie-Amélie, princesse des Deux-Siciles, née le 26 avril 1782, Reine des Français;

De ce mariage :

Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri d'Orléans, duc d'Orléans, prince royal, né à Palerme le 3 septembre 1810; marié le 30 mai 1837, à Hélène-Louise Elisabeth, princesse de Mecklenbourg-Schwérin, née à Ludwislust, le 24 janvier 1814;

Digitized by Google

(De ce mariage :

Louis-Philippe-Albert d'Orléans, comte de Paris, né à Paris, le 24 août 1838 ; Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand d'Orléans, duc de Chartres, né à Paris le 9 novembre 1840).

Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, duc de Nemours, né à Paris le 25 octobre 1814, marié le 27 avril 1840, à Victoire-Antoinette-Augusta, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née le 16 février 1822, à Vienne ;

François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de Joinville, né à Neuilly le 14 octobre 1818 ;

Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, né à Paris le 16 janvier 1822 ;

Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, né à Neuilly le 31 juillet 1824 ;

Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle, princesse d'Orléans, née à Palerme le 3 avril 1812, mariée le 9 août 1832, à Léopold, roi des Belges ;

Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde, princesse d'Orléans, née à Neuilly le 3 juin 1817 ;

SOEUR DU ROI :

Eugénie-Adélaïde-Louise, princesse d'Orléans, née le 23 août 1777.

MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

—

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

(Boulevard des Capucines.)

M. *Guizot*, député, ministre secrétaire d'état.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

(Place Vendôme.)

M. *Martin du Nord*, garde des sceaux, ministre secrétaire d'état, membre de la chambre des députés.

Digitized by Google

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

(Rue Saint-Dominique.)

M. le maréchal *Soult*, duc de Dalmatie, pair, ministre secrétaire d'état, président du conseil.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES.

(Rue Royale.)

M. le baron *Duperré*, pair, amiral, ministre secrétaire d'état.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

(Rue de Varennes, 26, et rue de Grenelle, 102.)

M. *Cunin-Gridaine*, ministre secrétaire d'état, membre de la chambre des députés.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

M. *Teste*, ministre secrétaire d'état, membre de la chambre des députés.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

(Rue de Rivoli, 48.)

M. *Humann*, ministre secrétaire d'état, membre de la chambre des députés.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

(Rue de Grenelle, 101)

M. *Duchâtel*, ministre secrétaire d'état, membre de la chambre des députés.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(Rue de Grenelle-Saint-Germain, 116 bis.)

M. *Villemain*, pair, ministre secrétaire d'état.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

—

JUSTICE.

—

Présidents uniques du Conseil delphinal et du parlement de Grenoble, depuis 1340 *jusqu'en* 1539, *et premiers Présidents de ce même parlement, depuis* 1539 *jusqu'en* 1789.

Le Conseil delphinal est établi et fixé à Grenoble par le dauphin Humbert II, en 1340.

Présidents du Conseil delphinal.

Guillaume Dumas, nommé en 1340.
Etienne Roux, nommé en 1346.
Reymond Fallavel, nommé en 1355.
Robert Carlaire, nommé en 1377.
Robert Cordelier, nommé en 1385.
Jean Seppe, nommé en 1397.
Guillaume Gelinon, homme d'église, prévôt de Cavaillon, nommé en 1409.
Pierre Tholon-de-Sainte-Jalle, nommé en 1417.
Jacques Gelu, nommé en 1419; ensuite archevêque de Tours et successivement archevêque d'Embrun, mort le 7 septembre 1429.
Jean Girard, nommé en 1420, successeur de Gelu à l'archevêché d'Embrun; transféré ensuite, mais sans effet, à l'archevêché de Vienne; mort le 17 janvier 1447.
Adam de Cambray, nommé en 1429; transféré cette même année à la présidence du parlement de Paris.
Etienne Guillon, nommé en 1429; déposé par le dauphin Louis, depuis Louis XI, en 1442.
Guillaume Cousinot, nommé en 1442.
Etienne Guillon, rétabli en 1442, déposé de nou-

Digitized by Google

veau en 1444; son tombeau était à Grenoble, dans l'église de Saint-André.

François Portier, nommé en 1444.

Le Conseil delphinal est érigé en parlement par le dauphin Louis, depuis Louis XI, en 1453.

Présidents du Parlement.

François Portier.

Jean Baille, nommé en 1455, déposé par Louis XI, en 1461 : son tombeau était à Grenoble dans l'église cathédrale.

Guillaume de Corbie, nommé en 1461.

Pierre Gruel, nommé la même année, 1461.

Jean Palmier, nommé en 1480.

Geoffroy Carles, nommé en 1503.

Jacques Daurillac, nommé en 1516, mort en 1533, âgé de 61 ans.

Bonnaventure Barthélemy, nommé en 1533.

Jean Sanxon, nommé en 1536.

Un deuxième président est ajouté au parlement de Grenoble en 1539, et confirmé deux ans après en 1541.

Premiers Présidents du Parlement.

Jean Sanxon.

Claude de Bellièvre, nommé en 1541.

Jean Truchon, nommé en 1549.

Jean de Bellièvre, fils de Claude de Bellièvre, nommé en 1578, mort le 25 septembre 1584, âgé de 60 ans: son tombeau, élevé par Magdeleine Prunier, sa veuve, et par Anne de Bellièvre, sa fille, femme d'Ennemond Rabot, était à Grenoble, dans l'église de St-André.

Ennemond Rabot, nommé en 1584.

Arthus Prunier-de-St-André, nommé en 1603, mort le 4 mai 1616, à l'âge de 68 ans; son tombeau était à Grenoble, dans l'église de Saint-André.

Claude Frère, nommé en 1616.

Louis Frère, fils du précédent, nommé en 1641.

Pierre Legoux-de la Berchère, premier président du parlement de Bordeaux, nommé en 1644, mort en 1653.

Denis Legoux-de-la-Berchère, frere du précédent, nommé le 16 octobre 1653.

Nicolas Prunier-de-Saint-André, nommé en 1680,

Digitized by Google

mort le 31 août 1692, à l'âge de 64 ans ; son tombeau était à Grenoble, dans l'église de Saint-André.

Pierre de Berulle, nommé en 1692.

Pierre de Berulle, fils du précédent, nommé en 1720.

Joseph Arthus Lapoype-Saint-Julin-de-Grammont, nommé en 1730.

Honoré-Henri de Piolenc, nommé en 1739, mort à Grenoble, le 13 mars 1760.

Amable-Pierre-Thomas de Berulle, nommé en 1760.

Amable-Pierre-Albert de Berulle, fils du précédent, nommé en 1779.

Digitized by Google

Cour Royale

DE GRENOBLE.

ORGANISATION DE LA COUR ROYALE,

Des Tribunaux civils, criminels, correctionnels, de Commerce, de simple police et des Justices de paix de son ressort.

La Cour royale de Grenoble embrasse dans son ressort les départements des Hautes-Alpes, de la Drôme et de l'Isère; elle se compose de quatre chambres : les deux premières ne connaissent que des matières civiles, à moins qu'il ne s'agisse de quelques délits commis par des fonctionnaires; la troisième est la chambre des mises en accusation, et la quatrième est chargée spécialement des appels en matière correctionnelle; cependant, conformément à l'Ordonnance du 24 septembre 1828, elle juge aussi les appels en matière civile.

Pendant les vacations, le service est fait par la quatrième chambre, qui juge alors et les procès correctionnels et les affaires civiles sommaires et urgentes; la chambre d'accusation continue aussi à s'occuper des affaires criminelles.

Les assises ont lieu à Grenoble, à Valence et à Gap tous les trois mois, à moins que les besoins du service n'exigent des assises extraordinaires. A Grenoble,

Digitized by Google

elles sont tenues par un conseiller qui préside en vertu de la nomination faite par M. le Garde des sceaux (à son défaut, par M. le premier Président), et de deux conseillers assesseurs nommés par M. le premier Président. A Gap et à Valence, elles sont tenues par un conseiller qui les préside et par deux membres du tribunal. Les fonctions du ministère public sont remplies, à Grenoble, par les magistrats du parquet de la Cour, et dans les deux autres départements, par ceux du tribunal, à moins que le procureur général n'use du droit qu'il a d'aller lui-même porter la parole, ou de déléguer un des magistrats du parquet de la Cour.

Les audiences correctionnelles de la quatrième chambre ont lieu le mercredi et le jeudi. Les vendredi et samedi sont consacrés aux affaires civiles. Les audiences commencent à 10 heures.

La chambre d'accusation se réunit chaque fois que les besoins du service l'exigent, et au moins une fois par semaine.

RÈGLEMENT DES AUDIENCES

DE LA COUR ROYALE.

La première chambre civile tient ses audiences les *lundi*, *mardi*, *mercredi* et *jeudi* de chaque semaine, depuis dix heures du matin jusqu'à deux.

La seconde chambre tient ses audiences les *mercredi*, *jeudi*, *vendredi* et *samedi* de chaque semaine ; elles ont lieu aux mêmes heures.

Les audiences solennelles ont lieu le *mercredi*, et aussi aux mêmes heures.

Les dispositions de l'arrêté de la Cour du 8 janvier 1827, en ce qui concerne l'expédition des affaires civiles, sont exécutées.

La rentrée de la Cour royale se fait les premiers jours de novembre de chaque année, dans une audience solennelle à laquelle assistent toutes les Chambres.

Digitized by Google

PERSONNEL DE LA COUR ROYALE.

Premier Président.

Monsieur LEGAGNEUR ✠, sur le Quai.

Présidents.

M. DUBOYS (Gaspard-Marie) ✠, Grand'rue Neuve.
M. FORNIER (Casimir) ✠, rue des Récollets.
M. DE NOAILLE (P.-J.-B.) ✠, Grand'rue Neuve, 7.
M. NICOLAS ✠, rue Bayard, maison Arnaud.

Présidents honoraires.

M. ROYER-DELOCHE (Alexandre) ✠, rue Neuve.
M. MAUREL père, BARON DE ROCHEBELLE ✠, Grand'Rue Neuve, 7.

Conseillers.

M. Bonnot (Jean-Franç.) ✠, rue Pérollerie.
M. Trinché (Alexandre), place Sainte-Claire, 1.
M. Bertrand-d'Aubagne (J.-E.-Am.), rue Vocanson.
M. Maurel de Rochebelle fils (Jean-Ant.), Grand'Rue Neuve, 7.
M. Mayol-de-Lupé (Mar.-Eug.-Mat.), sur le Quai.
M. Burdet (Claude-Marie), Grand'rue Neuve, 10.
M. Gonssolin (J.-P.), place Claveyson, 2.
M. Alexis de Bernard ✠, passage de l'Hôtel de Ville, 2.
M. de Galbert, rue Saint-Louis.
M. de Bouillane-Lacoste (Ant.-Henri-Et.), place des Tilleuls, 7.
M. Paganon, rue Vocanson, maison Jail.
M. Marion fils, sur le Quai.
M. Berlioz (Victor) ✠, place Sainte-Claire.
M. Vincendon, sur le Quai, maison Marion.
M. Ferrier-de-Montal, rue du Pont-Saint-Jaime.
M. Duport-Lavillette (Léon-Alex.), rue Lafayette.
M. Adolphe Bernard, rue Vocanson.
M. Royer, rue Neuve.
M. Rolland, rue Neuve, 39.

Digitized by Google

M. Cheminade O. ✠, Grand'rue Neuve, maison Vagnat.
M. Nicollet (Pierre-L.-Désiré) ✠, rue de Créqui, 28.
M. Piat-Desvial, rue des Vieux-Jésuites.
M. Fauché-Prunelle, rue de la Magdeleine, 3.
M. Rey, place des Tilleuls, 2.
M. Imbert-Desgranges, rue Neuve-des-Capucins, 9.

Conseiller honoraire.

M. Bontoux, Président du Tribunal de Vienne.

PARQUET.

Procureur général du Roi.

M. Nadaud ✠, place des Tilleuls, 5.

Avocats généraux.

M. Blanchet ✠, sur le Quai, maison Arnaud.
M. Bonnard, rue Créqui.
M. N.

Substituts de M. le Procureur général.

M. Lombard, rue Lafayette, 24.
M. Bigillion, Grand'rue Neuve, 36.

GREFFE.

Greffier en chef.

M. Pigeron, place Sainte-Claire, 1.

Commis assermentés.

M. Charrut (Louis), rue Lafayette, 1.
M. Crozet, rue du Palais, 10.
M. Reynaud, quai des Princes, 97.
M. Bovier-Lapierre, rue Perrière, maison Février.
M. Tartavel, rue Saint-Louis.

Digitized by Google

Composition des Chambres de la Cour royale, depuis le 1er *novembre* 1840 *jusqu'au* 31 *août* 1841 (*).

Première Chambre.

M. Legagneur ❋, *premier Président.*
M. Duboys ❋, *Président.*

Conseillers.

M. Gonssolin.
M. Marion.
M. Vincendon.
M. Ferrier-de-Montal.
M. Rolland.
M. Fauché-Prunelle.
M. Rey.

Seconde Chambre.

M. de Noaille ❋, *Président.*

Conseillers.

M. Bertrand d'Aubagne.
M. de Bernard ❋.
M. de Bouillane-Lacoste.
M. Duport-Lavillette ❋.
M. Nicollet ❋.
M. Piat-Desvial.
M. Imbert-Desgranges.

Chambre d'accusation.

M. Fornier ❋, *Président.*

Conseillers.

M. Bonnot ❋.
M. Trinché.
M. Mayol-de-Lupé.
M. Burdet.

(*) Le service de MM. les Avocats généraux et de MM. les substituts, dans les différentes Chambres de la Cour, est fixé par un arrêté de M. le Procureur général.

Digitized by Google

Chambre correctionnelle.

M. Nicolas ⁂, *Président.*

Conseillers.

M. Maurel-de-Rochebelle.
M. de Galbert.
M. Paganon.
M. Berlioz ⁂.
M. Adolphe Bernard.
M. Royer.
M. Cheminade O. ⁂.

Huissiers audienciers près la Cour royale.

Messieurs

Fagot (Pierre-Jean), rue Brocherie, maison Rahoult, 1.
Chabert (François-Louis), rue des Clercs, 8.
Muraillat (André-François), rue Brocherie, 7.
Camand (Joseph), rue Chenoise, 15.
Douillet (Louis), rue Saint-André, 1.
Galvin (Louis-Hil.-Const.), rue Neuve-du-Collége, 41.

Bureau particulier de Police et de discipline des Huissiers près la Cour royale.

MM. Muraillat, syndic; Fagot, trésorier; Douillet, secrétaire.

ORDRE DES AVOCATS.

Tableau de l'Ordre des Avocats près la Cour royale.

Messieurs

Michal, doyen, rue Vocanson, 4.
Gautier ⁂, place Saint-Jean, hôtel de la Cité.
Bois, rue Lafayette, 24.
Mallein, rue Lafayette, 13.
Charansol, place Claveyson, 1.
Massonnet, place Saint-Jean, hôtel de la Cité.
Bolland, place Grenette, 18.

Digitized by Google

Ferrand, rue des Vieux-Jésuites, 3.
Sappey (Noël), rue Neuve, 39.
Duchesne, place Saint-André, 6.
Denantes, rue du Quai, 9.
Chavand, place Grenette, 12.
Gueymard, rue Saint-Jacques, 1.
Mazerat, Grand'rue, 21.
Quinon, place Grenette, 18.
Girerd, place du Bœuf, hôtel de Vaulserre.
Triolle, rue Bayard, 12.
Jacquier, rue Chenoise, 6.
Fauché-Prunelle, rue de la Magdeleine, 3.
François, rue Saint-André, 1.
Sappey (François), rue Vocanson, 1.
Burdet aîné, rue Saint-André, 4.
Pyot, rue Montorge, 4.
Clément (Hippolyte), rue Neuve, 32.
Rey, rue Saint-Jacques, 23.
Auzias, rue des Vieux-Jésuites, 8.
Vielle, rue Pérollerie, 11.
Hélie, rue Saint-Jacques, 1.
Piat-Longchamp-Dupré, rue des Vieux-Jésuites, 22.
Massu, rue des Vieux-Jésuites, 22.
De Ventavon jeune, rue des Vieux-Jésuites, 22.
De Ventavon aîné, *bâtonnier*, place des Tilleuls, 4.
Reymond, rue Vocanson, 5.
Charpin, *secrétaire*, rue Neuve, 50.
Grimaud, place Sainte-Claire, 1.
Taulier, rue Vocanson, 5.
Gourou, rue du Quai, 5.
Allard, rue de France, 1, ancien hôtel de Franquière.
Charbonnel-Salle, rue des Clercs, 19.
Girin, rue Brocherie, 13.
Luc, rue de la Paix, 4.
Crépu, place Claveyson, 7.
Fauchet, rue de Bonne, 6.
Reynier, rue Pérollerie, 26.
Farconnet-Dumas (Auguste), place Grenette, 14.
Du Boys, rue Neuve-des-Pénitents, 22.
Gadot, rue Bayard, maison Arnaud.
Descombes, rue des Récollets, 1.
Desayes, rue Lafayette, 6.

Digitized by Google

Bovier-Lapierre, place Sainte-Claire, 1.
Michal-Ladichère, rue Pérollerie, 7.
Chapel, sur le Quai, maison Arnaud.
Repellin, sur le Quai, maison Arnaud.
Dantard, rue Pérollerie, 16.
Eymard, rue Derrière-les-Remparts, 3.
Farconnet-Dumas (Frédéric), rue Bayard, 1.
Cret, rue Brocherie.
Romand, Grand'rue, 18.
Revillon, rue Montorge, 1.
Amat, Grand'rue, 5.
Dalboussière, rue Neuve-des-Pénitents, 18.
Blanc (Hippolyte), rue Pertuisière, 15.
Ardain, Grand'rue, 10.
Breynat, Grand'rue, 21.
Bellet, rue des Vieux-Jésuites.
Michoud, place Sainte-Claire, 4.
Michal (Louis), passage de l'Hôtel de Ville, 2.
Giroud, sur le Quai, 5.
Imbert-Desgranges, rue Neuve-des-Capucins, 9.
Nicollet, rue de France, 1.
Argentier (Aug.-Alexandre), rue Vocanson, 3.
Eymard-Duvernay, rue Saint-Jacques, 27.
Bouvier, rue Bayard, 4.
Termet, rue du Vieux-Temple, 7.
Corréard, place Grenette, 3.
Chabert-Moreau, rue de la Paix, 4.
De Lagrée, place des Tilleuls, 9.
Hermenous, rue Saint-Jacques, 18.
Sisteron, place Notre-Dame, 4.

Liste des Avocats stagiaires *.

Messieurs

Gigard, rue Marchande, 2.
Gagnière, rue Brocherie, 26.

---

* MM. les Avocats qui changeraient de domicile dans le cours de l'année, sont invités à en donner avis à M. Charpin, secrétaire de l'Ordre, rue Neuve, 50, ou à M. Charrut, greffier à la Cour royale.

Digitized by Google

Duchon, rue Saint-Laurent, 4.
Sagnier.
Blanchet, rue Saint-André, 4.
Sibille, place Claveyson, 4.
Ducoin (Auguste), place Sainte-Claire, 1.
Faure.
Clément (Ferdinand).
De Laforte.
Sestier.
Nicolas.
Charrin, place Grenette, 12.
Grimaud fils, place Sainte-Claire, 1.
Richard (Pierre).
De Tigny.
Long, place Saint-André.
Marcellin.
Aubaud.
Moulezin, rue des Clercs.
Paris-d'Avancourt.
Ferlin.
Camand.
Grasson, Quai des Princes.
Faure-Durif, rue Sainte-Claire, 4.
Michon, place Notre-Dame.
Beaufort-de-Lamarre.
Gautier.
Paturel.
Apprin.
Félix.
Mas.
Rolland-Lauras.
Berlioz.
O'Farrel.
Roux.
De Sallmard, rue des Prêtres.
Dupérou, place Saint-André, 4.
Bertier, place Saint-André, 4.
Bergeret.
Bachasse.
Granet.
Bandet.

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON

Digitized by Google

Conseil de discipline élu par l'Ordre, en exécution de l'ordonnance du 27 août 1830.

MM. Massonnet, *bâtonnier;* Michal, Mallein, Charansol, de Ventavon aîné, Sappey (Noël), Denantes, Auzias, Bovier-Lapierre, Charpin, *secrétaire.*

Conseil des pauvres pendant l'année juridique.

Décembre 1840.

MM. Sappey (Noël), Chapel, Eymard.
Stagiaires: Blanchet, de Tigny, Marcelin.

Janvier 1841.

MM. Duchesne, Repellin, Dalboussière.
Stagiaires: Gagnière, Nicolas, Mas.

Février.

MM. Quinon, Revillon, Ferrand fils.
Stagiaires: Clément (Ferdinand), Grimaud fils, Ferlin.

Mars.

MM. Michal, doyen, Auzias, Imbert-Desgranges.
Stagiaires: Gigard, Faure-Durif, Berlioz.

Avril.

MM. Gueymard, Allard, Idt.
Stagiaires: Sagnier, Long, Rolland-Lacras.

Mai.

MM. Mallein, Reymond, Breynat.
Stagiaires: Sisteron, Paris-d'Avancourt, Apprin.

Juin.

MM. Jacquier, Luc, Bouvier.
Stagiaires: Duchon, Charrin, Michon.

Juillet.

MM. Mazerat, Blanc (Hippolyte), Hermenous.
Stagiaires: Sibille, Sestier, Grasson.

Août.

MM. Gautier, Charbonnel-Salle, Chabert-Moreau.
Stagiaires: De Laforte, Camand, Faure-Durif.

Digitized by Google

AVOUÉS

POSTULANTS PRÈS LA COUR ROYALE.

Messieurs

Chollier, licencié, rue Saint-André, 4.
Gentil, licencié, rue Pérollerie, 9.
Michal, licencié, rue Saint-André, 4.
Ricoud, licencié, rue de France, 1.
Dutrait-Morges, licencié, sur le Quai, en face de la Préfecture.
Gatel, licencié, rue des Vieux-Jésuites, 7.
Julhiet, rue Vocanson, 1.
Pasqueau, licencié, rue Lafayette, 20.
Bourne, licencié, place Sainte-Claire, 4, maison Berlioz.
Reynaud, licencié, place Grenette, au-dessus de la voûte du Jardin de Ville.
Allemand, licencié, successeur de M. Cret, rue Bayard, 10.
Repellin jeune, licencié, successeur de M. Muiron, sur le Quai, maison Arnaud.
Keisser, licencié en droit, successeur de M. Chapel, rue Chenoise, 10.
Besséat, licencié en droit, successeur de M. Guirimand, rue Montorge, 4.
Luc fils, licencié en droit, successeur de M. Bergeret, rue de la Paix, 3.

Composition de la Chambre des Avoués près la Cour royale.

MM. Reynaud, président ; Ricoud, syndic ; Allemand, rapporteur ; Repellin, secrétaire-trésorier.

Digitized by Google

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE.

Extrait de ses Règlements.

I. Les trois chambres du Tribunal donnent chacune quatre audiences publiques par semaine, leur durée est de quatre à cinq heures.

La première chambre civile donne audience *du mercredi au samedi* inclusivement; elle entre à dix heures précises du matin.

La seconde chambre civile tient audience *du lundi au jeudi* inclusivement; elle entre à dix heures et demie précises.

La chambre correctionnelle donne ses audiences *du lundi au jeudi* inclusivement; elles commencent à onze heures précises.

II. Chaque chambre s'occupe des formalités relatives à l'instruction des affaires civiles qui leur sont distribuées.

La première chambre fait ses formalités à l'audience *du samedi;* cette audience est encore consacrée en partie à l'appel des causes nouvelles et aux ventes poursuivies par voie d'expropriation ou de surenchère.

Les ventes judiciaires, déléguées à un juge, ont aussi lieu *le samedi.*

La seconde chambre fait ses formalités *le jeudi*, à la fin de l'audience.

La troisième chambre s'en occupe le même jour, à l'entrée de l'audience.

Cette chambre expédie, *le lundi*, les affaires forestières; *le mardi*, elle juge les affaires correctionnelles poursuivies par le procureur du Roi. L'audience du mercredi a la même destination que celle du mardi; elle est successivement employée à l'expédition des affaires suivies par les Administrations des domaines, des douanes et des impôts indirects. A cette audience sont encore portées les plaintes des parties civiles;

Digitized by Google

celles-ci doivent présenter d'avance l'original de leurs plaintes au Vice-Président. Ce magistrat indique, en marge, le jour de l'audience ; il fait de suite inscrire la cause au rôle.

La citation ne peut être signifiée qu'après l'accomplissement de ce préalable.

III. Les deux jours de chaque semaine pendant lesquels les chambres ne donnent pas d'audience publique, sont réservés aux affaires de toute nature qui doivent se décider en chambre du conseil, aux diverses procédures, et généralement à tous les actes du ministère des juges, et qui ne sont pas de discussion publique.

PERSONNEL.

Président.

M. Accarias (Antoine-Calixte) ✠, rue Neuve, 41.

Vice-Présidents.

M. Bardousse (Charles-Esprit), rue Lafayette, 16.
M. Masse (Jules), rue Saint-Jacques, 12.

Vice-Présidents honoraires.

M. Laurent-Duchesne (François), rue Brocherie.
M. Piat-Desvial (Et.-Al.) ✠, rue des Vieux-Jésuites.

Juges.

M. Pal (Camille), rue Neuve, 10.
M. Bertrand (Florentin), rue Lafayette, 1.
M. Dumay-Villard (Antoine-Augustin), *juge d'instruction*, sur le Quai, maison Marion.
M. Diday (Alexis), rue de la Paix, maison Jail.
M. Primard (Jean-Joseph), rue Brocherie, 10.
M. Vernet (Jacques-Barthélemy), place Neuve, 3.
M. Mounier, Grand'rue, 5.
M. Ollivier (Jules), rue de l'Hôpital, hôtel de la Cité.
M. Pierangeli, rue Lafayette, 16.

Suppléants.

M. Fauché-Prunelle (Félix), rue de la Magdeleïne, 3.

Digitized by Google

M. Grimaud, place Sainte-Claire.
M. Allard, rue de France, 1.
M. Michoud, rue Vocanson, 3.
M. Michal (Louis), passage de l'Hôtel de Ville, 2.
M. Revillon (Claude-Louis-Alexis), rue Montorge, 1.

Procureur du Roi.

M. Bert (Adolphe), rue de France, maison Arnaud.

Substituts (*).

M. Fiéreck (Henri), rue Saint-Jacques.
M. Gentil, rue Sainte-Claire, 17.
M. Craponne-Duvillard, rue Pertuisière, 7.

Greffier.

M. Bigillion (Emile), maison du Gouvernement.

Commis-greffiers.

Messieurs

Margain, rue des Clercs, 23.
Gonon (Etienne-Joseph), rue Saint-Nicolas, 3.
Gémond (Joseph), rue des Clercs, maison Martin.
Billaz (Oronce), rue Pertuisière, 10.
Liothaud, rue Pérollerie.

Organisation des Chambres du Tribunal,

Depuis le 2 Novembre 1840 jusqu'au 30 Août 1841.

Première Chambre.

M. Accarias ✠, *Président.*

M. Pal,
M. Mounier,
M. Pierangeli, } *Juges.*

M. Fauché,
M. Revillon, } *Juges suppléants.*

(*) Le service de MM. les Substituts est réglé par M. le Procureur du Roi.

Digitized by Google

Deuxième Chambre.

M. Bardousse, *vice-Président.*

M. Diday,
M. Primard,
M. Ollivier, } *Juges.*

M. Allard,
M. Michal, } *Juges suppléants.*

Troisième Chambre.

M. Masse, *vice-Président.*

M. Bertrand,
M. Vernet, } *Juges.*

M. Grimaud, *Juge suppléant.*

Huissiers audienciers près le Tribunal de première instance.

Messieurs

Poulat (Joseph-Pierre), rue du Palais, 6-10, au fond de la cour.
Wagner (Louis-Joseph), rue Lafayette, 9.
Michel (Ennem.-Antoine), place Notre-Dame, 3.
Richard (François), rue Très-Cloîtres, 38.
Perrot (Jean-François), Grand'rue, 8.
Dufour (Eugène-Florentin), rue Lafayette, 1.

AVOUÉS

Exerçant près le Tribunal civil de l'arrondissement de Grenoble.

Messieurs

Blaive (Joseph), rue de la Magdeleine, 3.
Chapel (Jean), rue des Clercs, 10.
Amat (Jules-Siméon), Grand'rue, 5.
Faure-Durif (Marie-Joseph-Clément-Zéphirin), rue Sainte-Claire, 4.
Michon (Basile), place Notre-Dame, 4.
Benoît (Rom.-Aug.), rue des Vieux-Jésuites, 1.

Digitized by Google

Jay (Joseph), rue des Récollets, 1.
Odru (Auguste-Hippolyte), place Grenette, 12.
Buissard (Balt.-Fr.-Séb.), place des Cordeliers, 1.
Gayet (Nicolas-Hippolyte), rue Bayard, 2 bis.
Chastaing (Joseph), rue Chenoise, 3.
Bonnard (Pierre-Auguste), rue Lafayette, 18.
Cécillon (Hip.), rue du Quai, près la Préfecture.
Perrard (Barthél.-Fréd.), rue Lafayette, 1.
Sorrel (Et.-Ch.-Ant.-Vict.), rue des Clercs, 5.
Imbert (Jean-Bap.-Frédéric), rue des Clercs, 19.
Anthoard (Jean-Aug.-Adol.), rue Marchande, 4.
Pellissier (Rémi-Pierre-Placide), rue Brocherie, 13.
Jouvin (Benoît-Marie), rue Pérollerie, 15.
Thevenon (Alexandre-Bruno-Etienne), rue Brocherie.

Chambre des Avoués.

MM. Jay, président; Michon, syndic; Gayet, rapporteur; Benoît, trésorier; Buissard, secrétaire.

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE.

Ce Tribunal donne audience le vendredi de chaque semaine, à trois heures de relevée, et le lendemain, en cas de jour férié.

Par ordonnance du Roi, les membres de ce Tribunal ont été nommés ainsi qu'il suit :

Président.

M. Scipion Berlioz, rue Sainte-Claire.

Juges.

M. Leborgne, place Grenette, 18.
M. Charvet (Benoît), rue de l'Écu.
M. Ducruy (Auguste), rue du Vieux-Temple.
M. Rouillon (Ferdinand), rue Saint-Laurent.

Digitized by Google

Juges suppléants.

M. Penet fils aîné, rue Lafayette.
M. Buissière (Adolphe), place Grenette, 10.
M. Gruyer (Alexandre), Grand'rue.
M. Arnaud (Joseph), rue des Récollets.

Greffier.

M. Romain Cottavoz, rue Perrière, 11.

Commis-Greffier.

M. Ponce, rue Neuve-des-Pénitents, 16.

Huissiers audienciers.

M. Fagot, rue Brocherie, 1, maison Rahoult.
Wagner, rue Lafayette, 9.

Agent de change et courtier de commerce.

M. Bertier, rue Montorge, 1.

JUSTICES DE PAIX

DE L'ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE.

Canton de Grenoble.

Nord-Ouest.

Le Prétoire est situé rue Chenoise, 16, au 1er étage sur le devant.

Ce canton comprend toutes les habitations situées entre le rempart qui borne la ville du nord au midi, et la ligne qui suit le chemin qui conduit au bâtiment appelé la *Bastille*, et les rues dites Montée-de-Chalemont, le Pont-de-Fer, rue Marchande, la place aux Herbes, les rues Pérollerie, Sainte-Claire, Pertuisière, la rue Neuve et la rue qui vient aboutir au ci-devant Gouvernement adossé au rempart, toujours à gauche.

Saint-Egrève, Fontanil, Saint-Martin-le-Vinoux, Mont-Saint-Martin, Proveysieux, Quaix, Sarcenas.

Digitized by Google

Juge. M. Bernard, rue Pérollerie, 13.
Suppléants. MM. Dutrait-Morges, avoué, sur le Quai; Guirimand, place Sainte-Claire, 8.
Greffier. M. Aubry, rue du Vieux-Temple, 2, au 3e, auquel on doit s'adresser pour les cartes d'invitation.
Huissiers audienciers. Gauthier, rue de la Magdeleine, 7; Martin, rue Chenoise, 16.

Audience publique le mardi matin, à neuf heures précises. Défaut à dix.

Audience pour conciliations et comparutions volontaires ou sur lettre d'invitation, le mardi, à trois heures après midi, au Prétoire, rue Chenoise, 16.

Est.

Ce canton comprend toutes les habitations situées entre les murs d'enceinte de l'est et la ligne de démarcation ci-dessus tracée, à droite, compris l'hôtel du Gouvernement et ses dépendances.

Bernin, Bivier, Corenc, Saint-Ismier, St-Martin-de-Miseré, Meylan, Montbonnot, Saint-Nazaire, le Sapey, la Tronche.

Juge. M. Berthier (Gasp.-Jean) ✻, place St-André, 4.
Suppléants. MM. Triolle, avocat, rue Bayard, 10; Chapel, avoué, rue des Clercs, 10.
Greffier. M. Blaive, rue Chenoise, 8, auquel il faut s'adresser pour les cartes d'invitation.
Huissiers audienciers. Payerne, rue de la Magdeleine, 5; Camand, rue Chenoise, 15.

Audience sur citations le mercredi matin, à neuf heures précises. Défaut à dix heures.

Audience pour conciliations sur comparutions volontaires le samedi matin, à neuf heures, au Prétoire.

Sud-Est.

Ce canton comprend les faubourgs Très-Cloîtres, Saint-Joseph, Echirolles, situés au sud-est de la ville, et généralement toute la partie du territoire de Grenoble enclavée entre le Drac et l'Isère, et les communes de Bresson, Eybens, Gières, Herbeys, Saint-Martin-d'Hère, Poisat, Venon.

Digitized by Google

Juge. M. Charles Brunet, rue Pertuisière, 8.
Suppléants. MM. Gatel, rue des Vieux-Jésuites, 7, Auzias, avocat, rue des Vieux-Jésuites.
Greffier. M. Ferrier-Pingeon, auquel il faut s'adresser pour les cartes d'invitation.
Huissier audiencier. Dufour, rue Lafayette, 1.

Les audiences ordinaires ensuite de citations, se donnent le lundi, à neuf heures du matin, dans une des salles du Palais de Justice;

Et les audiences sur cartes d'invitation, le samedi matin, au Prétoire.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE GRENOBLE.

Les fonctions de juge de simple police sont remplies alternativement par les trois juges de paix de Grenoble.

M. Berthier, pour les mois de janvier, février, mars et avril. — Audience, le mercredi, à deux heures.
M. Bernard, pour les mois de mai, juin, juillet et août. — Audience, le mercredi, à trois heures.
M. Brunet, pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre. — Audience, le lundi, à une heure.

Commissaire en chef remplissant les fonctions du ministère public. M. Aumond, rue de France, maison Arnaud.
Greffier. M. Thomasset, rue Neuve du Collége, 17.
Gardes champêtres de la commune de Grenoble : Spinola, à Saint-Joseph ; Lauthier, au Moulin-de-Canel ; Revol, faubourg Très-Cloîtres.

Les audiences ont lieu au Prétoire des Justices de paix, rue Chenoise, 16.

JUSTICES DE PAIX DES CANTONS RURAUX.

Allevard. MM. Bouffier, juge; Guerre, notaire, Dutrait, notaire, suppléants ; Roux, greffier : audience les lundi et samedi.

Digitized by Google

Bourg-d'Oisans. MM. de Rochas, juge ; Bétoux, Balme, suppléants ; Arnold fils, greffier : audience les lundi et vendredi, à neuf heures du matin.

Clelles. MM. Gros, juge ; Gueymard, notaire, Chapuis, suppléants ; François Ripper, greffier : audience les 16 et 26 de chaque mois.

Corps. MM. Brillat, juge ; Long, Tourniaire, suppléants ; Giraud, greffier : audience le samedi.

Domène. MM. Bellion-Jourdan, juge ; Bourjat père, Bourjat fils, notaire, suppléants ; Barbier fils, greffier : audience le lundi.

Goncelin. MM. Chevrier, juge ; Dorgeval, Durand, suppléants ; Vignon, greffier : audience le lundi à Goncelin, et le dimanche à Tencin, sur avertissement.

Saint-Laurent-du-Pont. MM. Margot fils, juge ; Planel, Vachon, suppléants ; Michallet, greffier : audience le jeudi.

Mens. MM. Oran, juge ; de Magnin, Benoît Duperier père, suppléants ; Gau, greffier : audience les vendredi et samedi.

Monestier-de-Clermont. MM. Fauchet oncle, juge ; Faure, notaire, Faucherand, suppléants ; Buisson, greffier ; audience le samedi.

La Mure. MM. Séraphin Giroud, juge ; Petichet, Charles Aman, suppléants ; Riban, greffier : audience le lundi pour les affaires ordinaires, le samedi pour les affaires de simple police et conciliation.

Sassenage. MM. Giraudy, juge ; Ferrand, Thiollier, suppléants ; Jailler, greffier : audience publique le jeudi matin, à neuf heures. Défaut à onze.

Audience de simple police, le vendredi matin, à neuf heures. Défaut à onze.

Audience pour conciliation et comparution volontaire, tous les dimanches, de neuf heures à midi.

Le Touvet. MM. Brison, juge ; Gerente, Chevrier, suppléants ; Borel, greffier : audience le lundi.

Valbonnais. MM. Blanc, juge ; Champollion, Blanc, notaires, suppléants ; Bernard, greffier : audience le samedi.

Vif. MM. Clapier-Delisle, juge ; Bertrand, notaire à Claix, Berriat, suppléants ; Vallantin, greffier : audience le mardi.

Digitized by Google

Villard-de-Lans. MM. Gautier, juge ; Claude-Aimard Romagner, Blanc, suppléants ; Bertrand, greffier : audience le lundi.

Vizille. MM. Marquis, juge ; Boulon, Dutrait, suppléants ; Durif, greffier : audience les lundi et mardi.

Voiron. MM. Eymieux, juge ; Bonne, Tivollier, notaire, suppléants ; Moyroud, greffier : audience le mercredi.

Commissaire de police à Voiron, M. Petit.

HUISSIERS

Etablis dans l'arrondissement du Tribunal de première instance de Grenoble.

Résidence de Grenoble.

Messieurs

Fagot (Pierre-Jean), rue Brocherie, maison Rahoult, 1.
Poulat (Joseph-Pierre), rue du Palais, 6-10, au fond de la cour.
Wagner (Louis-Joseph), rue Lafayette, 9.
Michel (Ennem.-Ant.), place Notre-Dame, 3.
Chabert (François-Louis), rue des Clercs, 8.
Gauthier (Louis), rue de la Magdeleine, 7.
Payerne (Joseph), rue de la Magdeleine, 5.
Richard (François), rue Très-Cloîtres, 38.
Muraillat (André-François), rue Brocherie, 7.
Perrot (Jean-François), Grand'rue, 8.
Brun (Pierre), rue Marchande, 1, au 3e, 2e allée à gauche.
Amoudru (Jean-Baptiste), rue des Vieux-Jésuites, 16.
Camand (Joseph), rue Chenoise, 15.
Dufour (Eugène-Florentin), rue Lafayette, 1.
Martin (Henri-Joseph), rue Chenoise, 16.
Douillet (Louis), rue Saint-André, 1.
Cochat (Joseph), rue des Clercs, 18.

Digitized by Google

HUISSIERS DES CANTONS RURAUX.

Allevard. Roux (Pierre), Raffin (Pierre-Louis).
Bourg-d'Oisans. Bard (Jacq.-Louis), Jasserand (André), Gaston fils (Rémi), Daday fils.
Clelles. Dournon (Philippe-Victor).
Corps. Vincent (Anselme), Pellissier (Ambroise).
Domène. Gerard (Antoine-Michel), Rey (François-Frédéric), Escoffier (Joseph-Augustin), N...
Goncelin. Grangeon (Joseph), Jullien (Jean), à Goncelin ; Richard (Pierre), à Theys; Gauthier (Pierre), Maffit (François), à Pontcharra.
Mens. Malvezin (Charles-Théodore), Gachet (Joseph).
Monestier-de-Clermont. Barbas (Pierre), Morlin fils (Jean-Pierre).
La Mure. Goubet (Pierre-Franç.), Grosset (Charles), Galvin (Louis-Hil.-Const.), à la Mure ; Péronnet (Jean), à Pierre-Châtel.
Saint-Laurent-du-Pont. Tridon (François-Georges), Michallet fils (François-César), Tivollier (Benoît), à St-Christophe-entre-deux-Guiers.
Sassenage. Gouy-Paillet (Joseph).
Touvet. Didon (Rémi-Auguste), au Touvet ; Manquat (Joseph-Pierre), à Barraux ; Rey (François-Rémi), à Chapareillan ; Dulin (Louis-J.-B.), à Crolles.
Valbonnais. Vignon (Louis-Bernard).
Vif. Blanc (Joseph-Antoine).
Villard-de-Lans. Bouchet (Joseph).
Vizille. Viallet (Jean-Marc), Court (Jean-Bap.), Morel (Charles), à Vizille.
Voiron. Biesse (Pierre), Guillermier (Jean-Louis-Harnice-Hippolyte), Guillet (Joseph-François), à Voiron ; Thedit (Claude), à Voreppe.

Chambre de discipline de la communauté des Huissiers de l'arrondissement.

MM. Fagot, syndic ; Dufour, Muraillat, Douillet, secrétaire ; Wagner, rapporteur ; Biesse, Gerard, Payerne, Didon.

Digitized by Google

NOTAIRES

De l'arrondissement de Grenoble, à Grenoble.

Messieurs

Giroud, sur le Quai, près la préfecture.
Chuzin ⁂, place Grenette.
Gayme, place Notre-Dame.
Robert, rue Lafayette.
Segond, Grand'rue, 12.
Mallein, rue Neuve, 47.
Silvy, place Notre-Dame.
Planche, place Grenette.
Jocteur-Monrozier, rue des Vieux-Jésuites, 20.
Viallet, place Claveyson.
Rosset-Bressand, rue Brocherie, 26.

NOTAIRES DES CANTONS RURAUX.

Allevard. MM. Dufresne, Guerre, Pra, à Allevard; Dutrait, à Saint-Pierre-d'Allevard.

Bourg-d'Oisans. MM. Berthon, Balme, Moulin, au Bourg-d'Oisans; Betou à Oz; Argentier au Freynet.

Clelles. MM. Chapuis à Clelles; Moullet à St-Maurice-Lalley.

Corps. MM. Long, Dhelis à Corps.

Domène. MM. Julhiet à Domène; Bourja à Villard-Bonnot; Dusser à Laval; Amar à St-Martin-d'Uriage.

Goncelin. MM. Allemand à Goncelin; Giraud à Pontcharra; Brunet-Manquat au Champ; Julien à Tencin; Cortheys (Joseph) à Theys; Millon aux Adrets.

Grenoble est. MM. Thevenon à St-Ismier; Blanc à Montbonnot.

Grenoble nord-ouest. M. Ronin à St-Egrève.

Mens. MM. Delachaud, Bermond, à Mens; Benoît-Dupérier à St-Baudille; Vallier à Cordéac.

Monestier-de-Clermont. MM. Faure, Durand-Savoyat, au Monestier-de-Clermont; Molin à St-Guillaume.

La Mure. MM. Arnaud, Petitchet, Reynier, à la Mure; Gaillard à la Motte-St-Martin.

Saint-Laurent-du-Pont. MM. Margot, N., à St-Laurent-

Digitized by Google

du-Pont ; Sourd à Chartreuse ; Gondrand à Miribel ; Planel à Entre-deux-Guiers.

Sassenage. MM. Payerne à Sassenage ; Thiolier à Noyarey.

Touvet. MM. Chevrier au Touvet ; Pison à Crolles, Bravet à Chapareillan ; Gautier-Saint-Aubin à Barraux ; Pison à la Terrasse.

Villard-de-Lans. MM. Chanas au Villard-de-Lans ; Blanc à Méaudre.

Valbonnais. MM. Dussert à Oris, en remplacement de MM. Blanc et Clavel ; Long au Perier ; Champollion à Valbonnais.

Vif. MM Nicolas, Buquin, à Vif ; Bertrand à Claix.

Vizille. MM. Peyron, Sibut, à Vizille ; Fanton à Laffrey ; Dutrait à Jarrie ; Jourdanet à Vaulnaveys-le-Haut.

Voiron. MM. Neyroud, Martin, à Voiron ; Bonne à Voreppe ; Baral à St-Etienne-de-Crossey ; Chevrier à Chirens.

Chambre de discipline des Notaires de l'arrondissement de Grenoble.

Messieurs

Margot à Saint-Laurent-du-Pont, président.
Thiollier à Noyarey, rapporteur.
Monrosier à Grenoble, trésorier.
Silvy à Grenoble, syndic.
Robert à Grenoble, secrétaire.
Arnaud à la Mure,
Chevrier au Touvet,
Durand-Savoyat au Monestier-de-Clermont, } membres.

Commissaires priseurs à Grenoble.

Messieurs

Dossat, place de la Halle, 5.
Vernet, rue des Prêtres, 13.
Cotte, rue de France, maison Blandin.

Digitized by Google

POLICE DE GRENOBLE.

Messieurs

Aumond, commissaire en chef, rue de France, 1.
Christophe, commissaire de police, rue Très-Cloîtres, 18.

Agents de police.

Guttin, agent principal, rue Montorge, 3.
Bouillon, agent, rue des Casernes-de-Bonne.
Gaduel, rue Derrière-Saint-André, 8.
Romanet, rue Très-Cloîtres, 14.
Guinet, rue Très-Cloîtres, 14.
Pauchon, rue Saint-Laurent, 16.
Guttin jeune, faubourg Très-Cloîtres.
Thomas, Grand'rue, 14.
Spinola, garde-champêtre, faubourg Saint-Joseph.
Lauthier, garde des propriétés de la ville, sur le Cours.
Revol, faubourg Très-Cloîtres.
Guillot, garde-fourrière, rue des Mûriers.
Crollin, garde-quais, rue Perrière.

PRISONS CIVILES DE GRENOBLE.

Commission administrative et de surveillance.

M. le Préfet.
M. le Procureur général.
M. le Maire.
M. Dupuy-de-Bordes, entreposeur des tabacs.
M. Bernard (Adolphe), conseiller à la Cour royale.
M. Gatel (Jean-François), avoué à la Cour royale.
M. de Bernard, conseiller à la Cour royale.
M. Lagarde, propriétaire.
M. Robert, notaire.
M. Bethlé, ancien chirurgien major.

Service.

MM. Landini père ; Planet, aumônier ; Guimenet, concierge ; Michel, greffier.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE VIENNE.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

Le Tribunal de Vienne est composé de deux chambres. Il donne, par semaine, huit audiences de quatre heures chacune. Le dernier lundi de chaque mois est destiné aux affaires forestières. Les lundi et mardi de chaque semaine, la deuxième chambre s'occupe des affaires correctionnelles.

Président. M. Bruno-Bontoux, conseiller honoraire.
Vice-Président. M. Tremeau ✻.
Juges. MM. Arnaud; Gueydan, juge d'instruction; Vacher, Sornin, Bellier du Charmeil.
Suppléants, MM. Blanchet, Bruant, Perouse, St-Pierre.
Procureur du Roi. M. Michel.
Substituts. MM. Athénor, Pal.
Greffier. M. Trainar (Eugène).
Commis-Greffiers. MM. Duret, Avon.

Ordre de service à partir du 1er *novembre* 1840, *jusqu'au* 31 *août* 1841.

Première Chambre.

MM. Bruno-Bontoux, président; Arnaud, Sornin, Bellier du Charmeil, juges; Blanchet, Bruant, suppléants.
Ministère public. M. Athenor substitut.
M. Avon, commis-greffier.

Audiences les mercredi, jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine, de dix heures du matin à deux heures du soir.

Seconde Chambre.

MM. Tremeau ✻, vice-président; Arnaud, Vacher, juges; Perouse, Saint-Pierre, suppléants.
Ministère public. M. Pal, substitut.
M. Duret, commis-greffier.

Audiences les lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, de dix heures du matin à deux heures du soir.

Digitized by Google

Huissiers audienciers. MM. Vuillermin, Grange, Erard.

Avocats.

MM. Alméras-Latour, Blanchet, Couturier, Delorme, Perouse, Ronjat, Saint-Pierre, Faure, Masclet, Brillier, Ponsard père, Chollier (Pierre), Debanne, Ponsard fils, Mermet l'aîné ✱, Chollier (Alexandre), Bonnard.

Avocats stagiaires.

MM. Timon, Feytaud, Gauthier, Contamin.

Conseil de discipline.

MM. Blanchet, bâtonnier; Alméras-Latour, Couturier, Perouse, Masclet, secrétaire; Ronjat.

Avoués.

MM. Sicard, licencié; Bruant, licencié; Gerin, Joly, Charreton, licencié; Meysson, licencié; Reymond, Gemelas, Chollier, licencié; Givord, licencié; Chaumartin, Berger, Ginet, Bresse, licencié.

Chambre des Avoués.

MM. Meysson, président; Joly, syndic; Givord, rapporteur; Bruant, secrétaire.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

Président. M. Reymond.
Juges. MM. Delaigne (Claude), Bonnard (Romain), Charvet (Jacq.), Badin fils (Francisque).
Suppléants. MM. Isthier (Charles), Thibandier fils, Trémeau neveu, Gabert fils aîné.
Greffier. M. Belle-Table.
Commis-greffier. M. Plantier.
Huissiers. MM. Erard, Grange.

Tribunal de simple police de la ville de Vienne.

Le service se fait alternativement de trois en trois mois par chacun des juges de paix de la ville.

Les fonctions du ministère public sont remplies, près ce tribunal, par le commissaire de police de la ville.

M. Duret, greffier.

Digitized by Google

JUSTICES DE PAIX.

Beaurepaire. MM. Chaste, juge ; Salomon, Monnet, suppléants ; Nivollet, greffier. Audience le mercredi.

La Côte-Saint-André. MM. Rocher, juge ; Pion, Simian, suppléants ; Gazauchon, greffier. Audience le jeudi.

Heyrieu. MM. Labbe, juge ; Guignard, Petrequin, suppléants ; Richaud, greffier. Audience le lundi.

Saint-Jean-de-Bournay. MM. Lasserre juge ; Jocteur-Monrozier, Pichat, suppléants ; Challe, greffier. Audience le lundi.

Meyzieu. MM. Roybet, juge ; Quentin, Quinon, suppléants ; Gayet, greffier. Audience le lundi.

Roussillon. MM. Rostain-Feya, juge ; Perouse-Monclos, Givors, suppléants ; Biessy, greffier. Audience le jeudi.

Saint-Symphorien-d'Ozon. MM. Pioct, juge ; Mitifiot, Reymond, suppléants ; Blanc, greffier. Audience le lundi.

La Verpillière. MM. Chollier, juge ; Sachet, Coquet, suppléants ; Chabert, greffier. Audience le lundi.

Vienne nord. MM. Revolat, juge ; Odouard (Achille), Donnat (Auguste), suppléants ; Bonjean, greffier. Audience le samedi.

Vienne sud. MM. Dussol, juge ; Ponsard, Berger (Martin), suppléants ; Roche, greffier. Audience le lundi matin.

HUISSIERS.

Beaurepaire. Sirand à Beaurepaire ; Sirand cadet à Revel, Giroud à Poussieux ; Poncet à Jarcieux.

La Côte-Saint-André. Montcenis, Cotton, Thiollier, Sauze à la Côte-Saint-André.

Heyrieu. Bonneton, Géoffray, à Heyrieu ; Max à St-Bonnet-de-Mure ; Vachon à St-Georges-d'Espéranche.

Meyzieu. Paturel, Bron à Meyzieu ; Meysson à Villeurbanne.

Digitized by Google

Roussillon. Effantin à Roussillon ; Thomasson à Anjou ; Pichat au Péage-de-Roussillon.

Saint-Jean-de-Bournay. Ithier, Perrin , Clavel à Saint-Jean-de-Bournay ; Puzin à Châtonnay.

Saint-Symphorien-d'Ozon. Revenu, Latour, Lefebvre, à St-Symphorien-d'Ozon ; Richerand à Venissieux.

La Verpillière. Bourgeat cadet , Genin à la Verpillière ; Bourgeat aîné à St-Alban-de-Roche.

Vienne. Vuillemin , Tabarin, Comte , Buffaud, Chavepeyre, Richerand cadet , Erard , Gaillard, Grange, Patural, Peyzieux à Vienne.

Chambre des Huissiers.

Grange fils , syndic ; Max , rapporteur ; Chavepeyre, trésorier ; Tabarin, secrétaire ; Giroud, Comte, Richerand aîné , membres.

NOTAIRES.

Beaurepaire. MM. Giroud à Bellegarde et Poussieux , Suffet, Michalon à Beaurepaire ; Suffet à Jarcieu ; Poncin à Revel.

La Côte-Saint-André. MM. Falatieu , Peloux à la Côte-St-André ; Badin fils à Champier ; Chuzel à Faramans ; Bullion à Gillonnay.

Heyrieu. MM. Petrequin , Quantin à Heyrieu ; Deschamps à St-Pierre-de-Chandieu , Ginet à St-Georges-d'Espéranche ; Chaine à St-Laurent-de-Mure.

Meyzieu. MM. Quantin à Pusignan ; Morand à Chavanos ; Guillard à Villeurbanne ; Boissat à Charvieux ; Baud à Meyzieu.

Roussillon. MM. Fabre à Assieu ; Lecerf à Roussillon ; Hours à Anjou ; Givord à Chanas ; Veyre à St-Alban-du-Rhône.

Saint-Jean-de-Bournay. MM. Garnier, Rivoire à Châtonnay ; Bresse à Artas ; Pichat, Bizet à St-Jean-de-Bournay.

Saint-Symphorien-d'Ozon. MM. Rambaud à St-Symphorien-d'Ozon ; Bertrand à Chaponay ; Favard à Saint-Priest ; Gerin à Venissieux ; Verne à Ternay.

La Verpillière. MM. Royer à St-Alban-de-Roche ; Crozet

Digitized by Google

à l'Ile-d'Abeau ; Gallois à Satolas ; Coquet à la Verpillière ; Chollier à Saint-Quentin.

Vienne. MM. Faugier, Riondet aîné, Genin, Teste du Bailler, Lauza, Riondet jeune à Vienne ; Joubert à Chonas ; Bovier à Eyzin ; Sabatier à Septême.

Chambre des Notaires.

MM. Badin, président ; Riondet aîné, secrétaire ; Genin, trésorier ; Rambaud, rapporteur ; Teste du Bailler, syndic ; Givord, Genin, membres.

Commissaires-priseurs à Vienne.

MM. Riondet et Armanet.

ARRONDISSEMENT DE LA TOUR-DU-PIN.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE SÉANT A BOURGOIN.

Le Tribunal donne audience le lundi, pour les causes urgentes et sommaires et les affaires de commerce ; les mardi et mercredi, pour les causes ordinaires ; le jeudi, pour les affaires correctionnelles ; le vendredi, pour les expropriations, les formalités et les affaires ordinaires ; le samedi, pour les ordres. Chaque chambre donne six audiences par semaine.

Première chambre.

Président. M. Tranchand.
Juge. M. Jassoud.
Juge d'instruction. M. Gautier.

Chambre temporaire.

Vice-Président. M. Bonnet.
Juges suppléants. MM. Lambert, Guillaume, Rivier.

Ministère public.

Procureur du Roi. M. De la Rothière.
Substitut. M. Falquet-de-Planta.

Digitized by Google

Le service des audiences est fait par M. le Procureur du Roi et son substitut.

Greffier. M. Vassel.

Commis-greffiers. MM. Lambert aîné, Rogniat.

Huissiers audienciers. Couturier, Trillat, Chemin, Bert et Prudhomme.

Avocats.

MM. de Montanier-St-Julien, Badin (Clément), Pillion, Andrieux-Boissac, Guillaud jeune, Thimont, Fochier (Louis), Gallois.

Avocats stagiaires.

MM. Cailleteau fils, Patricot, Reynaud, Teste, Muret et Guichard.

Conseil de discipline.

MM. Fochier, bâtonnier ; de Montanier-Saint-Julien, Pillion, Guillaud, secrétaire ; Thimont.

Avoués.

MM. Guillaud aîné, Patricot, licencié ; Chaboud, licencié ; Berthon, Faulcon, licencié ; Buis, licencié ; Orcel fils, licencié ; Marchand, licencié ; Fauchier aîné, Augier, licencié.

Chambre des Avoués.

M . Chaboud, président ; Faulcon, syndic ; Augier, rapporteur ; Buis, secrétaire.

JUSTICE DE PAIX.

Bourgoin. MM. Badin ✱, juge ; Doncieux, Chenavaz, suppléants ; Buisson, greffier : audience le samedi avant et après midi.

Crémieu. MM. Guichard (Prosper), juge ; Guichard (Claude), Dispos, suppléants ; Falque, greffier : audience le mercredi, avant et après midi.

Le Grand Lemps. MM. Perrin, juge ; Vial, Perrin, suppléants ; Berthollet, greffier : audience les mardi et vendredi.

Digitized by Google

La Tour-du-Pin. MM. Teisseire, juge ; Lhoste, Chevallier, suppléants ; Helme, greffier : audience les mardi et vendredi.

Le Pont-de-Beauvoisin. MM. Patricot, juge ; Laurent-Devalors, Favot, suppléants ; Maillet, greffier : audience les lundi et jeudi.

Morestel. MM. Bertrand, juge ; Trolliet et Trouillet, suppléants ; Seigle, greffier : audience les mardi et vendredi.

Saint-Geoire. MM. Perrin, juge ; Dode, Bovier-Lapierre père, suppléants ; Michal-Ladichère, greffier : audience les mardi et samedi.

Virieu. MM. Rouillon, juge ; Gros-Belmont, Bourgeat, suppléants ; Guttin, greffier : audience les lundi et samedi.

HUISSIERS.

Bourgoin. Couturier, Trillat, Chemin, Bert, Prud'homme cadet.

Crémieu. Gruget, Paradis ; Guttin à la Balme.

La Tour-du-Pin. Badin, N..., N...

Grand-Lemps. Prudhomme aîné ; Gaillard à Lemps ; Desportes jeune à Bizonnes.

Le Pont-de-Beauvoisin. Desportes aîné, Varloud ; Billimaz à Aouste ; Favre fils aux Abrets.

Morestel. Auvergne ; Laude à Vezeronce ; Jacquier aux Avenières.

Saint-Geoire. Matton ; N..., à Montferrat.

Virieu. Magnin ; Favre père au Pin.

Chambre des Huissiers.

Couturier syndic ; Jacquier, rapporteur ; Chemin, trésorier ; Prudhomme cadet, secrétaire ; Badin, membre.

NOTAIRES.

Bourgoin. Notaires d'arrondissement. MM. Cailleteau,

Digitized by Google

Chenavas, Martin et Garnier. Notaire du canton : M. Rojon à Saint-Chef.

Crémieu. MM. Bussod et Guichard au chef-lieu, Douare fils à Panossas, Terrel à la Balme, David à Trept.

Le Grand-Lemps. MM. Murys et Ferlin au chef-lieu, Gallois à Châbons, Potié à Biol, Perrin à Bizonnes.

La Tour-du-Pin. MM. Arnoux, Gallet et Blache au chef-lieu, Brun à Cessieu, Lhoste à Dolomieu, N...., à Montagnieu.

Le Pont-de-Beauvoisin. MM. Favot et Laurent-de-Valors au chef-lieu, Patricot à Corbelin, Verger à la Bâtie-Montgascon, Méraud à Aoste.

Morestel. MM. Herbet au chef-lieu, Trolliet à Brangues, Bayet à Courtenay, Thollon à Charette, Muzy aux Avenières.

Saint-Geoire. MM. Chaboud, Ruelle et Bonnard au chef-lieu, Bovier-Lapierre à Montferrat.

Virieu. MM. Bourgeat et Barbier au chef-lieu, Berthier à Charavines, N... à Montrevel, Rossat à Saint-Ondras.

Chambre de discipline.

MM. Lhoste, président ; Thollon, syndic ; Favot, rapporteur ; N..., trésorier ; Martin, secrétaire ; Barbier, Ruelle, membres.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MARCELLIN.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

Président. M. Charmeil.

Juge d'instruction. M. Blanc.

Juges. MM. Charavel, président de la chambre temporaire, et Candy.

Juges suppléants. MM. Hours, Veyron-Lacroix, de Sallmard fils.

Procureur du Roi. M. Clément.

Substitut. M. Vincendon-Dumoulin.

Greffier. M. Pachot-d'Arzac.

Commis-greffiers. MM. Chaufton, Bonnet, Vial.

Digitized by Google

Organisation des deux Chambres et ordre de service depuis la création d'une Chambre temporaire auprès du Tribunal de Saint-Marcellin.

PREMIÈRE CHAMBRE.

Président. M. Charmeil.
Juges. MM. Blanc, Candy.
Ministère public. M. le Procureur du Roi ou son substitut.
Greffier. M. Pachot-d'Arzac.

Cette chambre donne audience tous les jours, hormis les jours fériés. La durée de chaque audience est de quatre heures. Le lundi est consacré aux référés ; les mardi, mercredi, jeudi et vendredi, aux affaires civiles qui requièrent célérité, et successivement aux affaires ordinaires, et le samedi aux expropriations et aux affaires commerciales, correctionnelles et forestières.

CHAMBRE TEMPORAIRE.

Juge président. M. Charavel.
Juges suppléants. MM. Hours, Veyron-Lacroix.
Ministère public. M. le Procureur du Roi ou son substitut.
Commis-greffier. M. Chaufton.

Cette chambre donne audience tous les jours, hormis les jours fériés. La durée de chaque audience est de quatre heures. Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi sont consacrés aux affaires civiles de toute nature, aux ordres, et spécialement à l'expédition des procès arriérés. Le samedi est destiné aux référés, aux interrogatoires et autres actes attribués aux juges.

Avocats.

MM. Vallier, Robin-Duvernay aîné, Rolland-Garagnol, Ginet, Robin-Duvernay cadet, Auguste Pachot-d'Arzac aîné, secrétaire ; Jubier, Lalive, Monin, Cotte, Martin, bâtonnier ; Vial, Samson.

Avocats stagiaires.

MM. Chastellière, Breynat, Perriot, Bourdillon, Gatel.

Digitized by Google

Avoués.

MM. Ralhiet, Dutruc, Fabre, Boissieu, Robert, Rolland, Martel, Budillon, Gillet, Portulet.

Chambre des Avoués.

MM. Ralhiet, président ; Martel, secrétaire; Budillon, syndic ; Gillet, rapporteur.

JUSTICES DE PAIX.

St-Marcellin. MM. Victor Berret, juge ; Ralhiet, Jubié, suppléants ; Pelerin, greffier ; Merle, huissier audiencier : audience les mercredi et samedi.

St-Etienne-de-St-Geoirs. MM. Rolland-Garagnol, juge; Simian, Rolland, suppléants; Marchand, greffier.

Pont-en-Royans. MM. Tezier, juge; Marchand, Arnaud, suppléants ; Perrin, greffier : audience le lundi.

Roybon. MM. Monteil, juge ; Ageron, Chabray, suppléants ; Berruyer, greffier : audience le jeudi.

Tullins. MM. Gérard ✻, juge ; Alexis-Théodore Charmeil, Sillans, suppléants; Lantelme, greffier : audience le lundi.

Vinay. MM. Périolat, juge; Escoffier, Meynier, suppléants ; Sure, greffier : audience les lundi et jeudi.

Rives. MM. Repiton-Préneuf, juge ; Métat, Morard, suppléants ; Martinon, greffier : audience le jeudi.

HUISSIERS.

Saint-Marcellin. Bermond aîné, Berret aîné, Giraud, Réal, Bermond cadet, Merle à St-Marcellin ; Bouvaret à St-Antoine.

Pont-en-Royans. Louvat, Morel à Pont-en-Royans.

Vinay. Bottut, Chauvin, à Vinay ; Mante, Massy, à l'Albenc.

Tullins. Payan-Mayot, Jourdan, Martin, Fays, à Tullins.

Rives. Berret le jeune, Vial, à Rives; France à Moirans.

Digitized by Google

St-Etienne-de-St-Geoirs. Brissaud, Point, à St-Etienne-de-St-Geoirs ; Poncin à Saint-Siméon ; de Labalme jeune, à Saint-Pierre-de-Bressieux ; Deschamps à la Frette.

Roybon. Pinet, Juveneton, Villon à Roybon ; Tournier, Marchand, à Viriville.

Chambre de discipline des Huissiers.

Berret aîné, syndic; Bermond cadet, trésorier; Réal, secrétaire ; Massy, rapporteur; Martin, Chauvin et Vial, membres.

NOTAIRES.

St-Marcellin. MM. Albertin, Gustave Brun, Célestin Brun, à St-Marcellin ; Guyon à St-Antoine; Pouchon-Collonge à Saint-Lattier.

Pont-en-Royans. MM. Terrot, Berthuin, à Pont-en-Royans ; Odier à Rencurel ; Arnaud à St-Romans.

Vinay. MM. Escoffier, Vieux, à Vinay ; Bellier à l'Albenc.

Tullins. MM. Sillan, Charmeil, à Tullins ; Caillat à Poliénas ; Choin à St-Quentin-sur-Isère.

Rives. MM. Morard, Baudoin, à Rives ; Repiton-Préneuf à Izeaux, Brun à Moirans.

St-Etienne-de-St-Geoirs. MM. Biessy, Fanjat, à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs ; Jacquier-Ferrandière à la Frette ; Rolland à Saint-Pierre-de-Bressieux ; Cotton fils à Brezins.

Roybon. MM. Palais, Sassiat, à Roybon; Denolly à Viriville ; Marchand à Thodure.

Chambre des Notaires.

MM. Marchand, président; Charmeil, syndic ; Fanjat, rapporteur ; Arnaud, trésorier; Gustave Brun, secrétaire ; Bellier et Charles Brun, membres.

Commissaire-priseur.

M. Caillat à Saint-Marcellin.

Digitized by Google

DÉPARTEMENT DE LA DROME.

ARRONDISSEMENT DE VALENCE.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

Le Tribunal donne audience le lundi pour les formalités et les expropriations, le mardi et le mercredi pour les causes du rôle, le jeudi pour la police correctionnelle, le vendredi et le samedi pour les causes du rôle.

Le premier jeudi de chaque mois il y a audience pour les causes d'administration forestière.

Président. M. Biosse-Duplan ✠.
Vice-Président. M. Planel ✠.
Juges. MM. Bossard, Dupré de Piermal, Degros de Conflans, Aymard, Richaud, Carré.
Juge d'instruction. M. Urtin.
Juges suppléants. MM. Bancel, de Berne, Clément, Ithier.
Procureur du Roi. M. Piollet.
Substituts. MM. Alméras-Latour, Romand.
Greffier. M. Frandon.
Commis-greffiers. MM. Pangon, Marbaud-Gontier, Raby, Didier, Béranger.

Ordre de service à partir du 1er *novembre* 1840, *jusqu'au* 31 *août* 1841.

PREMIÈRE CHAMBRE.

M. Biosse-Duplan ✠, président.
Juges. MM. Dupré de Piermal, Aymard, Carré.
Juges suppléants. MM. De Berne, Bancel.
Ministère public. M. Romand, substitut.
Commis-greffier. M. Pangon.

Cette chambre donne quatre audiences par semaine:

Digitized by Google

les lundi, mardi, mercredi et jeudi, de midi à cinq heures.

Elle remplit aussi les fonctions de chambre du conseil.

SECONDE CHAMBRE.

M. Planel ✠, vice-président.

Juges. MM. Richaud, Bossard, Urtin, Clément, N..., suppléants.

Ministère public. M. Alméras-Latour, substitut.

Commis-greffier. M. Béranger.

Cette chambre donne audience le jeudi, de midi à cinq heures, le vendredi, de huit heures du matin à onze heures, et de midi à cinq heures, le samedi, de midi à cinq heures.

M. le procureur du Roi siége indistinctement à l'une ou à l'autre chambre, quand il le désire.

M. Pangon, commis-greffier, est chargé de la tenue des assises et du dépôt des actes criminels et autres objets y relatifs.

Le greffe est ouvert tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures de relevée.

Le parquet de M. le procureur du Roi est ouvert tous les jours aux mêmes heures.

Huissiers audienciers. Carroz, Henry, Espié, Greff, Colomb, Crozet.

Avocats.

MM. Reynaud, Fiéron (Henri) ✠, Ithier, Julhiet, Desmaret, Finet, Bancel, Ferlay, Boveron-Desplaces, Reboul, Clément, Bossard aîné, Bossard (Rodolphe), Revol, Dupré de Piermal fils, Fiéron (Napol.), de Payan-Dumoulin, Belin, Dideron, d'Arnaud, Brès.

Avocats stagiaires.

MM. Fayard, Arbod, Marguery, Curnier, Agnelly, Odoard.

Conseil de discipline des Avocats.

MM. Bancel, bâtonnier, Ithier, Fiéron (Henri), Ferlay, secrétaire; N..., N...

Digitized by Google

Avoués.

MM. Fiéron père, doyen ; Ducros (Gabriel), Ducros (Désiré), Urtin aîné, Didier-Serre, Mayusse, Ollivier aîné, de Montal, Blanchin, Couchet, Emblard, Nublat, Vachet, Collet, Lavis.

Chambre de discipline des Avoués.

MM. N..., président ; Fiéron, syndic ; Ducros (Gabriel), rapporteur ; Mayusse, secrétaire-trésorier.

JUSTICES DE PAIX.

Valence. MM. Bonnet, juge ; Desmaret, Finet, suppléants ; Raspail, greffier ; Bonton, Bruïat, huissiers.

Commissaire de police de la ville de Valence, remplissant les fonctions du ministère public près le Tribunal de simple police.

M. Telmon.

Greffier du Tribunal de simple police. M. Raspail.

Chabeuil. MM. Ollivier, juge ; Blérac, Gaudo-Paquet, suppléants ; Germain, greffier ; Clairfond, Blay, Sayn, huissiers.

Loriol. MM. Ollivier, juge ; Termet, de Lestra, suppléants ; Forquet, greffier ; Valette, Rey, huissiers.

Bourg-du-Péage. MM. Bollant, juge ; Bedoin, Fière, suppléants ; Aymard fils greffier ; Bousson, Bouvier, Gondoin, huissiers.

Romans. MM. Pigeron, juge ; Valencien, Savoie, suppléants ; Chevalier, greffier ; Naud, Amblard fils, huissiers.

Tain. MM Servant-Colombier, juge ; Darnaud, Bergeron, suppléants ; Fangeat, greffier ; Bozonnat, Chapre, huissiers.

St-Vallier. MM. Dumalle, juge ; Ithier, Falcon, suppléants ; Rousset, greffier ; Cluas, Turc, huissiers.

Grand-Serre. MM. Revol, juge ; Goubert, Ferlay, suppléants ; Macaire, greffier ; Turpin, Clapot, huissiers.

Digitized by Google

Saint-Donnat. MM. Bajard, juge; Feugier, Frandon, suppléants; Chapre, greffier; Dorey, Servolin, huissiers.

Saint-Jean-en-Royans. MM. Grand-Boulogne, juge; Bournat, Belle, suppléants; Larget, greffier; Villard fils, Lamberton, Benoît Villard, Chassandre, huissiers.

HUISSIERS.

Valence. Bonton, Carroz, Bruïat, Henry, Espie, Greff, Colomb, Crozet.

Romans. Tivolle, Sibillat, Amblard fils, Delaréal, Charignon, Naud, à Romans; Thomé à Crépol.

Saint-Vallier. Cluas, Turc, Bordas.

Bourg-du-Péage. Bouvier, Bousson, Gondoin.

Grand-Serre. Turpin, Clapot, à Serre; Bois à Moras; Michalon à Montrigaud, Laroche à Hauterives.

Saint-Jean-en-Royans. Villard aîné, Chassandre, Lamberton, Villard (Amable).

Tain. Bozonnat, Roche.

Chabeuil. Clairfont, Blay, Sayn.

Loriol. Rey, Pirze.

Saint-Donat. Servollin, Dorey.

Chambre de discipline.

MM. Carroz, syndic; Bouvier, rapporteur; Greff, trésorier; Espie, secrétaire, Naud, Turc, Thivolle, membres.

NOTAIRES.

Valence. MM. Rolland, Constant, Menet, à Valence; Guinard à Etoile; Rodet à Beaumont.

Chabeuil. MM. Clairfond à Montelier; Durozet-Néry à Montmeyran; Prompsal fils à Châteaudouble; Eymard, Urtin à Chabeuil.

Loriol. MM. Brès à Loriol; Julin à Mirmande; Bernard à Livron.

Digitized by Google

Romans. MM. Bedoin, Julhiet, Cany, à Romans; Dorey à Montmiral; Ferlay à Peyrins.

Bourg du-Péage. MM. Lacour, Maisonneuve, au Bourg-du-Péage; Simon à Hostun; Blanchard à Alixan; Bayle à Charpey.

Tain. MM. Chomel, Bergeron, à Tain; Servant à Chanos-Curson.

Saint-Vallier. MM. Mallen, Ithier, à St-Vallier; Larroche à Châteauneuf-de-Galaure, Baboin à Albon.

Grand-Serre. MM. Gauthier à Moras; Bois à Lens-Lestang; Bonnemain, Robain fils, au Grand-Serre; Ferlay à Hauterives.

Saint-Donat. MM. Frandon, Galand fils à St-Donat; Galand à Marsas.

St-Jean-en-Royans. MM. Ramus à Saint-Laurent-en-Royans; Monteil, Gaudo-Paquet à Saint-Jean-en-Royans.

Chambre des Notaires.

MM. Rolland, président; Bedoin, syndic; Ferlay, rapporteur; Guinard, secrétaire; Rodet, trésorier; Simian, membre.

Commissaires-Priseurs.

MM. Carroz à Valence; Vagneur à Romans.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS.

Les audiences ordinaires ont lieu les mercredi et samedi de chaque semaine, à neuf heures du matin.

Président. M. Giraud (Antoine-Aristide).
Juges. MM. Allier aîné, Pizot (Réné), Bouron (Eloi).
Juges suppléants. MM. Sibaud (Antoine), Reynaud aîné.
Greffier. M. Ducros.
Huissiers. Sibilat, Naud.

Défenseurs agréés.

MM. Talin, Francillon, Bret, Duc, Savoye, Fain, Bruel, Villard, Peronnier, Dubouchet.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE DIE.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

Président. M. Chevandier de Valdrôme fils.
Juge d'instruction. M. Delamorte-Félines fils.
Juge. M. Valentin.
Suppléants. MM. Plan, Julien (Daniel), Joubert.
Procureur du Roi. M. Guérin.
Substitut. M. Boissard.
Greffier. M. Giron.
Commis-greffier. M. Brun.
Huissiers audienciers. Menot, Béranger, Rey, Bodin, Borel, Guilbert.

Avocats.

MM. Julien, Long, Alvier père, Alvier fils, Planel, bâtonnier ; Armand, Moutier, Magnan Borel, Colomb et Laurens fils.

Avocat stagiaire. M. Plan fils.

Conseil de discipline des Avocats.

MM. Alvier père, bâtonnier ; Julien, Alvier fils, Magnan, Moutier, Planel, secrétaire.

Avoués.

MM. Plan, Laurens, Béranger, Joubert, Buis, Bournat, Argoud, Drojat.

Chambre de discipline des Avoués.

MM. Béranger, président ; Drojat, syndic ; Buis, rapporteur ; Argoud, secrétaire.

JUSTICES DE PAIX

Bourdeaux. MM. de Saulse-Latour, juge ; Craponne, Ollivier, suppléants ; Raffin fils, greffier ; Arnaud, huissier.

Digitized by Google

La Chapelle. MM. Michel, juge ; Bellier, Blanc, suppléants ; Revol, greffier ; Duc, huissier.
Châtillon. MM. Joubert père, juge ; Gauthier, Giraud, suppléants ; Farraud, greffier ; Faure, huissier.
Crest (nord). MM. Athénord, juge ; Gresse, Bovet, suppléants ; Rouin, greffier ; Lassagne, huissier.
Crest (sud). MM. Dumont, juge ; Vertupied, Moutier, suppléants ; Imbert, greffier ; Fournier, huissier.
Die. MM. Chevandier de Valdrôme, juge ; Chion, Alvier, suppléants ; Girodin, greffier ; Menot, huissier.
Luc. MM. Landrut, juge ; Morin fils, Borel, suppléants ; Corréard, greffier ; Armand, huissier.
La Motte. MM. Chevandier, juge ; Désandrés, Buis, suppléants ; Garaix, greffier ; Roche, huissier.
Saillans. MM. Souvion, juge ; Rey, Barnave, suppléants ; Barnier fils, greffier ; Audra, huissier.

HUISSIERS.

Bourdeaux. Arnaud.
Crest (nord et sud). Reymond, Peyrol, Vigne, Fournier, Lassagne, à Crest ; Gamon à Aouste.
Châtillon. Faure, Rougier, à Châtillon.
La Chapelle. Duc à la Chapelle-en-Vercors.
Die. Menot, Béranger, Rey, Baudin, Borel, Guibert.
La Motte. Roche.
Luc. Armand.
Saillans. Audra.

Chambre des Huissiers.

Béranger, syndic ; Armand, rapporteur ; Borel, trésorier ; Menot, secrétaire ; Lassagne, membre.

Commissaire-priseur.

M. Béranger, à Die.

NOTAIRES.

Bourdeaux. MM. Lavergne à Bourdeaux, Ollivier à Félines.

Digitized by Google

Crest (nord). MM. Bovet fils, Béranger, à Crest; Morin à Montoison; Gresse à Aouste; Achard à Beaufort.

Crest (sud). MM. Long à Crest, Raspail fils à Grane, Ville à Saou, Meilhon au Puy-Saint-Martin.

Châtillon. MM. Abonnenq, Paschal, à Châtillon; Laurens à Lus; Achard à Beaufort.

La Chapelle. MM. Blanc à la Chapelle, Bellier fils à St-Martin.

Die. MM. Fauchier fils, Delamorte-Félines, Blanc fils, à Die; Vallayer à Pontaix.

Luc. MM. Morin fils à Payols, Alleoud à Luc.

La Motte. MM. Désandrés, Magnan, à la Motte; Terrot à Saint-Nazaire, Buis à Valdrôme.

Saillans. MM. Roche, Plan.

Chambre des Notaires.

MM. Ollivier, président; Magnan, rapporteur; Morin, syndic; Achard, trésorier; Fauchier, secrétaire; Buis et Morin, membres.

ARRONDISSEMENT DE MONTÉLIMAR.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

Le lundi le Tribunal s'assemble en chambre du conseil pour entendre les rapports du juge d'instruction, délibérés et procédures d'instruction criminelle;

Le mercredi pour les affaires sommaires et de commerce et les expropriations;

Le jeudi et le vendredi pour les affaires du grand rôle;

Le samedi pour les affaires de police correctionnelle.

Les audiences commencent à neuf heures et finissent à midi.

Président. M. Latil.

Juge. M. Forquet.

Juge d'instruction. M. Aymé.

Juges suppléants. MM. Boveron-Desplaces, Cavard, Dubeux, de Galbert fils.

Procureur du Roi. M. Rivière-Nocaze.

Digitized by Google

Substitut. M. H. Pizot.
Greffier. M. Costadeau.
Commis-greffiers. MM. Poulet, Denis.
Huissiers audienciers. Bernard, Pellegrin, Demard fils, Laplanche, Dutet, Arnoux, Mazade.

Avocats.

MM. Navelle, Boveron-Desplaces, Fleury-Bith père, Grasson, Cavard, Goutheron, Auzias, Prothon, bâtonnier; Rousset, Cogne, de Magnin, Privat, Brunier, Chavasse père, Maussier.

Avocats stagiaires.

MM. Morin, Chavasse fils, Genton.

Avoués.

MM. Guitard, Messié, Chambaud, Pradelle, Roux-Serret, Arlaud, Cheynet fils, Spritoz dit Gervais.

Chambre des Avoués.

MM. Messié, président; Arlaud, rapporteur; Cheynet, syndic; Spritoz dit Gervais, secrétaire.

JUSTICES DE PAIX.

Montélimar. MM. Mathieu, juge; Messié, Chavasse, suppléants; Drillon, greffier; Mazade, huissier.
Saint-Paul-Trois-Châteaux. MM. Cuchet, juge; Donneaud, Dray, suppléants; Pradelle, greffier; Bernard aîné, Pellegrin, huissiers.
Dieulefit. MM. Morin, juge; de Magnin, Bonnefoi, suppléants; Roux, greffier; Granjon, huissier.
Marzanne. MM. Gaillardon, juge; Chabas, Meilhon, suppléants; Arsac, greffier; Boulat, huissier.
Grignan. MM. Chapouton, juge; Ducros, Bedoin, suppléants; Chauvet, greffier; Estève, huissier.

HUISSIERS.

Montélimar. Démard fils, Bernard fils, Arnoux aîné, Mazade, Dutel, Laplanche, Pellegrin fils aîné.

Digitized by Google

Saint-Paul-Trois-Châteaux. Bernard aîné, Pellegrin.
Dieulefit. Granjon.
Marzanne. Boulat.
Grignan. Estève.

Chambre de discipline.

Demard, syndic ; Laplanche, trésorier ; Pellegrin, rapporteur ; Bernard, membre ; Mazade, secrétaire.

NOTAIRES.

Montélimar. MM. Marbaud, Laurans, Henri Bith, Bérenger, à Montélimar ; Faure à Château-Neuf-du-Rhône.
Saint-Paul-Trois-Châteaux. MM. Cler à Pierrelatte, Cheysson à St-Paul-Trois-Châteaux, Habault à Suze-la-Rousse, Meynot à Donzère, Gaydan fils à Tullette, Benoît à Rochegude, Gaydan père à Montsegur.
Dieulefit. MM. Combe, de Magnin, à Dieulefit ; Pouzet à Château-Neuf-de-Mazenc, Piollenc à la Paillette.
Grignan. MM. Bedoin, Ducros, à Grignan ; Martin, Roybet, à Taulignan, Delaye à Valaurie.
Marsanne. MM. Loreille à Marsanne, Chabas à Sauzet, Arsac à Saint-Gervais, Faysse aux Tourettes.

Chambre des Notaires.

MM. Laurans, président ; Ducros, syndic ; Habault, rapporteur ; Arsac, trésorier ; Fleury Bith, secrétaire ; Combe et Meynot, membres.

ARRONDISSEMENT DE NYONS.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

Président. M. Marcellin.
Président honoraire. M. Brochery.
Juge. M. Joubert.
Suppléants. MM. Vigne, Boveron.
Juge d'instruction. M. Brin.

Digitized by Google

Procureur du Roi. M. Eugène Laurans.
Substitut. M. Borel.
Greffier. M. Rey.
Commis-greffier. M. Roudil.
Huissiers audienciers. Barnoin, Gleyse, Férier, Dhui.

Avocats.

MM. Grasset, bâtonnier ; Leblanc (Fabius), Boveron, Cantu fils, Coster.

Avocats stagiaires.

MM. Lisbone, Auzias.

Avoués.

MM. Bonnet, Cantu, Faure, Morau, Richaud, Rochas.

JUSTICES DE PAIX.

Nyons. MM. Alhaud-de-Brizis, juge ; Lacondamine, Rousset, suppléants ; Beau, greffier.
Le Buis. MM. Leydier, juge ; Vachon, Brochery, suppléants ; Brusset, greffier.
Remusat. MM. Bouillane-Lacoste, juge ; Marcellin, Barre, suppléants ; Monnier, greffier.
Séderon. MM. Monnier, juge ; Brachet, Mauduech, suppléants ; Roman, greffier.

HUISSIERS.

Nyons. Barnouin, Ferrier, Gleyse, Dhui.
Remusat. Deroux.
Le Buis. Gratien Espoullier, Claude Espoullier, Bourdelon.
Séderon. Morier, Vilhet.

Chambre de discipline.

Ferrier, syndic ; Barnouin, rapporteur ; Espoullier, secrétaire ; Gleyze, trésorier ; Vilhet, membre.

Digitized by Google

NOTAIRES.

Nyons. MM. Clément, Vigne, à Nyons ; Bourbousson à Vinsobres, Vigne aux Pilles, Roches à Mirabel.
Le Buis. MM. Brochery, Vachon fils, Jouve, au Buis; Barjavel fils à Sainte-Jalle, Morenas à Molans.
Remusat. MM. Barre à Remusat, Chambon à Lemps.
Séderon. MM. Reynaud-Lacroze fils à Séderon, Bernard à Mevouillon, Beauchamp à Montbrun, Mauduech à Lachau.

Chambre des Notaires.

MM. Mauduech, président; Morenas, trésorier; Reynaud-Lacroze, syndic; Chambon, rapporteur; Clément, secrétaire: Vachon, Bourbousson, membres.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES.

ARRONDISSEMENT DE GAP.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE.

Président. M. Moynier-Dubourg ✠.
Vice-Président. M. Labastie.
Juges. MM. Chérias, Martin, Toscan-Duplantier, Bucelle fils, Dupuy, de Cazeneuve.
Juges suppléants. MM. Blanc jeune, Espié, Paul, Amat ✠, Chérias.
Juge d'instruction. M. Margot-Duclot.
Procureur du Roi. M. J. Blanc.
Substitut. MM. Burdet et Blanc (Charles).
Greffier. M. Rosse.
Commis-greffiers. MM. Bertrand, Carle.
Huissiers audienciers. Clément, Sambain, Arnoux cadet, Paul, Faure.

Digitized by Google

Organisation des Chambres du Tribunal, depuis le 2 novembre 1840 jusqu'au 31 août 1841.

PREMIÈRE CHAMBRE.

Président. M. Moynier-Dubourg ✠.
Juges. MM. Chérias, Martin et Dupuy.
Suppléants. MM. Blanc jeune, Espié.
Avocat du Roi. M. Burdet.

DEUXIÈME CHAMBRE.

Vice-Président. M. Labastie.
Juges. MM. Toscan-Duplantier, Bucelle, Margot-Duclos et de Cazeneuve.
Avocat du Roi. M. Blanc (Charles).

Avocats.

MM. Blanc le jeune, bâtonnier; Paul, Chérias, Faure, Espié, Lagier.

Avocats stagiaires.

MM. Blanc (Xavier), Amat, Lamarche, Augier, Minghelli.

Avoués.

MM. Amat ✠, licencié; Marchon, Blanc-Subé (Claude-Guillaume), licencié; Faure (Hyacinthe), licencié; Charnier, Gaduel, licencié; Templier, Mondet, licencié.

Chambre des Avoués.

MM. Amat, président; Faure, rapporteur; Blanc-Subé, secrétaire-trésorier; Marchon, syndic.

JUSTICES DE PAIX.

Gap. MM. Micoud, juge; Blanc-Subé, Blanc (Jean-Baptiste), suppléants; Galvain, greffier; Clément, Faure, Paul, Sambain, huissiers audienciers.

Commissaire de police de la ville de Gap, remplissant les

Digitized by Google

fonctions du ministère public près le Tribunal de simple police.

M. N...

Agent. M. Charnier.

Aspre-les-Veynes. MM. Jean, juge ; Bez, Astier, suppléants ; Veyne, greffier ; Barthélemi, huissier audiencier.

Barcillonnette-de-Vitroles. MM. Augier, juge ; Pascal, Mourés, suppléants ; Pascal, greffier ; Burle, huissier.

Saint-Bonnet. MM. Eyméoud, juge ; Martin, Ollivier, suppléants ; Maumoynier, greffier ; Giraud, Garnier, huissiers audienciers.

Saint-Étienne-en-Dévoluy. MM. Carnal, juge ; Marin-Tabouret, Vallet, suppléants ; Michel, greffier ; Nouguier, huissier audiencier.

Saint-Firmin. MM. Lamotte, juge ; Dumas, Guibert, suppléants ; Blanc, greffier ; Faure, huissier audiencier.

Labâtie-Neuve. MM. Davin, juge ; Provensal, Honoré, suppléants ; Meissonier, greffier ; Rappelin, huissier audiencier.

Laragne. MM. Delamorte-Félines, juge ; Jaubert, Provansal, suppléants ; Caillet, greffier ; Garcin, huissier audiencier.

Orpierre. MM. Taxis-du-Poet, juge ; Michel, Faure, suppléants ; Bertrand, greffier ; Bermond, huissier audiencier.

Ribiers. MM. Chaix, juge ; Bonnety, Sarlin fils, suppléants ; Pellegrin, greffier ; Givaudan, huissier.

Rosans. MM. Chauvet, juge ; Charras, Lagarde, suppléants ; Joubert, greffier ; Girard, huissier audiencier.

Serres. MM. Grimaud, juge ; Gontard, Beynet, suppléants ; Moulin, greffier ; Achard fils, huissier audiencier.

Tallard. MM. Jacquemet, juge ; Brun, Clément, suppléants ; Carle, greffier ; Martin, huissier.

Veynes. MM. Boisserenc, juge ; Lambert, Reynaud fils, suppléants : Corréard, greffier ; Arnoux, huissier audiencier.

Digitized by Google

HUISSIERS.

Gap. Arnoux, Clément, Faure, Paul, Ricoud, Sambain.
Saint-Bonnet. Giraud, Garnier.
Saint-Firmin. Faure.
Tallard. Martin.
Veynes. Arnoux aîné.
Aspres-les-Veynes. Barthélemy.
Serres. Achard (Pierre).
Laragne. Garcin (François).
Barcillonnette-de-Vitroles. Burle.
Labâtie-Neuve. Rappelin.
Saint-Etienne-en-Dévoluy. Nouguier.
Orpierre. Bermond.
Ribiers. Givaudan.
Rosans. Girard.

Chambre de discipline.

Clément, syndic; Paul, rapporteur; Faure, trésorier; Arnoux aîné, secrétaire; Rappelin, membre.

NOTAIRES.

Gap. MM. Chaix, Didier, Blanc (Etienne), Lesbros, Combassive.
Aspres-les-Veynes. MM. Lachau à Aspres, Morgan-Duclot à la Faurie, Bez à Aspremont.
Barcillonnette de-Vitroles. M. Pascal.
Saint-Bonnet. MM. N... à Saint-Bonnet, Robin à Saint-Jullien, Escalle à la Motte, Joubert fils au Noyer.
Saint-Etienne-en-Dévoluy. MM. Bernard à St-Etienne-en-Dévoluy, Amar à Saint-Didier.
Saint-Firmin. MM. Long fils à Saint-Firmin, Bellon au Villard-Loubières.
Labâtie-Neuve. MM. Meyssonnier à Labâtie, Vieux à Valserres.

Digitized by Google

Laragne. MM. Provansal fils à Laragne, Carle fils à Upaix, Jobert à Ventavon.
Orpierre. MM. Faure (Isidore), Faure (Scipion).
Ribiers. MM. Abel à Ribiers, Gabriel à Eoure, Sarlin à Barret-le-Bas, Abel à Antonaves.
Rosans. MM. Faure à Rosans, Chauvet fils à Montjai.
Serres. MM. Bernard, Gontard, à Serres; Beynet, à Montmorin.
Tallard. MM. Faure fils aîné, Soubra, à Tallard; Martel-Lapeyrouse à Lardier.
Veynes. MM. Verdier, Combassive.

Chambre des Notaires.

MM. Disdier, président; N .., syndic; Robin, rapporteur; Lachau, secrétaire.

ARRONDISSEMENT D'EMBRUN.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

Président. M. Nicolas.
Juge d'instruction. M. André.
Juge. M. Rubichon.
Suppléants. MM. Lafont, Allard.
Procureur du Roi. M. Flauvant.
Substitut. M. Bouvier.
Greffier. M. Pelissier.
Commis-greffer. M. Chabre.
Huissiers audienciers. Chastan, Boyer, Garcin, Rostan.

Avoués.

MM. Izoard, Lafont, Bonnafous, Tholozan, Bouchet, Allard, Queyras.

Avocats stagiaires.

MM. Didier, Rivier.

Avoués.

MM. Saurel, Davin, licencié; Janneau-Lagrave, licencié; Rippert, Martel, licencié; Laurens, licencié.

Digitized by Google

Chambre des Avoués.

MM. Rippert, président; Jeanneau-Lagrave, rapporteur; Saurel, syndic; Massot, trésorier.

JUSTICES DE PAIX.

Embrun. MM. Fourrat, juge; Rippert, N..., suppléants; Garnier, greffier.
Guillestre. MM. Baptiste, juge; Court, Sauvan, suppléants; Salva, greffier.
Savines. MM. Arnoux, juge; Garnier, Béraud, suppléants; Doutre, greffier.
Chorges. MM. N..., juge; Chevalier, Provansal, suppléants; Chaix, greffier.
Orcières. MM. Bailli, juge; Marchand, Bouchard, suppléants; Marchand, greffier.

HUISSIERS.

Embrun. Boyer, Chastan, Françon, Lesbros, Angelvin, à Embrun; Blanc à Chorges; Rostan, Assaud fils, Porlier fils, à Guillestre; Julien à Orcières, Miollan fils à Savines, Rossi à Remollon.

Conseil de discipline.

MM. Boyer, syndic; Miollan, rapporteur; Francou, membre; Chastan fils, secrétaire; Garcin, trésorier.

NOTAIRES.

Embrun. MM. Fourrat, Ferrary, Jacquier, à Embrun; Cezanne à Saint-Sauveur.
Guillestre. MM. Brun, Sauvan, à Guillestre; Bonnardel-Argenty à St-Clément, Roux-Durafour à Saint-Crépin.

Digitized by Google

Savines. MM. Garnier à Savines, Garnier (Théodore) au Puy-Saint-Eusèbe.
Chorges. MM. Provansal à Chorges, Tanc à Rochebrune, Bertrand à Remollon.
Orcières. MM. Marchand à Orcières, Nicolas à St-Jean-St-Nicolas.

Chambre des Notaires.

MM. Long, président; Bertrand, syndic; Provansal, rapporteur; Sauvan, trésorier; Garnier et N..., membres; Fourrat, secrétaire.

ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

Le Tribunal donne audience tous les jours, excepté le jeudi. Les mardi et vendredi sont spécialement affectés aux affaires correctionnelles, et les autres jours aux affaires civiles et commerciales.

Président. M. Latour.
Juge d'instruction. M. Trinché.
Juge. M. de Rochas-Aiglun.
Juges suppléants. MM. Vincent, Rossignol, Audier.
Procureur du Roi. M. Garnier.
Substitut. M. Colomb.
Greffier. M. Caire.
Commis-greffier. M. Merle.
Huissiers audienciers. Ginoux, Gérard, Albert, David.

Avoués.

MM. Vincent, Audier, Guerin, Martin, Rossignol, Josserand.

Chambre des Avoués.

MM. Martin, président; Rossignol, syndic; Josserand, secrétaire; Audier, rapporteur.

Digitized by Google

JUSTICES DE PAIX.

Briançon. MM. Albert, juge ; Giraud, Roux-Lacroix, suppléants ; Blanchard, greffier ; Ginoux, Gerard, Albert, David, huissiers audienciers.
Aiguilles. MM. Maritan, juge ; Martin (Joseph), Martin (Jean), suppléants ; Challe, greffier ; Martin, Martin, huissiers audienciers.
L'Argentière. MM. Puy, juge ; Daurelle, Alliey, suppléants ; Roman, greffier ; Meyer, Vercellin, Fine, huissiers audienciers.
Le Monetier. MM. Rey, juge ; Gaillard, Bez, suppléants ; Nicolas, greffier ; Faure, Reboul, huissiers audienciers.
La Grave. MM. Rome, juge ; Bois, Gonnet, suppléants ; Bret, greffier ; Mathonnet, huissier audiencier.

HUISSIERS.

Briançon. Ginoux, Gerard, Albert, David.
Aiguilles. Martin à Aiguille ; Martin à Abriès.
Le Monetier. Reboul, Faure.
L'Argentière. Fine à l'Argentière ; Meyer fils à St-Martin-de-Queyrière ; Vercellin à Vallouise.
La Grave. Mathonnet.

Chambre de discipline.

Gerard, syndic ; Fine, rapporteur ; Albert, trésorier ; N..., secrétaire, Reboul, membre.

NOTAIRES.

Briançon. MM. Faure-Brac, Girand, Guillaume-Rey, à Briançon ; Faure à Neuvache.
Aiguilles. MM. Martin à Aiguilles ; Puy à Abriès ; Puy au Château-Ville-Vieille.

Digitized by Google

L'Argentière. MM. N... à l'Argentière ; Daurelle à St-Martin-de-Queyrière ; Lagier-Bertrand à Vallouise ; Celse à la Roche.

Le Monetier. MM. Ollagnier au Monetier ; Laurençon à Saint-Chaffrey.

La Grave. MM. Rome à la Grave ; Albert au Villard-d'Arène.

Chambre des Notaires.

MM. Ollagnier, président ; Girand, syndic ; Laurençon, secrétaire ; Rey, trésorier ; Velse et Albert, membres.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

ADMINISTRATION CIVILE.

Intendants de l'ancienne province du Dauphiné, depuis leur création en 1628 *jusqu'à leur suppression en* 1790.

François Fortia, nommé en 1628.
Jacques Talon, en 1633.
Henri de Laisne, en 1638.
Michel Letellier, en 1640, depuis, Ministre d'état et Chancelier de France.
Alexandre de Sève, en 1640.
Alexandre de Sève et Henri Laguette-de-Chazé, conjointement, en 1641.
Henri Laguette-de-Chazé, seul, en 1642.
Nicolas Fouquet, en 1644, depuis, Ministre d'état et surintendant des finances.
Pierre Yvon-de-Lozières, en 1645.
Henri de Hère, en 1648.
Jean Hervart, en 1650.
Antoine Lefebvre, en 1655.
Claude Pelot, en 1656, depuis, premier Président du parlement de Rouen.
François Bochart, en 1660.
François Dugué, en 1666.
Henri Lambert-Dherbigny, en 1680.
Pierre Cardin-Lebret, en 1683.
Etienne-Jean Bouchu, en 1686.
Nicolas-Prosper Baüyn, en 1705.
Charles Boucher, en 1716.
Gaspard-Moïse de Fontanieu, en 1724.
Louis-Jean Berthier-de-Sauvigny, en 1741.
Pierre-Jean-François Delaporte, en 1744.
Christophe Pajot-de-Marcheval, en 1761.
Gaspard-Louis Caze-de-Labove, en 1784.

Le titre que portaient ces intendants était celui de *conseiller du Roi en ses conseils d'état et privé, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de la justice, police et finances en Dauphiné.*

Digitized by Google

Supprimés en 1790, les intendants ont été remplacés par des assemblées de département et de district; auxquelles assemblées a succédé, dans chaque département, une administration centrale : aux administrations centrales ont succédé les préfets.

Préfets du département de l'Isère, depuis l'organisation des préfectures d'après la loi du 28 pluviôse an 8 (17 février 1800).

Messieurs

Gabriel-Joseph-Xavier Ricard, nommé le 2 mars 1800, décédé à Grenoble le 1er février 1802.
Jean-Baptiste-Joseph Fourrier, nommé le 12 février 1802.
Bourdon-Vatry, nommé pendant les cent jours 1815.
De Montlivault, nommé le 14 juillet 1815.
Ferdinand Bertier-de-Sauvigny, nommé le 17 octobre 1816.
Choppin-d'Arnouville, nommé le 27 août 1817.
Charles Lemercher-d'Haussez, nommé le 30 janvier 1820,
Jules de Calvière, nommé le 7 avril 1824.
Antoine Bernard Finot, nommé le 10 décembre 1828.
Adrien-Etienne-Pierre Gasparin, nommé le 20 septembre 1830.
Maurice Duval, nommé le 19 janvier 1832.
Gabriel-Charles-Joachim Pellenc, nommé le 12 mai 1832.

Etudes statistiques sur le département de l'Isère, comparé avec le département moyen de la France, et sur les quatre arrondissements de ce même département de l'Isère, comparés entre eux.

POPULATION.

La population du département de l'Isère, telle qu'elle est indiquée dans les derniers tableaux de recensement publiés dans le Bulletin des lois et regardés comme seuls authentiques pendant cinq ans à dater du 1er janvier 1837, s'élève à 573,645 habitants. Suivant ces mêmes tableaux, la population totale de la France est de 33,540,910 habitants.

Les précédents tableaux de 1832 portaient la population du département à 550,238 habitants, et celle de la France à 32,560,934 habitants.

Comparant les chiffres des deux recensements, il résulte que la population du département de l'Isère s'est accrue, en cinq ans (de 1832 à 1837) dans la proportion moyenne de 1 sur 24, tandis que cette même proportion n'a été pour la France, dans le même espace de temps, que de 1 sur 32. La France devrait avoir, si sa population s'était accrue dans

Digitized by Google

la même proportion que celle du département de l'Isère, 33,944,834 habitants; elle en aurait 36,527,179 si elle était peuplée comme l'est ce même département. Tant s'en faut cependant que ce département puisse être déjà regardé comme l'un des plus populeux; trente départements ont plus de densité de population que le nôtre. On compte pour le département moyen de la France 389,792 habitants.

Division de la population du département de l'Isère par arrondissements et par cantons.

Population par arrondissements.

Arrondissements.	Habitants.
Grenoble	213,568
Vienne	145,001
La Tour-du-Pin. . . .	129,809
Saint-Marcellin	85,267
Total.	573,645

Population par cantons.

Arrondissement de Grenoble.

Cantons.	Habitants.
Allevard, comprenant 6 communes.	8,399
Le Bourg-d'Oisans, *idem* 21 *idem*.	16,154
Clelles, *idem* 9 *idem*.	4,191
Corps, *idem* 13 *idem*	5,615
Domène, *idem* 11 *idem*.	10,029
Goncelin, *idem* 13 *idem*.	12,200
Grenoble (est), *idem* 10 *idem*.	19,606
Grenoble (nord), *idem* 8 *idem*	18,062
Grenoble (sud-est), *idem* 7 *idem*.	9,228
Mens, *idem* 10 *idem*.	7,211
Le Monestier-de-Clermont, *idem* 11 *idem*. .	4,860
La Mure, *idem* 20 *idem*	11,828
Saint-Laurent-du-Pont, *idem* 7 *idem*. . . .	12,265
Sassenage, *idem* 7 *idem*	6,382
Le Touvet, *idem* 15 *idem*.	13,556
Valbonnais, *idem* 10 *idem*.	6,100
Vif, *idem* 7 *idem*.	7,986
Villard-de-Lans, *idem* 4 *idem*.	5,539
Vizille, *idem* 16 *idem*.	14,030
Voiron, *idem* 10 *idem*.	20,327
Total.	213,568

Digitized by Google

Arrondissement de Vienne.

Cantons.	Habitants.
Beaurepaire, comprenant 14 communes. . .	11,757
La Cote-Saint-André, *idem* 13 *idem*.	13,917
Heyrieu, *idem* 11 *idem*	11,954
Meyzieu, *idem* 16 *idem*	15,343
Roussillon, *idem* 21 *idem*	16,096
Saint-Jean-de-Bournay, *idem* 14 *idem* . . .	15,568
Saint-Symphorien-d'Ozon, *idem* 12 *idem*. .	14,435
La Verpillière, *idem* 15 *idem*	14,090
Vienne (nord), *idem* 5 *idem*	14,186
Vienne (sud), *idem* 10 *idem*	17,655
Total.	145,001

Arrondissement de la Tour-du-Pin.

Cantons.	Habitants.
Bourgoin, comprenant 11 communes. . . .	20,495
Crémieu, *idem* 29 *idem*.	17,260
Lemps, *idem* 13 *idem*	14,248
Morestel, *idem* 20 *idem*	19,573
Pont-de-Beauvoisin, *idem* 15 *idem*	18,730
Saint-Geoires, *idem* 8 *idem*	10,623
La Tour-du-Pin, *idem* 16 *idem*	18,343
Virieu, *idem* 13 *idem*.	10,537
Total.	129,809

Arrondissement de Saint-Marcellin.

Cantons.	Habitants.
Pont-en-Royans, comprenant 12 communes.	7,914
Rives, *idem* 12 *idem*.	15,432
Roybon, *idem* 11 *idem*	10,332
Saint-Etienne-de-St-Geoirs, *idem* 13 *idem*.	12,563
Saint-Marcellin, *idem* 16 *idem*.	17,317
Tullins, *idem* 11 *idem*.	11,615
Vinay, *idem* 9 *idem*.	10,076
Total.	85,267

Digitized by Google

Population des chefs-lieux d'arrondissement.

Chefs-lieux.	Habitants.
Grenoble.	28,967
Vienne.	16,484
La Tour-du-Pin . . .	2,484
Saint-Marcellin. . . .	2,885

Autres localités ayant une population de 2,000 *âmes et plus.*

Arrondissement de Grenoble.

Allevard	2,599	Theys	2,285
Bourg-d'Oisans. . . .	3,019	St-Pierre-d'Allevard.	2,003
Chapareillan	2,539	Vif.	2,362
La Mure	3,097	Villard-de-Lans . . .	2,196
Miribel (près des E-		Voiron.	7,571
chelles.	2,895	Voreppe	3,071
Pontcharra.	2,613		

Arrondissement de Vienne.

Beaurepaire	2,370	che	2,078
Chatonnay.	3,034	Septême	2,165
La Côte-Saint-André.	4,092	Villeurbanne.	2,998
St-Jean-de-Bournay.	3,330	Venissieu	3,021
S-Georges-d'Espéran-			

Arrondissement de la Tour-du-Pin.

Les Avenières	3,681	Jallieu	3,108
Bourgoin.	4,235	St-Chef.	3,298
Cessieu.	2,022	St-Geoires	4,004
Crémieu	2,310	St-Savin	2,399
Dolomieu.	2,124	Romagnieu.	2,013

Arrondissement de Saint-Marcellin.

Chatte	2,192	Tullins.	4,712
Moirans	2,703	St-Et. de St-Geoirs. .	2,002
St-Antoine	2,035	St-Siméon	2,285
Rives.	2,226	Vinay	3,343
Roybon	2,604	Viriville	2,068

Agglomération de la population.

La population agglomérée du département de l'Isère

Digitized by Google

peut être évaluée à un cinquième environ de la population totale; les quatre cinquièmes restants forment la population rurale ou non agglomérée: on trouve à peu près le même résultat dans le département moyen de la France. 21 communes du département de l'Isère offrent une population agglomérée de 1500 habitants et plus; ce sont, dans l'arrondissement de Grenoble : Grenoble, Allevard, le Bourg-d'Oisans, Chapareillan, la Mure, le Touvet, Vif, Vizille, Voiron et Voreppe; dans l'arrondissement de Vienne: Vienne, Beaurepaire, la Côte-Saint-André, Saint-Georges-d'Espéranche et Saint-Jean-de-Bournay; dans l'arrondissement de la Tour-du- Pin : La Tour-du-Pin, Bourgoin, Crémieu et le Pont-de-Beauvoisin; dans l'arrondissement de Saint-Marcellin : Saint-Marcellin et Tullins.

Nombre d'habitants par myriamètre carré.

Le nombre d'habitants par myriamètre carré, dans le département de l'Isère, est de 6,919; il est de 5,178 dans l'arrondissement de Grenoble, de 8,261 dans l'arrondissement de Vienne, de 9,728 dans l'arrondissement de la Tour-du-Pin, et de 7,925 dans l'arrondissement de Saint-Marcellin. Par où l'on voit que l'arrondissement le plus populeux, eu égard à l'étendue territoriale, est celui de la Tour-du-Pin; ceux de Vienne et de Saint-Marcellin tiennent le second et le troisième rang; celui de Grenoble est classé le dernier.

Arrondissements.	Etendue.	Habitants par myriamètre carré.
La Tour-du-Pin.	132,306 hectares.	9,728 habitants.
Vienne.	176,731 hectares.	8,261 habitants.
St-Marcellin.	107,591 hectares.	7,925 habitants.
Grenoble.	412,405 hectares.	5,178 habitants.

Le département de l'Isère aurait 721,175 habitants, s'il était peuplé comme l'arrondissement de Saint-Marcellin; il en aurait 761,751, s'il était peuplé comme l'arrondissement de Vienne, et sa population s'élèverait à 985,248 habitants, si elle offrait partout la même densité qu'offre celle de l'arrondissement de la Tour-du-Pin. Il n'aurait au contraire que 461,198 habitants, si les trois arrondissements de Vienne, de la Tour-du-Pin et de Saint-Marcellin n'étaient pas mieux peuplés que ne l'est l'arrondissement de Grenoble.

Le nombre d'habitants par myriamètre carré dans le département moyen de la France est de 6356.

Digitized by Google

Population du département de l'Isère, divisée par sexe, par individus mariés ou non mariés, et par âge.

Population par sexe.

Sexe masculin	284,277 habitants.
Sexe féminin	289,368 habitants.
Total.	573,645 habitants.

Population par individus mariés ou non mariés.

Garçons	171,500
Hommes mariés . . .	101,144
Veufs.	11,633
Filles.	164,633
Femmes mariées. . .	101,032
Veuves.	23,683
Total égal. . . .	573,645

Population par âge.

D'un an à 5 ans. . .	12,474
De 5 ans à 10 ans. . .	22,668
De 10 ans à 20 ans. .	60,446
De 20 ans à 30 ans. .	99,538
De 30 ans à 40 ans. .	116,269
De 40 ans à 50 ans. .	94,108
De 50 ans à 60 ans. .	76,922
De 60 ans à 70 ans . .	55,615
De 70 ans à 80 ans. .	21,876
De 80 ans à 90 ans. .	12,678
De 90 ans à 100 ans .	1,059
De 100 à etc	2
Total égal.	573,645

Digitized by Google

Mouvement de la population dans le département de l'Isère, pendant les années 1836, 1837, 1838 et 1839.

Naissances, mariages et décès.

Arrondissement de Grenoble.

Années.	Naissances.	Mariages.	Décès.
1836	7,134	1,740	5,568
1837	6,463	1,592	5,735
1838	6,705	1,551	5,786
1839	6,314	1,655	5,021
Total. . .	26,616	6,538	22,110

Arrondissement de Vienne.

Années.	Naissances.	Mariages.	Décès.
1836	4,574	1,327	3,526
1837	4,538	1,256	3,493
1838	4,504	1,311	3,641
1839	4,475	1,307	3,129
Total. . .	18,091	5,201	13,589

Arrondissement de la Tour-du-Pin.

Années.	Naissances.	Mariages.	Décès.
1836	4,112	1,025	3,007
1837	3,871	925	3,002
1838	4,073	984	3,208
1839	3,889	906	2,978
Total. . .	15,945	3,840	12,195

Digitized by Google

Arrondissement de Saint-Marcellin.

Années.	Naissances.	Mariages.	Décès.
1836	2,410	646	1,761
1837	2,275	657	1,922
1838	2,379	641	2,006
1839	2,392	614	1,745
Total. . .	9,456	2,538	7,434

Naissances, mariages et décès annuels dans chaque arrondissement du département de l'Isère, au terme moyen des années 1836, 1837, 1838 *et* 1839.

Arrondissements.	Naissances.	Mariages.	Décès.
Grenoble.	6,653	1,634	5,527
Vienne.	4,522	1,300	3,397
La Tour-du-Pin.	3,986	960	3,048
Saint-Marcellin.	2,364	634	1,858
Total. . .	17,525	4,528	13,830

Excédants des naissances sur les décès dans chaque arrondissement, pendant les années 1836, 1837, 1838 et 1839.

Arrondissements.	Année 1836	Année 1837	Année 1838	Année 1839
Grenoble.	1,566	728	919	1,293
Vienne.	1,248	1,045	863	1,346
La Tour-du-Pin.	1,105	869	865	911
Saint-Marcellin.	649	353	373	647
Total. . .	4,568	2,995	3,020	4,197

Digitized by Google

Total des excédants des naissances sur les décès pendant les années 1836, 1837, 1838 et 1839.	14,280
Excédant présumé des naissances sur les décès, pendant l'année 1840, calculé au terme moyen des années 1836, 1837, 1838 et 1839. . .	3,570
Total.	17,850
Population du département, d'après le dernier recensement de 1836.	573,645
Total présumé de la population du département de l'Isère, au 1er janvier 1841, les émigrations et immigrations annuelles compensées	591,493

Naissances, mariages et décès dans le département moyen de la France.

Naissances	12,902
Mariages	3,466
Décès.	9,627

Nombre de naissances dans le département de l'Isère, pour 100 hommes âgés de 21 ans, — 342 naissances.

Nombre de naissances dans le département moyen de la France, pour 100 hommes âgés de 21 ans, — 336 naissances.

Nombre de mariages dans le département de l'Isère, pour 100 hommes âgés de 21 ans, — 84 mariages.

Nombre de mariages dans le département moyen de la France, pour 100 hommes âgés de 21 ans, — 87 mariages.

Durée de la vie moyenne dans le département de l'Isère, — 35 ans.

Durée de la vie moyenne dans le département moyen de la France, — 36 ans.

Nombre de centenaires dans le département de l'Isère, pour un million d'habitants, — 4 centenaires.

Nombre de centenaires dans le département moyen de la France, pour un million d'habitants, — 4 centenaires.

Digitized by Google

Décès par âge, dans le département de l'Isère, pendant les années 1836, 1837, 1838 et 1839.

Décès par âge.	Année 1836	Année 1837	Année 1838	Année 1839
Morts-nés.	792	726	717	484
De 1 à 3 mois.	1,588	1,438	1,623	1,697
De 3 à 6.	585	550	607	450
De 6 à 12.	694	652	706	668
De 1 à 2 ans.	1,026	784	1,109	888
De 2 à 3.	397	393	454	362
De 3 à 4.	203	121	261	237
De 4 à 5.	128	159	172	149
De 5 à 6.	102	105	152	114
De 6 à 7.	84	103	117	103
De 7 à 8.	78	79	89	108
De 8 à 9.	76	69	74	75
De 9 à 10.	63	90	82	97
De 10 à 15.	273	337	304	304
De 15 à 20.	349	399	404	417
De 20 à 25.	500	550	580	561
De 25 à 30.	402	644	505	419
De 30 à 35.	385	462	422	437
De 35 à 40.	400	407	416	369
De 40 à 45.	397	474	468	460
De 45 à 50.	400	455	446	414
De 50 à 55.	484	522	534	477
De 55 à 60.	552	615	633	578
De 60 à 65.	682	722	746	648
De 65 à 70.	796	750	804	699
De 70 à 75.	841	1,016	823	769
De 75 à 80.	634	676	603	637
De 80 à 85.	497	604	555	492
De 85 à 90.	214	210	180	189
De 90 à 95.	45	69	45	43
De 95 à 100.	11	9	10	14
De 100 à etc.	1	2	0	4
Total. . .	13,662	14,152	14,641	12,873

Digitized by Google

Nombre de décès par chaque mois.

Mois.	Année 1836	Année 1837	Année 1838	Année 1839
Janvier.	1,330	1,294	1,413	1,179
Février.	1,173	1,130	1,271	1,086
Mars.	1,275	1,853	1,382	1,127
Avril.	1,257	1,470	1,299	1,152
Mai.	1,105	1,191	1,137	1,011
Juin.	890	919	952	884
Juillet.	948	843	971	924
Août.	1,233	984	1,351	1,222
Septembre.	1,400	1,152	1,406	1,279
Octobre.	1,096	1,155	1,281	1,069
Novembre.	981	1,065	1,048	987
Décembre.	974	1,016	1,130	953
Total. . .	13,662	14,152	14,641	12,873

Digitized by Google

Décès de vieillards âgés de 80 *ans et plus, dans le département de l'Isère, pendant les années* 1816, 1817, 1818 *et* 1819, 1217 *décès.*

Les mêmes décès, par sexe et par individus mariés ou non mariés.

Années.	De 80 à 85 ans.	De 85 à 90 ans.	De 90 à 95 ans.	De 95 à 100 ans	De 100 ans à etc.
1836.					
Garçons.	17	5	1	»	»
Hommes mariés.	83	46	8	1	1
Veufs.	164	70	9	4	»
Filles.	29	10	2	»	»
Femmes mariées.	29	12	2	»	»
Veuves.	175	71	23	6	»
1837.					
Garçons.	15	9	2	»	»
Hommes mariés.	104	20	9	2	»
Veufs.	200	89	28	3	1
Filles.	24	6	2	1	»
Femmes mariées.	42	7	2	»	»
Veuves.	219	79	26	3	1
1838.					
Garçons.	25	12	»	»	»
Hommes mariés.	87	24	10	»	»
Veufs.	180	70	17	»	»
Filles.	19	5	2	1	»
Femmes mariées.	32	3	»	»	»
Veuves.	203	66	16	9	»
1839.					
Garçons.	22	6	3	»	»
Hommes mariés.	72	25	7	1	»
Veufs.	175	71	16	7	1
Filles.	23	6	»	»	»
Femmes mariées.	33	8	»	»	»
Veuves.	167	73	17	6	3
Total. . .	2,190	775	203	44	7

Digitized by Google

Les mêmes décès, par arrondissements.

Arrondissements.	De 80 à 85 ans.	De 85 à 90 ans.	De 90 à 95 ans.	De 95 à 100ans	De 100 ans à etc.
Grenoble.	806	295	81	15	1
Vienne.	592	216	52	12	2
La Tour-du-Pin.	456	150	41	9	3
Saint-Marcellin.	336	114	29	8	1
Total. . .	2,190	775	203	44	7

Décès suivant leur nature, dans le département de l'Isère, en 1839.

Arrondissements.	Maladies ordinaires.	Variole.	Suicides.	Morts accidentelles.
Grenoble.	4,909	8	16	88
Vienne.	3,094	»	15	20
La Tour-du-Pin.	2,955	»	1	39
Saint-Marcellin.	1,737	»	2	7
Total. . .	12,695	8	34	154

Les mêmes décès, par sexe.

Maladies ordinaires.

Hommes.	6,120
Femmes.	6,575
Total. . . .	12,695

Morts accidentelles.

Hommes.	96
Femmes.	58
Total. . . .	154

Varioles.

Hommes.	4
Femmes.	4
Total. . . .	8

Suicides.

Hommes.	32
Femmes.	2
Total. . . .	34

Naissances, mariages et décès à Grenoble, en 1840.

Naissances. . . .	841
Mariages.	247
Décès	1043

Digitized by Google

Décès par nature.

Sexe.	Variole.	Suicides.	Morts accidentelles.	Autres décès.
Hommes.	21	5	4	488
Femmes.	11	»	2	512
Total. . .	32	5	6	1,000

Enfants légitimes et illégitimes ou naturels (reconnus et non reconnus) nés dans le département de l'Isère en 1836, 1837, 1838 et 1839.

Arrondissement de Grenoble.

Enfants.	Année 1836	Année 1837	Année 1838	Année 1839
Légitimes, garçons.	3,231	2,915	3,119	3,021
Légitimes, filles,	3,002	2,765	2,917	2,836
Illég. recon., garç.	38	28	52	23
Illég. recon., filles.	41	35	32	21
Illég. non rec., garç.	393	343	278	212
Illég. non rec., filles.	429	377	307	201
Total. . .	7,134	6,463	6,705	6,314

Arrondissement de Vienne.

Enfants.	Année 1836	Année 1837	Année 1838	Année 1839
Légitimes, garçons.	2,244	2,181	2,142	2,091
Légitimes, filles.	2,080	2,106	2,151	2,176
Illég. recon., garç.	18	25	17	15
Illég. recon., filles.	20	9	19	11
Illég. non rec., garç.	102	116	92	90
Illég. non rec., filles.	110	101	83	92
Total. . .	4,574	4,538	4,504	4,475

Digitized by Google

Arrondissement de la Tour-du-Pin.

Enfants.	Année 1836	Année 1837	Année 1838	Année 1839
Légitimes, garçons.	2,056	1,896	1,966	1,891
Légitimes, filles.	1,909	1,834	1,970	1,846
Illég. recon., garç.	10	8	9	16
Illég. recon., filles.	6	7	14	15
Illég. non rec., garç.	59	65	51	64
Illég. non rec., filles.	72	61	63	57
Total. . .	4,112	3,871	4,073	3,889

Arrondissement de Saint-Marcellin.

Enfants.	Année 1836	Année 1837	Année 1838	Année 1839
Légitimes, garçons.	1,195	1,107	1,193	1,214
Légitimes, filles.	1,116	1,115	1,079	1,103
Illég. recon., garç.	9	8	7	7
Illég. recon., filles.	7	8	7	3
Illég. non rec., garç.	43	25	25	33
Illég. non rec., filles.	40	48	32	32
Total.. . .	2,410	2,275	2,379	2,392

Nombre total des enfants légitimes et illégitimes ou naturels (reconnus et non reconnus) nés dans chaque arrondissement du département de l'Isère en 1836, 1837, 1838 *et* 1839.

Arrondissements.	Année 1836	Année 1837	Année 1838	Année 1839
Grenoble.	7,134	6,463	6,705	6,314
Vienne.	4,574	4,538	4,504	4,475
La Tour-du-Pin.	4,112	3,871	4,073	3,889
Saint-Marcellin.	2,410	2,275	2,379	2,392
Total. . .	18,230	17,147	17,661	17,070

Digitized by Google

Nombre de naissances annuelles, légitimes et illégitimes, dans le département de l'Isère, au terme moyen des années 1836, 1837, 1838 *et* 1839.

Naissances légitimes, — 16,368 naissances.
Naissances illégitimes, — 1,160 naissances.

Nombre de naissances annuelles, légitimes et illégitimes, dans le département moyen de la France, au terme moyen des mêmes années 1836, 1837, 1838 *et* 1839.

Naissances légitimes, — 13,530 naissances.
Naissances illégitimes, — 842 naissances.

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

Moyenne annuelle des enfants trouvés et abandonnés, dans le département de l'Isère, de 1824 à 1833 compris, — 558 enfants.

Dépense moyenne annuelle pour chaque enfant trouvé, — 54 francs.

Moyenne annuelle des enfants trouvés et abandonnés dans le département moyen de la France de 1824 à 1833 compris, — 392 enfants.

Dépense moyenne annuelle dans ce même département, pour chaque enfant trouvé, — 82 francs.

Nombre de décès d'enfants trouvés, dans le département de l'Isère, de 1824 à 1833 compris, pour 100 enfants sauvés âgés de 12 ans, — 229 décès.

Nombre de décès d'enfants trouvés, dans le département moyen de la France, de 1824 à 1833 compris, pour 100 enfants sauvés âgés de 12 ans, — 519 décès.

Nombre d'enfants trouvés et abandonnés, dans le département de l'Isère, au 1er janvier 1824 et au 31 décembre 1833 :

Au 1er janvier 1824, — 1578 enfants;
Au 31 décembre 1833, — 1944 enfants;

Nombre d'enfants trouvés et abandonnés dans le département moyen de la France, au 1er janvier 1824 et au 31 décembre 1833 :

Au 1er janvier 1824, — 1354 enfants;
Au 31 décembre 1833, — 1507 enfants.

Dépense totale des enfants trouvés et abandonnés, dans le département de l'Isère, en 1833, 115,283 francs 80 centimes.

Dépense de ces mêmes enfants, en 1834 époque où l'administration, pour obvier à un surcroît continuel de dépen-

Digitized by Google

ses; pour diminuer le nombre toujours croissant des nouvelles expositions, et pour mettre fin en même temps à une sorte de spéculation immorale de la part de parents coupables qui exposaient leurs enfants, soit pour s'exempter à leur égard de toute sollicitude, soit pour les demander ou faire demander ensuite, à l'effet de retirer par-là quelques mois de nourrice et autres allocations, fit supprimer le tour de Vienne, surveiller celui de Grenoble et avisa au moyen de déplacer ces enfants, en les faisant transférer d'un département dans un autre; — 59,981 francs.

Situation des enfants trouvés et abandonnés dans le département de l'Isère, en 1834, 1835, 1836, 1837, 1838 et 1839, avec l'indication de la dépense annuelle de ces enfants :

Années.	Enfants au 1er janvier.	Expositions nouvelles.	Enfants retirés ou placés	Décès.	Dépenses.
1834	1,944	794	1,421	379	59,981
1835	941	525	405	282	52,116
1836	803	564	107	230	58,897
1837	878	558	78	205	57,867
1838	895	202	65	140	47,035
1839	817	75	25	108	47,151

Dépense, moyenne annuelle, pour chaque enfant trouvé, depuis 1834, 51 francs 47 centimes.

Digitized by Google

ADMINISTRATION PRÉFECTORALE.

PERSONNEL DE LA PRÉFECTURE, DES SOUS-PRÉFECTURES, DES CONSEILS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.

Préfet.

Monsieur PELLENC, O. ✠.

M. Robin ✠, conseiller de préfecture, faisant fonctions de secrétaire général.

Conseillers de préfecture.

M. Hélie ✠, rue Saint-Jacques, 1.

M. Durand l'ainé, rue Lafayette.

M. Lesbros, rue Vocanson, 3.

M. Arvet, rue Vocanson, 3.

M. Peronnet ✠, chef de division, faisant fonctions de greffier.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Première division.

Cette division forme deux sections :

La première comprend généralement tout ce qui est relatif aux Contributions directes, Redevances des mines, Rétribution universitaire, Secours et Dégrèvements, Cadastre, Enregistrement et Domaines, Douanes, Eaux et Forêts, Postes, Dette publique, Cultes, Instruction primaire, Comptabilité des dépenses de l'instruction publique, Ordonnance de toutes les dépenses, Administration générale, Personnel des mairies, les demandes et acceptations de legs et donations, Demandes en aliénation et échange par les communes des établissements publics, Demandes et autorisations de plaider, Demandes en séparation et réunion de communes, Greffe du Conseil de préfecture, Archives.

La seconde comprend tout ce qui tient au règlement du Budget des communes, des hospices, des bureaux de bienfaisance, au Règlement des comptes, les Octrois, Bureaux de pesage, mesurage et jaugeage public, le Service des poids et mesures, Foires et Marchés, les Chemins vicinaux et ruraux, la Police municipale, la répartition des amendes de police, les demandes d'impositions, Paupérisme et mendicité, Statistique administrative des communes.

M. Peronnet ✠, chef, rue Perrière, 65.

M. Ch. Jourdan, chef adjoint.

Digitized by Google

Deuxième division.

Comptabilité générale et départementale, Edifices publics, Ponts et chaussées, Digues contre les rivières et les torrents, Cours d'eau, Concessions de mines, Usines, Etablissements insalubres et incommodes, Prisons, Maison de refuge de Sain-tRobert, Enfants trouvés et abandonnés, Casernes de la gendarmerie, Cours d'accouchement, Vaccine, Police médicale, Epidémie, Epizooties, Agriculture, Industrie, Commerce.

M. Lavaurs, chef, rue de Créqui, 18.

Troisième division.

Gardes nationales, Recrutement, Affaires militaires, Etat civil, Elections des députés départementales et communales, Population, Liste du jury, Marine, Naturalisation, Passe-ports à l'étranger, Permis de ports d'armes, Statistique, Police des condamnés libérés en surveillance.

M. Marc Martin aîné, sous-chef, faisant fonctions de chef, rue Chenoise, 21.

Personnel du service des chemins vicinaux.

M. Barral, agent voyer du département, passage de l'Hôtel-de-Ville, 2.
M. Brun, agent voyer de l'arrondissement de Grenoble.
M. Chaumartin, agent voyer de l'arrond. de Vienne.
M. Lambert, agent voyer de l'arr. de la Tour-du-Pin.
M. Baron, agent voyer de l'arrondis. de St-Marcellin.

M. le Préfet reçoit tous les jours depuis onze heures jusqu'à deux, et le samedi jusqu'à trois. Il n'est fait d'exception que pour les affaires urgentes.

Les mêmes dispositions s'appliquent à M. le Secrétaire général.

Les bureaux de la préfecture sont ouverts depuis deux heures jusqu'à quatre.

MM. les maires sont reçus à toute heure au cabinet du préfet et dans les bureaux.

Conseil général du département.

Membres du Conseil général nommés en exécution de la loi du 28 juin 1832.

Arrondissement de Grenoble.

Allevard et Goncelin, M. Dutrait-Désayes.
Bourg-d'Oisans, M. Alphonse Perier ✲, député.

Digitized by Google

Mens et Clelles, M. Duport-Lavillette ✲, conseiller à la cour royale.
Corps, Entraigues et la Mure, M. Henri Giroud, propriétaire.
Grenoble (Nord), M. ~~Humbert-Dubouchage ✲, maire de St-Egrève~~. Genet
Grenoble (Est), M. Félix Faure ✲, pair de France.
Grenoble (Sud) et Domène, M. Félix Réal ✲, député.
Le Touvet, M. Bravet, ancien notaire.
Sassenage et Villard-de-Lans, M. Algoud, propriétaire.
Monestier-de Clermont et Vif, M. Perret.
St-Laurent-du-Pont et Voiron, M. Albin Allegret, ancien notaire.
Vizille, M. Adolphe Perier, conseiller à la cour des comptes.

Arrondissement de Vienne.

Beaurepaire et St-Jean-de-Bournay, M. Villars, avocat.
Heyrieu et la Verpillière, M. Charreton.
La Côte-Saint-André, M. Pion, docteur en médecine.
Meyzieu, M. Roybet, juge de paix.
Roussillon, M. Jourdan, maire d'Anjou.
Saint-Symphorien-d'Ozon, M. Lombard-de-Buffière, député.
Vienne (Nord) et Vienne (Sud), M. Couturier, médecin.

Arrondissement de la Tour-du-Pin.

Bourgoin, M. Tranchand, président du tribunal.
Crémieu, M. Labonnardière, maire de Crémieu.
La Tour-du-Pin et Virieu, M. Lhoste, notaire.
Lemps, M. Bailly, maire d'Apprieu.
Morestel, M. de Flocard de Mépieu.
Pont-de-Beauvoisin et Saint-Geoirs, M. Berlioz, maire du Pont-de-Beauvoisin.

Arrondissement de Saint-Marcellin.

Pont-en-Royans, M. de Montal, conseiller en la cour royale.
Rives, M. Victor Blanchet ✲, manufacturier et propriétaire.
Roybon et St-Etienne-de-St-Geoirs, M. Rolland-Garagnol ✲.
Saint-Marcellin, M. Chabert-d'Hières, propriétaire.
Tullins et Vinay, M. de Bézieux, maire de Cognin.

SOUS-PRÉFECTURES.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Dans chaque arrondissement communal administré par un sous-préfet (l'arrondissement du chef-lieu est administré par M. le préfet), il y a un conseil d'arrondissement composé de onze membres.

Ce conseil s'assemble chaque année; l'époque de sa réunion est déterminée par une ordonnance royale; la durée de sa session ne peut excéder quatre jours.

Digitized by Google

Il nomme un de ses membres pour président, et un pour secrétaire.

Il fait la répartition des contributions directes entre les villes, bourgs et villages de l'arrondissement.

Il donne son avis motivé sur les demandes en décharges qui sont formées par les communes.

Il exprime son opinion sur l'état et les besoins de l'arrondissement, et l'adresse au préfet.

ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE.

L'arrondissement de Grenoble est composé de 214 communes : formant 20 cantons, dont les conseillers sont à :

Allevard, M. Dutrait-Morges.
Goncelin, M. Gautier ✲, ancien maire de Goncelin.
Bourg-d'Oisans, M. Argentier, notaire au Freney.
Mens, M. Richard, juge de paix.
Clelles, M. Primard, maire de St-Martin-le-Vinoux.
Corps, M. Tourniaire, suppléant du juge de paix.
Valbonnais, M. Blanc, maire de Valbonnais.
La Mure, M. Nicolet ✲, conseiller à la cour.
Grenoble (Nord), M. Aribert, adjoint.
Grenoble (Est), M. Bertier ✲, juge de paix.
Grenoble (Sud-Est), M. Arvet-Touvet, propriétaire.
Domène, M. Auguste Laforte, propriétaire.
Le Touvet, M. Jean Ducruy aîné, propriétaire.
Sassenage, M. Gueynau, maire de Pariset.
Villard-de-Lans, M. Bertrand (Eugène), propriétaire.
Monestier-de-Clermont, M. David, ancien notaire.
Vif, M. Fornier ✲, président à la cour.
St-Laurent-du-Pont, M. Margot, notaire et maire.
Voiron, M. Denantes (Frédéric), négociant.
Vizille, M. Bonnard, avocat général.

ARRONDISSEMENT DE VIENNE.

M. Dode, auditeur au conseil d'Etat, sous-préfet à Vienne.
M. Guesdron, secrétaire.

L'arrondissement de Vienne est composé de 131 communes, formant 10 cantons, dont les conseillers sont à :

Beaurepaire, M. Bertin (Vital).
Saint Jean-de-Bournay, M. Muret.
Heyrieu, M. Rosier, maire.
La Verpillière, M. Chollier, notaire.
La Côte-Saint-André, M. Bert, médecin.
Meyzieu, M. Courvoisy, maire de Jons.

Digitized by Google

Roussillon, M. Jourdan (Pierre-Sébastien).
Saint-Symphorien-d'Ozon, M. Reymond.
Vienne (Nord), M. Bonnard.
Vienne (Sud), M. Faugier, notaire.

ARRONDISSEMENT DE LA TOUR-DU-PIN.

M. DE VERTILLAC, sous-préfet à la Tour-du-Pin.
M. Henriet, secrétaire.

L'arrondissement de la Tour-du-Pin est composé de 125 communes, formant 8 cantons, dont les conseillers sont à :

Bourgoin, M. Martin, notaire à Bourgoin.
— M. Buisson, maire de Bourgoin.
Crémieu, M. Candy, juge de paix.
La Tour-du-Pin, M. Joseph Chevalier.
Virieu, M. Rouillon, juge de paix.
Lemps, M. Vial, propriétaire.
Morestel, M. Bertrand, juge de paix.
Pont-de-Beauvoisin, M. Pravas.
Saint-Geoire, M. Perrin, juge de paix.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MARCELLIN.

M. VALLIER COLOMBIER ✻, sous-préfet à St-Marcellin.
M. Riondet, secrétaire.

L'arrondissement de Saint-Marcellin est composé de 84 communes, formant 7 cantons, dont les conseillers sont à :

Pont-en-Royans, M. Marchand, notaire.
Rives, M. Repiton-Préneuf, juge de paix à Rives.
— M. Kléber, manufacturier.
Roybon, M. Saint-Romme, avocat.
Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, M. Simian, maire.
Saint-Marcellin, M. Berret.
— M. Martin, propriétaire.
Tullins, M. Gerard ✻, juge de paix.
Vinay, M. Louis Blanchet, négociant à Saint-Gervais.

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ GÉNÉRALE
POUR LE DÉPARTEMENT.

MAISON DE SAINT-ROBERT.

Conseil d'inspection et de surveillance.

M. Humbert du Bouchage ✲, maire à Saint-Egrève, président.
M. de la Chance ✲.
M. Meffre, négociant.
M. Richard, propriétaire.

Administration.

M. Courvoisier O. ✲, directeur.
M. Baboulin, contrôleur.
M. Michel, médecin.
M. Fusat, aumônier.

ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA VILLE DE GRENOBLE.

M. H. Berriat, maire, C. ✲, rue de Moidieu.
MM. Aribert, Dubeux, Chanrion, adjoints.
Secrétariat. M. Besson-Oddoz, secrétaire en chef.
Bureau de l'état civil. M. Blanc, chef.
Bureau des Contributions, Affaires militaires et Passe-ports, M. N., chef.
Receveur municipal. M. Avril, rue Montorge, 1.
Travaux publics. M. Barillon, architecte de la ville, rue Montorge, 1.

Conseil municipal.

Messieurs

Repellin, avocat, rue de France.
Cécillon, avoué, sur le Quai.
Bertrand, juge au tribunal civil, rue du Pont-St-Jaime.
Charransol, avocat, place Claveyson.
Crépu (Alexandre), avocat, place Claveyson.
Muret, rue Perrière.
Dutrait-Désayes, avocat, rue Lafayette.
Crozet ✲, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Buisson, ancien notaire, rue Bayard.

Digitized by Google

Mallein (Jules), avocat, rue Lafayette.
Margot, banquier, place aux Herbes.
Brunet, juge de paix, rue Pertuisière.
Royer, conseiller, Grand'rue Neuve.
Mounier, banquier, place Grenette.
Michal (Laurent), propriétaire, rue Marchande.
Robert, notaire, rue Lafayette.
Giroud, notaire, rue du Quai.
Paul, entrepreneur, rue Saint-André.
Leborgne (Prosper), commissionnaire de roulage, rue St-François.
Navizet, négociant, rue St-Laurent.
Arnaud fils, rue des Récollets.
Farconnet (Frédéric), avocat, rue Bayard.
Bertier ✻, juge de paix, place St-André.

Conseil des Répartiteurs.

Messieurs
Perret (André), place Grenette, 12.
Barault (Antoine), rue du Palais.
Bonin (Charles-Alexis), place Notre-Dame, 3.
Paul (Jean-Baptiste), rue Saint-André.
Bois, avocat, rue Lafayette.

Répartiteurs adjoints.

Messieurs
Charreton, rue Bayard, 10.
Bonnefous, rue des Récollets, 1.
Calvat (Jean-Baptiste), rue St-Laurent.
Eymard, avocat, rue Derrière-les-Remparts.
Gonin, Grand'rue, 2.

ÉTABLISSEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE,

A GRENOBLE.

HOSPICE CIVIL DE GRENOBLE.

Le conseil de charité, créé par l'ordonnance royale du 31 octobre 1821, a été supprimé par une autre ordonnance royale du 2 avril 1831.

Noms de MM. les Administrateurs, d'après l'ordre et l'époque de leur nomination.

Messieurs
Le Maire, président.
De Noaille, président de chambre à la cour royale, administrateur.
Alphonse Ducruy, négociant, *idem.*

Digitized by Google

Penet, ancien député, administrateur.
Teyssier, propriétaire, *idem.*
Michel, ancien directeur du dépôt de St-Robert, *idem.*
Proby, secrétaire général.
Etienne, receveur.
Péronnet, économe.
Bergeret, agent rural.

Service de santé, soit pour le civil, soit pour le militaire.

MM. Berlioz, médecin; Robin, *idem*; Alexandre Charvet, *idem*; Fournier, chirurgien; Silvy, *idem;* Chanrion, *idem;* Aribert-Dufresne, médecin adjoint; Massot (Paul), aide-major.

CONSEIL DE SALUBRITÉ.

Breton, docteur-médecin, vice-président.
Duport-Lavillette, conseiller à la cour royale.
Royer, *idem.*
Saint-Romme, avocat.
Leroy, docteur-médecin.
Piatet, négociant.
Leborgne, commissionnaire.
Clopin, entrepreneur.
Félix Giraud, entrepreneur.
De Montal, conseiller à la cour royale.
Bonnard, avocat général.
Villars, juge d'instruction.
Gras, ingénieur des mines.
Aubergeon cadet, pharmacien.
Bragard, artiste vétérinaire.
Ruban fils, architecte.
Riondet fils, architecte.
Gras (Albin), docteur en médecine.

COMITÉ D'ADMINISTRATION

De la société établie pour l'extinction de la mendicité.

Messieurs

Le Maire de Grenoble, président.
Royer (Casimir), conseiller à la cour, vice-président.
Blanchet, avocat général, secrétaire.
Leborgne, négociant, trésorier.
Teyssier, propriétaire.
Repellin, avocat.
Romand père, avocat.
Rolland, conseiller.

Digitized by Google

Allard, avocat.
Dossat, commissaire-prieur.
Piat-Desvial, conseiller.
Crépu (Alexandre), avocat.
Sorrel, avoué.
Fauché-Prunelle, conseiller.
Nicolas, médecin.

Inspecteurs des pauvres.

1er *Arrondissement.*

Messieurs

Rouillon, négociant.
Jouvin, négociant.
Navizet (François), négociant.
Morteau, rentier.
Quinson, négociant.
Jail, négociant.

2e *Arrondissement.*

Messieurs

Michel, propriétaire.
Navizet (Louis), négociant.
Péronnet, chef de bureau à la préfecture.
Ollivier (François), gantier.

3e *Arrondissement.*

Messieurs

Buissard, avoué.
Viallet, négociant.
Riondet, architecte.
Eymard père.
Salviani, négociant.

4e *Arrondissement.*

Messieurs

Ruelle, capitaine en retraite.
Leroy, négociant.
Monjot, gantier.
Robert, boulanger.

5e *Arrondissement.*

Messieurs

Brun, médecin.
Clunel, négociant.
Barault, propriétaire.
Faure-Durif, avoué.
Eymard, avocat.
Rey, pharmacien.

6e *Arrondissement.*

Messieurs

Ollagne, négociant.
Gonnet, négociant.
Perrière, peigneur de chanvre.
Bertier tanneur.

7e *Arrondissement.*

Messieurs

Lafond, drapier.
Gaillard, rentier.
Esprit, ciergier.

Bureau.

M. le Maire de Grenoble, président.
M. Royer, vice-président.
M. Leborgne, trésorier.
M. Blanchet, secrétaire.
M. Allard, vice-secrétaire.
M. Gras, docteur-médecin.

Digitized by Google

BUREAU CENTRAL DE CHARITÉ.

M. le Maire de Grenoble, président.
M. Pagès, rentier.
M. Moulezin,
M. Diday, rentier.
M. Simon, *idem.*
M. Lagarde, *idem.*

SALLE D'ASILE DE SAINT-LAURENT,

CRÉÉE LE 14 AOUT 1837.

Bureau.

Présidente. Madame Berriat, rue de Moidieu.
Vice-Présidente. Madame Badon, rue Pérollerie.
Idem. Madame Rivier, place Grenette.
Trésorière. Madame
Vice-Trésorière. Madame Rouillon, rue Saint-Laurent.
Secrétaire. Madame Simon, place Sainte-Claire.
Vice-Secrétaire. Madame Perrin, née Mounier.

Dames inspectrices.

Madame Berlioz.
Madame de Bernard (Alexis).
Madame Dubeux.
Madame Giroud(*recev. général*).
Madame Giroud Fontanille.
Madame Giroud-Marinière.
Madame Grimaud.
Madame la comtesse Marchand.
Madame Nicolet.
Madame de Pisançon.
Madame Perier (Alphonse).
Madame de Rollin.
Madame Tesseire.
Madame Teissier.
Madame de Tourneuf (Henri).
Madame Blanchet, née Rivier.
Msdame Beylié (Auguste).
Madame Aribert, hôtel Bellier.
Madame Duchesne.
Madame Pal (Camille).
Madame Kœnig (J.), *directrice de la salle d'asile.*
Madame Kœnig (Louise), *sous-directrice.*

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES JEUNES LIBÉRÉS.

Messieurs	f.
Pellenc, préfet de l'Isère,	20
M. Legagneur, prem. présid.	20
De Bruillard, évêque,	10
Nadaud, procureur génér.,	20
Berriat, maire de Grenoble,	10
Algoud, membre du conseil général,	10
Allegret, *idem.*	10
Bravet, *idem.*	10
Duport-Lavillette, conseiller, *idem.*	10
Dutrait-Deshayes, *idem.*	10
Félix-Faure, pair de France, *idem.*	10
Giroud (Henri), *idem.*	10
Humbert-Dubouchage, *id.*,	10
Perier (Alph.), député, *id.*,	10
Perier (Adolphe),	10
Perret, *idem*,	10
Réal (Félix), conseiller d'état, député, *idem.*	10
Couturier, médecin, *idem.*	10
Charreton, *idem*,	10
Jourdan, *idem*,	10
Lombard de Buffières, député, *idem*,	10
Pion, médecin, *idem*,	10
Roybet, juge de paix, *id.*,	10
Villars, avocat, *idem*,	10
Bailly, *idem*,	10
Berlioz, *idem.*	10
Flocard de Mépieu, *idem*,	10
Labonnardière, méd., *id.*,	10
Lhoste, notaire, *idem*,	10
Tranchand, président, *idem*,	10
Blanchet (Vict.), nég., *id.*,	10
Blanchet (Augustin), négociant, *idem*,	10
De Bézieu, *idem*,	10
Chabert d'Hières, *idem*,	10
De Montal, conseiller, *idem*,	10
Rolland Garagnol, *idem*,	10
De Boissieux, proc. génér.,	10
Nicolas, président,	10
Gautier, doyen,	10
Gautier fils, juge d'instruction,	10
Verney, propriétaire,	10
Lesbros, conseiller de préfecture,	10
Vallier Colombier, s-préf.,	10
Mallein (Jules),	10
De Cournon, sous-préfet,	10
Robin, cons. de préfect.,	10
Bonnard, avocat général,	10
Pagès,	10
Carrière,	10
Peronnet, chef de division à la préfecture.	10
Ruelle, payeur,	10
Daclon, directeur des contributions indirectes,	10
Charpin, avocat,	10
Romand fils, juge suppléant	10
Duchesne, avocat,	10
Durand (Charles), négoc.,	10
Chaulaire, conservateur,	10
Giroud-Fontanille, ancien directeur de la poste,	10
Giroud, receveur général,	10
Perrard, conservateur des hypothèques,	10
Mallein, directeur des contributions directes,	10
Rocher (Camille), négociant à la Côte,	10
Rocher (Edouard), *idem.*	10
Rocher (Firmin), *idem*,	10
Madame veuve Chanron, propriétaire à la Côte,	10
Simian, notaire, *idem*,	10
D'Hautefard, receveur de l'enregistrement, *idem*,	10
Buisson, médecin, *idem*,	10

Digitized by Google

Messieurs	f.
Rocher (Hippolyte), juge de paix, *idem*,	10
Bert (Charles), médecin, membre du conseil d'arrondissement,	10
Bert, procureur du roi,	10
Villars, juge d'instruction,	10
Corréard, avocat,	10
Dubois de Romans, directeur des douanes,	10
Blanchet, avocat général,	10
Aumond, commis en chef,	10
Cheminade, conseiller,	10
Dubeux, banquier,	10
Loïs Hermenous, secrétaire de l'académie,	10
Barault, propriétaire,	10
Duboys-Aymé, ancien dép.,	10
Reynaud, avoué,	10
Cécillon, avoué,	10
De Ventavon cadet, avocat,	10
Cottavoz, greffier,	10
Doyon, ancien banquier,	10
Aug. Thevenet, négociant,	10
Pierre Vigne, à Vizille,	2
Bathonet, *idem*,	3
Bethoux, *idem*,	1
L. Marguin, à Vizille,	2
J.-L. Chapuis, *idem*,	2
C. Guillot, *idem*,	1
V. Berthier, *idem*,	1
N. Avril, *idem*.	1
Gallien, cadet, *idem*,	2
A. Vialet, *idem*,	1
Perratone, *idem*,	1
Moulezin, propriétaire,	10
Delagrée, avocat,	10
Henri Mounier,	10
Louis Perrin,	10
Louis Martin, député,	10
Ferdinand Blanc, juge,	10
Jacquemet, propriétaire à Biviers,	10
Rivier fils, juge suppléant,	10
Michoud, juge suppléant,	10
Emmanuel Teisseire fils,	10
Rey, conseiller,	10
Rozier, médecin à Heyrieu,	10
Clément, procureur du roi,	10
Vincendon-Dumoulin,	5

Comité.

Messieurs

Pellenc, préfet,
Legagneur, premier président,
De Bruillard, évêque,
Nadaud, procureur général,
Berriat, maire,
} *Présidents honoraires.*

Duport-Lavillette, conseiller, *Président.*
Gautier, doyen de la faculté, *Vice-Président.*
Robin, conseiller de préfecture, *idem.*
Charpin, *Secrétaire.*
Dubeux, banquier, *Trésorier.*
Algoud, membre du conseil général.
Mallein (Jules), avocat.
De Montal, conseiller.
Villars, juge d'instruction.
Reynaud, avoué.
Cheminade, conseiller.
Augustin Thevenet, négociant.

Digitized by Google

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

Compagnie française du Phénix pour le département de l'Isère, autorisée par ordonnance royale du 1er septembre 1819.

Directeurs. MM. Milanta et Desnoux, rue Lafayette, Marut-de-l'Ombre, rue Montorge.

Messieurs

Gayet, agent intermédiaire à Allevard.
Prudhomme, *idem* à Corps
Borel jeune, *idem* à Pontcharra.
Malvezi aîné, *idem* à Mens.
Bertrand, notaire, *idem* à Rochefort.
Faure, ancien greffier, *idem* à Vizille.
Martelon, *idem* à Voiron.
Ribot, *idem* à Domène.
Rochas, *idem* au Villard-de-Lans.

Arrondissement de Vienne.

M. Sauteyrac, agent spécial et inspecteur.

Arrondissement de La Tour-du-Pin.

M. Martin, agent particulier à Aost.

Arrondissement de Saint-Marcellin.

M. le chevalier Gerin, agent particulier.

Compagnie d'assurance générale contre l'incendie, et compagnie d'assurance générale sur la vie des hommes, rue Richelieu, 97, à Paris.

Directeur pour la ville de Grenoble. M. Adolphe Blanchet, rue Mortoge, 10.

Compagnie royale d'assurances contre l'incendie et sur la vie des hommes, rue de Ménars, 3, à Paris, autorisée par ordonnance royale du 11 février 1820.

Agents généraux du département de l'Isère.

Messieurs

Aug. Perier et Comp., pour l'arrondissement de Grenoble.
Faure ✲, pour l'arrondissement de Vienne.
Archer, pour l'arrondissement de la Tour-du-Pin, à Bourgoin.
Periolat, pour l'arrondissement de Saint-Marcellin.

Digitized by Google

Agents particuliers de l'arrondissement de Grenoble.

Messieurs

Roux, greffier à Allevard.
Girard fils, négociant, au Bourg-d'Oisans.
Bois fils, à Corps.
Julhiet, notaire, à Domène.
Sividre, percepteur à Gières, pour les cantons de Grenoble, *extrà muros*.
Liothaud, à Pontcharra, pour Goncelin.
Bachasse, négociant à Mens.
Faure, notaire au Monestier-de-Clermont.
Gondrand, propriétaire à la Mure.
Margot, notaire à Saint-Laurent-du-Pont.
Beroard (Siméon), à la Terrasse, pour le Touvet.
Bertrand (Eugène), notaire au Villard-de-Lans.
Buquin, notaire à Vif.
Aug Perier et comp^e^, à Vizille.
Rambaud frères, à Voiron.

L'UNION, compagnie d'assurance contre l'incendie, et compagnie d'assurance sur la vie humaine, autorisée par ordonnance du roi des 5 octobre 1828 et 21 juin 1829.

La compagnie est représentée à Grenoble par M. Eymard Grand'rue, 26.

Société d'assurance mutuelle contre l'incendie, ensuite de l'ordonnance royale du 21 mai 1829, contre la grêle, formée à Valence pour les départements de la Drôme, de l'Isère, de l'Ardèche, de Vaucluse et du Gard.

On assure à Grenoble, chez M. Cochet, agent principal de la société, rue du Vieux-Temple.

LA PROVIDENCE, compagnie anonyme d'assurances contre l'incendie, place Vendôme, 6, à Paris.

Directeur à Grenoble, pour le département de l'Isère, M. Boscary, capitaine d'artillerie, place Sainte-Claire, hôtel de la Poste.

SERVICE DES DILIGENCES.

Diligences de Grenoble à Lyon, par la route la plus courte, Moirans, Rives, la Frette, Eclose. — Voiture à coupé, berline et

Digitized by Google

rotonde. — Départ chaque jour à 8 heures du soir, arrivée à 11 heures. — Bureaux, à Grenoble, chez MM. B. et V. Charvet frères, place Grenette, 12; à Lyon, chez M. Gachet, rue Saint-Dominique, hôtel des Courriers.

Malle-poste nouvelle de Grenoble à Lyon, trajet en 12 heures, 4 places. — Départ de Grenoble à 6 heures du soir; départ de Lyon à 6 heures du soir. — Même bureau que la diligence ci-dessus.

Diligence de Grenoble à Marseille, par Gap, Sisteron, Manosque et Aix. — Départ chaque jour à deux heures du soir, arrivée à 7 heures du matin. — Même bureau que ci-dessus.

Diligence de Grenoble à Chambéry. — Départ chaque jour à 8 heures du matin, arrivée à 4 heures du soir. — Même bureau que ci-dessus.

Route de Grenoble à Valence.

Diligence. — Départ chaque jour à 5 heures du soir, arrivée à 7 heures du matin.

Voiture du Courrier. — Départ chaque jour à 3 heures du matin, arrivée à 2 heures du soir.

Les bureaux sont à Grenoble, chez M. Loguier, rue de France.

MESSAGERIES DU COMMERCE.

Services réunis de Gaillard frères, Gillet et Plasson, Leborgne et compagnie.

Par Voiron, la Tour-du-Pin et Bourgoin.

Départ de Grenoble chaque jour à une heure après midi.

Bureaux :
- à Grenoble, place Grenette, 12.
- à Voiron, chez M. Bricher Blondin, maître de poste.
- à la Tour du Pin, chez M. Canoby, commissionnaire.
- à Bourgoin, chez M. Plaffin, négociant.
- à Lyon, place du Port-du-Temple, 45.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

Docteurs en médecine, Docteurs en chirurgie, Chirurgiens, Officiers de santé et Pharmaciens exerçants à Grenoble selon l'ordre de réception.

Messieurs

Rosset, rue Sainte-Claire, maison Dubouchage.
Berlioz, médecin de l'hospice civil, rue Pertuisière, 11.

Digitized by Google

Brun, rue Pérollerie, 5.
Eymard (Sylvain), rue Neuve en face la voûte du collége, 27.
Breton, professeur de physique à la faculté des sciences, place Notre-Dame, 3.
Giroud, rue Très-Cloîtres.
Michel, rue Lafayette.
Leroy, professeur de chimie à la faculté des sciences, rue Pérollerie, 4.
Dalban, rue du Vieux Temple, 2.
Fournier, chirurgien de l'hospice civil, rue Bayard.
Chanrion, rue Vocanson, 1.
Robin, rue de la Halle, 10.
Bois, place Grenette, 1, sous la voûte du Jardin-de-Ville.
Charvet (Alexandre), rue Lafayette, 1.
Landini fils, rue Saint-Jacques, 2.
Silvy neveu, chirurgien de l'hospice civil, rue Vocanson, 2.
Aribert-Dufresne, médecin adjoint de l'hospice, rue Lafayette, 8.
Crépu (Albin), rue de la Halle, 2.
Campmas, médecin en chef de l'hôpital militaire, rue Neuve-des-Capucins, 9.
Massot (Paul), rue Montorge, 3.
Faure, rue Vocanson, 4.
Gras, rue des Vieux-Jésuites, 23.
Nicolas (Charles), rue Brocherie, 2.
Bernard, rue Sainte Claire, 5.
Joffre (Henri), rue des Vieux-Jésuites, 6.

Docteurs en chirurgie.

essieurs

Ovide, place des Tilleuls.
Silvy oncle, chirurgien honoraire de l'hospice civil, rue Pérollerie, 4.
Landini père, rue Saint-Jacques, 2.

Officiers de santé.

Messieurs

Michel (Antoine), rue des Clercs.
Eymard (Joseph), place de la Halle.
Larret, rue des Vieux-Jésuites, 8.

Officiers de santé astreints par leur diplôme à ne s'occuper que d'une partie unique et déterminée de la chirurgie.

Messieurs

Feuillet, chirurgien-bandagiste, Grand'rue, 17.
Despine, chirurgien-dentiste, place Grenette, 8.
Mounier, chirurgien-dentiste, rue Chenoise, 9.

Digitized by Google

Pharmaciens reçus par les facultés de médecine.

Messieurs

Breton, place Notre-Dame.
Rey, place Grenette, 21.
Savoie (Eugène), rue des Clercs, 19.
Liotard, place aux Herbes.
Rigaud, rue Marchande, 1.
Savoye (Louis), rue des Vieux-Jésuites.
Gabriel (Charles), rue Vocanson.

Pharmaciens reçus par le jury.

Messieurs

Ricard, place Grenette, 12.
Perrotin, Grand'rue-Neuve, 47.
Berger, à l'hôpital civil.
Pignol, rue Très-Cloîtres.

Jury médical du département de l'Isère.

Messieurs

Landini, docteur en médecine.
Chanrion, *idem.*

Pharmaciens adjoints au jury médical.

Messieurs

Savoye (Louis), rue des Vieux-Jésuites.
Bouteille, Grand'rue.
Rigaud, rue Marchande.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

M. Mallein, directeur, rue Saint-Jacques, 16.
M. Miroglio, inspecteur, à Saint-Martin-le-Vinoux.

Contrôleurs.

Messieurs

Le Deschault, contrôleur principal, rue Neuve, maison Perier.
Murcé, place Sainte-Claire, hôtel de la Poste.
Boisserenc, contrôleur, rue Bayard, 2.
Mounier, contrôleur à Grenoble.
Armand, contrôleur à Voiron.
Estienne, contrôleur à la Côte-St-André.
Navarre, contrôleur à Vienne.

Digitized by Google

Dutriac, contrôleur à Vienne.
Papailhiou, contrôleur à Vienne.
Bourne, contrôleur à Grenoble, rue Lafayette.
Joseph, contrôleur à la Tour-du-Pin.
Chauvette, contrôleur à la Tour-du-Pin.
Pellenc, contrôleur à Saint-Marcellin.
Ramus, surnuméraire.
Genie, *idem*.

Receveur général.

M. Giroud ✲, rue du Quai, 4.

Receveurs d'arrondissements.

Messieurs

Giroud fils, à Grenoble; Bertrand de Norvin, à Vienne; Lebas, à la Tour-du-Pin ; Pillieron, à St-Marcellin.

Percepteurs de la ville de Grenoble.

1er *Arrondissement.* M. Coste, ancien hôtel de la poste.
2e *Arrondissement.* M. de Chichiliane, rue des Vieux-Jésuites, 3

Payeur du département.

M. Ruelle ✲, rue du Gouvernement.

CADASTRE.

L'arpentage parcellaire est achevé dans le département.
M. Vallentin fils, géomètre vérificateur du cadastre du département de l'Isère.
M. Para (Honoré), délimitateur.
M. Rongy, triangulateur, faisant fonctions de géomètre en chef.

Géomètres de première classe.

MM. Trotton, Dussert, Jeannin, Journet, Bertet, Para (Jean), Chaboud, Charrat, Romand, Vacher, Gaillard.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Sont placés dans les attributions de l'administration des contributions indirectes, la perception des droits sur les boissons, distilleries, tabacs, voitures publiques, cartes à jouer, matières d'or et d'argent; sur la navigation intérieure, les bacs, bateaux et canaux, poudres à feu; le recouvrement du dixième du produit net des octrois des communes, et le prélèvement, sur le revenu des communes, pour frais de casernement.

Digitized by Google

Direction de Grenoble.

Messieurs

Daclon ✲, directeur du département, rue Bayard, 1.
Huet, contrôleur de comptabilité, rue Ste-Claire, 13.
Dupuy de Bordes, O. ✲, entreposeur des tabacs et poudres, à Grenoble, rue du Vieux-Temple.
De Piétro, contrôleur ambulant.
Pierre, receveur principal et particulier pour l'arrondissement de Grenoble, rue de Bonne, 4, au 1er.
Arnaud, contrôleur de ville, rue Neuve-des-Capucins, 14.
Bonnefous, premier commis de direction, place Grenette, 14.
Royer-Dupré, deuxième commis de direction.
Dupuy de Bordes, troisième commis de direction.
De la Chave de la Neufville, receveur de la banlieue, rue de Créqui, 44.
Gay, commis à cheval de la banlieue, place Grenette, 6.
Durand, commis à cheval, à Voiron.
De Salase, receveur à cheval, à la Mure.
Bourgade, commis à cheval à la Mure.
Béroard, receveur à cheval, à Tencin.
Baume, commis à cheval, à Tencin.
Guigue, receveur à cheval, au Touvet.
Céas, commis à cheval, au Touvet.
Billans, receveur à cheval, à Vif.
Savoye, commis à cheval, à Vif.
Simonin, receveur à cheval, à Vizille.
Benet, commis à cheval, à Vizille.
Fagot-Barral, receveur ambulant à pied, au Bourg-d'Oisans.

Direction de Vienne.

Bourdet-Cadville, directeur d'arrondissement, à Vienne.
Clément, receveur principal, entreposeur, à Vienne.
Bodin, contrôleur de ville, à Vienne.
Chaboz, contrôleur-receveur, à Meyzieu.
Gassaud, commis à cheval, à Meyzieu.
Farjon, receveur à cheval, à St-Jean-de-Bournay.
Minguet, commis à cheval, à Saint-Jean-de-Bournay.
Braquet ✲, receveur à cheval, à Saint-Symphorien-d'Ozon.
Crouzil, commis à cheval, à St-Symphorien-d'Ozon.
Vial, receveur à cheval, au Péage.
De Latour, commis à cheval, au Péage.
Pascal, receveur à cheval, à la Côte-St-André.
Allemand, commis à cheval, à la Côte-St-André.
Sibourg, receveur de navigation, à Anthon.

Digitized by Google

Direction de Bourgoin, arrondissement de la Tour-du-Pin.

Messieurs

Johanys, directeur d'arrondissement, à Bourgoin.
Guy, receveur principal, entreposeur, à Bourgoin.
Chabert, receveur à cheval, à la Tour-du-Pin.
Moulin, commis à cheval, à la Tour-du-Pin.
Etienne, receveur à cheval, au Pont de-Beauvoisin.
Mielly, commis à cheval, au Pont-de-Beauvoisin.
Bleton, receveur à cheval, au Grand-Lemps.
Bouchard, commis à cheval, au Grand Lemps.
Sicard, receveur à cheval, à Crémieu.
Grimaud, commis à cheval, à Crémieu.
Biesse, surnuméraire, au Pont-de-Beauvoisin.
Paulin, surnuméraire, au Grand-Lemps.

Direction de Saint-Marcellin.

Messieurs

Mallein, directeur d'arrondissement, à Saint-Marcellin.
Péronnet, receveur principal, à St-Marcellin.
Montchenu, receveur à cheval, à Vinay.
Perrier, commis à cheval, à Vinay.
David, receveur à cheval, à Tullins.
Bourgeois, commis à cheval, à Tullins.
Morizot, receveur à cheval, à St-Etienne-de-St-Geoirs.
Borel, commis à cheval, à St-Etienne-de-St-Geoirs.
Corneille, receveur à cheval, au Pont-en-Royans.
Henry, commis à cheval, au Pont-en-Royans.

Bureau de garantie des matières d'or et d'argent.

Messieurs

Hérot, contrôleur.
Pierre, receveur.
Bouchardat, essayeur, Grand'rue, 18.

Octrois.

Messieurs

Morin, préposé en chef, rue des Vieux-Jésuites, 5.
Perret, contrôleur, rue Très-Cloîtres, 20.

POIDS ET MESURES.

Messieurs

Pasqueau, vérificateur, à Grenoble, Grand'rue-Neuve.

Le bureau est dans un bâtiment dépendant de la préfecture, sous la voûte.

Digitized by Google

ADMINISTRATION

DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Messieurs

Nèple, directeur à Grenoble, rue de Moidieu, hôtel de la Cité.
Provansal, inspecteur à Grenoble.
Marcland, inspecteur à Vienne.
Curnier, *idem.*
Magnan, *idem.*
Hedde, *idem.*
Morin, *idem.*
Michoudet, vérificateur.
De Lapierre, *idem.*
Ferlat, premier commis.
D'Olive, garde-magasin, contrôleur du timbre, rue Brocherie.
Guérin, timbreur.

Conservateur des hypothèques.

Messieurs

Perrard, à Grenoble, rue du Quai : ses bureaux sont ouverts de 8 heures du matin à 4 heures de relevée.
Recourdon, à Vienne.
Faulcon, à Bourgoin.
Gaillard, à Saint-Marcellin.

Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines.

Messieurs

Buquin (actes civils), à Grenoble, place Ste-Claire.
Gagneur (actes judiciaires), rue des Vieux-Jésuites.
Piollet (timbre extraordinaire), à la direction.

Outhier, à Allevard.
Jouve, à Beaurepaire.
Grégoire, au Bourg-d'Oisans.
Lacroix, à Bourgoin.
Billotau, à Corps.
Loyauté, à Crémieu.
Brunat, à Domène.
Barriol-Dubreuil, à Goncelin.
Douare, à Heyrieu.
Lambert-d'Hautefare, à la Côte-St-André.
Arvet, à la Mure.
Lasalle, à la Tour-du-Pin.
Guillien, au Monestier-de-Clermont.
Montaudon, au Grand-Lemps.
Accarias, à Mens.
Rivière, à Meyrieu.
Mirabel, à Morestel.
Piquet, au Pont-de-Beauvoisin.
Clément, au Pont-en-Royans.
Marcland, à Rives.
Chambaud, à Roybon.
Dumaine, à Roussillon.
Meyer, à St-Etienne-de-Saint-Geoirs.

Digitized by Google

Veyron-Lacroix, à St-Jean-de-Bournay.
Lautier, St-Geoire.
Calvel, à St-Laurent-du-Pont.
Bourjat, à St-Marcellin.
Blein, à St-Symphorien-d'Ozon.
Fournier, à Sassenage.
Ferrand, au Touvet.
Besson, à Tullins.
Tardieu, à la Verpillière.
Grellet, à Vienne.
Lestellet, à Vif.
Clet, au Villard-de-Lans.
Charbonnier, à Vinay.
Magnin, à Virieu.
Crose, à Vizille.
Roux, à Voiron.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le 14e arrondissement forestier, dont le chef-lieu est Grenoble, se compose des départements ci-après, Hautes-Alpes, Drôme et Isère. Il forme une conservation dans laquelle il existe, outre les bois particuliers soumis à une surveillance déterminée par les lois, en forêts royales et bois communaux, savoir :

	Bois domaniaux.	Bois communaux.	Total.
Hautes-Alpes.	1,916 hect.	60,002 hect.	61,918 hect.
Drôme. . . .	12,046	34,939	46,985
Isère.	13,663	59,153	72,816
	27,625	154,094	181,719

Conservation de Grenoble.

Messieurs

De Buffevent, rue St-Hugues, 1.
Vallagnosc, garde général, secrétaire de la conservation, rue Neuve-des-Capucins, 3.
Tirloir, garde à cheval sédentaire, attaché à la conservation.

Agents forestiers du département de l'Isère.

Messieurs

Dessarsins, inspecteur à Grenoble, rue de Sault, 2.
Lichtlin, sous inspecteur à Grenoble, rue Chenoise, 10.
Henriot, garde général, au Bourg-d'Oisans.
De Boudard, garde général, au Touvet.
Guy, garde général, à Vizille.
Lallouette, garde général, à la Mure.
Landru, garde général, à Mens.
Tassy, garde général, à St-Laurent-du-Pont.
Tessier, inspecteur, à St-Marcellin.
Grené, garde général, à Bourgoin.

Digitized by Google

De Sartiges, garde général, à Vienne.
De Chabannes, garde général, à Saint-Marcellin.
Chabert, arpenteur forestier, place des Cordeliers.
Eymard, arpenteur forestier, place Claveyson.
Rostaing, arpenteur forestier, rue Chenoise, 8.
Devaux, arpenteur forestier, à Villette-Serpaise.
Frachon, arpenteur forestier, à St-Marcellin.

Arpenteurs forestiers du département de la Drôme.

Messieurs

Grasset, inspecteur, à Valence.
Souques, inspecteur à Die.
Curton, garde général, à Valence.
Taponier, garde général, à St-Donat.
Rambaud, garde général, à Montélimar.
Richaud, garde général, à Die.
Girard, garde général, à Châtillon.
Henry, garde général, à la Chapelle-en-Vercors.
Frezon, garde général, à Nyons.
Morel, arpenteur forestier, à Valence.
Gontier, arpenteur forestier, au Bourg-lès-Valence.

Agents forestiers du département des Hautes-Alpes.

Messieurs

Delafont, inspecteur, à Gap.
Jousse de Fontanières, inspecteur, à Embrun.
Fabre, garde général, à Gap.
Mathieu, garde général, à Serre.
Aubanel, garde général, à Veynes.
Fructus, garde général, à Embrun.
Desaumery, garde général, à Briançon.
Bertier, garde général, à Guillestre.
Bernard, arpenteur forestier, à Gap.
Roche, arpenteur forestier.

DOUANES.

Directeur. M. le baron du Bois de Romand ✲, et de l'ordre de St-Maurice, rue de la Paix, maison de la Chance.

Inspecteurs. . . MM.
- Inverizio, à la Tronche.
- Prié, à Pontcharra.
- Parrenin, au Pont-de-Beauvoisin.

Sous-inspecteurs. MM.
- Vaucher, au Pont-de-Beauvoisin.
- De Bussy, à Chapareillan.
- Le Roy des Barres, à Entre-2-Guiers.

Digitized by Google

Recev. princip. . MM. { Dulcis, à Chapareillan. / Cupillard, à Pontcharra. / Mulot, au Bourg-d'Oisans. / Cheylus, au Pont-de-Beauvoisin. / Bunot, à Entre-deux-Guiers.

POSTE AUX LETTRES.

Inspecteur du département.

M. Mielle, place Neuve, 1.

Directeur comptable du département de l'Isère.

M. Chazaren, hôtel des Postes, place Sainte-Claire.

Messieurs

Mounier, premier commis.
Geofroy, second commis.
Lhoste, troisième commis.
Roche, quatrième commis.
Duc-Martin, surnuméraire.
Vidaud, premier facteur, rue Lafayette, 10.
Gianotti-Martin, second facteur, place St-Jean, hôtel de la Cité.
Caillat, troisième facteur, rue St-François, 8.
Fournier, quatrième facteur, rue Neuve, 37.
Bonnard, facteur de la Banlieue, rue des Clercs, 22.
Jourdan, garçon de bureau, concierge de l'hôtel.

Départs et arrivées des courriers.

Paris, Lyon, la Verpillière, Bourgoin, Crémieu, Morestel, la Tour-du-Pin. — Vienne, Saint-Jean-de-Bournay, Beaurepaire, la Côte-St-André, Virieu, le Grand-Lemps, Rives.

(La distribution se fait à 6 heures du soir. La dernière levée de la boîte se fait à neuf heures du soir.)

Valence, Romans, Saint-Marcellin, Vinay, Tullins, Voreppe, Moirans.

(La distribution se fait à 3 heures du soir. La dernière levée de la boîte se fait à 9 heures du soir.)

Gap, la Mure, Mens, Corps, Vizille. — Briançon, la Grave, le Bourg-d'Oisans.

(La distribution se fait à 7 heures du matin. La dernière levée de la boîte se fait à 6 heures du soir.)

Chapareillan, le Touvet, Crolles, Goncelin, Domène. — Monestier-de-Clermont, Vif.

(La distribution se fait à 3 heures du soir. La dernière levée de la boîte se fait à 9 heures du soir.)

Digitized by Google

Le Pont-de-Beauvoisin, Voiron, Chambéry et l'Italie.

(La distribution se fait à 10 heures du matin. La dernière levée de la boîte se fait à 8 heures du matin.)

Petite poste. — Lettres de la ville pour la ville.

(La distribution se fait à 7 heures et à 10 heures du matin et 3 heures du soir.

Nota. Les lettres affranchies une heure avant la dernière levée de la boîte partiront le même jour.

Poste aux chevaux.

M. B. Charvet, maître de poste, rue de l'Ecu.

ACADÉMIE DE GRENOBLE.

Cette académie embrasse dans sa juridiction, les départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes.

PERSONNEL.

Recteur. M. Avignon ✲, place de la Halle.
Recteur honoraire. M. Ferriot ✲, à St-Ismier.
Inspecteurs. MM. Soullié, place Notre-Dame, 6; Dizy, place des Tilleuls, 2.
Secrétaire. M. Hermenous, rue St-Jacques, 18.

Conseil académique.

Messieurs

Avignon ✲, recteur, président.
Soullié, inspecteur de l'académie.
Dizy, *idem.*
Gautier ✲, doyen de la faculté de droit.
Breton ✲, doyen de la faculté des sciences.
Mallein (Jules), professeur à la faculté de droit.
Gueymard, professeur à la faculté des sciences.
L'abbé Gattrez, proviseur du collége royal.
Allotte, professeur de mathématiques au collége royal.
Legagneur O. ✲, premier président de la cour royale.
Pellenc, préfet de l'Isère.
Nadaud, procureur général.
Alphonse Perier, député.
Berriat, maire de Grenoble.
Cheminade, conseiller à la cour royale de Grenoble.
Accarias, président du tribunal civil.
Durand l'aîné, conseiller de préfecture.
Pagès, ancien chef de division au ministère de l'intérieur.
Hermenous, secrétaire du conseil.

Digitized by Google

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen. M. Gautier ✲, place St-Jean, hôtel de la Cité.
Secrétaire-caissier. M. Désartaux, rue Brocherie.

Professeurs.

Droit romain. M. Quinon, place Grenette, 18.
Code civil. MM. Gautier, Burdet, rue St André; Taulier, rue Vocanson, maison Jail.
Procédure civile et législation criminelle. M. Bolland, place Grenette, 18.
Droit commercial. M. Gueymard, rue Saint-Jacques.
Droit administratif. M. Mallein, rue Lafayette, 13.

Suppléants.

MM. Girerd, place du Bœuf; Gadot, rue Vocanson, 4.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen. M. Breton ✲, place Notre-Dame.
Secrétaire. M. Gueymard ✲, rue Neuve.

Professeurs.

Mathématiques pures et appliquées. M. Dumoulin, rue des Vieux-Jésuites, 22.
Physique. M. Breton ✲, place Notre-Dame.
Chimie. M. Leroy, rue Pérollerie, 4.
Histoire naturelle. M. Gueymard, Grand'rue-Neuve, 36.
Zoologie. M. Charvet, rue Lafayette, 1.

ÉCOLE SECONDAIRE DE MÉDECINE.

M. Robin, directeur.
M. Silvy, secrétaire.

Professeurs.

Anatomie et physiologie, M. Charvet.
Pathologie chirurgicale. M. Silvy.
Opérations et accouchements. M. Fournier.
Clinique interne. M. Robin.
Clinique externe. M. Chanrion.

Digitized by Google

Chimie et pharmacie. M. Leroy.
Histoire naturelle médicale. M. Aribert-Dufresne.
Pathologie interne. M. Gras.
Travaux anatomiques. M. Massot, chef.

COMMISSION D'EXAMEN

REMPLAÇANT LA FACULTÉ DES LETTRES.

Messieurs

Un inspecteur d'académie faisant les fonctions de doyen.
Patru, professeur de philosophie.
Delaistre, professeur de rhétorique, place Notre-Dame, 8.
Allotte, professeur de mathématiques spéciales, rue Lafayette.
Lallemant, professeur de physique.
Poinsignon, professeur d'histoire.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Comité supérieur.

Messieurs

Pellenc O. ✲, préfet, président.
Berthier ✲, juge de paix, vice-président.
Péronnet ✲, chef de division à la préfecture, secrétaire.
Bert, procureur du roi.
Berriat C. ✲, maire de Grenoble.
Avignon ✲, recteur de l'académie.
Gattrez, proviseur du collége.
Couret, inspecteur des écoles primaires.
Toscan, curé de la paroisse de Saint-Louis.
Bonifas, pasteur.
Félix Faure ✲, pair de France, membre du conseil général.
Félix Réal ✲, député, *idem.*
Alphonse Perier ✲, député, *idem.*
Humbert-Dubouchage, *idem.*
Duport-Lavillette ✲, *idem.*
Perret, *idem.*
Dutrait-Desayes, *idem.*
Adolphe Perier, *idem.*
Allegret, *idem.*
Bravet, *idem.*
De Montal, *idem.*
Algoud, *idem.*

Digitized by Google

Gautier, membre du conseil d'arrondissement.
David, *idem*.
Pommier, instituteur.

COMMISSION D'EXAMEN

Pour la délivrance des brevets de capacité aux instituteurs.

Messieurs

Le Recteur, président
Breton ✲, doyen de la faculté des sciences.
L'abbé de Lemps, curé de St-André.
Durand l'aîné, conseiller de préfecture.
Bonifas, pasteur.
Clopin, professeur de langues vivantes.
Mathieu, professeur de l'école normale.

COMMISSION D'EXAMEN

Pour les Institutrices.

Messieurs les membres de la commission précédente, et de plus :

Mesdames

Clopin, rue Lafayette.
Baratier, quai Perrière.
Mlle Girard (Aimée), place Notre-Dame.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE.

A Grenoble, M. Fauron, directeur, à Ste-Marie-d'en-Haut.
A Gap, M. Couttolenc, directeur.

Ecoles modèles protestantes.

A Mens (Isère), M. Blanc, pasteur, directeur.
A Dieulefit (Drôme), Brun, pasteur, directeur.

INSTITUTIONS COMMUNALES.

Messieurs

Hauquelin, directeur de l'école supérieure.

Digitized by Google

Pagnier (frère Damien), directeur des frères de la doctrine chrétienne.
Martin, directeur de l'enseignement mutuel.

Inspection des écoles primaires de l'Isère.

M. Couret, inspecteur, place Ste-Claire, 4.
M. de Lescazes, sous-inspecteur, à Vienne.

COLLÉGE, INSTITUTIONS ET PENSIONS.

Collége royal de Grenoble.

Proviseur. M. Gattrez.
Econome. M. Tourraton.
Censeur. M. Riton.
Culte. M. l'abbé Maigné.
Médecins. MM. Breton, Berlioz.

Professeurs.

Philosophie. M. Patru.
Rhétorique. M. Delaistre.
Physique et Histoire naturelle. M. Lallemand.
Mathématiques spéciales. M. Allotte.
Mathématiques élémentaires. M. Miége.
Histoire. M. Poinsignon.
Seconde. M. Delavigne.
Troisième. M. Chabert.
Quatrième. M. Pupat.
Cinquième. M. Perret.
Sixième. M. Victor.
Classe élémentaire. MM. Martin, Habault.
Maîtres d'étude. MM. Grégoire, Collard, Vaubourg, Ricart.
Langue et littérature anglaises. M. Clopin.
Langue et littérature allemandes. M. Egli.
Maître de dessin. M. Couturier.
Maître d'écriture. M. Salvy.

Collége de Vienne.

M. Fabre, principal.

Collége du Pont-de-Beauvoisin.

M. Pegoud, principal.

Chefs d'institution de plein exercice.

MM. Jules Taulier, à St-Martin-le-Vinoux; l'abbé Actorie à Feyzin.

Digitized by Google

Pensions de Grenoble et du département.

M. Fayollat, rue Bayard, à Grenoble.
M. Bidal, à Grenoble.
M. Morel, à Grenoble.
MM. Falque à Tullins, Meyer à Voiron, Lejacq à Bourgoin, Mondon à la Mure, l'abbé Girard au Bourg-d'Oisans, de Flacieux à Moidieu, Desseux à Meyzieu, Sigaud à Crémieux, l'abbé Barbier à St-Marcellin, Baret à Rives.

ÉCOLES DE DESSIN, D'ARCHITECTURE ET COURS DE BOTANIQUE, A GRENOBLE.

Cette école, qui est publique et gratuite, est établie dans une des salles de la préfecture. Les élèves y sont admis sur l'autorisation de M. le Maire de la ville. Leur nombre est, année commune, d'environ 50. Ils y apprennent les principes, l'académie et l'ornement. Les leçons ont lieu tous les jours, les jeudis et dimanches exceptés, à deux heures.

Directeur. M. Rolland, rue Neuve-des-Capucins, 9.
Professeur adjoint. M. Couturier, rue Lafayette.
Professeur d'architecture. M. Barillon, rue Montorge, 11.
Professeur de sculpture architecturale. M. Sappey, rue des Vieux-Jésuites, 5.
Professeur de botanique. M. Crépu (Albin), rue de la Halle, 2.
Jardinier. M. Feuillet à Ste-Marie.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE GRENOBLE.

L'administration de la Bibliothèque, du Musée, de l'école de dessin de cette ville, est déléguée à une commission nommée par M. le Maire, qui doit être renouvelée par tiers chaque année, et dont les membres sortants sont rééligibles. Elle est composée aujourd'hui de Messieurs

Le Maire de Grenoble, président.
Leroy, docteur en médecine.
Blanchet, avocat général.
Gras, ingénieur des mines.
Jules Mallein, professeur à la faculté de droit.
Jacquier, avocat.
Repellin, avocat.
Rolland, conservateur du musée.
Sappey, sculpteur.
J. J. A. Pilot.
Ducoin, bibliothécaire, secrétaire de la commission.

Digitized by Google

Jours d'ouverture. Les dimanches, lundi, mercredi, jeudi et samedi, le matin, depuis neuf heures jusqu'à midi, et le soir depuis deux heures jusqu'à six en été, et jusqu'à quatre et demie en hiver.

Pendant les vacances, qui ont lieu le mardi, le vendredi et les fêtes légales de chaque semaine, et durant le mois de septembre et d'octobre, on peut voir cet établissement en s'adressant au concierge.

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES ET DES ARTS DE GRENOBLE.

Cette société se compose des membres suivants :

Président. M. Berriat, maire de Grenoble.

Vice-Président. M. Gautier, doyen de la faculté de droit de Grenoble.

Secrétaire. M. Ducoin, bibliothécaire de la ville de Grenoble.

Secrétaire-adjoint. M. Imbert-Desgranges, conseiller à la cour royale de Grenoble.

Membres du conseil d'administration.

Messieurs

Blanchet, avocat général.
Alexandre Fauché, conseiller à la cour royale de Grenoble.
Matthieu de Ventavon, avocat.
Burdet (Victor), professeur à la faculté de droit de Grenoble.

Trésorier. M. Crozet, greffier à la cour royale de Grenoble.

Autres membres.

Messieurs

Auzias, avocat.
Badon, avocat.
Barillon, architecte de la ville de Grenoble.
Bertier, juge de paix.
Boys (Albert du), avocat.
Bonnefous, homme de lettres.
Berthin (Vital), homme de lettres.
Crozet, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Charbonnel-Salle, avocat.
Dantard, avocat.
Delaistre, professeur de rhétorique au collége royal de Grenoble.
Du Bois-Aimé, ex-député.
Duchesne, avocat.
Duport-Lavillette, conseiller à la cour royale.
Ducoin (Auguste), avocat.

Digitized by Google

Eymard-Duvernay, avocat.
Joffre (Henri), docteur en médecine.
Mallein (Jules), professeur à la faculté de droit de Grenoble.
Miribel (Artus de), propriétaire.
Michal, juge suppléant au tribunal civil de Grenoble.
Nadaud, procureur général.
Ollivier (Jules), juge au tribunal civil de Grenoble.
Pellenc, préfet de l'Isère.
Perrier (Eugène), secrétaire d'ambassade.
Patru, professeur de philosophie au collége royal de Grenoble.
Pina (Charles de).
Rey, conseiller à la cour royale.
Sappey, sculpteur.
Taulier (Frédéric), professeur à la faculté de droit de Grenoble.
Taulier (Jules), chef d'institution.
Teisseire (Camille), propriétaire.
Ventavon (Casimir de), avocat.
Vernet, juge au tribunal civil de Grenoble.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DES SCIENCES NATURELLES ET DES ARTS INDUSTRIELS DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.

Messieurs

Algoud, membre du conseil général, rue du Gouvernement.
Arnaud fils, propriétaire, place Grenette.
Aribert, propriétaire, rue du Quai.
Barral, voyer en chef du département.
Baratier (Charles-Pierre), imprimeur.
Berriat, maire de Grenoble, rue Bayard.
Bonnard, avocat général, rue de Créqui.
Bouteille, pharmacien, Grand'rue.
Breton ✲, doyen de la faculté des sciences, place Notre-Dame.
Carrière, propriétaire, hors la porte de France.
Cheminade, O. ✲, conseiller à la cour, rue Neuve.
Crozet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Neuve.
David, au petit Séminaire du Rondeau.
Duboys-Aimé, propriétaire, rue Vocanson.
Duchesne, propriétaire, place St-André.
Ducruy aîné, rue du Vieux-Temple.
Ducruy (Alphonse), rue du Quai.
Dufresne, docteur-médecin, rue Lafayette.
Dumas, directeur d'usines.
Dumoulin, professeur de mathématiques à la faculté.
Dupuy-de-Bordes, entreposeur des tabacs, rue du Vieux-Temple.

Digitized by Google

Durand, ancien banquier, rue des Clercs.
Flauvand fils, rue de Créqui.
Giroud, receveur général.
Giroud (Henri), propriétaire, rue Vocanson.
Giroud (Henri), avocat, sur le Quai.
Gras (Albin), docteur-médecin.
Gras (Scipion), ingénieur des mines.
Gueymard, ingénieur en chef des mines.
Gueymard (Eugène), fils.
Guillot, professeur au petit Séminaire du Rondeau.
Joffre (Henri), docteur en médecine.
Lavaurs, chef de division à la préfecture.
Leroy, professeur de chimie à la faculté, rue Pérollerie.
Lesbros, conseiller de préfecture, rue Vocanson.
Mazerat, avocat, Grand'rue.
Miribel (de), propriétaire, rue de Créqui.
Montal (de), conseiller à la cour royale, rue du Pont-St-Jaime.
Nicolas, docteur-médecin.
Ollivier (Jules), juge au tribunal civil, rue Brocherie.
Pellenc, O. ✲, préfet de l'Isère.
Pellenc (Charles), fils.
Penet, ancien député.
Perrin (L.), banquier, Grand'rue-Neuve.
Piatet, banquier, place Grenette.
Prudhomme, libraire, rue Lafayette.
Royer (C.), conseiller à la cour royale, ancien hôtel de la Poste.
Riondet, architecte, place des Cordeliers.
Robert, notaire, rue Lafayette.
Rocour, ancien notaire, sur le Quai.
Saint-Ferréol (de) fils, propriétaire, rue Neuve.
Souillé, inspecteur de l'académie, place Notre-Dame.
Savoye, pharmacien, rue Lafayette
Thomas (le baron), ancien intendant, rue Neuve-des-Capucins.
Vaulserre (de) fils.
Yvon, ancien géomètre en chef du cadastre, rue du Gouvernement.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

Président. M. Bonnard.
Vice-Président. M. Arvet.
Trésorier. M. Giroud.
Secrétaire. M. Charreton.

MM. Bigillion, Breton (Jules), Buisson, Laforte, Leborgne, Perrin, Romand, membres du bureau.

Digitized by Google

ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Ingénieurs.

Messieurs

Crozet ✻, ingénieur en chef de première classe, à Grenoble, rue Neuve.
Cunit, aspirant ingénieur, place St-Jean, hôtel de la Cité.
Berthier, ingénieur ordinaire de deuxième classe, à Vienne.
De Mont-Rond, ingénieur de deuxième classe, à Grenoble, rue de France, maison Arnaud.
Gaduel, aspirant ingénieur de première classe, rue Bayard.

Conducteur faisant fonctions d'ingénieur.

M. Potié, conducteur de première classe, au Bourg-d'Oisans.

Conducteurs des ponts et chaussées.

Messieurs

Blondel, conducteur de première classe, rue de Bonne, à Grenoble.
Peyre, *idem* de première classe, à Bourgoin.
Chaix-Bourbon, *idem* de deuxième classe, à la Mure.
Calvat, *idem* de deuxième classe, quai des Princes, à Grenoble.
Piot, *idem* de deuxième classe, rue Lafayette, à Grenoble.
Lenormand, *idem* de deuxième classe, rue Brocherie, à Grenoble.

Conducteurs auxiliaires.

Messieurs

Mayenet à Grenoble, D'Autane à Grenoble, Catier au Bourg-d'Oisans, Biehler à Vienne, Massot à Vienne, Guillaud à Vienne.

Conducteurs spécialement attachés au service des routes départementales.

Messieurs

Alix-Desgranges à Grenoble, Pomier à Roybon, Prim à la Côte-St-André, Bâche à Grenoble, Tardieu à Vienne, Marchand à Grenoble, Detremont à Grenoble.

Piqueurs des ponts et chaussées.

Messieurs

A. Roux à Grenoble, Faure au Bourg-d'Oisans, Brissaud à Grenoble, Berthoin à Vienne, Poitié (Charles) au Bourg-d'Oisans, Allemand à Clelles, Luyat à Voreppe.

Digitized by Google

Brun, piqueur des routes départementales, à Morestel; Bret à Grenoble.

Préposés des ponts à bascule.

Messieurs

Thevenont à Vienne, Landart au pont de Claix.

Bureau des ponts et chaussées.

Messieurs

Baudrand, chef, à Grenoble; Baudry, sous-chef.

ADMINISTRATION DES MINES.

Ingénieurs.

Messieurs

Emile Gueymard ✲, ingénieur en chef des mines, Grand'rue-Neuve, 36, à Grenoble, dont la surveillance embrasse les départements de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var, de Vaucluse et des Basses-Alpes.

De Villeneuve, ingénieur ordinaire des mines, à Marseille.
Gras, ingénieur des mines, à Grenoble.
Diday, ingénieur des mines, à Marseille.
Gayet, conducteur des mines, à Marseille.
Bernard, conducteur des mines, à Allevard.

DÉPUTATION DE L'ISÈRE.

M. Félix Réal, élu au 1er collége, à Grenoble.
M. Alphonse Perier, élu au 2e collége, à Grenoble.
M. Couturier, élu au 3e collége, à Vienne.
M. de Terrebasse, élu au 4e collége, à Vienne.
M. Martin, élu au 5e collége, à la Tour-du-Pin.
M. Marion, élu au 6e collége, à Saint-Marcellin.
M. Sappey, élu au 7e collége, à Voiron.

Digitized by Google

TABLEAU DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.

Arrondissement de Grenoble.

Bourg-d'Oisans, le samedi de chaque semaine.
Clelles, le mercredi.
Corps, le jeudi.
Grenoble, les mercredi et samedi.
Goncelin, le samedi.
Monestier-de-Clermont, le samedi.
La Mure, le lundi.
Saint-Laurent-du-Pont, le jeudi.
Vif, le vendredi.
Vizille, le mardi.
Le Villard-de-Lans, les samedis du mois d'octobre.

Arrondissement de Vienne.

Beaurepaire, le mercredi de chaque semaine; néanmoins les marchés ne commenceront chaque année que depuis le 1er mercredi après le 25 novembre, jusqu'au dernier mercredi du carnaval.
La Côte-Saint-André, le jeudi.
Crémieu, le mercredi.
Saint-Jean-de-Bournay, le lundi.
Vienne, le samedi.

Arrondissement de la Tour-du-Pin.

Bourgoin, le jeudi.
Le Pont-de-Beauvoisin, les lundi et vendredi.
Lemps, les mardi et vendredi.
Les Abrets, le jeudi.
La Bâtie Montgascon, le samedi.
La Tour-du-Pin, le mardi.
Virieu, le lundi.
Aoste, le mercredi.

Arrondissement de Saint-Marcellin.

Saint-Marcellin, le samedi.
Rives, le jeudi.
Roybon, le jeudi.
Tullins, le samedi.
Vinay, le lundi.

Digitized by Google

NOMS

DE MM. LES MAIRES ET ADJOINTS

DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.

ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE.

Canton de Grenoble (nord).

Communes.	*Maires.* MM.	*Adjoints.* MM.
Grenoble.	Berriat.	Aribert. Dubeux. Chanrion.
Fontanil.	de la Chance.	Genevrey.
Mont-Saint-Martin.	Bondet.	Jacquemet.
Proveysieux.	Raffin.	Finnet.
Quaix.	Perier.	Gontier.
Sarcenas.	N.	N.
St-Egrève.	du Bouchage.	Clapier.
St-Martin-le-Vinoux.	Primard.	Villaret.

Canton de Grenoble (est).

Bernin.	Draillat.	Pellat.
Biviers.	Paris.	Viro.
Corenc.	Clot.	Brissot.
Meylan.	Romand.	Bigillon.
Montbonnot.	Marchand.	Devaux.
Le Sappey.	Jay.	Navizet.
Saint-Ismier.	Marchand.	Jore.
Saint-Martin-de-Miseré.	Blanc (André).	Blanc (Antoine).
St-Nazaire.	Jacquin.	Garcin.
La Tronche.	Roudet.	Brumbois.

Canton de Grenoble (sud-est).

Bresson.	Lacroix.	Brun.
Echirolles.	Ollivier.	Piot.
Eybens.	Riondet.	Marchand.
Gières.	Berthet.	Callet.
Herbeys.	Lagarde.	Durif.

Digitized by Google

Communes.	*Maires.*	*Adjoints.*
Poisat.	Drevot.	Patras.
St-Martin-d'Hère.	Piloqne.	Chanrion.
Venon.	Mazuel..	Legier.

Canton d'Allevard.

Allevard.	Barbas.	Pra. Billaz.
La Chapelle-du-Bard.	Dufresne.	Sanne.
La Ferrière.	Gibergy.	Guerre.
Moutaret.	Vizioz.	N.
Pinsot.	Salvain.	Buisson.
St-Pierre-d'Allevard.	Biboud.	N.

Canton du Bourg-d'Oisans.

Le Bourg-d'Oisans.	Faure.	Balme. Meunier.
Allemont.	Jacquemet.	Sert.
Auris.	Pouce.	Garden.
Besse.	Faure.	Barthélemi.
Clavans.	Eymard.	Chabert.
Le Freney.	Reymond.	Argentier.
La Garde.	Vieux.	Combe.
Les Gauchoirs.	Balme.	Argentier.
Huez.	Sarrel.	Giraud.
Livet et Gavet.	Cuinat.	Fiat.
Mizoen.	Gravier.	Jouffrey.
Mont-de-Lans.	Pellorce.	N.
Ornon.	Guinard (Ant.)	Guinard (Jean).
Oulles.	Bos.	Vieux.
Oz.	Moulin.	Bettoux.
Saint-Christophe.	Turc feu (Jos.)	Turc feu (Claude.)
Vaujany.	Jacquemet.	Féréol.
Venosc.	Giraud.	Ramel.
Villard-Eymond.	Garden Gabelot.	Garden L'hessart.
Villard-Reymond.	Gardent.	Balmet.
Villard-Reculas.	Chaix.	Chalvin.

Canton de Clelles.

Clelles.	Boyer.	Mazet.
Chichilianne.	Cuchet.	Arthaud.
Monestier-du-Percy.	N.	N.
Le Percy.	Malric.	Baume.
Saint-Martin-de-Clelles.	Chrétien.	Parat.
Saint Maurice-Lalley.	N.	N.
Saint-Michel-les-Portes.	Ripert.	Dumas.

Digitized by Google

Canton de Corps.

Communes.	*Maires.*	*Adjoints.*
Corps.	Tourniaire.	Gueydan.
Ambel.	Jamier.	Helme.
Beaufin.	Didier.	N.
Les Côtes-de-Corps.	Joannais.	Robert.
Fallavaux.	Comte.	Pra.
Monestier-d'Ambel.	Blanchard.	Gagnaire.
Quet.	Grand.	Pra.
La Salette.	Moussier (J-B.)	Moussier (Pierre.)
La Sale.	Vernet.	Vieux.
Saint-Laurent-en-Beaumont.	Reynier.	Boyer.
Sainte-Luce.	Joannais.	Borel.
Saint-Michel-en Beaumont.	Vialon.	Pellissier.
Saint-Pierre-de-Méaroz.	Nicolet.	Bonniot.

Canton de Domêne.

Domêne.	Odru.	Bourgeat.
La Combe-de-Lancey.	Gauthier.	Murianne.
Laval.	David.	Blanc.
Murianette.	Giraud.	Odru.
Revel.	Carrier.	Odru.
Sainte-Agnès.	Bernard.	Curt.
Saint-Jean-le-Vieux.	Giraud.	Rebuffet.
Saint-Martin-d'Uriage.	Gerard.	Roche.
Saint-Mury.	David.	Gauthier.
Le Versoud.	Mouret.	Peronnard.
Villard-Bonnot.	Buissard.	Laforte.

Canton de Goncelin.

Goncelin.	Branche.	Sorrel.
Les Adrets.	Blanchet.	Plançon.
Le Champ.	Manquat.	Brunet.
Le Cheylas.	Durand.	Reynaud.
Froges.	Recourra.	Terrat.
Hurtières.	Michallet.	Perret.
Moretel.	Montmayeul.	Perrin.
La Pierre.	Chapuis.	Jourdanet.
Pontcharra.	Gayet.	Leothaud.
		Manificat.
Saint-Maximin.	Portaz.	Perret.
Tencin.	Chapuis.	Servoz.
Theys.	Paret.	N.

Canton de la Mure.

La Mure.	Reymond.	Desmoulins.
		Gondrand.

Digitized by Google

Communes.	*Maires.*	*Adjoints.*
Cholonge.	N.	N.
Cognet.	Paulin.	N.
Maire.	Nier.	Bethoux.
Marcieu.	Simiand.	Brun.
Monteynard.	Combe.	N.
La Motte-d'Aveillans.	Gaillard.	Bethoux.
La Motte-Saint-Martin.	Bethoux.	N.
Nantes.	Tagniard.	Freynet.
Pierre-Châtel.	Bellion.	Baron.
Ponsonnas.	Petitchet.	Poncet.
Prunières.	Badier.	Bayle.
Savel.	Farcat.	Aribert (Antoine).
Sousville.	Poncet.	N.
Susville.	Girin.	Dumolard.
Saint-Honoré.	Fuzat.	Guigner.
Saint-Theoffrey.	Combe.	Baret.
Saint-Arey.	Farçat.	Carrier.
Notre-Dame-de-Vaux.	Rival.	Dumolard.
Villard-Saint-Christophe.	Second.	Baret.

Canton du Monestier-de-Clermont.

Monestier-de-Clermont.	David.	Liotard.
Avignonet.	Romand.	Bouvet.
Château-Bernard.	Veillier.	Terrier.
Gresse.	Terrier.	Chomat.
Miribel-Lenchâtre.	Terrier.	Eymard.
Roissard.	Ville.	Bermond.
Saint-Andéol.	Martin.	Terrier.
Saint-Guillaume.	Molin.	Allemand.
Saint-Paul lès-Monestier.	Samuel.	Allemand.
Sinard.	Allègre.	N.
Treffort.	Robert.	Samuel.

Canton de Mens.

Mens.	Marié.	Bard.
Cordéac.	Ponsard.	Gachet.
Cornillon.	Bonniot.	Auvergne.
Lavars.	Nier.	Ripert.
Prébois.	Terras.	Claret.
Pellafol.	Grize.	Maillet.
Saint-Baudille et Pipet.	Dupérier.	N.
Saint-Genis.	Arnaud (Jacq.)	Arnaud (Alex.)
Saint-Jean-d'Hérans.	Richard.	Gelas.
Tréminis.	Abonnen.	Mathieu.

Canton de Saint-Laurent-du-Pont.

Saint-Laurent-du-Pont.	Margot.	Michallet.

Digitized by Google

Communes.	*Maires.*	*Adjoints.*
Entre-deux-Guiers.	Planet.	Perrin.
Miribel.	Gallin.	Cottin.
		Thédit.
St-Christophe-entre deux-G.	Cottave.	Millioz
		Mollard.
Saint Joseph-de-Rivière.	Péclet.	Billon.
Saint-Pierre-de-Chartreuse.	Cottavoz.	Baffert.
Saint-Pierre-d'Entremont.	Paquet (Jos.)	Paquet (Ignace).

Canton de Sassenage.

Sassenage.	Ferrant	Fauchon.
Engins.	Francoz.	Jallat.
Fontaine.	Ferrier.	Clément (Matth.)
Noyarey.	Thiolier.	Repellin.
Pariset.	Guénaud.	N.
Seyssins.	Moulezin.	Jourdan.
Veurey.	Point.	Cassoud.

Canton du Touvet.

Le Touvet.	Peyron.	Buissard.
Barraux.	Maximy.	Grillet.
La Buissière.	Doré.	Papet.
Chapareillan.	Paturel.	Vigan.
		Guiffray.
Crolles.	Pison.	Lajon.
La Flachère.	Guimet.	Rey.
Lumbin.	Bret.	Clément.
Montalieu.	Bonayme.	Billion.
Saint-Bernard.	Brevard.	Tournoud.
Saint-Hilaire.	Chatain.	Jail.
Saint-Marcel.	Drillat.	Pernard.
Sainte-Marie-d'Alloix.	Revol.	Bernard.
Saint-Pancrasse.	Amblard.	Eyraud.
Saint-Vincent-de-Mercuze.	Chabert.	Villierent.
La Terrasse.	Pison.	Jullien.

Canton de Valbonnais.

Valbonnais.	Blanc.	Rey.
Chantelouve.	Porte.	Dussert.
Entraigues.	Cros.	Pelissier.
Lavaldens.	Fontagnieux.	Galvin.
La Morte.	Cret.	Roux.
Oris.	Bruno.	Chabert.
Le Perier.	Bosse.	Jacquet.
Siévoz.	Freaux.	Debon.
La Vallette.	Durand (Pierre).	Durand (Joseph).
Valjouffrey.	Rousset.	Argentier.

Digitized by Google

Canton de Voiron.

Communes.	*Maires.*	*Adjoints.*
Voiron.	Denantes.	Frachon.
		Landru.
La Buisse.	Morel.	Delphin.
Chirens.	Meyer.	Blanc.
Coublevie.	Bernard.	Louvat.
Pommiers.	Barnoud.	Barnier.
Saint-Aupre.	Bourdariat.	Mollin.
Saint-Etienne-de-Crossey.	Martin.	Perrin.
Saint-Julien-de-Raz.	Cottavoz.	N.
Saint-Nicolas-de-Macherin.	Picard.	Chalaron.
Voreppe.	Barroil.	Bonne.
		Charrat.

Canton de Vif.

Vif.	Buquin.	Clapier.
Allières et Risset.	Bertrand.	Thomas.
Claix.	Comte.	Bailly.
La Cluze et Pâquier.	Allard.	Duclos.
Le Gua.	N.	Bouchier.
		Clet.
Saint-Paul-de-Varces.	Clot.	Ravat.
Varces.	de la Valette.	Georges.

Canton du Villard-de-Lans.

Villard-de-Lans.	Peyronnet.	Nicollet.
		Ravaud.
Autrans.	Brunet.	Bayle.
Lans.	Guichard.	Coynel.
Méaudre.	Chabert.	Mante.

Canton de Vizille.

Vizille.	Collin.	Rey-Joly.
		Gassaud.
Brié et Angonnes.	Dumolard.	Demonière.
Champ.	Brun.	Bonchand.
Champagnier.	Chéruzel.	Brun.
Notre-Dame-de-Comiers.	Jallu.	Nier.
Jarrie.	Orriard.	Teyssier.
Laffrey.	Nevon.	Troussier.
Notre-Dame-de-Mésage.	Finet.	Bonnet.
Montchaboud.	Arnaud.	Pras.
Saint-Barthélemy.	Clavel.	Pradourcet.
Saint Georges-de-Comiers.	Pellissier.	Dussert.
Saint-Jean-de-Vaux.	Elizon.	Roizon.
Saint-Pierre de-Mésage.	Bonnard.	Giroud.
Séchilienne.	Mathieu.	Aymoz.

Digitized by Google

Vaulnaveys-le-Bas.	Martinet.	Boulloud.
Vaulnaveys-le-Haut.	Mure.	Faure.

ARRONDISSEMENT DE VIENNE.

Canton de Vienne (nord.)

Communes.	*Maires.*	*Adjoints.*
Vienne.	N.	N. N. N.
Lusinay.	Berquet.	Grange.
Seyssuel-Chasse.	Roussillon.	Desgrand.
Septême.	Sabattier.	Bonnard.
Villette-Serpaize.	de Vaugelat.	Feuillant.

Canton de Vienne (sud).

Chonas.	Joubert.	Girardon.
Les Côtes d'Arey.	Bovier.	Decourt.
Estrablin.	Crépon.	Reymond.
Eyzin-Pinet.	Bovier.	Durand.
Jardin.	Velay.	Laurent.
Moidieu.	Nardin.	Dufier.
Reventin.	Chulliat.	Decourt.
Les Roches.	Tranchant.	Manin.
Saint-Sorlin.	Labeaume.	Boissonnet.
Vaugris.	Jury.	Garin.

Canton de Beaurepaire.

Beaurepaire.	de Barrin.	Darcieu.
Bellegarde-Poussieu.	Chaste.	Giroud.
Châlon.	Boissonnet.	Laurent.
Cour et Buis.	Rostaing.	Carcel.
Jarcieu.	Bardin.	Bourne.
Moissieu.	Lagard.	Genève.
Monsteroux.	Fanjat.	Poisat.
Montseveroux.	Joanin.	Basset.
Pact.	Giraud.	Bardin.
Pizieu.	Salomon.	Reynas.
Pommier.	Martin.	Roux.
Primarette.	de Monchalin.	Fournier.
Plevel-Tourdan.	de Luzy.	Joubert.
Saint Barthélemi.	Brenier.	Villard.

Canton de la Côte-Saint-André.

La Côte-Saint-André.	Bert.	Rocher. Humbert.
Arzay.	Revol.	Plantier.
Balbin.	Pion-Gaud.	Desplagne.

Digitized by Google

Communes.	*Maires.*	*Adjoints.*
Bossieu.	Pion.	Gaillard.
Champier.	Badin (Jean-B.)	Badin (Joseph).
Commelle.	Bect.	Ribert.
Faramans et Pajai.	Jars.	Gabillon.
Gillonay.	Veyron-Lacroix.	Chorrier.
Mottier.	Moiroud.	Barbier.
Nantoin.	Badin (Franç.)	Badin (Marc).
Ornacieux.	Carcel.	Fontenel.
Saint Hilaire.	Boullu.	Jacquier.
Semons.	Perraud.	Plantier.

Canton d'Heyrieu.

Heyrieu.	Rozier.	Fellot.
Diémoz.	Reverchon.	Chaleyssin.
Grenay.	Roussillon.	Fournier.
Oytier.	Emerard.	Moussier.
Saint-Bonnet-de-Mure	Granges.	Robert.
Saint Georges-d'Espéranche.	Ginet.	Bailly.
Saint-Just-Chaleyssin.	Dessables.	Devaux.
Saint Laurent-de-Mure.	Chapuy.	Dulaquais.
Saint-Pierre-de-Chandieu.	Guignard.	Vacher.
Toussieu.	Bret.	Quantin.
Valencin.	Trillet.	Delbaud.

Canton de Mézieu.

Mézieu.	Quinon.	Quinon fils.
Anthon.	Rogemond.	Roche.
Bron.	Germain.	Morellon.
Chassieu.	Fourrier (Jacq.)	Fourrier (Noël).
Charvieu.	Gauthier.	Gilibert.
Chavagnieu.	Radix.	Doytier.
Chavanos.	Boissat.	Dumas.
Décine-Charpieu.	David.	Deschamp.
Genas.	Quantin.	Mollard.
Janneyrias.	Bionnet.	Barge.
Jonage.	de Montriol.	Germain.
Jons.	Annequin.	Ravier.
Pusignan.	Rigoet.	Calamard.
Vaulx-en-Velin.	Milliat.	Beraud.
Villeurbanne.	Primat.	Poisat.
		Goipard.
Villette-d'Anthon.	Maniquet.	Belin.

Canton de Roussillon.

Roussillon.	Gauthier.	Bourbonnais.
Agnin.	Jourdan.	Chenu.
Anjou.	Mouchirond.	Cadier.

Digitized by Google

Communes.	*Maires.*	*Adjoints.*
Assieu.	Fabre.	Bruyère.
Auberives.	Petrequin.	Roux.
Bougé-Chambalud.	Nivon.	Goudard.
Chanas.	Pellissier.	Ternaud.
La Chapelle.	Finand.	Mouchirond.
Cheyssieu.	Baudrand.	Guerin.
Clonas.	de Latourne.	Alléon.
Le Péage.	Alphée.	Crottier.
Sablons.	Mestral.	Bertois.
Salaize.	Perouze.	Decœur.
Sonnay.	Dubois.	Dupuis.
Saint-Alban-du-Rhône.	Donnat.	Veyron.
Saint-Clair.	Faure	Zacharie.
Saint-Maurice-l'Exil.	Jourdan.	Grenouilles.
Saint-Prin.	Gayvallet.	Brunet.
Saint-Romain.	Armanet.	Glenat.
Vergnioz.	Morgue.	Dutour.
Ville-sous-Anjou.	de Terrebasse.	Mabillon.

Canton de Saint-Symphorien-d'Ozon.

Saint-Symphorien.	Farge.	Vernay.
Chaponay.	Bertrand.	Buis.
Communay.	Perrin.	Chosson.
Feyzin.	Guerrier.	Gentet.
Marenne.	Debolo.	Bret.
Mions.	Perret.	Poulet.
Serezin.	Bulhion.	Donnat.
Simandres.	Bulhion.	Roux.
Solaise.	Curty.	Toulon.
Saint-Priest.	Favard.	Payet.
Ternay.	Tenet.	Ferrus.
Venissieu.	Sandier.	Barrioz.
		Serre.

Canton de Saint-Jean-de-Bournay.

Saint-Jean-de-Bournay.	Muret.	Bizet.
		Plantier.
Artas.	Vassel.	Parent.
Beauvoir.	Ginet.	Puzin.
Chatonay.	Joct.-Monrozier.	André.
		Tourton.
Culin.	Reypin.	Jocteur.
Eclose.	Martinet.	Lacroix.
Lieudieu.	Duchenaux.	Vincendon.
Meyrieu.	Rabatel.	Nugues.
Meyssiés.	Mollard.	Pras.
Royas.	Berthier.	Bouvier.

Digitized by Google

Communes.	*Maires.*	*Adjoints.*
Savas-Mépin.	Veyron.	Bourguignon.
Saint-Agnin.	Jaillet.	Drumillon.
Tramolé.	Paccalin.	Genevay.
Villeneuve.	Clavel.	Bouillat.

Canton de la Verpillière.

La Verpillière.	Girier.	Coquet.
Bonnefamille.	de Moidière.	Ravet.
Chèzeneuve.	Badin	Chabert.
Crachier.	Bouvier.	Mollard.
Colombier.	Merle.	Gosson.
Domarin.	Marmonier.	Guillot.
Four.	Pellet.	Cecillion.
Isle-d'Abeau.	Bournicard.	Guerrier.
Maubec.	Randy.	Alex.
Meyrié.	Gonin.	Clair.
Roche.	Fontanel.	Paccalier.
Satolas.	Chevalier.	Morellon.
Saint-Alban-de-Vaulx.	Bourgeat.	Lacroix.
Saint-Quentin.	Charreton.	Barge.
Vaulx-Milieu.	Suchet.	Colonge.
Villefontaine.	Lavigne.	Sibelle.

ARRONDISSEMENT DE LA TOUR-DU-PIN.

Canton de Bourgoin.

Bourgoin.	Buisson.	Orcel.
		Cailleteau.
Châteauvilain.	Pourcher.	Benoit.
Les Eparres.	Colomb.	Armanet.
Jailleu.	Perregaud.	Parent.
		Duplan.
Montceau.	Desporte.	Cottin.
Ruy.	Silvent.	Vallet.
Saint-Chef.	Parent.	Legros.
		Martin.
Saint-Marcel.	Sastre.	Moine.
Saint-Savin.	de Menon.	Doncieux.
		Mathian.
Serezin.	Brissaud.	Martinet.
Succieu.	Brissaud.	Bourdillon.

Canton de Crémieu.

Crémieu.	Allier.	N.

Digitized by Google

Communes.	*Maires.*	*Adjoints.*
Amblagnieu.	Favre.	Chaudet.
Annoisin.	Dalphin.	Rigot.
La Balme.	Drujon.	Budin.
Carisieu.	Candy.	Grivoz.
Chatelans.	Carrel.	Rozan.
Chamagnieu.	Mathan.	Griot.
Chozeau.	Rozan.	Sornin.
Disimieu.	Demars.	Vacher.
Frontonas.	Eynard.	Vacher.
Hières.	Sornin.	Genis.
Leyrieu.	Dalbion.	Thollon.
Moras.	Perrin.	Reyboz.
Optevoz.	Vettard.	Rhône.
Panossas.	Douard.	Berger.
Parmilieu.	Mihier.	Giroud.
Saint-Baudille.	Berger.	Molly.
Saint-Hilaire-de-Brons.	Giraud.	Yvrard.
Saint-Romain.	Roux.	Cochet.
Siccieu.	Brissaud.	Romatier.
Soleymieu.	Tavel.	Gourju.
Tignieu-Jameyzieu.	Sornin.	Jacquin.
Trept.	Guicherd.	Giroud.
Veneyrieu.	Montlouvier.	Balfin.
Vernas.	Penet.	Nitholon.
Villemoirieu.	Collet.	Cochet.
Vertrieu.	Beaufrère.	Roux.
Veyssilieu.	Douard.	Roy.

Canton de Lemps.

Lemps.	Jayet.	Proby.
Apprieu.	Bailly.	Perrin.
Bevenais.	Martin-Bouvat.	Proby.
Belmont.	Bonvallet.	Clavel.
Biol.	Bonnevie.	Bouvard.
Bizonnes.	Lavillardière.	Perraut.
Burcins.	Vittoz.	Rabatel.
Châbons.	Brotel.	Vial.
Colombe.	Bailly.	Villaz.
Eydoche.	Mathian.	Laurencin.
Flachère.	Mathian (Jean).	Rostaing.
Longechenal.	Granger.	Drevon.
Saint-Didier-de-Bizonnes.	Drevet.	Bernard.

Canton de Morestel.

Morestel.	Claret.	Burillon.
Arandon.	Lutrin.	Gallet.

Digitized by Google

Communes.	*Maires.*	*Adjoints.*
Les Avenières.	Mesly.	Charvet.
		Lapierre.
Le Bouchage.	Subit.	Girerd.
Bouvesse.	Vallier.	Bertrand.
Charette.	Thollon.	Garçon.
Courtenay.	Badin.	Bouvet.
Creys-Pusignieu.	Gros.	Subit.
Curtin.	Bonnaviat.	Ramassot.
Passins.	Chanteur.	Juppet.
Quirieu.	Moyne.	Carre.
Saint-Sorlin.	Orcel.	Bejay.
Saint-Victor-de-Morestel.	Michoud.	Marigny.
Sermérieu.	Varnet.	Boyer.
Mépieu.	de Mépieu.	Sambet.
Thuellin.	Vargoz.	Rivier.
Vercieu.	Chaudet.	Guicherd.
Vezeronce.	Trouillet.	Gourju.
Veyrins.	Souvras.	Monavon.
Brangues.	Michoud de la T.	Michoud Courbois.

Canton du Pont-de-Beauvoisin.

Pont-de-Beauvoisin.	Berlioz.	Pravaz.
Les Abrets.	Novel.	Pavy.
Aoste.	Mérand.	Chevallier.
Bâtie-Montgascon.	Nesmoz.	Bollud.
Chimilin.	Dupré.	Maillet.
Corbelin.	Patricot.	Perrier.
Fitilieu.	Laléchère.	Gay.
La Folatière.	Thibault.	Pascal.
Gragnieu.	Commandeur.	Dalphin.
Pressins.	Martin.	Verdet.
Romagnieu.	Patricot.	Marron.
Saint-Albin.	Chaffard.	Grosbon.
Saint-André-le-Gaz.	Chamard.	Gentil.
Saint-Jean-d'Avelane.	Burty.	Lanet.
Saint-Martin-de-Vaulserre.	Musy.	Berger.

Canton de Saint-Geoire.

Saint-Geoire.	Dode-Dainan.	Allegret.
		Dulac.
Bâtie-Divisin.	Bellemont.	Million.
Charancieu.	Roche.	Lapierre.
Merlas.	Garon-Guinot.	Mollier.
Montferrat.	Lapierre.	Morestin.
Paladru.	Jullien.	Jayet.
Saint-Beuil.	Berthet.	Recouras.
Voissant.	Dulac.	Boffard.

Digitized by Google

Canton de la Tour-du-Pin.

Communes.	*Maires.*	*Adjoints.*
La Tour-du-Pin.	Gallet.	Arnoux.
La Chapelle.	Jouffray.	Perrin.
Cessieu.	Domenjon (Am.)	Domenjon (Marius)
Dolomieu.	Burfin.	Colombin.
Faverges.	Monin.	Guétat.
Montagnieu.	Mion.	Chevallier.
Montcarra.	Tripiez.	Bonnaz.
Rochetoirin.	Clavel.	Couilloud.
Sainte-Blandine.	Chuzel.	Poulet.
Saint-Clair.	Franquet.	Gallien.
Saint-Didier.	Monin.	Gentil.
Saint-Jean-de-Soudin.	Genin.	Bin.
Saint-Victor-de-Cessieu.	Badin.	Cochard.
Torchefelon.	Mollard.	Robert.
Vasselin.	Guillet.	Vincent.
Vignieu.	Subit.	Berthier.

Canton de Virieu.

Virieu.	Barbier.	Gros.
Bilieu.	Eyssart.	Commandeur.
Blandin.	Caillat.	Michallet.
Charavines.	Jacquin.	Pagès.
Chassignieu.	Bouvier.	Roussillon.
Chélieu.	Guillaud.	Guilloud.
Doissin.	Barril.	France.
Montrevel.	Seigle.	Durand.
Oyeu.	Bardin.	Milliat.
Panissage.	Guttin.	Guillaud.
Le Passage.	Ravix.	Bel.
Le Pin.	Mermet.	Guillaud.
Saint-Ondras.	Favier.	Marion.
Valencogne.	Blanc.	Guinet.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MARCELLIN.

Canton du Pont-en-Royans.

Pont-en-Royans.	Seguin.	Berthuin.
Auberives.	Boissonnet.	Champaviez.
Beauvoir.	Crest.	Bossan.
Chatelus.	Martin.	Charbonnel.
Choranche.	Algoud.	Albert.
Izeron.	Robert.	Liotard.

Digitized by Google

Communes.	*Maires.*	*Adjoints.*
Presles.	Glenat.	Duboucher.
Rencurel.	Odier.	Glenat.
Saint-André.	Favot.	Feugier.
Saint-Just-de-Claix.	Baboy.	Royannais.
Saint-Pierre-de-Cherenne.	Bonneton.	Didier.
Saint-Romans.	Arnaud.	Darnat.

Canton de Rives.

Rives.	Blanchet.	Guichard.
Beaucroissant.	Sarrat.	Prat.
Charnècles.	Douron.	Bois.
Izeau.	Eymain.	Repiton.
Moirans.	Brun.	Arthaud.
La Murette.	Jourdanel.	Perrin.
Réaumont.	Jacolin.	Chourot.
Renage.	Vial.	Allet.
Saint-Blaise-de-Buis.	Damieux.	Massit.
Saint-Cassien.	Berthet.	Bertholon.
Saint-Jean-de-Moirans.	Devoud.	Arnaud.
Vourey.	Alybe.	Fays.

Canton de Roybon.

Roybon.	Chabray.	Sassiat. Palais.
Beaufort.	Buissonnet.	Berthon.
Châtenay.	Vachon.	Vallet.
Lentiol.	Medalin.	Bard.
Marcillole.	Grosjean.	Mognat.
Marcolin.	Payet.	Lety.
Marnans.	Clement.	Triboulier.
Montfalcon.	Bachelin.	Charvat.
Saint-Clair.	Brizard.	Ageron.
Thodure.	Sividre.	Buis.
Viriville.	Dumoulin.	Bert.

Canton de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.

St-Etienne-de-St-Geoirs.	Simian.	Brissaud.
Bressieux.	Joud.	Rolland.
Brezins.	Drevet.	Roudet.
Brion.	Champon.	Meary.
La Frette.	Jacquier.	Bouvat.
Plan.	Naud.	Sarra.
Penol.	Garin.	Vivier.
Saint-Geoirs.	Couturier.	Duport.
Saint-Michel-de-Saint-Geoirs.	Tranchot.	Rojat.
Saint-Siméon-de-Bressieux.	Ginet.	Drevet.
Saint-Pierre-de-Bressieux.	France.	Poncet.

Digitized by Google

Communes.	*Maires.*	*Adjoints.*
Sardieu.	Cattin.	Gatel.
Sillans.	Jollans.	Pallier.

Canton de Saint-Marcellin.

Saint-Marcellin.	Cler.	Chabert. Richard.
Bessins.	Pellerin.	Vinay.
Chatte.	Giraudet.	Pithon.
Chevrières.	Cotte fils.	Cotte (Henri).
Dionay.	Buisson.	Pellat.
Montagne.	Brechon (Jean).	Brechon.
Murinais.	Revol.	Dépelay.
Saint-Antoine.	Sorrel.	Boisset.
Saint-Apolinard.	Cotte.	Pellerin.
Saint-Bonnet-de-Chavagne.	Farconnet.	Guillermet.
Saint-Hilaire-du-Rosier.	Achard.	Vic.
Saint-Lattier.	Etienne.	Clément.
Saint-Sauveur.	Perier.	Chuilon.
La Sône.	Mallein.	Chardonnil.
Saint-Véran.	Falqueverd.	Rivail.
Têche et Beaulieu.	Bouvier.	Rivail.

Canton de Tullins.

Tullins.	Masson.	Perier. Barral.
Cras.	Simian.	Perrin.
La Forteresse.	Berrier.	Bergerand.
Montaud.	Goudet.	Coing.
Morette.	Chaperon.	Thibaud.
Poliénas.	Triolle.	Penin.
Quincieux.	Albertin.	Fays.
La Rivière.	Millias.	Jaillet.
Saint-Paul-d'Iseaux.	Maron.	Poyaud.
Saint-Quentin.	Murat.	Brichet.
Vatilieu.	Michaz.	Drevet.

Canton de Vinay.

Vinay.	Corréard.	Malossane. Escoffier.
L'Albenc.	Devalois.	Carret.
Chantesse.	Ferrier.	Quinard.
Chasselay.	Jond.	Alibe.
Cognin-Malleval.	Debésieux.	Rubichon.
Rovon.	Pochin.	Rubichon.
Saint-Gervais.	Blanchet.	Rozand.
Serre-Nerpol.	Giroud.	Blanchon.
Varacieux.	Champon.	Fayard.

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE.

ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

ANCIENS ARCHEVÊCHÉS ET ÉVÊCHÉS DU DAUPHINÉ.

Deux archevêchés et cinq évêchés existaient en Dauphiné, avant 1790, c'étaient les archevêchés de Vienne et d'Embrun, et les évêchés de Grenoble, de Valence, de Die, de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Gap. Le premier de ces archevêchés étendait sa juridiction sur les évêchés de Grenoble, de Valence, de Die, de Genève et de Viviers, et l'archevêché d'Embrun sur ceux de Digne, de Grasse, de Vence, de Glandèves, de Senes et de Nice. Les évêchés de Grenoble, de Valence et de Die dépendaient, comme on le voit, de l'église métropolitaine de Vienne; l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux dépendait de l'église d'Arles, et celui de Gap était suffragant de l'archevêché d'Aix. Tous ces archevêchés et évêchés ou diocèses, à l'exception de celui de Die, s'étendaient dans les provinces voisines, ainsi qu'en Piémont et en Savoie (1), de même que les diocèses de Belley, de Lyon de Viviers, de Vaison et de Sisteron avaient eux-mêmes des dépendances en Dauphiné.

Archevêché de Vienne. Cet archevêché, le premier siége épiscopal établi dans les Gaules, dès avant le règne de Trajan, et le premier aussi qui ait porté le titre d'archevêché, double motif qui donna lieu aux prélats de cette ville de prendre le titre de Grand Primat des Primats des Gaules, a été supprimé en 1790. Son église cathédrale, placée d'abord sous le vocable des saints Machabées, était consacrée à S. Maurice et à ses compagnons, martyrs.

Evêché de Grenoble. Cet évêché, qui comprend tout le département de l'Isère, ayant été agrandi, en 1790, de la majeure partie du diocèse de Vienne et d'une partie de ceux

(1) Quelques-unes des vallées du Dauphiné, cédées au duc de Savoie par le traité d'Utrecht, et réunies au Piémont en 1713, faisaient partie du diocèse de Turin, les autres de ces vallées appartenaient au diocèse d'Embrun.

Le diocèse de Grenoble avait en Savoie 64 paroisses, réunies au diocèse de Chambéry, lors de la création d'un évêché dans cette dernière ville en 1778.

Digitized by Google

de Lyon, de Belley, de Die et de Gap, date du IVe siècle. Son église était autrefois consacrée à S. Vincent, martyr; elle est aujourd'hui sous le patronage de Notre-Dame, depuis l'épiscopat de l'évêque Isarne.

Evêché de Valence. Cet évêché, dont l'érection remonte à la fin du IIIe siècle, s'est accru, en 1790, de la plus grande partie du diocèse de Die, d'une partie de ceux de Vienne, de Viviers, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et de quelques paroisses des anciens diocèses de Vaison et de Sisteron. Il comprend aujourd'hui le département de la Drôme et a pour patron S. Apollinaire, l'un de ses évêques : son église était dédiée anciennement à S. Etienne, protomartyr ou premier martyr.

Evêché de Die. L'évêché de Die existait déjà en 220, époque où vivait S. Martius, son premier évêque connu. Le même siége épiscopal, réuni à celui de Valence, en 1276, par le pape Grégoire X, sans confusion toutefois ni des deux diocèses ni des deux chapitres, quoiqu'ils fussent soumis au même prélat, fut rétabli en 1687 et supprimé de nouveau en 1790 : son église cathédrale était consacrée à Notre-Dame.

Evêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux. L'érection de cet évêché snpprimé, comme le précédent, en 1790, est antérieure à l'an 300 : son église était sous le vocable de Notre-Dame et de S. Paul, son quatrième évêque.

Evêché de Gap. Supprimé également en 1790, cet évêché a été rétabli en 1823 pour tout le département des Hautes-Alpes, et s'est ainsi augmenté de la presque totalité du diocèse d'Embrun et de quelques paroisses des anciens diocèses de Grenoble et de Sisteron : pendant le temps de cette suppression, le département des Hautes-Alpes fut une dépendance du diocèse de Digne.

Archevêché d'Embrun. Ce siége archiépiscopal, supprimé aussi en 1790, existait depuis la première moitié du IVe siècle : son église métropolitaine était sous l'invocation de Notre-Dame.

Digitized by Google

PERSONNEL DU DIOCÈSE DE GRENOBLE.

MONSEIGNEUR PHILIBERT DE BRUILLARD O. ✠, ci-devant curé de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, EVÈQUE, né à Dijon, département de la Côte-d'Or, le 11 septembre 1765, sacré le 6 août 1826, a pris possession du siége épiscopal le 18 du même mois.

Vicaires généraux :

MM. Berthier, Périer, Rousselot. } Agréés par le Roi.

Secrétariat :

MM. Chamard, *Chanoine honoraire, Secrétaire.*
Bayon, *Chanoine honoraire, Pro-Secrétaire.*

Chapitre de la Cathérale.

Notre-Dame *(Rit Viennois).*

Chanoines d'honneur :

Monseigneur de JANSON, *Evêque de Nancy.*
Monseigneur REY, *Evêque d'Annecy.*
Monseigneur CHATROUSSE ✠, *Evêque de Valence.*

Chanoines titulaires : *

MM. Savoye, Jouffrey, Rambaud, Bouvier, *pénitencier,* MM. Rousselot, Desmoulins, Bois, Genevey, MM. Gerin, *Curé de la Cathédrale.* Orcel, *Supérieur du gd Séminaire.*

---

* Le Supérieur du grand Séminaire et le Curé de la Cathédrale ont rang de Chanoines titulaires.

Digitized by Google

Chanoines honoraires :

MM. Royer,	MM. Guédy,	MM. Boullu,
Lacoste,	Chamard,	Albertin,
Mantion,	Duc,	Gerante,
Olivier,	Ferroy,	Petit,
Nicolet,	Chambon,	Mollard,
Berthaud,	Michon,	Bayon,
Guttin,	Bouchet,	Gellinot.
Gaudreau,	Gay,	
Dorzat,	De Taxis,	

Chapelains :
- M. Douillet, *Sacristain.*
- M. Clément, *Chantre.*
- M. Badin, *idem.*
- M. Anselme, } *Maîtres des Enfants de chœur.*
- M. Berlioz, }

Officialité.

MM. Berthier, *Official.*
Rousselot, *promoteur.*

Fabrique de la Cathédrale.

MM. Berthier, *Vicaire général, Président.*
Bois, *Chanoine, Trésorier.*
Bouvier, *Chanoine, Secrétaire.*
Rousselot, *Chanoine.*
Gerin, *Curé de la Cathédrale.*
Duboys, *Président à la Cour royale.*
De Noaille, *Président à la Cour royale.*
Gautier, *Doyen de la Faculté de droit.*
Berlioz, *Docteur en médecine.*

Séminaire diocésain de Grenoble.

MM. Orcel, *supérieur.*
Rousselot, *professeur de morale.*
Rivaux, *professeur de dogme.*
Albertin, *professeur d'Ecriture sainte.*
Gay, *économe.*
Mussel, *professeur de philosophie.*

Digitized by Google

Nombre d'élèves en théologie, 90.
en philosophie, 30.

Petit Séminaire de Grenoble.

MM. Chambon, *prêtre, supérieur.*
Crochat, *prêtre, directeur.*
Laurencin, *id.* *id.*
Lacroix, *prêtre, économe.*

Professeurs :

— *de physique et chimie* . MM. Biessy, *prêtre.*
— *d'histoire naturelle* ... David, *id.*; Pelletier, *id.*
— *de mathématiques* .... Biessy, *prêtre.*; Pelletier, *id.*; Mollier, *id.*
— *de rhétorique* ..... Oriol, *id.*
— *de seconde* ..... Guillaud, *id.*
— *de 3e* ..... Pellat, *diacre.*
— *de 4e* ..... Debut, *diacre.*
— *de 5e 1re division* .... Laroche, *id.*
— *de 5e 2e division* .... Charpenay.
— *de 6e* ..... Martin, *prêtre.*

Professeurs :

— *de 7e* ..... MM. Michel, *diacre.*
— *de 8e* ..... Reynaud, *id.*
— *de dessin* ..... Mollard.

Maîtres d'étude : MM. Collomb, *prêtre ;* Pelletier, Pontet, Mollier, *idem ;* Apprin, *diacre.*

Commission pour l'administration de la caisse de secours en faveur des Prêtres âgés ou infirmes du Diocèse, établie par ordonnance de Mgr l'Evêque, du 1er janvier 1822.

Mgr l'Evêque, *président ;* MM. Berthier, *vicaire général ;* Jouffrey, *chanoine, trésorier secrétaire ;* Rousselot, *chanoine ;* Gerin, *curé de la Cathédrale ;* Redon, *recteur d'Eybens.*

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE.

CANTON DE GRENOBLE (EST).

La Cathédrale, MM. Gerin, *curé archiprêtre ;* Caron, Mélin, Chaluau, *vicaires.*

CANTON DE GRENOBLE (NORD-OUEST).

Saint-Louis, MM. Toscan, *curé-archiprêtre*, Marcon, Chabert, Buisson, Burfin, *vicaires ;* MM. Michal, Revol, Duchon, *habitués.*

Saint-André de Grenoble (cure de 2e classe).

MM. de Lemps, *curé ;* Coquentin, Charpe, *vicaires ;* MM. Mathieu, P. Raphaël, *habitués, etc.*

Saint-François-Régis.

MM. Petit, *chanoine honoraire, supérieur ;* Girard, Pellafol.

CANTON DE GRENOBLE (SUD-EST).

Saint-Joseph, MM. Mollière, *curé-archiprêtre ;* Mollière (*neveu*), Perrial, *vicaires.*

CANTON D'ALLEVARD.

MM. Marion *aîné*, *curé-archiprêtre ;* Marion 2e, Perrichon, *vicaires.*

CANTON DU BOURG-D'OISANS.

MM. Berlioux, *curé-archiprêtre ;* Juvin, *vicaire.*

Institution du Bourg-d'Oisans : MM. Girard, *directeur ;* Finet, *diacre, professeur, etc.*

CANTON DE CLELLES.

M. Cotaz, *curé-archiprêtre.*

Digitized by Google

CANTON DE CORPS.

MM. Reynier, *pro-curé-archiprêtre;* Gauthier, *vicaire.*

CANTON DE DOMÈNE.

MM. Rolland, *curé-archiprêtre;* Barbier, *vicaire.*

CANTON DE GONCELIN.

M. Rey, *curé-archiprêtre.*

CANTON DE SAINT-LAURENT-DU-PONT.

MM. Garden, *curé-archiprêtre ;* Turc, *vicaire.*

CANTON DE MENS.

MM. Maître, *curé-archiprêtre ;* Daguet, *vicaire.*

CANTON DU MONESTIER-DE-CLERMONT.

M. Pontramier, *curé-archiprêtre.*

CANTON DE LA MURE.

MM. Henry, *curé-archiprêtre ;* Format, Rabilloud, *vic.*

CANTON DE SASSENAGE.

MM. Biron, *curé-archiprêtre ;* Ronin, *vicaire.*

CANTON DU TOUVET.

MM. Rey, *curé-archiprêtre;* Croibier, *vicaire.*

CANTON DE VALBONNAIS.

M. Faure, *curé-archiprêtre.*

CANTON DE VIF.

MM. Faure, *curé-archiprêtre ;* Sapillon, *vicaire.*

CANTON DU VILLARD-DE-LANS.

MM. Beyle, *curé-archiprêtre ;* Rif, *vicaire.*

Digitized by Google

CANTON DE VIZILLE.

MM. Dupuy, *curé-archiprêtre ;* Beck, *vic.*

CANTON DE VOIRON.

MM. Albert, *curé-archiprêtre ;* Varnoux, Mogniat, Peysou, Bouvier, *vicaires ;* Denantes, *habitué.*
Boullu, *chanoine hon., aumônier de la Visitation.*
Garçon, *aumônier de l'Hôpital.*

Archiprêtré de Voreppe, dans le canton de Voiron.

MM. Marchand, *curé-archiprêtre ;* Fayolle, *vicaire.*

ARRONDISSEMENT DE VIENNE.

CANTON DE BEAUREPAIRE.

MM. Galloy, *curé-archiprêtre ;* Gabert (*F.*), Gallois (*Alexandre*), *vicaires.*

CANTON DE LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ.

MM. Molin ✠, *curé-archiprêtre ;* Molin (*Fr.*), Duret, *vic.*
Pion, *aumônier de la Visitation.*

Petit Séminaire de la Côte-Saint-André.

MM. Mollard, *supérieur.*
Trouilloud, *directeur.*

Professeurs :

——	*de rhétorique*	MM. Bouvier, *prêtre.*
——	*de seconde*	Mollard, *idem.*
——	*de 3e*	Auvergne, *diacre.*
——	*de 4e*	Perrin, *prêtre.*
——	*de 5e*	Turc, *sous-diacre.*
——	*de 6e*	Charbonneau, *prêtre.*
——	*de 7e*	Berey, *sous-diacre.*
——	*de 8e*	Perrin, *prêtre.*

Digitized by Google

Professeur de mathématiques : M. Barbier, *prêtre.*

Professeur de dessin : M. Rivière.

Préfets d'étude : MM. Perrin, *prêtre ;* Dupuy, *idem ;* Cottin, *sous-diacre.* — M. Douillet, *prêtre, aumônier des frères.*

CANTON D'HEYRIEUX.

MM. Teyssier, *curé-archiprêtre ;* N... *vicaire.*

CANTON DE SAINT-JEAN-DE-BOURNAY.

MM. Morel, *curé-archiprêtre ;* Seymat, Varnet, *vicaires.*
Point, *aumônier de Sainte-Ursule.*

CANTON DE MEYZIEUX.

M. Cartelier, *curé-archiprêtre.*

CANTON DE ROUSSILLON.

MM. Ferrouillat, *curé-archiprêtre ;* Morel, *vicaire.*

CANTON DE SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON.

MM. Bernard, *curé-archiprêtre ;* Mandier, *vicaire.*
Dorzat, *chanoine honoraire.*
Guy, *aumônier de Sainte-Ursule.*

Institution de Feyzin.

M. Actory, *prêtre, supérieur.*

Professeurs :

—— *de philosophie*.....MM. Soulerin, *prêtre*
—— *de rhétorique* ..... Martin, *idem.*
—— *de 3e*..... Paret, *idem*..
—— *de 5e*..... Payan, *idem.*
—— *de mathématiques*.. Manoha, *idem*
—— *d'histoire naturelle*.. Bravais, *idem.*

CANTON DE LA VERPILLIÈRE.

MM. Genin, *curé-archiprêtre.*
Bernard, *aumônier du couvent de Saint-Isidore.*

Digitized by Google

CANTON DE VIENNE (NORD).

Saint-André-le-Bas.

MM. Gilloz, *curé-archiprêtre ;* Bouchard, *vicaire.*
Faure, *aumônier du couvent de Notre-Dame.*

CANTON DE VIENNE (SUD).

Saint-Maurice. MM. Guttin, *curé-archiprêtre ;*
Pegoud, Gabert (*J.-C.*), *vicaires.*
Thomas, Fontenelle, Bernard, Gardeys, Drivet, Colonge, *habit.*
MM. Drevet, *aumônier de l'Hôpital.*
Collége de Vienne. Rebufet, *professeur.*

ARRONDISSEMENT DE LA TOUR-DU-PIN.

CANTON DE BOURGOIN.

MM. Chapuis, *curé-archiprêtre ;* Rostaing, Abel, *vicaires.*
Pensionnat. M. Lejacq.

CANTON DE CRÉMIEU.

MM. Barbier, *curé-archiprêtre ;* Berger, Pochoy, *vic.*
Mollard, *habitué.*
Berger, *aumônier de Sainte-Ursule.*
Sigaud, *principal du Collége.*
Ripert, *professeur.*

CANTON DE SAINT-GEOIRE.

MM. Merlin, *curé-archiprêtre ;* Clavel (*J.*), *vic.*, Vachon.

CANTON DE LEMPS.

MM. Ballet, *curé-archiprêtre ;* Ballet (*Benoît*), *vicaire.*

CANTON DE MORESTEL.

MM. Mège, *curé-archiprêtre ;* Bertaud, *vic. ;* Vetard, *hab.*

Digitized by Google

CANTON DU PONT-DE-BEAUVOISIN.

MM. Cathiard, *curé-archiprêtre;* Tabardel (*Jacq.*), *vic. Collége.* MM. Pegoud, *principal;* Bron, Pegoud, *professeurs.*

CANTON DE LA TOUR-DU-PIN.

MM. Déchenaux, *curé-archiprêtre;* Giroud *(S.), vicaire.*

CANTON DE VIRIEU.

MM. Mathais, *curé-archiprêtre;* Larivée, *vicaire.*

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MARCELLIN.

CANTON DE SAINT-ÉTIENNE-DE-SAINT-GEOIRS.

MM. Jolland, *curé-archiprêtre;* May, *vicaire.*

CANTON DE SAINT-MARCELLIN.

MM. Gaillard, *curé-archiprêtre;* Gaillard 2e, Naquin, *vicaires;* Bernard, Mathieu.
Molin, *aumônier de la Visitation.*
Collége. MM. Barbier, *principal;* Douare, *aumônier.*

CANTON DU PONT-EN-ROYANS.

M. Juvenet, *curé-archiprêtre.*

CANTON DE RIVES.

MM. Bon, *curé de Moirans, arch.;* Jacquier, *vic.*

CANTON DE ROYBON.

MM. Pichot, *curé-archiprêtre;* Plassont, *vicaire.*

CANTON DE TULLINS.

MM. Kœnig, *curé-archiprêtre;* Buisson, Crozier, *vicair.*
Berthaud, *aumônier de Sainte-Ursule.*
Pensionnat. M. Falque, *directeur.*

CANTON DE VINAY.

MM. Garcin, *curé-archiprêtre;* Garcin *(J.-B.), vicaire.*

Digitized by Google

QUATRIÈME PARTIE.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

Liste des gouverneurs du Dauphiné, depuis la réunion de cette contrée à la France en 1349 *jusqu'à leur suppression en* 1790.

Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, dauphinois, nommé en 1349.

Jean de Bologne, comte de Montfort, nommé en 1353.

Guillaume Vergy, seigneur de Mirebeau, nommé en 1356.

Raoul de Loupy, seigneur de Longvic, nommé en 1361.

Jacques de Vienne, nommé en 1370.

Charles Bouville, nommé en 1372, mort à Grenoble en 1385 : son tombeau était dans l'église de Saint-André de cette ville.

Enguerrand Eudin, seigneur de Château-Vilain, conseiller et chambellan du roi, nommé en 1385, mort à Grenoble en 1391, et enterré, comme son prédécesseur, dans l'église de Saint-André (1).

Jacques de Montmaur (dauphinois), nommé en 1391.

Geoffroy Lemeingre, dit Boucicaut, Seigneur de Bourbon, chambellan et conseiller du roi, nommé en 1399.

Guillaume de Layre, seigneur de Cornillon, dauphinois, chambellan et conseiller du roi, nommé en 1407.

Henri ou Reynier Pot, seigneur de la Prugne et de Roche-Molay, conseiller et chambellan du roi, nommé en 1409.

Jean Dangennes, seigneur de la Louppe, nommé en 1414.

Guichard, dauphin d'Auvergne, seigneur de Jaligny, nommé en 1415.

Henri, seigneur de Sassenage, dauphinois, nommé en 1416.

Gilbert de la Fayette, maréchal de France, nommé en 1422.

(1) Dans cette église étaient aussi les tombeaux des trois premiers présidents du parlement de Grenoble (*Voir* la liste des premiers présidents de ce parlement, page 88). Le tombeau de Pierre Legoux-de-la-Berchère, également premier président de cette cour et mort en 1653, souvenir érigé par Louise (Héloyse) Joly à la mémoire de son mari, était dans l'église de Sainte-Claire aujourd'hui démolie.

Digitized by Google

Randon de Joyeuse, conseiller et chambellan du roi, nommé en 1422.

Beraud, comte dauphin d'Auvergne, nommé en 1424.

Mathieu de Foix, comte de Comminges, nommé en 1426.

Raoul ou Rodolphe de Gaucour, nommé en 1428.

Louis de Laval, seigneur de Châtillon, en Bretagne, nommé en 1448.

Jean bâtard d'Armagnac, chevalier, comte de Comminges, seigneur de Tournon et de Gourdon, maréchal de France, conseiller et chambellan du roi, nommé en 1458.

Louis, seigneur de Crussol, nommé en 1473.

Louis Richard, seigneur de Saint-Prix, dauphinois, chargé de l'intérim du gouvernement du Dauphiné jusqu'à la nomination d'un nouveau gouverneur.

Jean Daillon, chevalier, seigneur de Lude, conseiller et chambellan du roi, nommé en 1473.

Palamède de Forbin, seigneur de Soliers, nommé en 1481.

Jacques de Miolans, seigneur d'Anjou en Viennois, dauphinois, nommé en 1482.

François d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois, nommé en 1483.

Philippe de Savoye, chevalier, comte de Bugey, seigneur de Bresse, nommé en 1484, depuis duc de Savoie.

Jacques de Miolans, rétabli en 1491, mort au château de Jarcieu près d'Anjou, en 1496.

Jean, comte de Foix et d'Etempes, vicomte et seigneur de Narbonne, nommé en 1497.

Antoine Grolée-de-Meuillon, seigneur de Bressieu et de Ribiers, dauphinois, chargé de l'intérim du gouvernement du Dauphiné, depuis 1500 jusqu'en 1503.

Gaston, fils du dernier gouverneur, comte de Foix et d'Etampes, duc de Nemours, tué à la bataille de Ravennes en 1512.

Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, dauphinois, nommé en 1512.

Louis d'Orléans, duc de Longueville, marquis de Rotelin, comte de Neuchâtel, nommé en 1514.

Arthus Gouffier, seigneur de Boissy, nommé en 1516, depuis, Ministre et Grand Maître de France sous François Ier.

Guillaume Gouffier, frère du précédent, seigneur de Bonnivet, amiral de France, plus connu sous le nom de *l'amiral Bonnivet*, nommé en 1519.

Michel-Antoine, marquis de Saluces, nommé en 1524.

François de Bourbon, duc d'Estouteville, comte de Saint-Pol, nommé en 1526.

François de Bourbon, fils du précédent, duc d'Estouteville, comte de Saint-Pol, nommé en 1537.

François de Lorraine, duc de Guise, Pair et grand Cham-

Digitized by Google

bellan de France, nommé en 1547; il prenait aussi dans ses lettres patentes les titres de prince de Joinville, de marquis de Mayenne et de comte de Nanteuil.

Charles de Bourbon, duc de Beaupreau, prince de la Roche-sur-Yon, nommé en 1561.

Louis de Bourbon, duc de Montpensier, souverain de Dombes, prince de la Roche-sur-Yon, dauphin d'Auvergne, pair de France, nommé en 1565.

François de Bourbon, fils du précédent, nommé en 1567; il porta, comme son père, les titres de duc de Montpensier, de souverain de Dombes, de prince de la Roche-sur-Yon, de dauphin d'Auvergne et de pair de France; auxquels titres il joignit ceux de duc de Saint-Fargeau et de Chatellerault, de marquis de Mézières et de Mirebeau.

Henri de Bourbon, fils du précédent, d'abord prince de Dombes, ensuite duc de Montpensier, pourvu du gouvernement du Dauphiné, pendant la vie de son père, en 1588.

Jean Daumont, comte de Châteauroux, maréchal de France, nommé en 1592, mort en 1595 à 73 ans.

François de Bourbon, prince de Conty, nommé en 1595.

Charles de Bourbon, comte de Soissons, nommé en 1601.

Louis de Bourbon, fils du précédent, comte de Soissons, grand maître de France, nommé en 1612.

François Créqui-de-Bonne, petit-fils de Lesdiguières en ligne féminine, duc de Lesdiguières, pair de France, nommé en 1642.

François Créqui de Bonne, fils du précédent, d'abord comte de Sault, ensuite duc de Lesdiguières, pourvu du gouvernement du Dauphiné pendant la vie de son père, en 1665.

François Daubusson, duc de la Feuillade, maréchal de France, nommé en 1681.

Louis Daubusson, fils du précédent, duc de la Feuillade, maréchal de France, nommé en 1692.

Louis, duc d'Orléans, nommé en 1724.

Louis-Philippe, fils du précédent, duc d'Orléans, nommé en 1752.

Louis-Philippe-Joseph, fils du précédent, duc d'Orléans, nommé en 1785.

Digitized by Google

ÉTAT-MAJOR

DE LA SUBDIVISION DE L'ISÈRE.

M. de Cramayel C. ⁂, maréchal de camp, commandant le département, rue de Créqui.

Sous-Intendants millitaires.

M. Prunière, sous-intendant militaire, sur le Quai, hôtel Belmont.
M. Vitteau, adjoint de première classe, hôtel de la Cité, rue de Moidieu. Bureau à la Citadelle.
M. Baret, commis de deuxième classe, rue Pertuisière, 11.
M. Mian, commis de troisième classe, rue Bayard, maison Arnaud.

Etat-major des places.

M. Thomas O. ⁂, colonel de cavalerie, commandant la place de Grenoble.
M. Lesage O. ⁂, capitaine adjudant de place.
M. Faure ⁂, *idem.*
M. Claudon, lieutenant, secrétaire archiviste de la place.
M. Songeon ⁂, capitaine adjudant de place, commandant de la citadelle de Rabot et du fort de la Bastille.
M. Courtois ⁂, chef de bataillon, commandant du fort Barraux.
M. Gerbet ⁂, chef de bataillon, commandant le Pont-de-Beauvoisin.

Dépôt du recrutement et de réserve du département de l'Isère, à la Citadelle.

M. Tabary ⁂, commandant le dépôt de recrutement de l'Isère.
M. Larmié, capitaine attaché au même dépôt de recrutement.

Secrétaires.

M. Soulié, sergent au 5e régiment d'infanterie de ligne.
M. Guyot, sergent au 11e régim. d'infanterie de ligne.
Le bureau est ouvert tous les jours, les dimanches

Digitized by Google

et les fêtes exceptés, depuis huit heures jusqu'à dix heures du matin, et depuis midi jusqu'à quatre heures du soir.

Etat-major d'Artillerie.

M. de Lacoste du Vivier O. ✠, colonel directeur.
M. Michon du Marais ✠, lieut.-col. sous-directeur.
M. Chollier, capitaine, adjoint à la direction.
M. Mongenot, capitaine en 2e, *idem.*
M. Dodeman, capitaine en 2e, *idem.*
M. Guillot ✠, capitaine, en résidence à Grenoble.
M. Simon, capitaine, en résidence au fort Barraux.
M. Logerot, agent principal comptable, à Grenoble.
M. Roux garde d'artillerie de 1re classe, agent spécial, *idem.*
M. Dessole, *idem.*
M. Robert, *idem.*
M. Ostré, *idem* de 2e classe.
M. Dupoux, *idem.*
M. Duterque, *idem* de 1re classe, au fort Barraux.
M. Vaux, chef artificier de direction, à Grenoble.
M. Duplaquet, chef-ouvrier d'état, *idem.*
M. Messent, chef-ouvrier d'état, *idem.*
M. Chateau, contrôleur d'armes de 1re classe, *idem.*

2e *Compagnie d'ouvriers.*

M. Elias, capitaine en premier.
M. Berg, capitaine en second.
M. Champollion, lieutenant en premier.

4e *Compagnie d'ouvriers.*

M. D'albiat ✠, capitaine en premier.
M. Brunel, capitaine en second.
M. Jacquenet, lieutenant en premier.
M. Mathieu, lieutenant en second.

Direction du Génie.

M. Vauvilliers O. ✠, colonel, directeur des fortifications, à Grenoble.
M. Gay ✠, lieut.-colonel, chef du génie, à Grenoble.
M. Lebeurriée, capitaine en second d'état-major.
M. Guillemaut, *idem.*

Digitized by Google

M. Larroche, *idem.*
M. Huguet-d'Etaules, *idem.*
M. Chalandon, *idem.*
M. Duché, *idem.*
M. Jahan, lieutenant en premier d'état-major.
M. Milanta, garde principal.
M. Brossard, *idem.*
M. Georgé, garde de 1re classe.
M. Cauvin, *idem.*
M. Réquier, *idem.*
M. Dématheis, garde de 2e classe.
M. Raguel, *idem.*
M. Dupaux, *idem.*
M. Caillat, *idem.*
M. Amphoux, capitaine de 1re classe, au fort Barraux.
M. Grinand, garde du génie de 1re classe, *idem.*
M. Saint-Loup, capitaine en 1er du génie, à Vienne.
M. Haour, garde du génie de 1re classe.

Gendarmerie royale.

M. de Ferry de Fontnouvelle O. ✠, colonel commandant la 18e légion, à Grenoble, rue Lafayette, 13.
M. de Montagu, chef d'escadron, commandant la compagnie, rue Vocanson.
M. Hubert, sous-lieutenant, trésorier, à Grenoble.
M. Marigny, lieutenant, à la Tour-du-Pin.
M. Villelongue, *idem*, à Saint-Marcellin.
M. Gannaz, *idem*, à Vienne.

HÔPITAUX, SALLES MILITAIRES DE L'HOSPICE DE GRENOBLE.

Comptable.

M. Gaucher, officier comptable d'administration à l'hospice de Grenoble, chargé par le ministre de la guerre de l'état civil des militaires, et de veiller à l'exécution des dispositions prescrites par l'ordonnance sur le service des hôpitaux militaires, en ce qui concerne le traitement des militaires malades.

Fonderie royale de canons à Saint-Gervais.

M. Filieux ✠, chef de bataillon, directeur.
M. Tournal ✠, capitaine adjudant de la fonderie.
M. Kohn, conducteur des travaux.

Digitized by Google

Officiers d'administration.

M. Clémot, agent comptable.
M. Petit, commis de 2e classe, garde-magasin.
M. Delagréverie, commis de 3e classe.
M. Durif, officier de santé.
M. Salvain, surveillant des mines à Allevard.
MM. Rimet et Guichard, ouvriers, écrivains.

ADMINISTRATIONS MILITAIRES.

Subsistances militaires.

M. Bureau, officier d'administration de 1re classe, comptable des vivres, à Grenoble.
M. Bourgeois, adjudant d'administration en premier, faisant fonctions de comptable des subsistances, à Vienne.

Chauffage.

M. N..., agent en chef du service des bois et lumières dans la division.

Lits militaires.

Grenoble. M. Bourcier, garde-magasin.
Fort Barraux. M. Pouchot, *idem.*
Pont-de-Beauvoisin. M. Belly, *idem.*
Vienne. M. Defert fils, *idem.*

Transports militaires.

M. Leborgne, agent des transports directs.

Convois à la suite des corps.

M. Nestor Boyer, agent du service, à Grenoble.

Digitized by Google

DIVISION DE L'ANNUAIRE.

Première partie, Justice, 88.
Deuxième partie, Administration civile, 147.
Troisième partie, Administration ecclésiastique, 216.
Quatrième partie, Administration militaire, 227.

TABLE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Académie de Grenoble, 189.
Administration de l'enregistrement et des domaines, 185; — des forêts, 186; — des ponts et chaussées, 198; —des mines, 199.
Administrations financières, 181.
Administration municipale de la ville de Grenoble, 170.
Agents forestiers du département de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, 186.
Architecture (Ecole de dessin et d'), 194.
Artillerie (Etat-major d'), 231.
Assurances contre l'incendie, 177.
Avocats près la cour royale de Grenoble, 96.
Avocats stagiaires *idem*, 98.
Avocats près le tribunal de Vienne, 117; de Bourgoin, 121; de St-Marcellin, 124; de Valence, 128; de Die, 132; de Montélimar, 135; de Nyons, 137; de Gap, 139; d'Embrun, 142; de Briançon, 144.
Avoués postulants près la Cour royale, 101.
Avoués exerçants près le tribunal civil de Grenoble, 105; de Vienne, 117; de Bourgoin, 121, de Saint-Marcellin, 125; de Valence, 129; de Die, 132; de Montélimar, 135; de Nyons, 137; de Gap, 139; d'Embrun, 142; de Briançon, 144.
Barraux (Fort), 215.
Bibliothèque, cabinet d'histoire naturelle et Musée de la ville de Grenoble, 194.
Bureau de garantie des matières d'or et d'argent, 184.
Bureau central de charité, 174.
Cabinet d'histoire naturelle, 194;
Cadastre, 182.
Carrières (*Voy.* Mines).

Digitized by Google

Chirurgiens exerçants à Grenoble, 180.
Colléges, Institutions et Pensions, 193.
Comité supérieur pour l'instruction primaire, 191.
Comité d'administration de la société établie pour l'extinction de la mendicité, 172.
Comité supérieur de Grenoble pour l'instruction primaire, 191.
Commissaires-priseurs, à Grenoble, 114.
Commission d'examen pour la délivrance des brevets de capacité aux instituteurs, 192.
Commission d'examen pour les institutrices, 192.
Commission d'examen remplaçant la faculté des lettres, 191.
Compagnies d'assurances, 177.
Composition des chambres de la cour royale, 95.
Conseil académique, 189.
Conseil des pauvres pour l'année juridique, 100.
Conseil général du département de l'Isère, 166.
Conseil municipal de Grenoble, 170.
Conseil d'arrondissement de Grenoble, 168; de Vienne, 168; de la Tour-du-Pin, 169; de St-Marcellin, 169.
Conseil de salubrité, 172.
Conservation des hypothèques, 185.
Contributions directes, 181; — indirectes, 182.
Contrôleurs des contributions directes, 181; indirectes, 183.
Coucher et lever apparents du centre du soleil, à Grenoble, 17.
Cour royale de Grenoble, 93.
Courriers (Départs et arrivées des), 188.
Culte catholique, 204.
Culte protestant, 213.
Départs et arrivées des courriers, 188.
Députation de l'Isère, 199.
Dessin (Ecole de), d'Architecture et cours de Botanique, 194.
Diocèse de Grenoble, 204.
Direction du génie et des fortifications de Grenoble, 231.
Docteurs en médecine, en chirurgie, 179.
Douanes, 187.
Ecole normale primaire, 192.
Ecole secondaire de médecine, 190.
Ecole de dessin et d'architecture, cours de botanique, 194.
Enregistrement et domaines, 185.
Etat-major de la subdivision de l'Isère, 230; de la place de Grenoble, 230.
Etudes statistiques sur le département de l'Isère, 148.
Faculté de droit, 190.
Idem des lettres (Commission d'examen remplissant la), 191.
Idem des sciences, 190.
Fonderie royale des canons à Saint-Gervais, 232.
Forêts (administration des), 186.
Fort Barraux, 230.

Digitized by Google

Garantie des matières d'or et d'argent, 184.
Gendarmerie royale, 232.
Génie (Direction du) et des fortifications, à Grenoble, 231.
Hospice civil de Grenoble, 171.
Huissiers audienciers près la cour royale, 96.
Huissiers audienciers près le tribunal de première instance de Grenoble, 105.
Huissiers de l'arrondissement de Grenoble, 111; des cantons ruraux, 112, de Vienne, 118; de la Tour-du-Pin, 122; de Saint-Marcellin, 125; de Valence, 130; de Die, 133; de Montélimar, 135; de Nyons, 137; de Gap, 141; d'Embrun, 143; de Briançon, 145.
Inspecteurs des pauvres, 173.
Institutions communales, 192.
Instruction primaire, 191.
Intendants de l'ancienne province du Dauphiné, depuis leur création, en 1628, jusqu'à leur suppression, 1790, 147.
Justice de paix de Grenoble, 107; des cantons ruraux de l'arrondissement de Grenoble, 109; de Vienne, 118; de la Tour-du-Pin, 121; de St-Marcellin, 125; de Valence, 129; de Die, 132; de Montélimar, 135; de Nyons, 137; de Gap, 139; d'Embrun, 143; de Briançon, 145.
Lettres (Poste aux), 188.
Magistrats près la cour royale, 69; composant le tribunal de Grenoble, 93.
Maires et adjoints du département de l'Isère, 201.
Mairie de Grenoble, 170.
Maison de Saint-Robert, 170.
Maison royale de France, 85.
Marchés des quatre arrondissements du département de l'Isère, 200.
Médecins exerçants à Grenoble, 179.
Messageries du commerce, 179.
Mines (Administration des), 199.
Ministres secrétaires d'état, 86.
Notaires de l'arrondissement de Grenoble, 113; des cantons ruraux de l'arrondissement de Grenoble, 113; de Vienne, 119; de la Tour-du-Pin, 122; de St-Marcellin, 126; de Valence, 130; de Die, 133; de Montélimar, 136; de Nyons, 138; de Gap, 141; d'Embrun, 143; de Briançon, 145.
Octrois, 184.
Officiers de santé, 180.
Ordre des avocats près la cour royale de Grenoble, 96.
Organisation de la Cour royale, des Tribunaux civils, criminels, correctionnels, de commerce, de simple police et des Justices de paix de son ressort, 91.
Organisation des chambres du tribunal, 104.
Payeur du département, 182.
Pensions de Grenoble, 194.

Digitized by Google

Percepteurs de Grenoble, 182.
Personnel de la cour royale, 93.
Personnel du tribunal de première instance de l'arrondissement de Grenoble, 103.
Pharmaciens exerçants à Grenoble, 181.
Place de Grenoble (Etat-major de la), 230.
Poids et mesures, 184.
Police de Grenoble, 115.
Ponts et chaussées (Administration des), 198.
Poste aux chevaux, 190.
Poste aux lettres, 188.
Préfecture du département de l'Isère, 165.
Préfets du département de l'Isère, depuis l'organisation des préfectures d'après la loi du 28 pluviôse an 8 (17 février 1800), 148.
Présidents uniques du Conseil delphinal et du Parlement de Grenoble, depuis 1340 jusqu'en 1539, et premiers Présidents de ce même Parlement depuis 1539 jusqu'en 1789, 88.
Princes de la dernière branche d'Orléans, 85.
Prisons civiles de Grenoble, 115.
Recettes générales et particulières, 182.
Receveurs de l'enregistrement et des domaines, 185.
Règlement des audiences de la cour royale, 92.
Saint-Robert, 170.
Salle d'asile de Saint-Laurent, 174.
Société d'agriculture, 197.
Société de patronage des jeunes libérés, 175.
Société des sciences et des arts de Grenoble, 195.
Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, 196.
Sous-préfecture de Vienne, 168; de la Tour-du-Pin, 169; de St-Marcellin, 169.
Tableau des marchés du département de l'Isère, 200.
Timbre, 185.
Tribunal de commerce de l'arrondissement de Grenoble, 106; de Vienne, 117; de Romans, 131.
Tribunal de première instance de l'arrondissement de Grenoble, 102; de Vienne, 116; de la Tour-du-Pin, 120; de St-Marcellin, 123; de Valence, 127; de Die, 132; de Montélimar, 134; de Nyons, 136; de Gap, 138; d'Embrun, 142; de Briançon, 144.
Tribunal de simple police de Grenoble, 109; de Vienne, 117; de Valence, 129.
Usages, Fêtes et Coutumes, existant ou ayant existé en Dauphiné, pendant chaque mois de l'année, 21.
Usines. *Voy.* Mines.
Voitures publiques, 178.

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON

Digitized by Google

Digitized by Google

EN VENTE

Chez BARATIER frères et fils, imprimeurs de la Cour royale :

OBSERVATIONS DE M. GRAND-THORANNE

SUR LES

RAPPORTS D'EXPERTS,

ADAPTÉES A LA NOUVELLE LÉGISLATION,

Par M. Bernard, juge de paix à Grenoble.

2e Edition, in-12, broché : 1 fr. 50 c.

LOI SUR LES FAILLITES ET LES BANQUEROUTES.

Brochure in-18 : 50 centimes.

TABLES

POUR LE

CUBAGE DES BOIS EN MÈTRES,

Par M. Brossard, employé du Génie.

Un volume in-18, prix : 1 fr.

TRAITÉ

SUR LE

CHANVRE DU PIÉMONT DE LA GRANDE ESPÈCE,

SA CULTURE, SON ROUISSAGE ET SES PRODUITS, &c.

Par M. Rey, pharmacien des Universités de Turin et de Montpellier.

Un volume in-12, prix : 1 fr. 50 c.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google